

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 12 159 825 Euros
Siège social : Saint-Aunès (34130) 200, avenue des Tamaris
RCS Montpellier 398.471.565.



RAPPORT FINANCIER ANNUEL POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019

REMARQUES GÉNÉRALES

Les expressions la « **Société** » et « **Orchestra-Prémaman S.A** » utilisées dans le présent rapport financier annuel pour l'exercice clos le 28 février 2019 (le « **Rapport Financier Annuel** ») désignent la société Orchestra-Prémaman S.A et le « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

Les comptes statutaires annuels de la Société figurant dans le Rapport Financier Annuel ont été préparés conformément aux principes comptables français.

Les comptes consolidés annuels de la Société figurant dans le Rapport Financier Annuel ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales (*International Financial Reporting Standards*, ou « **IFRS** ») telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prend, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, la forme d'une partie distincte du rapport de gestion figurant à la section 2.5 du présent Rapport Financier Annuel.

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	4
1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel.....	4
1.2 Attestation de la personne responsable du Rapport Financier Annuel	4
2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019.....	5
2.1 Situation de l'activité du groupe Orchestra-Prémaman.....	6
2.2 Situation de l'activité et résultats individuels statutaires de la société Orchestra-Prémaman, société mère	26
2.3 Capital de la société Orchestra-Prémaman.....	30
2.4 Conventions et engagements règlementés	32
2.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce	36
3. COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019.....	71
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019.....	171
5. COMPTES STATUTAIRES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019	179
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019.....	217
7. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE	225
8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	286

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Stefan JANISZEWSKI, Directeur général d'Orchestra-Prémaman S.A.

1.2 Attestation de la personne responsable du Rapport Financier Annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Saint-Aunès, le 28 juin 2019

Monsieur Stefan JANISZEWSKI
Directeur général

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019

ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.

Société anonyme au capital de 12 159 825 Euros
Siège social : Saint-Aunès (34130) 200, avenue des Tamaris
RCS Montpellier 398.471.565.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi, conformément aux dispositions de l'article L. 232 1 du Code de commerce, par le conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman S.A.

Le conseil d'administration vous a réuni en assemblée générale afin de vous informer de la marche des affaires de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 28 février 2019, de vous présenter les comptes et résultats de cet exercice, et de les soumettre à votre approbation.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-8 du Code du travail).

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 28 mai 2019, a procédé à l'examen des comptes statutaires établis en normes comptables françaises et des comptes consolidés annuels établis selon le référentiel IFRS de l'exercice clos le 28 février 2019, et a arrêté lesdits comptes.

La préparation des états financiers statutaires et consolidés nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation, en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

2.1 Situation de l'activité du groupe Orchestra-Prémaman

2.1.1 Périmètre du groupe consolidé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes au 28 février 2019 (article 233-13 du code de commerce) :

ciétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
tribution puériculture et vêtements pour enfants				
Orchestra-Prémaman SA	France	Intégration globale	Société mère	Société mère
Orchestra-Prémaman Belgium SA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%	100%
Orchestra-Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%	100%
Babycare SA	Suisse	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Prendas Infantiles	Espagne	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Participation	France	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Italia	Italie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra-Premaman Vostok	Russie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Turkey Ltd	Turquie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%	99%
Orchestra Shanghai Commercial and Trading	Chine	Intégration globale	99%	99%
Orchestra-Prémaman USA INC	Etats-Unis	Intégration globale	95%	95%
Orchestra Deutschland	Allemagne	Intégration globale	90%	90%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	51%	51%
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%	50%
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	Mise en équivalence	40%	40%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Pueris SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Carbonne SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sokids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchestrun SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%	40%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%	40%
BABY DREAM SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
Lanmor SAS	France	Intégration globale	24,9%	100%
Eclip's SARL	France	Intégration globale	24,9%	100%
Triborc SAS	France	Intégration globale	24,9%	100%
2HBAK SAS	France	Intégration globale	100%	100%
ORC Super Star SAS	France	Intégration globale	40%	100%
Nadco SAS	France	Intégration globale	40%	100%
Les Petits Loups SAS	France	Intégration globale	100%	100%
B5A	France	Intégration globale	40%	100%
OPI Participation	Espagne	Intégration globale	100%	100%
RONCQ DEVELOP	France	Intégration globale	40%	100%
Zanaka SPRL	Belgique	Mise en équivalence	40%	40%
Les Doudous SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Dugaukids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Matheor SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchasse EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchcreche EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchalon EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch l'Etrat	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch Roman	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch Salaise	France	Mise en équivalence	40%	40%
Rev One SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
So Kids United	France	Mise en équivalence	40%	40%
So Kids Merignac	France	Mise en équivalence	40%	40%
Brotex SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
MTK SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMT SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMSPDM SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Venus	France	Mise en équivalence	39,2%	39,2%
Jupiter	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Neptune SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Saturne	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Jador SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Orch'Amilly SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
ELB SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Le Trèfle SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
ORCHESTRA AJACCIO	France	Mise en équivalence	70%	70%
JMA SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sté Pitchouns	France	Mise en équivalence	40%	40%
La Boutique d'Ophélie	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCAHORS	France	Mise en équivalence	40%	40%
YSBV	France	Mise en équivalence	40%	40%
CGBB KIDS	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCAUBIN	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORC SAINT-JEAN	France	Mise en équivalence	40%	40%
LOUVROR	France	Mise en équivalence	40%	40%
CRISLOR	France	Mise en équivalence	33%	40%
Le Magasin d'Ophélie	Luxembourg	Mise en équivalence	40%	40%
ORC RELILA	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCLOM	France	Mise en équivalence	40%	40%
BERSO	France	Mise en équivalence	40%	40%
SDPO	France	Mise en équivalence	40%	40%
Saravelaki Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
Orchero Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
ORKALYSS	France	Mise en équivalence	40%	40%
BONNAILLIE	France	Mise en équivalence	40%	40%
AMIENS	France	Mise en équivalence	40%	40%
REPORT	France	Mise en équivalence	40%	40%
OBKIDS	France	Mise en équivalence	40%	40%
DUMONT FAMILY	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
ZAISNE SHOP	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
So Kids Clermont	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
Stilpass	France	Mise en équivalence	34%	34%
JUTHAN	France	Mise en équivalence	nc(*)	25%
Théo et Chloë SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Soguitex SAS	France	Mise en équivalence	24%	24%
KAZ TIMOUN	France	Mise en équivalence	10%	10%

2.1.2 Prises de participation et variations du périmètre du Groupe sur l'exercice clos le 28 février 2019

Les sociétés Lanmor SAS, Triborc SAS et Eclip's SARL consolidées par mise en équivalence au 28 février 2018, sont intégrées globalement au 28 février 2019, suite au rachat de la totalité des intérêts des partenaires par Orchestra Participation.

Orchestra Participation devient détentrice de 100% des actions, faisant passer son pourcentage de détention de 24,9% à 100%.

Les sociétés Orc Super Star SAS, Nadco SAS, B5A et Roncq Develop consolidées par mise en équivalence au 28 février 2018, sont intégrées globalement au 28 février 2019, suite au rachat de la totalité des intérêts des partenaires par Orchestra Participation.

Orchestra Participation devient détentrice de 100% des actions, faisant passer son pourcentage de détention de 40% à 100%.

Dans le cadre de sa stratégie de développement le Groupe a pris 40% de détention dans quatre nouvelles sociétés créées sur l'exercice par le biais de sa filiale Orchestra Participation. (Juthan seulement à hauteur de 25%, Dumont Family, Zaisne Shop et So Kids Clermont).

La société Orchestra Participation a cédé la totalité de ses parts de la société Magorian SAS, faisant passer sa détention de 40% à 0%.

La société Orchestra Participation a racheté des parts de la société Crislor au partenaire, faisant passer son taux de détention de 33% à 40%.

2.1.3 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

La Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.1.4 Activité et résultats consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 28 février 2018 et 2019, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

ACTIVITE DU GROUPE

IFRS - En M€ Non audité	Total année 2017/2018	Total année 2018/2019	2018/2019 vs. 2017/2018
Succursales	323,5	304,0	-6,0%
Commissions-affiliations	251,1	231,7	-7,7%
Internet	18,8	20,9	10,8%
Négoce & Divers	19,3	14,3	-25,8%
Chiffre d'affaires consolidé	612,7	570,8	-6,8%
dont France	388,9	355,8	-8,5%
dont Belux	77,8	71,1	-8,5%
dont International (hors Belux)	146,1	143,9	-1,5%

Au cours de l'exercice 2018/19, qui couvre la période allant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, le Groupe Orchestra-Prémaman a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 570,8 M€, en diminution de -6,8% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse du chiffre d'affaires s'inscrit dans une tendance conjoncturelle difficile au titre du premier semestre présentant un recul de -8,6% par rapport à 2017 : la consommation en France a enregistré son pire semestre depuis 5 ans (source – étude Kantar Worldpanel S1 2018 - France textile / chaussures / accessoires) et l'activité du Groupe a été fortement impactée par la renégociation des financements.

Au titre du second semestre, la performance du Groupe s'établit à -4,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Après une période de septembre - octobre montrant une légère inflexion de tendance avec une progression du chiffre d'affaires de -4,5% par rapport à l'année passée, les mouvements sociaux en France (« gilets jaunes ») ont négativement impacté la performance du Groupe à partir de mi-novembre, contribuant directement, via les blocages routiers, à une baisse du trafic dans les magasins français et indirectement, à un climat de consommation français morose comme le souligne la Fevad qui explique que les ventes ne se sont pas reportées sur Internet sur cette période.

En réponse à ces mouvements sociaux, le Groupe a décidé de mettre en place des opérations commerciales agressives (prix ronds et festival des prix) permettant de soutenir le trafic en magasins grâce à l'écoulement massif des anciennes collections et permettant une performance des mois de janvier et février (hors ventes à des soldeurs) cumulée de +2,5% au niveau du Groupe et de -1,9% sur la France contre année passée, à mettre en perspective d'une évolution du marché s'établissant à -0,2% (source IFM).

Pour l'exercice 2018/19, l'activité évolue comme suit :

- Un repli en France de -8,5% emmené par l'activité Textile qui a connu un recul de -10,0% au regard de l'évolution du marché de l'habillement enfant en chaîne spécialisée (-6,2%, source IFM). L'activité Puériculture, quant à elle, est restée très dynamique dans ce contexte avec une croissance de +4,3% ;
- Belux et International (hors Belux) s'établissent respectivement à -8,5% et -1,5%, la Belgique ayant connu un changement de management sur le second semestre. La performance de l'International (hors Belux) étant portée par la Grèce (+2,6%) et la Suisse (+2,4%) ;
- L'activité Textile est en recul de -7,8% sur l'ensemble du Groupe ;
- Dans ce contexte, la stabilité de l'activité Puériculture (-0,4%) n'a pas suffi à compenser cette baisse.
- L'activité Web continue sa progression (+10,8%) grâce à une accélération significative des ventes Puériculture par ce canal (+103,1%) et le développement du site internet grec (+62,9%), du site suisse (+192,5%), ainsi qu'une croissance visible du site web belge (+11,1%).

Dans le cadre des plans commerciaux mis en place depuis l'été dernier, le Groupe a déployé des efforts de recrutement de membres du Club, gage de chiffre d'affaires futur. Au 28 février 2019, le Groupe compte 2,1 millions de porteurs de cartes Club, ce qui constitue un record historique et représente une hausse de +12,4%

par rapport au 28 février 2018. Rappelons que les membres du Club contribuent à plus de 90% du chiffre d'affaires Groupe.

PARC DE MAGASINS

En nombre et milliers de m ²	28/02/2018		28/02/2019		Evolution 28/02/2019 vs. 28/02/2018	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Non audité						
Succursales	315	196,8	316	200,6	1	3,8
Commissions-affiliations	248	115,7	229	113,9	- 19	-1,9
Total	563	312,5	545	314,4	- 18	1,9
Vêtements	414	138,0	377	126,1	- 37	-11,9
Mixtes et mégastores	128	163,9	146	177,2	18	13,3
Magasin destockages	21	10,6	22	11,1	1	0,5
Total	563	312,5	545	314,4	- 18	1,9
dont France	312	195,3	305	199,3	- 7	3,9
dont Belux	62	54,2	58	52,5	- 4	-1,8
dont International (hors Belux)	189	62,9	182	62,7	- 7	-0,2

Au total sur l'exercice 2018/2019, l'évolution du nombre de magasins est à la baisse (diminution nette à hauteur de 18 magasins au niveau du Groupe incluant 17 ouvertures), cependant la surface de vente du Groupe reste stable du fait de la poursuite de la transformation de son réseau de distribution avec la mutation prononcée du parc vers les mixtes et les mégastores.

Les magasins grand format (mixtes et mégastores) représentent 56,3% de la surface commerciale du parc et un total de 146 magasins.

RESULTATS CONSOLIDES

L'exercice 2018/2019 du Groupe a été fortement impacté par des événements majeurs :

- Une renégociation des dettes bancaires et obligataires, intervenue au premier semestre de l'exercice. Ces efforts ont entraîné des difficultés opérationnelles comme des ruptures d'approvisionnement de produits et des perturbations sur la chaîne logistique. Enfin, la dégradation de la notation du Groupe auprès des assureurs crédit a eu pour conséquence la renégociation dans des délais très courts des conditions de règlement avec les fournisseurs du Groupe.
- Une crise sociale en France qui a provoqué une très forte baisse du trafic dans les magasins. Face à cette crise, le Groupe a mis en place, dès le mois de décembre et jusqu'à la fin de l'année 2018/19, en couvrant notamment les ventes privées et la période de soldes, une stratégie promotionnelle particulièrement agressive afin de réduire l'impact de cette situation sur le chiffre d'affaires. L'impact global sur la rentabilité est important, estimé à 31,0 M€ sur l'EBE.

Dans ce contexte et afin de préserver la trésorerie du Groupe (les collections étant achetées plusieurs mois en avance avec des engagements de règlements fermes de type lettre de crédit) malgré la réduction significative de l'activité, plusieurs actions ont été entreprises dès le mois de novembre :

- La négociation d'étalement d'échéances avec les fournisseurs les plus importants ;
- La réduction des achats de produits augmentant ainsi la rotation des produits en stock ;

- L'accélération de la réduction des stocks anciens via des partenariats avec des acteurs majeurs du e-commerce (Showroom Privé et Veepee). Ces mesures ont également eu un impact significatif sur la rentabilité du Groupe sur l'exercice 2018/2019 ;
- La limitation des investissements du Groupe (parc de magasins, gel des recrutements, ...) ;
- La sollicitation des Pouvoirs Publics avec notamment l'obtention d'un étalement d'un montant total de 12,2 M€ (2,4 M€ de cotisations sociales étalées sur l'année calendaire 2019 et 9,7 M€ de TVA dont l'étalement a été prolongé sur la période juin-décembre 2019).

Ainsi sur l'exercice 2018/2019, la **Marge brute** du Groupe ressort en baisse à 46,7% du chiffre d'affaires consolidé (contre 50,3% sur l'exercice précédent).

L'**Excédent Brut d'Exploitation** courant s'élève à +2,7 M€ (contre +38,2 M€ en 2017/2018), soit une diminution de 35,5 M€ qui s'explique essentiellement par :

- La baisse de la Marge brute de 41,6 M€ ;
- Et la réduction des charges d'exploitation pour un montant de 6,1M€.

Les Dotations nettes s'élève à 54,1 M€ (contre 38,9 M€ en 2017/2018), sous l'effet de :

- La hausse de la charge d'amortissement qui ressort à 39,7 M€ (contre 34,7 M€ en 2017/2018). Cette progression s'explique principalement par la mise en service de l'ERP du Groupe (M3) ;
- L'augmentation des dotations aux provisions qui s'élève à 14,3 M€ (contre 4,2 M€ en 2017/2018) suite à la dépréciation d'actifs corporels et incorporels qui ont fait l'objet de tests menés par le Groupe de perte de valeur.

En conséquence, le **Résultat opérationnel courant** s'établit à -51,4 M€ en 2018/2019 (contre -0,7 M€ en 2017/2018).

Les Autres produits et charges opérationnels ressortent négatifs à 9,5 M€, intégrant essentiellement des éléments non récurrents :

- Des plus ou moins-values sur cessions d'actifs (1,1 M€),
- Des charges nettes de restructurations relative à des réorganisations (1,3 M€),
- Des redressements et des pénalités fiscales (1,5 M€),
- Des charges non courantes liées aux activités non poursuivies (2,1 M€) et aux frais de syndication (1,2 M€).

Ainsi, le **Résultat opérationnel** enregistre une perte de -60,9 M€ en 2018/2019 (contre -15,6 M€ sur l'exercice précédent).

Le **Résultat financier** est négatif à hauteur de -21,0 M€ (contre -5,5 M€). Cette évolution intègre :

- Un coût de l'endettement financier de 14,9 M€ contre 7,7 M€ en 2017/2018,
- Des autres charges et produits financiers pour -6,0 M€ (-8,3 M€ vs l'année précédente), principalement composés de l'impact de change non cash.

Le Groupe affiche un **Résultat net consolidé part du Groupe** en perte de 88,2 M€ sur l'exercice 2018/2019 (contre une perte de 20,5 M€ en 2017/2018).

ELEMENTS BILANTIELS

Les investissements décaissés sur l'exercice s'élèvent à 22,6 M€ (29,1 M€ en 2017/2018) et se répartissent principalement de la manière suivante :

- 13,3 M€ au titre des immobilisations incorporelles (principalement composés de frais de développement pour 7,0 M€ et de licences et logiciels pour 5,1 M€),
- 9,6 M€ au titre des immobilisations corporelles (correspondant principalement à l'acquisition de nouveaux magasins et la rénovation des magasins existants pour un total de 7,7 M€).

Le stock (net de provisions) ressorte en diminution à 242,6 M€ au 28 février 2019 (contre 274,7 M€ au 28 février 2018). La stratégie de déstockage ainsi que l'optimisation du processus de supply chain ont permis de réduire les stocks de 32,1 M€, représentant 58% de l'objectif de baisse du stock pour 2020.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 40,3 M€ au 28 février 2019 et représentent 8% du total bilan.

La dette financière nette consolidée au 28 février 2019 s'élève à 232,2 M€ (contre 191,0 M€ au 28 février 2018). Elle est principalement constituée :

- des émissions obligataires d'un total de 107,0 M€,
- du financement New Money pour 22,7 M€,
- de la dette bilatéralisée (ancien crédit syndiqué multidevises) à hauteur de 62,6 M€,
- de dettes bancaires bilatérales pour un montant de 35,3 M€,
- de dépôts et cautions pour 15,3 M€,
- de comptes courants actifs sur parties liées pour 9,7 M€,
- de trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 8,2 M€.

2.1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

➤ *Risque de crédit*

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne répond pas à ses obligations et ne paie pas sa dette à temps. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'exploitation (principalement sur les créances commerciales) et de ses activités de financement, y compris les dépôts auprès des banques et des institutions financières, les opérations de change et les autres instruments financiers.

Le risque de crédit client est géré par chaque entité soumise à la politique du Groupe via des procédures et des contrôles relatifs à la gestion du risque crédit client. La qualité de crédit d'un client est évaluée selon un barème de notation étendu et les limites de crédit sont définies conformément à cette évaluation.

Les créances clients échues sont régulièrement contrôlées et les transactions réalisées avec des clients majeurs sont généralement couvertes par les lettres de crédit, d'avances versées ou d'autres formes d'assurance-crédit.

Au 28 février 2019, le réseau de distribution du Groupe est réparti en 316 points de ventes succursales et 308 autres points de ventes répartis entre 229 affiliés, 40 franchisés et 35 multimarques.

Pour l'activité Succursales, les clients du Groupe Orchestra sont les clients finaux (consommateurs). Aussi la concentration du risque crédit est très faible.

Pour l'activité Affiliés, Franchisés et Multimarques, les clients du groupe Orchestra sont les franchisés, multimarques et affiliés eux-mêmes. Le risque d'impayés est couvert pour les principaux franchisés à l'international par des polices d'assurance spécifiques. En complément de ces couvertures, des garanties bancaires et autres garanties personnelles sont exigées. Le chiffre d'affaires HT généré par les 10 plus importants points de ventes affiliés s'élève à 37,3 M€ pour l'exercice clos le 28 février 2019, soit 6,53% du chiffre d'affaires global.

Pour les clients à l'export dont le passif n'est pas suffisamment couvert par une assurance-crédit ou par un autre moyen, le paiement est requis avant que les marchandises soient expédiées.

Le risque de crédit lié aux dépôts auprès des banques et des institutions financières est géré par le Groupe conformément à la politique du Groupe. Les placements de trésorerie sont réalisés uniquement auprès d'institutions agréées et dans les limites de crédit assignées à chaque institution. Les limites sont fixées afin de limiter la concentration des risques et donc atténuer les pertes financières liées à la défaillance éventuelle de l'institution.

➤ *Risques liés aux fournisseurs et aux fabricants*

Le Groupe dépend principalement de tiers pour la confection des produits qu'il commercialise.

Les produits sous marques propres du Groupe (100% du textile et 30% de la puériculture) sont généralement fabriqués sur commande et l'identité et le nombre des fournisseurs peuvent évoluer en fonction des besoins du Groupe.

S'agissant des fournisseurs, le Groupe s'adresse à près de 73 fournisseurs/agents pour le textile dans près de 253 usines à travers le monde. A noter que ce grand nombre de fournisseurs diminue la dépendance du Groupe à l'égard de ces derniers. Ainsi, le montant des achats effectués auprès des dix, des cinq et du premier(s) fournisseur(s) du Groupe représentait respectivement 78,1%, 61,1% et 21,5% du total des achats effectués au titre des collections été et hiver 2019. A titre de comparaison, le montant des achats effectués auprès des dix, cinq et du premier(s) fournisseur(s) du Groupe représentait respectivement 82,4%, 68,2% et 23,1% du total des achats effectués au titre des collections été et hiver 2018.

La répartition à travers l'Asie, l'Europe et l'Afrique permet également au Groupe de repositionner ces sources d'approvisionnement si nécessaire et de ne pas être dépendant.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que ses fournisseurs et fabricants respectent le droit du travail, les lois sur la protection sociale applicables, ainsi que les normes sociales et environnementales acceptables. A titre d'illustration, le Groupe Orchestra-Prémaman est membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) depuis décembre 2013. La BSCI est une organisation non-gouvernementale rattachée à l'association du commerce européen et international (amfori) visant à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de la distribution. Il s'agit d'une initiative sectorielle qui requiert des adhérents qu'ils diligentent des audits permettant de contrôler les conditions de travail sur les sites de production des fournisseurs. Ces audits sont réalisés par des cabinets extérieurs indépendants accrédités SAAS (Social Accountability Accreditation Services). Ces audits couvrent les thématiques suivantes : relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité, et garantie du respect des droits de l'Homme. Au 28 février 2019, 98% des fournisseurs textile et Puériculture ont un audit BSCI valide.

Cependant, le Groupe ne peut totalement garantir que ses fournisseurs ou fabricants respectent le droit du travail local ainsi que les normes environnementales et éthiques dans le cadre de leurs activités. S'il venait à apparaître que les fournisseurs et fabricants du groupe n'ont pas respecté le droit du travail local ou les normes environnementales ou éthiques, la réputation des marques du Groupe pourrait être affectée. A ce jour, le Groupe n'a jamais eu connaissance de tels manquements et la réputation du Groupe n'en a par conséquent pas été altérée.

Toutefois et malgré la vigilance du Groupe, la survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe et sur sa réputation.

➤ **Risque de change**

Le Groupe paie principalement ses achats textiles en dollars et ses achats puériculture en euros et dollars et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euros. Il se trouve donc exposé de façon significative au risque de change pour son activité textile.

La société Orchestra-Prémaman, qui réalise la quasi-totalité des achats textile du Groupe, a effectué sur l'exercice 2018/19 les transactions en USD suivantes :

Type d'opération	MUSD
Tombées à échéance	24,6
Achat à terme	118,1
Levée anticipée	141,6
Opération de Swap	335,9
Vente au comptant	7,3

Pour l'activité textile, « un cours budget » (c'est-à-dire une fixation de la parité euro/devise d'achat) est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge du Groupe. Des couvertures sont ensuite mises en place sur la totalité de l'exposition, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée. Ces achats à terme constituent une macro-couverture dont les dates exactes sont ensuite ajustées grâce à des levées anticipées, avance en devise et des swaps. Les volumes de couvertures peuvent être ajustés par des ventes au comptant.

Les instruments de couvertures sont affectés exclusivement aux dettes comptabilisées et aux opérations d'achat textile portant sur les 3 saisons futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Pour la partie USD, le montant notionnel des couvertures en cours au 28 février 2019 est de 168,0 MUSD pour un engagement de 168,0 MUSD ; le montant des couvertures en Yuan en cours au 28 février 2019 est de 11,3 MCNY (RMB) pour un engagement maximum de 11,3 MCNY (RMB). Dans les deux cas, le mark-to-market est favorable au 28 février 2019.

La gestion du risque de change est assurée par la direction du Groupe.

➤ **Risques liés aux activités internationales du Groupe**

Le Groupe a mis en place une stratégie de développement à l'international. Bien que la France soit son marché le plus important avec 62% de ses ventes et que son siège social y est implanté, le Groupe s'est développé notamment en Belgique, en Espagne, en Grèce et en Suisse (y compris dans les pays dans lesquels il est présent par partenariats). Le périmètre international des activités du Groupe, qui tend à s'étendre en cohérence avec la stratégie, est un élément de complexité au regard de l'activité, qui conduit le Groupe :

- à devoir s'adapter au marché local, notamment aux goûts des consommateurs, aux comportements d'achat et aux autres facteurs culturels pouvant avoir une incidence sur les ventes ;
- à faire face à des concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- à se conformer au cadre législatif et réglementaire local ainsi qu'à ses évolutions ;
- à piloter les risques géopolitiques ;
- à se couvrir contre les fluctuations des devises pour les activités du Groupe en dehors de la zone euro.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques ou les difficultés à les appréhender pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

➤ **Risque de liquidité et de trésorerie**

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Groupe à honorer et à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. Le Groupe supporte actuellement un endettement significatif.

Pour rappel, le Groupe a conclu en date du 13 juin 2018 un protocole de conciliation avec ses principaux créanciers financiers en vue de la restructuration de son endettement (le « Protocole de Conciliation »). Le Protocole de Conciliation est décrit en détail à la Note 3.1 des comptes consolidés clos au 28 février 2019. Il a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018 conformément aux dispositions des articles L. 611-8 II et R. 611-40 et suivants du Code de commerce.

Au 28 février 2019, le montant total des passifs financiers du Groupe s'élevait à 250,1 millions d'euros et comprenait notamment :

- 63,0 millions d'euros tirés au titre de la dette bilatéralisée (ancien crédit syndiqué multidevises à terme et renouvelable en date du 6 mai 2013, restructuré le 10 juillet 2015 avec un pool de 13 banques, devenu 13 contrats bilatéraux suite à la renégociation intervenue en juillet 2018) ; incluant des lignes de crédit d'un montant total disponible au 28 février 2019 de 62,4 M€ (composé d'un prêt amortissable et de lignes de crédit revolving), et une ligne de 68,5 M€ destinée à l'émission de lettres de crédit et garanties (« engagements hors bilan »).
- 21,0 M€ au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés émis en novembre 2014 de maturité 6 ans (venant à échéance le 6 novembre 2020 ou au 6 novembre 2021 en cas de survenance du Cas d'Extension, tel que ce terme est défini ci-dessous). Les intérêts courus pour la période de 6 novembre 2017 (inclus) au 6 novembre 2018 (exclu) ont été payés pour un montant égal à 15% desdits intérêts, à la date de paiement d'intérêts applicables, soit le 6 novembre 2018 et seront payés pour le solde le quinzième jour du trentième mois à compter de la date à laquelle le jugement du Tribunal de commerce de Montpellier a homologué le Protocole de Conciliation, soit le 23 juillet 2018.

- une dette obligataire complémentaire multi tranches d'un montant total de 86,0 M€ de maturité 6 et 7 ans sous forme de placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens depuis juillet 2015. Les intérêts courus pour la période de 22 juillet 2017 (inclus) au 22 juillet 2018 (exclu) ont été payés pour un montant égal à 15% desdits intérêts, à la date de Paiement d'intérêts applicables, soit le 22 juillet 2018 et seront payés pour le solde le quinzième jour du trentième mois à compter de la date à laquelle le jugement du Tribunal de commerce de Montpellier a homologué le Protocole de Conciliation, soit le 23 juillet 2018.
- des dettes bancaires bilatérales (escomptes, découverts bancaires, autres emprunts...) pour 34,9 M€.
- un prêt dénommé « Financement New Money » d'un montant initial de 23,5 M€ et d'un montant net à la clôture de 22,7 M€ composé d'une tranche d'un montant total en principal 17,0 M€ et d'une tranche 2 d'un montant total en principal de 6,5 M€. Ce prêt bénéficie du privilège de l'article L.611-11 du Code de Commerce. Ce prêt est assorti d'un gage sur stock.
- des dépôts et cautionnements reçus pour 15,3 M€.
- des dettes de location-financement pour 1,5 M€.

Par ailleurs, dans le cadre du Protocole de Conciliation, le Groupe s'est engagé à respecter des ratios financiers (« covenants ») au 29 février 2020.

- le Protocole de Conciliation a une durée de deux ans à compter de sa date d'homologation (soit jusqu'au 23 juillet 2020), reconductible automatiquement pour une année supplémentaire (le « Cas d'Extension »), sous réserve du respect des conditions suivantes au 28 février 2020 :
- absence de survenance d'un défaut de paiement ou d'un défaut majeur aux termes des nouveaux contrats de crédit bilatéralisés ou des nouveaux contrats de crédit bilatéraux ;
- amortissement et la réduction effective du montant des lignes à hauteur d'un montant total de 7,5 millions d'euros, le quinzième jour du vingt-quatrième (24ème) mois à compter de la date d'homologation du Protocole de Conciliation ;
- respect des ratios financiers suivants :
 - ratio de levier (dette financière nette / EBITDA) inférieur ou égal à 3,00x,
 - ratio de gearing (dette financière nette / fonds propres) inférieur ou égal à 1,34x,
 - solde de trésorerie, après certains ajustements, supérieur ou égal à 20 millions d'euros,
 - ratio de stocks (stocks bruts avant dépréciations comptables / chiffre d'affaires) inférieur à 36%,
- réduction des stocks supérieure ou égale à 55 millions d'euros par rapport à la situation constatée le 28 février 2018 dans les comptes audités consolidés d'Orchestra-Prémaman avant provision tels que publiés par Orchestra-Prémaman ; et
- transmission pour information aux banques de certaines informations comptables et financières.

En cas de non-respect d'une des conditions au 29 février 2020, le Groupe serait dans l'obligation de rembourser les dettes faisant l'objet du protocole de conciliation signé le 13 juin 2018.

Par ailleurs, les contrats prévoient des clauses spécifiques limitant la capacité du groupe à réaliser certaines opérations. Ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, à procéder à des acquisitions stratégiques, des investissements ou des alliances, à restructurer son organisation ou à financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les

conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les créanciers concernés pourraient mettre fin à leur engagement et/ou exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Ce type d'événements pourrait avoir un effet défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

La capacité du Groupe à honorer ses obligations, à payer les intérêts au titre de ses emprunts ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourra être affectée par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants du Groupe (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

En cas d'insuffisance de liquidités et afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou de différer des acquisitions ou des investissements, de céder des actifs et/ou de fermer des magasins, de réduire ses coûts opérationnels, de réduire son niveau de stocks, de refinancer son endettement ou de rechercher des financements complémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe estime que pour l'exercice en cours, ses besoins de financement comprendront principalement ses dépenses d'investissements, ses paiements d'intérêts et ses remboursements d'emprunts.

Comme annoncé le 25 janvier 2019, le Groupe a pris l'initiative de se rapprocher des pouvoirs publics pour demander un support temporaire de trésorerie au moyen d'étalement de ses échéances fiscales et sociales, et a obtenu à cette fin l'accord de l'ensemble des banques et porteurs d'obligations. Le Groupe a ainsi obtenu le 21 mai 2019 l'accord (i) du Trésor Public en vue d'un étalement de la TVA télédéclarée au titre des mois de novembre, décembre 2018 et janvier 2019 pour un montant de global de 9,7 M€ et (ii) de l'URSSAF en vue d'un étalement de la part patronale des cotisations URSSAF payable aux mois de décembre 2018 et janvier 2019 pour un montant de 2,4 M€.

➤ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché concerne principalement les prêts et emprunts à long-terme du Groupe et les emprunts à taux d'intérêt variable.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en détenant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables.

A l'exception des emprunts obligataires, des emprunts BPI à taux fixe (dont le capital restant dû est de 5,9 mM au 28 février 2019), de la tranche 1 de la New Money (17 M€) ainsi que des comptes courants des parties liées et des dettes de location-financement qui sont à taux fixe, l'endettement à moyen-long terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux d'intérêt. Aucune couverture au titre du risque de taux d'intérêt n'est en cours au 28 février 2019.

➤ **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le Groupe opère sur le marché du prêt-à-porter pour enfants et de la puériculture, qui est un marché sans barrières à l'entrée et sur lequel la concurrence est forte et exerce une pression sur sa part de marché et ses prix de vente.

Le marché français étant déjà mature et le Groupe se positionnant comme leader sur son marché, les concurrents ont adopté des stratégies agressives visant à conquérir des clients du Groupe. Le Groupe se trouve en concurrence avec les autres groupes de prêt-à-porter enfants et/ou puériculture traditionnels, internationaux et locaux et les

détaillants en ligne. Dans le but de diminuer le niveau du stock, le Groupe recycle ses stocks existants en mettant en place d'importantes opérations promotionnelles, entraînant une perte de chiffre d'affaires.

Pour maintenir le volume de ses ventes et conserver ses marges, le Groupe s'appuie sur les atouts qui ont contribué à son succès : le concept Orchestra, qui combine qualité, style et prix compétitifs, l'intégration de toute la « supply chain », notamment de la création et de la logistique, la diversité de ses canaux de distribution, l'internationalisation croissante de son activité et le Club Orchestra qui offre jusqu'à 50% de remise toute l'année aux adhérents.

En supplément de la concurrence traditionnelle sur les marchés du prêt-à-porter pour enfants et de la puériculture, le marché de la seconde main connaît un essor important, faisant écho à l'attitude de rationalisation de la consommation. Les points de vente d'occasion de vêtements pour bébé/enfant attirent 2,4 millions d'acheteurs par an, nombre qui a doublé sur 2010 et 2018 (étude LinkQ et IFM), ces acheteurs étant sensibles aux économies possibles sur le textile enfant et la puériculture.

Le marché de la seconde main prend également une place importante sur le plan du digital avec l'apparition d'acteurs dont la croissance peut être significative et la confirmation de certains acteurs majeurs du Web sur le plan national et international. Cela impacte bien évidemment le marché du textile mais également très fortement le marché de la puériculture.

Plus largement, le Groupe est exposé à l'arrivée de nouveaux entrants du monde digital qui créent puis bénéficient de nouveaux modes de consommations et de nouvelles habitudes de consommation au détriment des réseaux de distribution physiques.

La structure de coûts de ces acteurs leur permet de bénéficier d'un positionnement prix attractif et agressif, éventuellement au détriment du service.

Dès lors, le Groupe ne peut garantir que cette pression concurrentielle forte ne puisse avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

➤ **Risques liés aux procédures et contentieux**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de concurrence, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle, environnementale et de discrimination.

Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, autres que celles décrites dans la Note 7 des comptes consolidés clos au 28 février 2019.

➤ **Assurance et couverture de risques**

A la date d'établissement du Rapport Financier Annuel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour converser des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels l'offre d'assurance a un coût disproportionné par rapport à l'intérêt potentiel de l'assurance ou ceux pour lesquels la Société considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

2.1.6 Activité des principales filiales

La société Orchestra-Prémaman est la société mère du Groupe dont les principales filiales directes ou indirectes à la date d'enregistrement du présent rapport financier annuel sont décrites ci-après :

- **Orchestra-Prémaman S.A.**

Orchestra-Prémaman SA est une société opérationnelle ayant pour objet la création, la fabrication, l'achat et la vente de tous articles se rapportant à l'habillement enfants et la puériculture. La Société tient un rôle de pivot dans l'activité textile du Groupe : elle centralise en effet les achats textiles et redistribue aux autres filiales du Groupe.

A fin février 2019, le nombre de points de vente en France est de 305 (175 succursales, 130 commissionnaires-affiliés).

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires de 485,6 M€.

La Société a dégagé un résultat d'exploitation négatif de 47,4 M€.

Elle a bénéficié, au titre de l'année civile 2018, d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi d'un montant de 1,6 M€. Le crédit d'impôt relatif à l'année civile 2018 reste en créance reportable d'IS et sera demandé en remboursement à l'issue du délai d'expiration de 3 ans s'il n'a pu être imputé sur les prochains bénéficiaires fiscaux. Il contribuera alors au financement des investissements, du recrutement et de la formation, dans le cadre de la stratégie de développement de la Société en France.

Il en est de même, pour le crédit d'impôt relatif aux années civiles 2015, 2016 et 2017, pour respectivement 1,6 M€, 1,7 M€ et 2,1 M€.

La Société enregistre une perte nette de 89,6 M€ au 28 février 2019.

L'endettement bancaire net de la trésorerie s'établit au 28 février 2019 à 177,2 M€ (y compris 100,0 M€ d'emprunt obligataire) contre 148,9 M€ au 28 février 2018, en augmentation de 28,3 M€ sur l'exercice.

- **Activités des filiales en Belgique et au Luxembourg**

La société Orchestra-Prémaman Belgium SA est une société opérationnelle détenue à 100% par la Société. Orchestra-Prémaman Belgium SA tient le rôle de pivot dans l'activité puériculture du Groupe : elle centralise en effet les achats puériculture et redistribue aux autres sociétés du Groupe. Le chiffre d'affaires de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium est de 118,7 M€ sur la période contre 112,8 M€ l'année précédente. Cette croissance de +5.2% s'explique principalement par une augmentation de la facturation intercompagnie compensée par une contraction de l'activité de distribution qui a diminué de -8.8% passant de 65,9 M€ au 28 février 2018 à 60,1M€ au 28 février 2019. Cette activité de distribution locale correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaire du Groupe. La filiale enregistre un bénéfice de 14,8 M€ contre une perte de 14,7 M€ au 28 février 2018).

Le chiffre d'affaires de la filiale Orchestra Belgium SPRL sur la période est de 3,8 M€ d'contre 4,1 M€ l'année précédente. Le résultat net est une perte de 0,6 M€ (contre une perte de 0,1 M€ à la fin de l'exercice précédent). La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 28 février 2019 s'élève à 3,5 M€.

Le résultat de la filiale Zanaka est une perte nette de 0,07 M€ (0,05 M€ de perte au 28 février 2018).

JRMT (détenue à 100% par Orchestra Belgium), ancienne holding du groupe Baby 2000, enregistre sur cet exercice une perte de 0,02 M€ contre un profit de 0,9 M€ l'année dernière. La société JRMT n'a quasiment plus d'activité et devrait être prochainement liquidée.

Le chiffre d'affaires d'Orchestra-Prémaman Luxembourg, détenue à 100% par Orchestra-Prémaman Belgium, est de 6,6 M€ contre 6,7 M€ l'année précédente. Le résultat net est une perte de 0,7 M€ (profit de 0,15 M€ d'euros au 28 février 2018). La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 28 février 2019 s'élève à 6,4 M€.

La société Baby 2000 BVBA a cédé ses universalités en date du 1er mars 2014 à Orchestra-Prémaman Belgium n'a plus d'activité et sera liquidée prochainement.

Les Etablissements Fernand Devresse (ex Home Market), qui n'ont plus d'activité commerciale, ont enregistré un bénéfice de 0,3 M€ contre une perte de 0,9 M€ l'année précédente (redressement de TVA pour l'année 2015 sur l'exercice précédent). La cession du château d'Ollignies a été réalisée au cours de l'exercice 2018/2019. Une option d'achat pour l'entrepôt a été signée et devrait être exercée au cours du prochain exercice.

- **Orchestra Hellas (Grèce)**

La société Orchestra Hellas SA est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les articles textiles et puériculture sur le territoire grec. Cette activité opérationnelle est complétée par une activité intercompagnie de reconditionnement de textile pour le Groupe. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 62,0 M€ sur la période, contre 49,7 M€ au 28/02/2018. Cette croissance de +24,8% s'explique pour 22,4 pts par une augmentation de la facturation intercompagnie liée à l'activité de reconditionnement et pour 2,4 pts par une l'activité de distribution qui a augmenté de +2,8% passant de 43,3M€ au 28 février 2018 à 44,5 M€ au 28 février 2019. Cette activité de distribution locale correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaire du Groupe. Le résultat de l'exercice est une perte de 6,5 M€ contre un profit de 0,8 M€ l'année précédente.

- **Orchestra Switzerland**

La société Orchestra Switzerland est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les articles textiles et puériculture sur le territoire suisse sur lequel elle occupe toujours une place de leader. Le chiffre d'affaires de la filiale sur la période est 29,1 M€ contre 27,1 M€ au 28 février 2018. Le résultat net est une perte de 3,2 M€ contre une perte de 2,7 M€ à la fin de l'exercice précédent.

- **Orchestra Prendas Infantiles (Espagne)**

La société Orchestra Prendas Infantiles est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les produits textile et puériculture sur le territoire espagnol. Le chiffre d'affaires de la filiale sur la période est de 27,3 M€ contre 27,2 M€ au 28/02/2018. Le résultat net social est une perte de 3,2 M€ contre une perte de 1,4 M€ l'année précédente.

- **Filiales asiatiques**

Les filiales du Groupe situées en Asie (Chine, Inde, Hong Kong) sont des bureaux d'achats appartenant au Groupe chargés notamment de la sélection des fournisseurs et de la confection des collections en amont et du contrôle des fournisseurs (qualité, audit sécurité...) en aval.

L'activité de bureau d'achat continue à se partager entre la zone de Shanghai (exploitée par notre joint-venture SWF) et le bureau de Hong Kong (Orchestra Asia) en fonction de l'optimisation du sourcing. Le chiffre d'affaires de la filiale est de 5,8 M€ (14,9 M€ au 28 février 2018), pour une perte de 1,9 M€ (bénéfice de 2,5 M€ au 28 février 2018). Cette baisse du chiffre d'affaire du bureau d'achat reflète les efforts d'optimisation du stock.

Orchestra Asia détient 100% des parts de la société chinoise Orchestra China Hong Kong, qui réalise un chiffre d'affaires de 0,5 M€ et enregistre une perte nette de 0,003 M€.

La filiale indienne Orchestra Buying and Retail India Private Ltd, détenue à 99% par Orchestra Asia, réalise un chiffre d'affaires de 1,2 M€ pour un résultat bénéficiaire de 0,029 M€.

Elle détient aussi indirectement 100% des parts de la société chinoise Orchestra China Shanghai commercial and trading co ltd qui réalise un chiffre d'affaires de 0,6 M€ (1,9 M€ sur l'exercice dernier) et dégage une perte de 0,2 M€ (perte de 0,18 M€ au 28 février 2018).

Elle détient 100% des parts de la société chinoise Asia Retail Display Ltd. Cette société réalise un chiffre d'affaire de 0,023 M€ contre 3,5 M€ l'année précédente avec un résultat déficitaire de 0,3 M€ pour un résultat bénéficiaire de 0,8 M€ au 28 février 2018.

- **Activité de la filiale chypriote**

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale est de 6,2 M€ (6,0 M€ au cours de l'exercice dernier) et le résultat net est une perte de 0,090 M€ (profit de 0,5 M€ au 28 février 2018).

- **Activité de la filiale turque**

En conséquence à la décision de mettre fin à l'activité de cette filiale, cette dernière n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur l'exercice (0,4 M€ au 28 février 2018). Le résultat net social est une perte de 0,6 M€ contre une perte de 0,4 M€ l'année dernière.

- **Activité de la filiale canadienne**

La filiale canadienne Vêtements Orchestra Canada Inc. distribue les produits Orchestra sur le territoire nord-américain au travers d'un magasin exploité à Montréal.

Le chiffre d'affaires social réalisé par la filiale est de 0,8 M€, en baisse par rapport à l'année dernière (0,9 M€). Le résultat net est un bénéfice de 0,028 M€ au 28 février 2019, contre une perte de 0,2 M€ au 28 février 2018.

- **Activité des filiales marocaines**

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale Orchestra Maroc est de 16,4 M€ (15,6 M€ sur l'exercice précédent) et le résultat net social est un profit de 0,3 M€ (profit de 0,02 M€ au 28 février 2018). La filiale s'approvisionne auprès d'Orchestra-Prémaman SA (textile) et Orchestra-Prémaman Belgium SA (puériculture) et vend ses produits à la filiale Orc Distribution Maroc qui les commercialise dans ses magasins exploités en contrat commission-affiliation. Un mégastore d'environ 3 000m² à Tanger est exploité en direct par Orchestra Maroc depuis mars 2017.

Le chiffre d'affaires d'Orc. Distribution Maroc correspond aux commissions qui lui sont versées par Orchestra Maroc. Il s'élève à 4,6 M€ contre 4,3 M€ lors de l'exercice précédent. La filiale dégage un bénéfice net de 0,6 M€ (0,3 M€ au 28 février 2018).

- **Activité de la filiale italienne**

La filiale italienne accueille une activité de vente en « corner » de produits Orchestra dans 4 magasins. Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale est de 1,5 M€ contre 1,6 M€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net social est une perte de 0,3 M€ d'euros (profit de 0,03 M€ au 28 février 2018). La filiale a cessé son activité commerciale au début de l'année 2019.

- **Activité de Orchestra Participation**

La filiale Orchestra Participation enregistre à son actif l'ensemble des participations françaises détenues en partenariat avec nos commissionnaires affiliés.

Elle n'enregistre donc pas de chiffre d'affaires mais des produits financiers et des dividendes. Son résultat est une perte de 0,5 M€ au 28 février 2019 (perte de 1,4 M€ au 28 février 2018).

- **Activité des filiales réunionnaises**

Orchest'run, située sur l'île de la Réunion, est détenue à 40% par Orchestra-Premaman SA. Elle dégage un bénéfice net de 0,18 M€ (0,2 M€ à la fin de l'exercice précédent).

La SAS Orcsavanna au même titre que sa sœur réunionnaise est détenue à 40% par Orchestra-Premaman SA. Cette filiale, dégage un bénéfice net de 0,2 M€ (0,1 M€ au 28 février 2018).

- **Activité des filiales mauriciennes**

Le chiffre d'affaires de Kazibao Ltd est de 0,6 M€ (1,0 M€ l'année dernière) et le résultat au 28 février 2019 est un profit de 0,04 M€ pour un profit de 0,3 M€ au 28 février 2018.

Le chiffre d'affaires de Club At Cost est de 0,18 M€ (0,2 M€ sur l'exercice dernier) et le résultat est une perte de 0,01 M€ (contre une perte de 0,1 M€ au 28 février 2018).

Prémaman Mauritius réalise sur la période un profit de 1,4 M€ contre 0,9 M€ au 28 février 2018.

- **Activité de la filiale allemande**

Orchestra-Premaman Deutschland réalise un chiffre d'affaires de 4,6 M€ contre 4,2 M€ au 28 février 2018 et enregistre une perte de 0,4 M€ contre une perte de 0,5 M€ au cours de l'exercice précédent.

- **Activité de la filiale malgache**

Ce bureau d'achat Orchestra Madagascar a réalisé un chiffre d'affaire de 0,7 M€ contre 0,9 M€ l'année dernière. Son résultat bénéficiaire passe de 0,6 M€ au 28 février 2018 à 0,4 M€ lors de cet exercice.

- **Activité de la filiale russe**

Orchestra-Prémaman Vostock, filiale russe de 3 magasins succursales ouverte en 2015. Elle dégage une perte nette de 0,1 M€ contre une perte nette de 1,0 M€ l'année précédente. La société n'a plus d'activité et n'a réalisé aucun chiffre d'affaires cette année. Elle devrait être dissoute au cours du premier semestre 2019/2020.

- **Activité de la filiale USA**

En 2016, Orchestra a créé une filiale américaine dans le but d'une fusion avec l'enseigne américaine Destination Maternity. Le 28 juillet 2017, Destination Maternity et Orchestra-Prémaman S.A. ont annoncé la résiliation de l'accord de fusion conclu le 19 décembre 2016. Orchestra USA compte un unique magasin à Philadelphie ouvert en mai 2017.

La filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 0 € contre un chiffre d'affaires de 0,6 M€ lors de l'exercice précédent. Le résultat ressort en perte pour 3,0 M€ contre une perte de 1,3 M€ au 28/02/2018.

2.1.7 Faits marquants de l'exercice

Réaménagement de l'endettement financier du Groupe

Au 28 février 2018, le Groupe n'a pas su respecter les covenants bancaires en place sur son crédit syndiqué bancaire et ses emprunts obligataires.

Ceci a donné lieu à la négociation et à la mise en place d'un protocole de conciliation portant sur le réaménagement de l'endettement financier du Groupe, protocole signé le 13 juin 2018 et homologué par le Tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018.

Ce protocole de conciliation a eu pour conséquence le réaménagement de l'endettement bancaire, le réaménagement de l'endettement obligataire et l'obtention de nouvelles lignes de financement « New Money » du fait notamment d'un renforcement des engagements de l'actionnaire principal.

L'endettement bancaire existant au titre du Contrat de Crédit Syndiqué et des Contrats de Crédits Bilatéraux Initiaux a été réaménagé :

- ✓ prorogation de deux ans de la date d'échéance finale à compter du 23 juillet 2018 soit jusqu'en juillet 2020 ;
- ✓ prorogation additionnelle automatique d'un an de la date d'échéance finale (soit une durée de trois ans à compter de la Date d'Homologation), sous réserve du respect de certaines conditions au 29 février 2020 (principalement absence de défaut de paiement et respect des ratios financiers au 29 février 2020 - waiver des bris de covenants financiers jusqu'à la date de test du 29 février 2020) ;
- ✓ paiement de waiver fees à chaque partenaire bancaire.

Le réaménagement de l'endettement obligataire a porté sur les éléments suivants :

- ✓ paiement à chaque porteur d'Obligations d'un waiver fee d'un montant total égal à 0,30% du montant des Obligations détenues par ce porteur, soit un montant de 0,3 M€ ;
- ✓ prorogation d'un an de la date de maturité des Obligations sous réserve de la prorogation des nouveaux contrats de crédits bilatéraux ;

- pour les Obligations 2020 : taux annuel de 5,25% l'an, contre 4,75% l'an préalablement à la Date de Réalisation ;
- pour les Obligations Euro PP 2021 : taux annuel de 4,531%, contre 4,031% l'an préalablement à la Date de Réalisation ;
- pour les Obligations Euro PP 2022 : taux annuel de 4,840%, contre 4,340% l'an préalablement à la Date de Réalisation.
- report du paiement de 85% des intérêts dus au titre de chacune des Obligations pour l'année 2018, payés le quinzième jour du 30ème mois à compter de la Date d'Homologation (24 juillet 2018), le solde des intérêts pour l'année 2018 et la totalité des intérêts pour les années suivantes étant payés à leurs dates d'échéance prévues ;
- ✓ pour les Obligations Euro PP 2021 et les Obligations Euro PP 2022 : renforcement des obligations d'information périodique des porteurs, étant précisé qu'Orchestra-Prémaman rendra publique toute information pertinente pour le marché conformément à ses obligations d'information permanente et périodique.

La Société a conclu le 21 juillet 2018 un contrat de prêt avec Banque Thémis et un fonds de prêts à l'économie, Gagéo Asset Finance Services (ensemble les « Apporteurs New Money ») en vue de l'apport d'un financement d'un montant de 23,5 M€ (« New Money ») garanti par un gage sur stocks avec dépossession et bénéficiant du privilège de conciliation.

A noter que le financement « New Money » a été complété par l'étalement de dettes fiscales pour un montant de 6,5 M€, permettant d'atteindre l'objectif de 30,0 M€ (voir la note 14 « Evénements postérieurs à la clôture »).

Mouvements sociaux en France

Le contexte social et économique extrêmement difficile lié à la crise des gilets jaunes a fortement impacté l'activité du Groupe sur l'exercice. Ces mouvements sociaux, qui ont débutés en périphérie urbaine, c'est-à-dire à proximité des zones dans lesquelles sont installés la majorité des magasins du Groupe, ont conduit à une baisse très nette de fréquentation de ceux-ci, et donc du chiffre d'affaires.

En réaction à cette crise, le Groupe a mis en place des opérations promotionnelles très agressives à compter de mi-décembre afin de générer du trafic dans les magasins et de compenser la perte de chiffre d'affaires tout en accélérant l'écoulement des stocks.

Augmentation de capital

A travers un communiqué de presse daté du 17 septembre 2018, Orchestra-Prémaman a annoncé les termes d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») d'un montant d'environ 28,6 millions d'euros (prime d'émission incluse), par voie d'émission d'actions ordinaires d'Orchestra-Prémaman.

L'Offre s'inscrit dans le cadre du protocole de conciliation conclu le 13 juin 2018 avec les créanciers bancaires du groupe Orchestra-Prémaman.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 3 octobre 2018, 21.994.640 Actions Nouvelles ont été demandées sur les 27.807.165 Actions Nouvelles initialement offertes, soit un taux de souscription de 79,10 %.

Il est rappelé que dans la mesure où l'augmentation de capital n'a pas été intégralement souscrite, Orchestra-Prémaman aura l'obligation de procéder, au plus tard le 30 novembre 2019, au règlement-livraison d'une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant d'atteindre, avec la présente augmentation de capital, un montant minimum total brut de 28,5 millions d'euros (prime d'émission incluse), conformément aux engagements prévus par le protocole de conciliation conclu entre Orchestra-Prémaman et les créanciers bancaires du groupe en date du 13 juin 2018.

Opérations sur le capital social : plan d'attribution d'actions gratuites

Lors de sa séance du 28 août 2018, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 843 333 actions gratuites, soit environ 2,1 % du capital social de la société, à certains salariés et dirigeants de la société, dont 533 333 pour les mandataires sociaux, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

L'attribution est divisée en trois séries :

- ✓ Série 1 : 133 333 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la condition de performance relative au chiffre d'affaires consolidé qui devait être supérieur à 500 m€ au 28 février 2019 et interviendra le 28 août 2019 avec une durée de conservation d'un an à compter de cette date.
- ✓ Série 2 : 420 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée au respect de ratio sur la base des comptes consolidés au 29 février 2020 soit :
 - Dettes financières nettes / Ebitda inférieure ou égal à 3
 - Dettes financières nettes / Fonds propres inférieur ou égal à 1,34.
 - Stock brut / Chiffre d'affaires inférieur à 0,36
 - Réduction des stocks supérieure ou égale à 55 m€ par rapport au comptes consolidés au 28 février 2018
- ✓ Série 3 : 290 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la mise à disposition du Groupe des fonds correspondant au refinancement de l'endettement bancaire existant au plus tard le 31 janvier 2021.

Certaines conditions de performance n'ayant pas été atteintes, ce plan n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 28 février 2019.

2.1.8 Continuité d'exploitation

Dans le cadre du protocole de conciliation homologué par le tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018, le Groupe a obtenu un abandon de ratios financiers sur le crédit syndiqué et les emprunts obligataires, suivi d'une période de trois semestres (31 août 2018, 28 février 2019 et 31 août 2019) sans aucun ratio à respecter. Les ratios bancaires devront néanmoins être calculés avant le 28 mai 2019 afin de pouvoir en communiquer les résultats aux établissements bancaires mais l'éventuel non-respect des ratios n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés de l'exercice.

Toutefois, les difficultés rencontrées au cours de l'exercice, notamment la baisse du chiffre d'affaires et du taux de marge brute, ont pesé sur la trésorerie disponible et ont contraint le Groupe à négocier un étalement des dettes URSSAF payables aux mois de décembre 2018 et janvier 2019 pour un montant de 2,4 M€ et des dettes de TVA de novembre, décembre 2018 et janvier 2019 pour un montant de 9,7 M€.

Par ailleurs, le compte de résultat prévisionnel et le budget de trésorerie préparés par la direction pour le prochain exercice à clore le 28 février 2020 montre qu'il existe une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les ratios bancaires à calculer au 28 février 2020. Il existe donc un risque d'exigibilité immédiate des passifs financiers à cette date. Il s'agit d'une incertitude forte sur la continuité

d'exploitation. Pour pallier à cette situation, la direction travaille conjointement sur plusieurs axes pour redresser la performance et la situation financière du Groupe : plan de communication et développement du digital pour développer le chiffre d'affaires, les produits et les marques pour améliorer les marges, les frais de structure et le périmètre de magasins pour améliorer la profitabilité, la gestion optimisée des stocks pour réduire les tensions sur la trésorerie et le renforcement des fonds propres.

La continuité d'exploitation n'étant pas compromise, les comptes consolidés sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, notamment pour l'évaluation des actifs non courants et l'évaluation des impôts différés.

2.1.9 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A la suite des mouvements sociaux en France qui ont fortement impactés l'activité du Groupe, ce dernier a formulé une demande d'étalement de dettes fiscales et sociales auprès du CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) dans le cadre des aides proposées par l'Etat aux entreprises ; cette demande a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 25 janvier 2019, et a été acceptée le 7 mai 2019.

2.1.10 Recherche et développement

Les dépenses en matière de recherche et développement réalisées par le Groupe au cours de l'exercice 2018/2019 s'élèvent à 7,0 M€ (dont 3,9 M€ sur Orchestra-Prémaman S.A., 0,7 M€ sur Orchestra Asia, 0,3 M€ sur Orchestra Maurice, 0,8 M€ sur Orchestra India, 0,7 M€ sur Orchestra Prémaman Belgium et 0,6 M€ sur Orchestra China).

Ces dépenses sont composées des coûts salariaux et de prestations engagées par les services style, achats, développement et gestion produits.

2.2 Situation de l'activité et résultats individuels statutaires de la société Orchestra-Prémaman, société mère

2.2.1 Activité de la société Orchestra-Prémaman

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers de la Société pour les exercices clos les 28 février 2018 et 2019 préparés conformément aux normes françaises.

Les comptes statutaires de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

	28/02/2018	28/02/2019
en K€	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	532 646	485 579
Total résultat d'exploitation	(2 932)	(47 423)
Résultat financier	(15 568)	(12 024)
Résultat courant avant impôt	(18 500)	(59 447)
Résultat net de la période	(26 458)	(89 557)

Informations financières sélectionnées du bilan

	28/02/2018	28/02/2019
en K€	12 mois	12 mois
Actif		
Actif immobilisé	241 492	245 013
Actif circulant	308 113	281 368
Charges constatées d'avance	9 895	11 227
Écarts de conversion actif	1 106	579
Passif		
Capitaux propres	2 667	(64 946)
Autres fonds propres	0	0
Provisions pour risques et charges	5 283	1 260
Dettes	518 998	572 656
Produits constatés d'avance	393	1 255
Écarts de conversion passif	33 265	27 962
TOTAL BILAN	560 606	538 137

La Société a poursuivi son développement en France métropolitaine en augmentant de 3800 m² la taille de ses surfaces de vente pour l'essentiel en périphérie. A fin février 2019, le nombre de points de vente en France est de 305 (175 succursales, 130 commissionnaires-affiliés).

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires de 485,6 M€. La Société a dégagé un résultat d'exploitation négatif 47,4 M€.

Elle a bénéficié au titre de l'exercice d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi d'un montant de 1,3 M€. Le crédit d'impôt relatif à l'année civile 2018 reste en créance reportable d'IS, et sera demandé en remboursement à l'issue du délai d'expiration de 3 ans s'il n'a pu être imputé sur les prochains bénéfices fiscaux.

La Société enregistre une perte nette de 89,6 M€ au 28 février 2019.

L'endettement financier net s'établit au 28 février 2019 à 177,2 M€ (y compris 100,0 M€ d'emprunts obligataires) contre 148,9 M€ au 28 février 2018, en augmentation de 28,3 M€ sur l'exercice.

2.2.2 Information relative à la loi de modernisation de l'économie concernant les délais de paiements fournisseurs et clients

Délais de paiement des dettes fournisseurs :

Données en milliers d'euros		Total
Dettes échues	Inférieures ou égales à 30 jours	2 092
	de 31 à 60 jours	4 113
	de 61 à 90 jours	149
	de 91 jours à 1 an	22 410
	Au-delà de 1 an	39 544
Total des dettes fournisseurs échues		68 308
Dettes fournisseurs non échues		84 482
Charges à payer et factures non parvenues		24 204
Total des dettes fournisseurs et rattachées		176 994

Délais de paiement des créances clients :

En milliers d'euros	
Créances clients brutes	28/02/2019
Non échues	29 310
Echues moins de 6 mois	270
Echues entre 6 et 12 mois	4 009
Echues entre 12 et 18 mois	6 368
Echues au-delà	14 839
Total	54 797

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat de la société Orchestra-Prémaman

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 28 février 2019 s'élevant à un montant débiteur de 89.559.575.62 euros, au compte

report à nouveau qui est ainsi ramené d'un montant débiteur de 3.506.536.56 euros à un montant débiteur de 93.066.112.21 euros.

(i) Il n'est pas proposé de distribution de dividendes.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social :

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice clos le 28.02.2019, il ressort des comptes sociaux qui seront soumis à votre approbation lors de l'assemblée générale annuelle que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il vous sera donc proposé, lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 28.02.2019, de décider la poursuite de l'activité de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	NON LA
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS		
2015/2016	Néant	-	-	
2016/2017	Néant	-	-	
2017/2018	Néant	-	-	

2.2.4 Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du CGI

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 202 569,29 €.

Elles concernent les amortissements et loyers excédentaires, et la taxe sur les voitures particulières des sociétés, pour respectivement 66 282,16 €, 54 247,25 € et 82 039,88 €.

2.2.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société Orchestra-Prémaman

Conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	28/02/2015	29/02/2016	28/02/17	28/02/2018	28/02/2019
Durée de l'exercice	12mois	12mois	12mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	19 203	19 203	22 245	22 245	12 160

Nombre d'actions émises	3 200 593	3 200 593	18 538 110	18 538 110	40 532 750
Valeur nominale d'action	6.0	6.0	1.20	1.20	0.30

Résultat global des opérations effectuées

(en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes	444 947	487 928	520 538	532 646	485 579
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	33 184	12 369	88 030	13 576	(70 370)
Impôt sur les bénéfices	(4 622)	1 297	825	(332)	(33)
Participation des salariés	(714)	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	8 616	(10 861)	(37 405)	(26 459)	(89 557)
Montant des bénéfices distribués	8 001	8 811	0	0	0

Résultat des opérations réduit à une seule action

(en euros)

Résultat après impôt et participation mais avant amortissements et provisions	8.70	3.86	0.43	0.75	(1.74)
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	2.7	(3.39)	(2.02)	(1.43)	(2.21)
Dividende versé à chaque action	2.5	2.75	0	0	0

Personnel

Nombre de salariés (effectifs fin période)	1 442	1 499	1 688	1 655	1 659
Masse salariale (milliers d'euros)	30 822	31 458	35 546	39 185	37 900

2.2.6 Analyse des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Les indicateurs clés de performance financière de la Société et du Groupe sont présentés et analysés dans la section 2.1 et 2.2 du Rapport de Gestion.

Les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel sont décrites dans les sections 7 et 8 du Rapport Financier Annuel qui comprend respectivement, le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale de la Société, et le rapport de l'organisme tiers indépendant.

2.3 Capital de la société Orchestra-Prémaman

2.3.1 Identité des détenteurs du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Orchestra-Prémaman, au 28 février 2019, étaient à notre connaissance les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
YELED INVEST	24 907 154	61,45%	34 961 892	69,06%	34 961 892	69,91%
Auto-détention	363 064	0,90%	363 064	0,72%	NA	NA
Alchamey Holdings Ltd.	1 655 000	4,08%	1 655 000	3,27%	1 409 547	2,82%
Autres actionnaires	13 607 532	33,57%	13 641 870	26,95%	13 641 870	27,28%
TOTAL	40 532 750	100%	50 621 826	100%	50 013 309	100%

En dehors de la société YELED INVEST, le seul actionnaire qui possède, seul ou de concert, directement ou indirectement, à la connaissance de la société, plus de 2,5% du capital, et ayant déclaré un franchissement de seuil est la société Alchamey Holdings Ltd, qui détient à la date du 28 février 2019, 1.655.000 actions (soit 4,08% du capital et 3,27% des droits de vote).

2.3.2 Cours de l'action

Au cours de l'exercice 2018/2019, les données relatives au marché de l'action Orchestra-Prémaman sont les suivantes :

Cours Extrêmes	
+ haut	3,34351 €
+ bas	0,4520 €

2.3.3 Titres auto détenus

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société détient, au 28 février 2019, 363 064 actions auto détenues (0,90% du capital), dont 16.165 dans le cadre du programme de rachat et 346 899 dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice 2018/2019, les transactions effectuées pour l'animation du cours ont été les suivantes :

Actions détenues par la société au 28 février 2018	116 585
Nombre d'actions achetées	

	637 795
Nombre d'actions vendues	407 481
Cours moyen des achats	1,23158
Cours moyen des ventes	1,27715
Actions détenues par la société au 28 février 2019	346 899

Le rachat de ces actions a eu pour objectif d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA-PRÉMAMAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues.

2.3.4 Autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société (l. 225-209)

Autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 août 2018 :

L'assemblée générale mixte de la Société qui s'est réunie le 28 août 2018 a autorisé dans sa onzième résolution, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 24 août 2017 dans sa onzième résolution à titre ordinaire.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA-PRÉMAMAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Prix d'achat maximum par action : 10 euros. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant susvisé sera

ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 18 538 110 euros.

2.3.5 Quotité de capital détenue par les salariés à la clôture de l'exercice (art. L. 225-102)

Nous vous indiquons qu'au 28 février 2019 la proportion du capital détenue par le personnel de la société est non significative.

2.3.6 Evolutions prévisibles de la situation du Groupe et des perspectives d'avenir

le Groupe poursuit sa stratégie en déployant des initiatives commerciales prises sur les derniers mois et dont les effets sont escomptés sur l'exercice 2019/2020 :

- Un développement de l'offre produit en magasins et l'ouverture ciblée de corners de puériculture dans certains magasins qui en étaient dépourvus,
- Un développement de l'offre sur la marque Prémaman,
- Et une communication significativement renforcée en support du chiffre d'affaires.

2.4 Conventions et engagements règlementés

Nous vous informons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue sur l'exercice.

Nous vous rappelons les conventions conclues antérieurement, qui se sont poursuivies et avec exécution au cours l'exercice 2018/2019 :

- **Conventions conclues avec la SCI ARRAS**

Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 août 2015, a autorisé la signature d'un bail avec la SCI Arras concernant le bâtiment à construire sur la commune d'Arras. La SCI Arras est une filiale à 67 % de HM Belgium SPRL et à 33 % de Gofratra BVBA. En effet le bail de la SCI Arras est une nouvelle convention par le jeu des avenants mais il est aussi dans le paragraphe où l'exécution s'est poursuivie.

Le bail conclu le 3 septembre 2015, entré en vigueur à la livraison des installations le 27 juillet 2016 (ci-après le « Bail Existant ») présente les principales caractéristiques suivantes :

- Ensemble immobilier à usage d'activités logistiques d'une surface hors d'œuvre nette de 50.245 m² (dont 1.117 m² de bureaux) sis sur un terrain situé dans la Zone Actiparc d'une surface d'environ 117.500 m² ;
- Durée du bail de 10 ans fermes ;
- Loyer annuel HT et HC d'un montant de 2.197.416 €, payable trimestriellement d'avance, indexé sur l'indice ILAT, correspondant à des coûts de :
 - o 42 € HT et HC par m² SHON loué, et par an pour une superficie de 49.128 m² d'entrepôts
 - o 120 € HT et HC par m² SHON loué, et par an pour une superficie de 1.117 m² de bureaux
- Dépôt de garantie : 1 trimestre de loyer
- Indemnité d'immobilisation versée par le bailleur en garantie des engagements du preneur pour un montant de 1.098.708 € HT, qui sera restituée par le bailleur au preneur, à compter de la prise d'effet

du bail, déduction faite du montant du dépôt de garantie, par compensation sur la première année de facturation du loyer.

En date du 22 décembre 2016, la société Orchestra-Prémaman et la SCI Arras ont signé un avenant au contrat de bail commercial conclu le 3 septembre 2015 afin de substituer le dépôt de garantie par une garantie bancaire.

Ainsi, par cet avenant, la SCI Arras s'engage à restituer le dépôt de garantie versé lors de la signature du contrat. La garantie bancaire venant substituer ledit dépôt de garantie devra être établie par un établissement bancaire de référence, au bénéfice du bailleur. Elle devra être effective au plus tard au 5 juillet 2017. A défaut, Orchestra-Prémaman s'engage à reverser le dépôt de garantie au plus tard le 31 juillet 2017.

Aucun dépôt de garantie n'a été restitué au cours de l'exercice clos au 28 février 2019.

La société Orchestra-Prémaman s'est par ailleurs rapprochée de la SCI Arras compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74.375 m² de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront, à terme, construits sur le terrain.

Dans le cadre du développement de son activité, Orchestra-Prémaman s'est finalement rapprochée de la SCI Arras en vue de la prise à bail des locaux à usage d'entrepôt et de bureau construits à terme (ci-après « Extension ») et dédiés à la gestion logistique du groupe. Ainsi, les deux parties ont conclu un bail commercial sous conditions suspensives en date du 15 juin 2017 (ci-après « BEFA Initial ») dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

- Conditions suspensives :
 - o Obtention du permis de construire relatif à la construction des locaux loués au plus tard le 30 septembre 2019 ;
 - o Réalisation des formalités relatives à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
 - o Signature du procès-verbal de livraison et travaux conformes au descriptif des travaux au plus tard le 31 mai 2019.
- Ensemble immobilier à usage d'activités logistiques d'une surface plancher d'environ 74 735 m² (dont 71 653 m² d'entrepôt) sis sur un terrain dans la zone ACTIPARC ;
- Durée de 10 ans fermes à compter de la réception des constructions ;
- Loyer annuel de 3 123 750 € hors taxes et hors charges déterminé sur une base de 42 € par m² ;
- Dépôt de garantie : 1 trimestre de loyer.

Depuis la signature du BEFA Initial, des éléments nouveaux sont intervenus et la société Orchestra Prémaman s'est rapprochée de la SCI Arras aux fins d'adapter les dispositions du BEFA Initial.

A cet effet, les parties ont décidé d'un commun accord de résilier purement et simplement le BEFA Initial le 30 novembre 2017, et ont signé un nouveau bail (ci-après le « BEFA »), dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Conditions suspensives :
 - o Obtention par le BAILLEUR ou toute personne morale qui lui serait substituée du permis de construire relatif à la construction des locaux loués, purgé de tous recours, retrait ou déféré préfectoral et ayant par conséquent acquis un caractère définitif, au plus tard le 31 décembre 2018, sauf meilleur accord des PARTIES,
 - o Obtention, par le BAILLEUR ou toute personne morale qui lui serait substituée, au plus tard le 31 décembre 2018, sauf meilleur accord des PARTIES, de l'arrêté d'autorisation environnementale au titre de la législation sur les installations classées devenu définitif, et visant les rubriques suivantes :
 - Sous le régime de l'autorisation : 1510, 1530, 1532, 2662-a, 2663-1a, 2663-2a ;
 - Sous le régime de la déclaration : 2910-A, 2925.
- Ensemble immobilier à usage d'activités logistiques d'une surface de plancher d'environ 73.326m² (dont 71.667,20m² d'entrepôt) sis sur un terrain dans la zone Actiparc ;
- Durée de 10 ans fermes à compter la réception des constructions ;
- Loyer annuel de 3.083.850 € HT et hors charges déterminé sur une base de 42,06€ par m² ;
- Dépôt de garantie de base : 1 trimestre de loyer ;
- Dépôt de garantie complémentaire pour un montant de 9 280 000€ et valable pendant une durée de 6 années à compter de la date de prise d'effet du BEFA. En cas d'absence d'impayé par

Orchestra, cette garantie sera ramenée à 6 148 000€ à la deuxième date anniversaire du BEFA, et à 3 074 000€ à la quatrième date anniversaire du BEFA.

Par ailleurs, Orchestra Prémaman et la SCI Arras se sont rapprochées le 30 novembre 2017 aux fins d'adapter le Bail Existant, et ont convenu que, dans l'hypothèse où interviendrait la prise d'effet du Bail de l'Extension, la durée du Bail Existant sera automatiquement et concomitamment adaptée pour une nouvelle période ferme de dix ans à compter de la date de prise d'effet du bail de l'Extension.

De plus, les parties ont convenu que :

1. Dans l'hypothèse où il adviendrait que les conditions suspensives visées dans le BEFA ne soient pas réalisées dans les délais convenus, en garantie de la bonne exécution de ses engagements financiers au titre du présent Bail Existant, Orchestra s'engage à faire émettre, en faveur du Bailleur, une seconde garantie autonome à première demande (ci-après « GAPD 2»). La GAPD 2 sera remise au bailleur au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la date de la constatation du défaut de réalisation de l'une quelconque des Conditions Suspensives du Bail d'Extension, et devra garantir, sur une période de 6 ans à compter de son émission, le paiement d'une somme de 6 720 000€. A la deuxième date anniversaire de la GAPD 2 (à compter de sa date d'émission), le montant de la GAPD 2 sera ramené à la somme de 4 452 000€ et sera valable pendant une durée de deux années. A la quatrième date anniversaire de la GAPD 2 (à compter de sa date d'émission), le montant de la GAPD 2 sera ramené à la somme de 2 226 000€ et sera valable pendant une durée de deux années, à l'issue desquelles ladite garantie sera restituée par le bailleur à Orchestra.
2. Dans l'hypothèse où il adviendrait que les conditions suspensives visées dans le BEFA soient réalisées dans les délais convenus, en garantie de la bonne exécution de ses engagements financiers au titre du présent Bail Existant, Orchestra s'engage à faire émettre, en faveur du Bailleur, une seconde garantie autonome à première demande (ci-après « GAPD 2 Bis»). La GAPD 2 Bis sera remise au bailleur au plus tard le jour de la livraison de l'Extension, et devra garantir, sur une période de 6 ans à compter de son émission, le paiement d'une somme de 6 720 000€. A la deuxième date anniversaire de la GAPD 2 Bis (à compter de sa date d'émission), le montant de la GAPD 2 Bis sera ramené à la somme de 4 452 000€ et sera valable pendant une durée de deux années. A la quatrième date anniversaire de la GAPD 2 Bis (à compter de sa date d'émission), le montant de la GAPD 2 Bis sera ramené à la somme de 2 226 000€ et sera valable pendant une durée de deux années, à l'issue desquelles ladite garantie sera restituée par le bailleur à Orchestra.

En contrepartie de son engagement d'importance, nécessaire et indispensable pour lui permettre de réaliser l'opération immobilière envisagée, la SCI Arras a accordé à la société Orchestra-Prémaman, au titre d'un Contrat d'Apporteur d'Affaires signé le 23 février 2017, une économie de loyers futurs payée d'avance, pour un montant de 17.000.000 € HT à compter de la livraison des constructions. Le montant comptabilisé en produit est nul à la clôture de l'exercice clos le 28 février 2019.

Suite à l'exécution du Contrat d'Apporteur d'Affaires et du Contrat de Prestations de Services la société Orchestra-Prémaman détenait une créance de 24 000 000 € TTC sur la SCI Arras. Le 24 février 2017, la SCI Arras a autorisé la société Orchestra-Prémaman à céder cette créance à la société Yeled Invest. Un contrat de cession de créance commerciale a été signé en date du 28 février 2017 par les sociétés Orchestra-Prémaman et Yeled Invest ; le créancier de la SCI Arras devenant alors la société Yeled Invest.

La SCI Arras a cédé le bâtiment et l'extension à un tiers, entraînant le transfert du bail en cours avec Orchestra-Prémaman. Cette convention n'a plus à figurer sur la liste des conventions réglementées.

- **Convention de conseil et management avec la société Financière Mestre Hong Kong.**
La charge comptabilisée dans les comptes de la société au titre de la convention de management et de conseil avec la société Financière Mestre Hong Kong s'est élevée à 224 K€ sur l'exercice.
- **Contrat d'approvisionnement signé avec la société VEGOTEX représentée par Monsieur Marcel Gotlib.**
La charge comptabilisée sur l'exercice s'est élevée à 14 002 K€.

- **Crédit revolving accordé par YELED INVEST SA autorisé par les conseils des 26 juin 2014 et 12 décembre 2014.**

Ce compte courant, qui était de 8 396 K€ au 28 février 2018, auxquels s'ajoutaient 122 K€ d'intérêts courus, a été soldé sur l'exercice.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice s'est élevée à 121K €.

Nous vous rappelons par ailleurs les conventions conclues antérieurement, qui se sont poursuivies et sans exécution au cours l'exercice 2018/2019 :

- **Indemnités du Directeur Général en cas de cessation des fonctions**

Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2016, a autorisé l'octroi d'une indemnité à Thomas Hamelle, Directeur Général, en cas de cessation par révocation de ses fonctions, hors cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la Société.

Ladite indemnité serait égale :

- à la somme de 165 000 € correspondant à 6 mensualités de rémunérations fixes dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet pendant la période courant entre ce jour et la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- à la somme de 150 000 € dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet après la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- étant précisé que la rémunération mensuelle, du mois au cours duquel la cessation des fonctions prendrait effet, serait versée en intégralité ;

Le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivants (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions :

- Un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 Millions d'euros,
- Un EBE courant supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé,
- Un ratio de levier (Dette Financière Nette / EBE Courant) inférieur à 3,5 ;

Cette indemnité serait versée immédiatement à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions, sous réserve de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions susvisées.

- Cession de 1 922 820 titres DESTINATION MATERNITY CORPORATION à YELED INVEST, autorisée par le conseil du 29 février 2016.

La cession est intervenue le 2 mai 2016.

La Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

- Mise en place, en guise de dépôt de garantie, d'une lettre de confort d'Orchestra au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par OPI, filiale espagnole. Pas d'exécution de la lettre de confort au cours de l'exercice : pas de charge ou produit constaté sur l'exercice).

- Abandon de créance de 141.000 € consenti le 30 octobre 2009 au profit de la filiale canadienne Orchestra Canada Inc., assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (pas de charge ou produit sur l'exercice).

- Abandon de créance de 876.000 € consenti le 30 octobre 2009 au profit de la société OPI, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (pas de charge ou produit sur l'exercice).

- Abandon de créances commerciales de 6 838 328 € au profit d'OPI avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 25 février 2015 (pas de charge ou produit sur l'exercice).
- Abandon de créances commerciales de 18 276 992 € au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 25 février 2015 (pas de charge ou produit sur l'exercice).
- Abandon de créances commerciales de 24 000 000 € au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 28 février 2017.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du même code, poursuivies et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions aux fins d'établissement de leur rapport spécial.

2.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prend, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, la forme d'une section distincte du présent rapport de gestion.

2.5.1 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

L'adoption d'un code de référence en matière de gouvernement d'entreprise (tels que les Codes AFEP/MEDEF ou Middlenext) n'est pas une obligation. En effet, l'article L. 225-37 du Code de commerce institue une faculté pour les sociétés cotées sur Euronext de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de l'élaboration de leur rapport du Président. Néanmoins, il n'en fait nullement obligation et prévoit d'ailleurs le cas de sociétés ne se référant à aucun Code.

Dans ce cadre, un certain nombre de sociétés ont choisi, à l'instar de notre groupe, de ne se référer à aucun code de gouvernance.

Au cas particulier, le conseil a pris connaissance de chacun des deux Codes de gouvernance mais les a jugés tous deux inadaptés aux spécificités de la société pour les raisons suivantes :

- le Code AFEP/MEDEF est destiné aux grandes entreprises et semble inadapté aux sociétés des compartiments B et C ayant un fort actionnariat de référence et notamment familial
- le Code Middlenext, bien qu'établi pour des valeurs moyennes et petites contrôlées par des actionnaires historiques, formule des recommandations générales qui ne tiennent pas compte de la spécificité d'organisation de chaque société.

Ainsi, plutôt que de se référer à un Code de gouvernance édictant des grands principes et des recommandations génériques, le conseil a préféré adopter une approche concrète et pragmatique de la gouvernance de la société.

Toutefois, en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, le Conseil a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et a exprimé son adhésion à ces recommandations, à l'exception de la recommandation figurant à l'article 24.3.3 du Code AFEP/MEDEF. En effet, la condition relative au niveau de chiffre d'affaires pour les exercices 2018/2019 et 2019/2020 de la rémunération du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, et du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 28 août 2018, ne constitue pas une condition exigeante au sens de l'article 24.3.3 du Code AFEP/MEDEF. Néanmoins, cette condition a été fixée dans le cadre d'une politique de rétention des cadres dirigeants du Groupe afin de mener à bien le plan de transformation, dans un environnement de marché particulièrement difficile.

Par ailleurs, au-delà des exigences prévues par la loi, la société s'est fixée différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- la dissociation des fonctions du Président et du directeur général, le Président étant assisté par une Vice-présidente et le directeur général étant assisté par des directeurs généraux délégués.
- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du Conseil d'Administration, lequel comporte aujourd'hui 3 hommes et 2 femmes, soit un taux de féminisation de 40% et un écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe qui n'est pas supérieur à deux, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres.
- les réunions du Conseil d'Administration, dont l'organisation, la fréquence et la durée permettent aux administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour.

Enfin, dans le cadre de ses réflexions sur la gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre une évaluation des travaux du Conseil, sur la base de questionnaires transmis à chacun des administrateurs. Cette évaluation a porté notamment sur la composition du Conseil, l'organisation et la fréquence des réunions, les sujets à l'ordre du jour et la qualité des discussions, ainsi que l'accès à l'information des administrateurs. Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil du 12 mai 2016. La Société prévoit de mettre à nouveau en œuvre cette évaluation au cours de l'année 2019.

2.5.2 Fonctionnement et composition du Conseil d'administration

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Composition du Conseil d'administration au 28 février 2019

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre, Vice-Présidente
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib
- Mme Aurélie Mestre
- Mme Bernadette Ayivi Boulbes, Administratrice salariée.

Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2019, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 17 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 90%.

Le nombre de réunions du Conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Accès à l'information

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 7 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés une semaine avant la séance (sauf urgence) pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspectives du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société. La situation du groupe et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ses réunions.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu au cours de l'exercice 2018/2019 de toutes les opérations majeures conduites, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique...).

Le Conseil a en particulier :

- pris acte de la désignation d'un administrateur salarié,
- autorisé la conclusion de la documentation de financement,
- modifié le règlement intérieur,
- suppression des limitations de pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué finance,
- autorisé de conclusion d'un protocole de réaménagement de la dette bancaire et obligataire,
- arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2018 ;
- arrêté le rapport de gestion du Conseil d'administration et de gouvernement d'entreprise et fixé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2018 pour proposition à l'Assemblée Générale du 28 août 2018 ;
- autorisation caution et avals ;
- fixé l'ordre du jour et arrêté le projet des résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 28 août 2018 ;
- réexaminé les conventions règlementées conclues au cours de l'exercice et d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'était poursuivie ;
- autorisé la signature des documents requis à la mise en œuvre du protocole de conciliation et du term sheet New Money ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 août 2018 ;
- décidé de la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuites au profit de certains membres du personnel et constat du non-respect de la condition de performance ;
- procédé à des nominations au sein du Conseil et de la direction générale et fixé la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- mise en œuvre d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- constatation du montant de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription souscrit en numéraire à titre réductible et irréductibles et décision relatives aux actions non souscrites,
- constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription
- examiné à plusieurs reprises la situation du Groupe (évolution des résultats ...) ;
- décidé d'arrêter le principe d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- examiné les comptes consolidés semestriels clos le 31 août 2018 ;

- adopté le budget de l'exercice clos le 28 février 2019 ;
- allocation jetons de présence.

Limitations de pouvoirs du Président :

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le conseil d'administration de la Société.

Règlement Intérieur

Un règlement intérieur a été adopté le 12 mai 2016 afin de préciser notamment le rôle du conseil d'administration, les missions du Président et du Vice-Président, l'organisation et les modalités de participation aux réunions du conseil ainsi que les obligations des membres du conseil d'administration.

Chaque membre du conseil d'administration s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Pour cela, il se fait communiquer tous les documents qu'il estime utile. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Le règlement intérieur fixe également le principe de l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil.

Ce règlement intérieur a été revu le 10 avril 2018 par le conseil d'administration, afin de supprimer les limitations de pouvoirs de la direction générale qui y étaient incluses.

Ce règlement intérieur est accessible sur le site internet de la Société. Il est prévu d'en faire une revue régulière et, le cas échéant, de le compléter ou le modifier, pour s'adapter au contexte réglementaire.

Censeurs

A la date du présent document, le conseil d'administration ne comprend aucun censeur.

Le conseil d'administration en date du 21 mars 2018 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude YANA de ses fonctions de censeur et de toutes ses fonctions au sein du groupe et des filiales du groupe à compter du 8 mars 2018. Il a été décidé de ne pas pourvoir au remplacement de son mandat de censeur.

Le conseil d'administration en date du 23 novembre 2018 a pris acte de la démission du CM-CIC de ses fonctions de censeur à compter du 16 octobre 2018, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le président du conseil d'administration a reçu la démission de Monsieur Fahad Abdullah AL OTHAIM le 3 avril 2019.

2.5.3 Fonctionnement et composition de la Direction Générale

A la date du présent document, la direction générale de la Société est assurée de façon temporaire par Stefan JANISZEWSKI, Directeur Général Délégué en charge des Finances du Groupe, ce, dans l'attente de la nomination d'un Directeur Général permanent, succédant à M. Thomas Hamelle.

Les statuts de la société (articles 20 à 22) définissent les modalités d'exercice de la direction générale, les modalités de nomination et les missions du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, leurs rémunérations ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Limitations de pouvoirs du Directeur Général :

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

2.5.4 Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

2.5.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique sont les suivants :

- a) La structure du capital de la Société ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société sont précisées ci-dessus,
- b) Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.
 -
- c) Il n'existe pas, à notre connaissance, de pacte ou autre engagement signé entre actionnaires.
 -
- d) En application de la loi Florange du 29 mars 2014, les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double depuis le 3 avril 2016. En conséquence, les droits de vote exerçables s'élèvent à 50 013 309 au 28 février 2019.
 -
- e) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
 -
- f) Les règles de nominations et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
 -

- g) En matière de pouvoir du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours relatives aux augmentations de capital et au programme de rachat d'actions sont décrites au chapitre « 2.3 Capital autorisé » du présent rapport financier annuel.
 -
- h) La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
 -
- i) Les seuls accords conclus par la société qui seraient modifiés ou seraient susceptible de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les contrats de crédits bilatéralisés, les contrats de crédit bilatéraux tels que modifiés le cas échéant, et le contrat de Financement New Money conclus en application du Protocole Orchestra, l'emprunt obligataire contracté en novembre 2014, et l'emprunt obligataire Euro-PP souscrit en Juillet et Octobre 2015, étant précisé que le changement de contrôle de la société ouvre aux porteurs des emprunts obligataires susvisés une simple faculté de demander le remboursement anticipé des obligations.
 -
- j) Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du conseil d'administration. Les engagements relatifs à l'indemnité due en cas de cessation des fonctions du directeur général sont décrits au chapitre 2.5.9 ci-après.

2.5.6 Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Suite à la demande du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2016, la Direction Financière, renforcée d'un Directeur de la Trésorerie et d'un Adjoint au Directeur Administratif et Financier, a mis en place :

- une nouvelle procédure de détermination des taux de change à utiliser par les équipes comptables
- un contrôle par la Direction Trésorerie Groupe à chaque clôture des opérations de conversion réalisée par la Direction Comptable France,
- un reporting régulier sur les risques de change, les opérations de couverture, l'impact de l'évolution des devises sur la marge et le résultat financier du groupe, à l'attention du Conseil d'Administration et/ou du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a été réuni pour la 1ère fois le 29 mars 2017, sachant qu'en l'absence d'administrateur indépendant ce sont l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui se sont réunis en formation de Comité d'Audit, et en présence des commissaires aux comptes, pour :

- mettre en place le Comité d'Audit, préciser son rôle et ses responsabilités, et fixer le calendrier annuel de ses réunions,
- analyser une 1ère cartographie des risques, et fixer les priorités du plan d'audit annuel,
- examiner les éléments relatifs à la clôture des comptes au 28 février 2017, en termes d'enjeux et de calendrier, de faits significatifs, d'amélioration des process et méthodes, et d'événements post-clôture.

La 2ème réunion du Comité d'Audit, en date du 29 Juin 2017, a porté sur l'examen des comptes au 28 février 2017, notamment la pertinence des méthodes comptables utilisées et le traitement des opérations significatives, ainsi que sur la restitution des travaux d'audit des commissaires aux comptes.

La 3ème réunion du Comité d'Audit, en date du 30 novembre 2017, a porté notamment sur la reconnaissance du chiffre d'affaires, évaluation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, sur l'existence et la valorisation des stocks ainsi que le caractère recouvrable des impôts différés actifs.

La 4ème réunion du Comité d'Audit, en date du 28 juin 2018, a porté notamment les conditions d'arrêté des comptes au 28 février 2018, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci, notamment la fiabilité des processus qui concourent à l'établissement des comptes, la pertinence des méthodes comptables utilisées et le traitement des opérations significatives, la restitution des travaux d'audit des commissaires aux comptes.

La 5ème réunion du Comité d'Audit, en date du 23 novembre 2018, a porté notamment la présentation des nouvelles normes IFRS et les seuils de matérialité.

1.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Prémaman, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne.

1.1.1. Les valeurs et principes d'actions

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Générale Déléguée, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

1.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite impose à la Société, ainsi qu'à tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants, de :

- ne pas utiliser le travail infantile;

- offrir aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite.

1.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances par la Direction Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

La Direction des Ressources Humaines, avec l'appui du service juridique, veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales ; la Direction Juridique assure la protection des marques dans le monde et le respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister si nécessaire par des experts externes.

Par ailleurs, la Direction Générale prend connaissance de l'ensemble des courriers recommandés adressés au siège.

1.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

1.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances, les équipes financières assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elles assurent la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion.

Ces mêmes équipes assurent la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elles assurent aussi l'évolution et la maintenance du système d'information financière.

La fonction contrôle de gestion assure la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

1.2.2. Le reporting de gestion

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de l'activité de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commandes, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les éventuelles anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

2.5.7 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toutes natures attribuables au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration a pris en compte les principes suivants :

A/ Président du Conseil d'administration :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Président du Conseil d'administration, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Le Président bénéficie d'une rémunération fixe au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

- Rémunérations exceptionnelles

- Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

- Le versement d'éventuels éléments de rémunération exceptionnelle, attribués au titre du mandat pour l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration versés ou attribués au titre dudit exercice.

- Jetons de présence

Le Président du conseil perçoit au titre de ses fonctions d'administrateur des jetons de présence.

B/ Directeur Général :

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Directeur Général, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe au titre de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

Cette rémunération est payable est douze mensualités à chaque fin de mois.

- Rémunération variable annuelle

- Le Directeur Général bénéficie également d'une rémunération variable au titre de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

- Les critères de détermination de cette rémunération seront fixés par le Conseil d'Administration, tous les ans.
-
- - Rémunération variable pluriannuelle
- Le conseil d'administration peut décider d'octroyer au directeur général une rémunération variable pluriannuelle.
-
- Attribution gratuite d'actions
- Le Directeur Général devrait bénéficier annuellement de l'attribution gratuite d'actions de la Société.
- L'attribution définitive desdites actions sera subordonnée à des conditions qui pourront notamment être des critères de performance et/ou de présence.

- Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Directeur Général au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

- Avantages de toutes natures

Le Directeur Général bénéficie du régime de prévoyance et de mutuelle dont bénéficient les cadres de la Société et de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie de plusieurs assurances, à savoir :

- Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises,
- Une assurance responsabilité civile de mandataire social,
- Une assurance de protection juridique dans le cadre de la responsabilité pénale.

Le versement des éléments de rémunération variable et, le cas échéant exceptionnelle, attribués au titre du mandat pour l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général versés ou attribués au titre dudit exercice.

2/ Engagements à l'égard du Directeur Général sur le fondement des alinéas 1 et 6 l'article L.225-42-1 du Code de commerce

Indemnités de départ :

Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité susceptible d'être due à raison de la cessation de ses fonctions, autorisée par le conseil d'administration du 30 novembre 2016 et par l'Assemblée Générale du 24 août 2017 et soumise à l'Assemblée Générale du 24 août 2017 dans le cadre de la cinquième résolution, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ladite indemnité serait égale :
 - à la somme de 165 000 € correspondant à 6 mensualités de rémunérations fixes dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet pendant la période courant entre ce jour et la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
 - à la somme de 150 000 € dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet après la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
 - étant précisé que la rémunération mensuelle, du mois au cours duquel la cessation des fonctions prendrait effet, serait versée en intégralité ;
- le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivants (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions :
 - Un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 Millions d'€uros
 - Un EBE courant supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé
 - Un ratio de levier (Dette Financière Nette / EBE Courant) inférieur à 3,5
- cette indemnité serait versée immédiatement à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions, sous réserve de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions susvisées.

C / Directeurs Généraux Délégués

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables aux Directeurs Généraux Délégués, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Les Directeurs Généraux Délégués peuvent percevoir une rémunération fixe au titre de leur mandat social.

•
- Rémunération variable annuelle

Les Directeurs Généraux Délégués peuvent percevoir une rémunération variable au titre de leur mandat social.

Les critères de détermination de la rémunération variable annuelle sont définis par le Conseil d'Administration, chaque année.

- Rémunération variable pluriannuelle

Le conseil d'administration peut décider d'octroyer au titre de leur mandat social une rémunération variable pluriannuelle.

- Attribution gratuite d'actions

Les Directeurs généraux délégués peuvent se voir attribuer gratuitement des actions de la société.

- Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle aux Directeurs Généraux Délégués au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

- Avantages de toutes natures

Les Directeurs Généraux Délégués peuvent bénéficier d'avantages de toutes natures et notamment du régime de prévoyance et de mutuelle dont bénéficient les cadres de la Société et de la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Par ailleurs, les Directeurs généraux délégués peuvent bénéficier de plusieurs assurances, à savoir :

- Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises,
- Une assurance responsabilité civile de mandataire social,
- Une assurance de protection juridique dans le cadre de la responsabilité pénale.

Le versement des éléments de rémunération variable et, le cas échéant, exceptionnelle attribués au titre du mandat pour l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération des Directeurs Généraux Délégués versés ou attribués au titre dudit exercice. Il est précisé que le versement des rémunérations variables et le cas échéant exceptionnelles attribuées au titre du contrat de travail ne sont pas conditionnées à l'approbation de l'assemblée générale.

2/ Eléments de rémunération et avantages de toutes natures dus ou susceptibles d'être dus au titre de conventions conclues en raison de son mandat avec la société une filiale, une société contrôlante ou une société placée sous le même contrôle (au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce) :

- Contrat de travail

Certains Directeurs Généraux Délégués sont liés à la société par un contrat de travail au titre duquel ils perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable et bénéficient notamment de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.5.8 Rémunérations des mandataires sociaux

Les tableaux relevant de la Position-Recommandation AMF n°2014-14 relative au guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes, et précisant l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux, sont présentés ci-dessous :

- **Tableau Numéro 1** : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social¹

En €	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019
Pierre MESTRE – Président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	6 000	• 6000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total (1)	6 000	6 000

Chantal MESTRE –Vice-Présidente du conseil d'administration

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	4 500	5 471
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total (1)	4 500	5 471

Aurélie MESTRE –Administrateur

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	5 722
---------------------------------------------------------------------	---	-------

¹ Sur la base des rémunérations brutes avant impôt.

En €	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total (1)	0	5 722

Marcel GOTLIB – Administrateur

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	6 000	6 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	6 000	6 000

Charles GOTLIB – Administrateur

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	4 800	4 765
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	4 800	4 765

Bernadette AYIVI BOULBES – Administratrice salariée

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0

En €	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	0	0

Stéphane MANGIN– Directeur Général Délégué jusqu'au 29 juin 2017

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	277 790	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	0	0
Total	277 790	0

Jacques BLANCHET– Directeur Général Délégué jusqu'au 29 juin 2017

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	348 845	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	0	0
Total	348 845	0

Franck ROUQUET – Directeur Général Délégué du 1^{er} mars 2016 au 29 août 2017

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	325 440	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	31 906	0
Total	357 346	0

En €	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019
------	-----------------------	-----------------------

Thomas HAMELLE – Directeur Général du 30 novembre 2016 au 25 mars 2019

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	382 202	580 952
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	95 719	198 317
Total	477 921	779 269

Agathe BOIDIN –Vice-Présidente du conseil d'administration du 1er mars 2016 au 29 juillet 2016, Directrice générale Déléguée du 29 août 2017 au 31 juillet 2018

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (3)	367 429	809 987
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	63 813	0
Total	431 242	809 987

Stefan JANISZEWSKI – Directeur Général Délégué à compter du 29 juin 2017 et Directeur Général à compter de 25 mars 2019

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (3)	156 010	252 257
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)	31 906	28 788
Total	187 916	281 045

Philippe DAYRAUD – Directeur Général Délégué du 4 octobre 2017 jusqu'au 19 février 2019

En €	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (4)	121 670	385 731
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	121 670	385 731

Mathieu HAMELLE – Directeur Général Délégué du 28 août 2018 jusqu'au 25 mars 2019

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (3)	0	124 780
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice (2)		28 788
TOTAL		153 568

- (1) Il est précisé que Chantal et Pierre Mestre sont gérants des sociétés Financières Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd qui ont conclu des conventions de prestations de services avec les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman. Le montant total de ces prestations s'est élevé à 997 K€ au titre de l'exercice clos le 28 février 2019.
- (2) Les mandataires sociaux ont bénéficié de plans d'actions gratuites attribués le 31 août 2016 et le 24 août 2017. Les seuils de déclenchement de ce plan n'étant pas réalisés tels que requis au 28 février 2018, aucune action gratuite ne sera finalement acquise au titre de ces plans. Ils bénéficient également d'un plan d'actions gratuites attribués en date du 28 août 2018.
- (3) Les rémunérations dues au titre de l'exercice pour les Directeurs Généraux Délégués incluent les rémunérations liées à leur contrat de travail tel que décrits ci-après.
- (4) La rémunération fixe de M. Philippe Dayraud intègre le contrat de prestation de services avec la société The Outsiders France SAS (société dirigée par Philippe Dayraud) pour un montant de 386 K€.

- **Tableau Numéro 2** : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social²

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 28 février 2018 et 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

En €	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Nom				
Pierre MESTRE – Président du conseil d'administration³				
Rémunération fixe	0	0	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	6 000	6 000	6 000	6 000
Chantal MESTRE –Vice-Présidente du conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	4 500	4 500	5 471	5 471
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	4 500	4 500	5 471	5 471
Marcel GOTLIB - Administrateur				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	6 000	6 000	6 000	6 000

² Sur la base des rémunérations brutes avant impôt

³

En €	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Charles GOTLIB – Administrateur				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	4 800	4 800	4 765	4 765
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	4 800	4 800	4 765	4 765

Aurélié MESTRE – Administrateur depuis le 28 août 2018				
Rémunération fixe	-	-	3 958	3 958
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	0	0	1 765	1 765
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	0	0	5 722	5 722

Stéphane MANGIN– Directeur Général Délégué jusqu’au 29 juin 2017				
Rémunération fixe	91 032	91 032	0	0
Rémunération variable annuelle (2)	52 340	52 340	0	0
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (8)	132 556	132 556	0	0
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (5)	1 862	1 862	0	0
Total	277 790	277 790	0	0

Jacques BLANCHET– Directeur Général Délégué jusqu’au 29 juin 2017

Rémunération fixe (8)	223 978	223 978	-	-
-----------------------	---------	---------	---	---

En €	Nom	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
		montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
	Rémunération variable annuelle (3)	34 729	34 729	-	-
	Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
	Rémunération exceptionnelle (8)	86 291	86 291	-	-
	Jetons de présence	-	-	-	-
	Avantages en nature (5)	3 847	3 847	-	-
	Total	348 845	348 845	-	-

Franck ROUQUET – Directeur Général Délégué du 1^{er} mars 2016 au 29 août 2017

	Rémunération fixe	158 774	158 774	-	-
	Rémunération variable annuelle (4)	16 686	16 686	-	-
	Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
	Rémunération exceptionnelle (8)	147 706	147 706	-	-
	Jetons de présence	-	-	-	-
	Avantages en nature (5)	2 274	2 274	-	-
	Total	325 440	325 440	-	-

Thomas HAMELLE – Directeur Général du 30 novembre 2016 au 25 mars 2019 (6)

	Rémunération fixe	371 250	371 250	570 000	570 000
	Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
	Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	-	-	-	-
	Avantages en nature (5)	10 952	10 952	10 952	10 952
	Total	382 202	382 202	580 952	580 952

Agathe BOIDIN – Vice-Présidente du conseil d'administration du 1er mars 2016 au 29 juillet 2016, Directeur Général Délégué du 29 août 2017 au 31 juillet 2018

	Rémunération fixe	307 281	307 281	474 387	474 387
	Rémunération variable annuelle (1)	60 148	60 148	74 400	74 400
	Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-

En €	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Rémunération exceptionnelle (8)	-	-	261 200	261 200
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (5)	-	-	-	-
Total	367 429	367 429	809 987	809 987

Stefan JANISZEWSKI – Directeur Général Délégué à compter du 29 juin 2017 et Directeur Général à compter du 25 mars 2019

Rémunération fixe (7) (8)	150 500	150 500	195 592	195 592
Rémunération variable annuelle (1bis)	-	-	49 318	49 318
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (5)	5 510	5 510	7 346	7 346
Total	156 010	156 010	252 256	252 256

Philippe DAYRAUD – Directeur Général Délégué du 4 octobre 2017 au 19 février 2019

Rémunération fixe	121 670	121 670	385 731	385 731
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	121 670	121 670	385 731	385 731

Mathieu HAMELLE – Directeur Général Délégué du 28 août 2018 au 25 mars 2019

Rémunération fixe	-	-	122 580	122 580
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (5)	-	-	2 199	2 199
Total	0	0	124 779	124 779

- (1) Depuis le 1^{er} mars 2016, Agathe Boidin percevait une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale, payable annuellement, sur la base d'objectifs fixés par le Directeur Général en début de chaque semestre. Les objectifs sont pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- (1bis) Depuis le 1^{er} juin 2017, Stefan JANISZEWSKI perçoit une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale, payable annuellement, sur la base d'objectifs fixés par le Directeur Général en début de chaque semestre. Les objectifs sont pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- Stefan Janiszewski a bénéficié d'une prime de prise de fonction de 34 000 euros bruts versée au cours de l'exercice. Ladite prime a été intégrée au montant de la rémunération variable indiquée ci-dessus.
- (2) Stéphane Mangin percevait une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale, payable semestriellement, sur la base d'objectifs fixés par la direction en début de chaque semestre. La rémunération variable de Stéphane Mangin pouvait atteindre 42 000 € annuel brut, soit trois mois de salaire brut. Elle était basée pour un tiers sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur les résultats de la Business unit Puériculture et un tiers sur des objectifs personnels.
- (3) Jacques Blanchet percevait une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale, payable semestriellement, sur la base d'objectifs fixés par la direction en début de chaque semestre. Les objectifs étaient pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- (4) Franck Rouquet percevait une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale, payable semestriellement, sur la base d'objectifs fixés par la direction en début de chaque semestre. Les objectifs étaient pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- (5) Avantages en nature : Jacques Blanchet, Stéphane Mangin, Franck Rouquet, Stefan Janiszewski, Thomas Hamelle et Mathieu Hamelle bénéficiaient d'un véhicule de fonction.
- Stéphane Mangin bénéficiait en complément :
 - d'une couverture supplémentaire « soin de santé » pour lui et sa famille,
 - d'une couverture complémentaire « prévoyance » (décès et incapacité/invalidité) pour lui.
- (6) Rémunération de Thomas Hamelle, Directeur Général depuis le 30 novembre 2016 : voir chapitre ci-après.
- (7) Les rémunérations au titre de l'exercice pour les Directeurs Généraux Délégués incluent les rémunérations liées à leur mandat social ainsi que les rémunérations liées à leur contrat de travail tel que décrits ci-après dans le présent chapitre. Les rémunérations cumulées au titre de leur mandat social pour l'exercice clos le 28 février 2019 ont représenté 12 000€ et sont comprises dans la ligne Rémunération fixe.
- (8) Les rémunérations exceptionnelles des Directeurs Généraux Délégués correspondent à des indemnités transactionnelles versées à l'occasion de la cessation des fonctions au titre de leur contrat de travail.

2.5.9 Contrats de travail, indemnités de retraite et indemnités en cas de cessation des fonctions

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre MESTRE – Président du conseil d'administration Date début mandat : 2 août 2001 Renouvellement : 9 juillet 2013 Fin mandat : 2019		X		X		X		X
Chantal MESTRE –Vice-Présidente du conseil d'administration Date début mandat : 2 août 2011 Renouvellement : 9 juillet 2013 Fin mandat : 2019		X		X		X		X
Marcel GOTLIB – administrateur Date début mandat : 2 août 2011 Renouvellement : 9 juillet 2013 Fin mandat : 2019		X		X		X		X
Charles GOTLIB –administrateur Date début mandat : 10 février 2011 Renouvellement : 28 août 2018 Fin mandat : 2024		X		X		X		X

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernadette AYIVI BOULBES – Administratrice salariée Date début mandat : 1 ^{er} mars 2018 Fin mandat : 2022	X			X		x		X
Aurélie MESTRE Administratrice Date début mandat : 28 août 2018 Fin mandat : 2024	x			x		x		x
Thomas HAMELLE – Directeur Général à compter du 30 novembre 2016 Date début mandat : 30 novembre 2016 Date fin de mandat : 25 mars 2019		X		X	X(2)			X

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mathieu HAMELLE – Directeur Général Délégué à compter du 28 août 2018 Date début mandat : 28 août 2018 Renouvellement : Néant Fin mandat : 25 mars 2019		X		X	X (3)			X
Philippe DAYRAUD – Directeur Général Délégué à compter du 30 octobre 2017 Date début mandat : 30 octobre 2017 Renouvellement : Néant Fin mandat : 19 février 2019		X		X		X		X
Stefan JANISZEWSKI– Directeur Général Délégué Date début mandat : 29 juin 2017 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2019	X (1)			X		X		X

(1) Stefan Janiszewski cumule son mandat social avec un contrat de travail. Ce cumul a été jugé acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat du Groupe et de la pratique

de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du Groupe.

(2) M. Thomas Hamelle bénéficie d'une indemnité en cas de cessation des fonctions de Directeur Général dont les modalités sont les suivantes :

- - L'indemnité proposée correspond à une indemnité en cas de prise d'effet, par anticipation ou à terme, de la cessation par révocation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Thomas HAMELLE, hors cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la société ;
- - L'indemnité serait égale :
 - à la somme de 165 000 € correspondant à 6 mensualités de rémunérations fixes dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet pendant la période courant entre ce jour et la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
 - à la somme de 150 000 € dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet après la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
 - étant précisé que la rémunération mensuelle, du mois au cours duquel la cessation des fonctions prendrait effet, serait versée en intégralité ;
- - Le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivants (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions :
 - Un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 Millions d'€uros
 - Un EBE courant supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé
 - Un ratio de levier (Dette Financière Nette / EBE Courant) inférieur à 3,5 ;
- - Cette indemnité serait versée immédiatement à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions, sous réserve de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions susvisées.
-
- Le conseil d'administration en date du 25 mars 2019, actant la révocation de Monsieur Thomas HAMELLE, a constaté que les conditions de réalisation liées à l'EBE et de ratio de levier n'étant pas atteintes, l'indemnité en cas de cessation des fonctions n'est pas due.
-

(3) M. Mathieu Hamelle bénéficie d'une indemnité en cas de cessation des fonctions de Directeur Général Délégué dont les modalités sont les suivantes :

La société souscrira au profit du directeur général délégué une garantie sociale des chefs et dirigeants auprès d'une compagnie d'assurance privée.

Le conseil d'administration en date du 25 mars 2019, actant la démission de Monsieur Mathieu HAMELLE, ce dernier a renoncé à toutes indemnités de rupture éventuellement dues au titre de son mandat de directeur général délégué.

Les rémunérations futures des mandataires sociaux seront soumises au vote des actionnaires, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique qui a institué notamment par les articles L. 225-37-2 et L. 225-100 al. 10 et 11 du code de commerce les mécanismes du « say on pay ».

•

2.5.10 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à (i) la Société, (ii) l'une quelconque de ses filiales ou (iii) l'un de ses actionnaires

Avec les sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd

Une convention de prestations de services lie actuellement la Société Orchestra-Prémaman SA et la société Financière Mestre Hong Kong Ltd, dont M. et Mme Mestre sont gérants. Cette convention a été signée en mars 2012.

A ce jour, cette convention prévoit la facturation d'honoraires en contrepartie de services rendus en matière notamment de stratégie d'entreprise, de design, création et sourcing des collections, de stratégie marketing et commerciale, et de stratégie financière. Selon le dernier avenant signé en mars 2016, ces honoraires sont calculés en fonction des critères suivants :

- Une part fixe annuelle égale à 997 K€, indexée chaque année au 28 février sur l'IPCH Zone Euro ;
- Une part variable déterminée en fonction de 3 indicateurs : l'accroissement de la marge brute consolidée, le niveau de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et le montant du résultat net consolidé.

Il est précisé que le conseil d'administration, dans sa séance du 26 août 2015, a autorisé la révision de la répartition des honoraires de prestations de services entre les différentes entités du Groupe ainsi que la modification de la répartition de la facturation en provenance des sociétés Financière Mestre (sans modification des règles de calcul des honoraires). Préalablement à cette date, cette convention prévoyait que les honoraires soient facturés par les sociétés Financière Mestre Hong-Kong, Financière Mestre China et Financière Mestre Belgium.

Le 29 février 2016, le conseil a autorisé la révision de la convention d'honoraires de prestations de services afin de supprimer, à compter du 1er mars 2015 et pour son application future, la clause prévoyant que le montant des honoraires de prestations de services de l'année ne puisse varier à la baisse de plus de 10 % par rapport aux 12 mois précédents, et de laisser s'appliquer pleinement la clause de variabilité.

La charge comptabilisée par la société Orchestra-Prémaman SA pour Financière Mestre Hong-Kong au titre de cette convention de prestations de services s'est élevée à 270 K€ dans les comptes consolidés clos au 28 février 2018 et à 224k€ dans les comptes consolidés clos au 28 février 2019.

Par ailleurs, des conventions lient également les sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd avec certaines filiales du groupe Orchestra-Prémaman :

- Financière Mestre Hong Kong Ltd avec Orchestra-Prémaman Belgium, Orchestra Belgium, Orchestra Prendas Infantiles, Orchestra Switzerland, Orchestra India, Kazibao Ltee et Shanghai World Fashion.
- Financière Mestre China Ltd avec Orchestra Asia et Orchestra China.

Ces conventions ont pour objet de fournir les services aux différentes entités du groupe dans les domaines principaux suivants :

- stratégie Corporate
- stratégie et développement commercial
- design et Création des collections
- sourcing et services techniques produit (textile / chaussure / Puériculture)
- accompagnement du Management
- stratégie financière Groupe

Les dates de signature de ces conventions et de leurs avenants avec les filiales du Groupe sont les suivantes :

Société concernée	Date initiale de signature de la convention	Date de signature du dernier avenant en date
Shanghai World Fashion	05/03/2012	14/03/2016
Kazibao Ltee	05/03/2012	14/03/2016

Orchestra Belgium	05/03/2012	14/03/2016
Orchestra India	05/03/2012	14/03/2016
Orchestra Switzerland	05/03/2012	14/03/2016
Orchestra Prendas Infantiles	05/03/2012	14/03/2016
Orchestra-Prémaman Belgium	25/09/2012	14/03/2016
Orchestra Asia	05/03/2012	14/03/2016
Orchestra China	05/03/2012	14/03/2016

Pour l'ensemble du groupe Orchestra-Prémaman, le montant total des prestations comptabilisées des sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd s'est élevé à 997 K€ au titre de l'exercice clos le 28 février 2019, compte tenu de la prise en compte des avoirs émis au 28 février 2018 (suite à l'arrêté des comptes consolidés), tel que présenté dans la Note 12.1 *Transactions avec les actionnaires et les parties liées* de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

Pour l'ensemble du groupe Orchestra-Prémaman, le montant total des prestations versées aux sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd s'est élevé à 1 530 K€ au titre de l'exercice clos le 28 février 2019, ce montant ne tient pas compte des règlements postérieurs au 28 février 2019 pour 174 k€ et des avoirs à recevoir pour -707 K€.

Pour l'ensemble du groupe Orchestra-Prémaman, le montant total des prestations comptabilisées et versées aux sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd s'était élevé à 1 197 K€ au titre de l'exercice clos le 28 février 2018, tel que présenté dans la Note 12.1 *Transactions avec les actionnaires et les parties liées* de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

Avec la société The Outsiders France SAS (société dirigée par Philippe Dayraud, Directeur Général Délégué d'Orchestra-Prémaman)

Une convention de prestations de services lie la Société Orchestra-Prémaman Belgium SA et la société The Outsiders France SAS, dont M. Philippe Dayraud est président. Cette convention a été signée en octobre 2017.

- A ce jour, cette convention prévoit la facturation d'honoraires en contrepartie de services rendus en matière notamment de conseil professionnel relatif à la puériculture, stratégie opérationnelle, supervision et gestion des moyens en fonction des objectifs fixés, préparation du budget de l'activité puériculture de l'entreprise, stratégie d'entreprise. Selon le contrat signé en octobre 2017, ces honoraires sont calculés en fonction des critères suivants :
- 1.351 euros hors taxes par jour de prestations à compter de la date de prise d'effet du contrat ;
- 1.463 euros hors taxes par jour de prestations à compter du 1er mars 2018 ;
- Les honoraires sont fixés sur la base de 222 jours de prestations par an.

Cette convention étant conclue à effet du 30 octobre 2017, une charge d'un montant de 111 K€ hors taxes a été comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes consolidés clos au 28 février 2018 au titre de cette convention de prestations de services et de 386 K€ hors taxes dans les comptes consolidés au 28 février 2019.

2.5.11 Programmes d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 29 juillet 2016, dans sa 21^{ème} résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration permettant à ce dernier d'attribuer à ses dirigeants sociaux et à certains de ses salariés des options de souscription et/ou d'achat d'actions. Au cours de l'exercice clos le 28/02/2019, aucune option de souscription d'actions ni d'achat n'a été accordée.

2.5.12 Programmes d'attribution d'actions gratuites

Les directeur général et directeurs généraux délégués bénéficient des plans d'actions gratuites mis en place au profit de certains dirigeants de la Société.

Le Conseil d'administration du 31 août 2016 avait décidé la mise en place d'un programme d'actions gratuites et a attribué 52 706 actions gratuites dont 38 260 aux mandataires sociaux. Les seuils de déclenchement de ce plan n'étant pas réalisés tels que requis au 28 février 2017, aucune action gratuite n'a été finalement acquise au titre de ce plan.

Le Conseil d'administration du 24 août 2017 a décidé la mise en place d'un nouveau programme et a attribué 63 000 actions gratuites dont 35 000 aux mandataires sociaux. Les seuils de déclenchement de ce plan n'étant pas réalisés tels que requis au 28 février 2018, aucune action gratuite ne sera finalement acquise au titre de ce plan.

Le Conseil d'administration du 28 août 2018 a décidé la mise en place d'un nouveau programme et a attribué 843 333 actions gratuites dont 533 333 aux mandataires sociaux, décrit au 2.1.7 du présent rapport financier annuel..

2.5.13 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Composition du Conseil d'administration au 28 février 2019 :

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre, Vice-Présidente
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib
- Mme Aurélie Mestre
- Mme Bernadette Ayivi Boulbes, Administratrice salariée

Liste des mandats exercés :

Nom	Société - Mandat/fonction
Pierre MESTRE	<u>Dans les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman :</u> BABY 2000 - Co-gérant CLUB AT COST Ltd – Directeur BUSINESS LINK GROUP LTD - Directeur ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE - Administrateur délégué JUVENILE RETAIL MANAGEMENT TEAM - Co-gérant

Nom	Société - Mandat/fonction
	<p>KAZIBAO Ltee - Directeur ORCHESTRA PRENDAS INFANTILE SL – Gérant OPI PARTICIPACION : administrateur unique ORCHESTRA Asia Ltd - Administrateur ORCHESTRA BELGIUM - Gérant ORCHESTRA CYPRUS - Directeur ORCHESTRA HELLAS - Directeur ORCHESTRA BUYING AND RETAIL INDIA – Directeur ORCHESTRA ITALIA SRL - Administrateur ORCHESTRA-PRÉMAMAN Luxembourg – Administrateur ORCHESTRA-PRÉMAMAN USA Inc – Administrateur ORCHESTRA TURKEY – Directeur PREMAMAN MAURITIUS LTD – Directeur VETEMENTS ORCHESTRA Canada INC. – Président ORCHESTRA CHINA – Directeur</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> FINANCIERE MESTRE BELGIUM SPRL - Gérant FINANCIERE MESTRE CHINA – Gérant FINANCIERE MESTRE HONG KONG - Gérant FMBG SPRL - Gérant HM BELGIUM SPRL - Gérant SARL DICO POCKET - Gérant SAS VERCHANT - Président SCEA Domaine de Verchant – Gérant HEVERCO SAS - Président HEVER SARL - Gérant RDME SARL - Gérant YELED S.A. - Administrateur</p>
Chantal MESTRE	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman :</u> ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE – Administratrice KAZIBAO Ltee - Directrice</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> FINANCIERE MESTRE Belgium SPRL - Gérante HM BELGIUM SPRL – Gérante FINANCIERE MESTRE CHINA – Gérante FINANCIERE MESTRE HONG KONG – Gérante RDME SARL - Gérante</p>

Nom	Société - Mandat/fonction
Marcel GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> • VEGOTEX France SAS – Président</p>
Charles GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> VEGOTEX INTERNATIONAL NV – Administrateur GOFATRA BVBA – Gérant GOFATRA INTERNATIONAL NV – Administrateur NATRIMO NV – Administrateur</p>
Aurélie MESTRE	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra-Prémaman :</u> Kazibao LTD : Directrice Bureaux d'Achat et Retail - Ile Maurice & Madagascar Clubatcost LTD : Directrice Bureaux d'Achat et Retail - Ile Maurice & Madagascar Orchestra Madagascar LTD : Directrice Bureaux d'Achat et Retail - Ile Maurice & Madagascar Sandswear : Administratrice Premaman Mauritius : directeur</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> LCV Investment LTD : CEO SCI Immobilière LCV : Administratrice FF Megastores Ltd : Directrice BV Megastores Ltd : Directrice A3M Ltd : Directrice</p>
Bernadette AYIVI BOULBES	Néant

2.5.14 Liste des délégations en cours de validité

Par ailleurs, nous vous rappelons que les délégations et autorisations accordées au conseil d'administration par les assemblées générales du 29 juillet 2016 et du 24 août 2017 en matière d'augmentation de capital en cours de validité sont les suivantes :

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Etats financiers

Contenu de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Montant résiduel au 28 février 2019
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes	28/08/2018 (15ème réso.)	27/10/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 €	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société	28/08/2018 (16ème réso.)	27/10/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^{(a)(b)} Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 18 401 608€ ^{(a)(b)} Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	28/08/2018 (22ème réso.)	27/10/2020	10% du capital social au 28 août 2018, soit 1.853.811 actions	10% du capital social au 28 août 2018, soit 1.853.811 actions
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	28/08/2018 (17ème réso.)	27/10/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^{(a)(b)} Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^{(a)(b)} Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit	28/08/2018 (18ème réso.)	27/10/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^{(a)(b)} , limité à 20% du capital social par an Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^{(a)(b)} , limité à 20% du capital social par an Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Etats financiers

nature de la délégation ou de l'autorisation	date de l'AGE	date d'expiration	montant autorisé	montant résiduel au 28 février 2019
préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier			100 000 000€ ^(c)	100 000 000€ ^(c)
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	28/08/2018 (20ème réso.)	27/02/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^(a) Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)	Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € ^(a) Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€ ^(c)
Autorisation de dérogation aux modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital	28/08/2018 (19ème réso.)	27/10/2020	N/A	N/A
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	28/08/2018 (21ème réso.)	27/10/2020	15% du montant de l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, i.e. : Montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 25 000 000 € Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 100 000 000€	N/A

- (a) Plafond commun fixé par l'assemblée générale du 28 août 2018 aux émissions décidées au titre des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} résolutions.
- (b) Dans la limite du respect du plafond global visé au (a) ci-dessus, ce montant est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (assemblée générale du 28 août 2018, 21^{ème} résolution).
- (c) Plafond commun fixé par l'assemblée générale du 28 août 2018 aux émissions décidées au titre des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} résolutions.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Etats financiers

nature de la délégation ou de l'autorisation	date de l'AGE	date d'expiration	montant autorisé	montant résiduel au 28 février 2019
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	29/07/2016 (21ème réso.)	28/09/2019	10% du capital social ^(a) existant au jour de la 1ère attribution	10% du capital social ^(a) existant au jour de la 1ère attribution
Autorisation d'émettre des actions gratuites	29/07/2016 (22ème réso.)	28/09/2019	10% du capital social ^(a) existant au jour de la 1ère attribution	10% du capital social ^(a) existant au jour de la 1ère attribution moins 52 706 actions gratuites attribuées le 31/08/2016, 63 000 actions gratuites attribuées le 24/08/2017 et 843 333 actions gratuites attribuées le 28/08/2018
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	28/08/2018 (25ème réso.)	27/10/2020	2,5 % du capital social ^(b) à la date de la décision du conseil d'administration de la réalisation de l'augmentation de capital	2,5 % du capital social ^(b) à la date de la décision du conseil d'administration de la réalisation de l'augmentation de capital
Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (les membres du comité de direction de la Société, incluant les dirigeants (à l'exclusion du Président du Conseil d'administration).	28/08/2018 (24ème réso.)	27/02/2020	Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 1 500 000€	Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 1 500 000€
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-	28.08.2018 (11ème réso.)	27.02.2020	10 % du nombre d'actions composant le capital social(a) Montant maximal de	10 % du nombre d'actions composant le capital social(a) Montant maximal de

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Etats financiers

209 du Code de Commerce			l'opération de 40 532 750 €	l'opération de 40 532 750 €
			Prix d'achat unitaire maximum de 10€	Prix d'achat unitaire maximum de 10€
Réduction de capital en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	28.08.2018 (14ème réso.)	27.08.2020	10% du capital social au jour de la décision d'annulation, déduction faite des actions annulées au cours des 24 derniers mois	10% du capital social au jour de la décision d'annulation, déduction faite des actions annulées au cours des 24 derniers mois

(a) *Soit, à titre indicatif, 1 215 982 actions sur la base du capital social au 28 février 2019*

(b) *Soit, à titre indicatif, soit 303 996 actions sur la base du capital social au 28 février 2019*

3. COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 28 FEVRIER 2019

ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.

COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

<u>1.</u>	<u>Compte de résultat consolidé</u>	73
<u>2.</u>	<u>Etat du résultat global consolidé</u>	74
<u>3.</u>	<u>Etat de la situation financière consolidée</u>	75
<u>4.</u>	<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	76
<u>5.</u>	<u>Variation des capitaux propres consolidés</u>	77
<u>6.</u>	<u>Notes annexes aux états financiers consolidés</u>	78

Etats financiers

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros (sauf nombre d'actions et résultat par action)

	Notes	28/02/2018	28/02/2019
Chiffre d'affaires	5.1	612 720	570 849
Charges d'exploitation		(574 536)	(568 197)
Achats consommés	5.2	(304 309)	(304 096)
Charges externes	5.2	(187 995)	(183 887)
Impôts et taxes		(7 161)	(7 850)
Charges de personnel	5.2	(77 449)	(75 743)
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	2 378	3 378
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT		38 184	2 651
Dotations nettes	5.3	(38 870)	(54 051)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(686)	(51 400)
Autres charges et produits opérationnels	5.4	(14 937)	(9 511)
RESULTAT OPERATIONNEL		(15 623)	(60 911)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.6	733	761
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(14 890)	(60 149)
RESULTAT FINANCIER		(5 472)	(20 960)
Coût de l'endettement financier net	8.8	(7 684)	(14 927)
Autres charges et produits financiers, nets	8.8	2 212	(6 033)
RESULTAT AVANT IMPOTS		(20 363)	(81 109)
Impôts sur les résultats	9	603	(6 905)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(19 760)	(88 014)
Résultat net des activités non poursuivies	5.5	(497)	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(20 257)	(88 014)
Part du Groupe		(20 526)	(88 243)
Part revenant aux intérêts minoritaires	10.8	269	229
Résultat par action		28/02/2018	28/02/2019
Résultat par action des activités poursuivies (*)			
Nombre moyen d'actions en circulation , excluant les actions autodétenues	10.6	18 435 438	29 302 562
Nombre d'actions dilué en circulation	10.6	18 435 438	29 302 562
Résultat net de base par action (en €)	10.6	-1,07	-3,00
Résultat net dilué (en €)	10.6	-1,07	-3,00
Résultat par action (*)			
Nombre moyen d'actions en circulation, excluant les actions autodétenues	10.6	18 435 438	29 302 562
Nombre d'actions dilué en circulation	10.6	18 435 438	29 302 562
Résultat net de base par action (en €)	10.6	-1,10	-3,00
Résultat net dilué (en €)	10.6	-1,10	-3,00

Etat du résultat global consolidé

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(19 760)	(88 014)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(497)	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(20 257)	(88 014)
Ecart de conversion	(11 129)	4 833
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(6 399)	4 172
Effet d'impôts différés sur les variations de juste valeur des instruments de couverture	2 035	(1 293)
Variation de juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente	-	
Effet d'impôts différés sur les variations de juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente	-	
Sous-total des éléments pouvant faire ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	(15 493)	7 712
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES POURSUIVIES	(35 253)	(80 302)
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(497)	
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	(35 749)	(80 302)
Part du Groupe	(35 878)	(80 556)
Part revenant aux intérêts minoritaires	129	254

Etat de la situation financière consolidée

		En milliers d'euros	
		28/02/2018	28/02/2019
ACTIF	Notes		
ACTIF NON COURANT		211 064	183 691
Goodwill	6.1	6 968	4 141
Immobilisations incorporelles	6.2	74 315	71 009
Immobilisations corporelles	6.3	89 016	71 693
Actifs financiers non courants	8.1	7 441	7 891
Autres créances d'exploitation	5.8	-	138
Instruments dérivés de change	8.7	-	
Titres des sociétés mises en équivalence	6.6	5 664	5 895
Actifs d'impôts différés	9.3	27 659	22 924
ACTIF COURANT		411 758	349 906
Stocks et en-cours	5.7	274 738	242 624
Créances clients	5.8	41 171	43 337
Autres créances d'exploitation	5.8	65 105	52 925
Instruments dérivés de change	8.7	266	2 847
Autres actifs financiers courants	8.2	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		30 478	8 174
Actifs non courants détenus en vue de la vente	6.5	1 465	1 465
TOTAL ACTIF		624 287	535 063
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
		28/02/2018	28/02/2019
PASSIF	Notes		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		98 605	39 277
Capital	10.1	22 246	12 150
Réserves consolidées		96 886	115 370
Résultat de l'exercice		(20 526)	(88 243)
INTERETS MINORITAIRES	10.8	1 187	1 013
TOTAL CAPITAUX PROPRES		99 792	40 289
PASSIFS NON COURANTS		82 075	248 717
Provisions non courantes	7.1	5 146	3 196
Passifs d'impôts non courant différés	9.3	3 512	4 109
Instruments dérivés de change	8.7	382	
Passifs financiers	8.3	54 166	224 853
Autres dettes d'exploitation	5.9	18 870	16 558
PASSIFS COURANTS		442 419	246 056
Passifs financiers	8.3	174 573	25 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.9	147 998	115 270
Dettes fiscales et sociales	5.9	50 907	47 979
Instruments dérivés de change	8.7	13 473	
Autres créditeurs	5.9	55 469	57 560
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		624 287	535 063

Tableau des flux de trésorerie consolidés

		En milliers d'euros	
	Notes	28/02/2018	28/02/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		(20 257)	(88 014)
Amortissements	11.1	39 387	46 998
Provisions	11.1	(2 875)	5 779
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie, nets	11.1	184	1 648
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.6	(733)	(761)
Coût de l'endettement financier net	8.8	7 684	14 927
Variation de juste valeur des instruments dérivés		(2 425)	(1 043)
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	9	(603)	6 905
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		20 362	(13 561)
Impôts sur les résultats décaissés		(2 944)	(2 711)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(42 546)	(6 524)
Variation de stock	11.2	(16 480)	31 319
Variation des créances d'exploitation	11.2	(13 754)	(3 831)
Variation des dettes d'exploitation	11.2	(9 077)	(43 245)
Variations des autres créances et autres dettes	11.2	(3 235)	9 233
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(25 128)	(22 795)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11.3	(32 513)	(24 527)
Acquisitions d'actifs financiers	11.3	(711)	(201)
Cessions d'actifs financiers	11.3	678	370
Dépôts sur contrat de liquidité	11.3	520	271
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	11.3	(41)	(34)
Cessions des immobilisations	11.3	3 265	795
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	11.3	17	150
Autres incidences des variations de périmètre	11.3	(363)	569
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS		(29 147)	(22 607)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire		0	2 469
Coûts d'émission d'actions		-	-
Achats d'actions propres	10.2	(2 030)	(798)
Ventes d'actions propres	10.2	1 525	533
Souscription de nouveaux emprunts	11.4	69 343	61 850
Depôts et cautionnements reçus	8.3	2 587	(962)
Remboursement de dettes de location-financement	8.3	(2 531)	(1 782)
Souscription d'autres financements	8.3	16 366	14 104
Remboursements d'autres financements	8.3	(12 593)	(16 366)
Variation de juste valeur des instruments dérivés		1 747	(1 019)
Remboursement d'emprunts	11.4	(63 141)	(23 387)
Intérêts financiers nets versés	11.4	(7 143)	(5 162)
Coûts liés à la modification des dettes	8.3		(6 436)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts minoritaires		(95)	(133)
Acquisition ou rachat de participations sans prise de contrôle		(82)	(64)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		3 953	22 847
Incidence de la variation des taux de change		(2 773)	(309)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(53 095)	(22 865)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		72 879	19 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		19 784	(3 081)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(53 095)	(22 865)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		30 478	8 174
Découverts bancaires		(10 694)	(11 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		19 784	(3 081)

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros							
	Capital	Primes	Actions autodétenues	Autres réserves et résultats	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 28/02/2017	22 246	52 672	(706)	60 482	134 693	1 153	135 846
Résultat net de la période				(20 526)	(20 526)	269	(20 257)
Ecarts de conversion				(10 989)	(10 989)	(140)	(11 129)
Variations de justes valeurs des instruments de couverture				(6 399)	(6 399)		(6 399)
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des instruments de couverture				2 035	2 035		2 035
Total autres éléments du résultat global				(15 353)	(15 353)	(140)	(15 493)
Résultat global total de la période				(35 879)	(35 879)	129	(35 750)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues			251	(756)	(505)		(505)
Effets d'impôts sur les acquisitions et cessions d'actions autodétenues				252	252		252
Distribution de dividendes						(96)	(96)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires			251	(504)	(253)	(96)	(350)
Autres variations	(0)	(0)		44	44	1	45
Capitaux propres au 28/02/2018	22 246	52 672	(456)	24 143	98 605	1 187	99 792
Résultat net de la période				(88 243)	(88 243)	229	(88 014)
Ecarts de conversion				4 808	4 808	25	4 833
Variations de justes valeurs des instruments de couverture				4 172	4 172		4 172
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des instruments de couverture				(1 293)	(1 293)		(1 293)
Total autres éléments du résultat global				7 687	7 687	25	7 712
Résultat global total de la période				(80 556)	(80 556)	254	(80 302)
Augmentation de capital	6 598	15 347			21 945		21 945
Diminution de capital	(16 684)			16 684	0		0
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues			193	(458)	(265)		(265)
Effets d'impôts sur les acquisitions et cessions d'actions autodétenues				153	153		153
Distribution de dividendes						(432)	(432)
Apurement des pertes		(52 672)		52 672			
Total des transactions entre actionnaires	(10 086)	(37 325)	193	69 051	21 833	(432)	21 400
Autres variations (*)	(10)			(595)	(605)	4	(601)
Capitaux propres au 28/02/2019	12 150	15 347	(263)	12 044	39 277	1 013	40 290

(*) Les Autres variations sont liées aux variations du % des intérêts minoritaires.

Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE - 1 Principes comptables 80

1.1 - Référentiel comptable 80

1.2 - Nouvelles normes et interprétations IFRS 80

NOTE - 2 Bases de préparation et hypothèses 87

NOTE - 3 Faits marquants de l'exercice 90

NOTE - 4 Périmètre de consolidation 92

4.1 - Nouvelles sociétés consolidées 92

4.2 - Sociétés déconsolidées au cours de l'exercice 92

4.3 - Sociétés non consolidées 92

4.4 - Variation des % de détention des sociétés restant sous contrôle exclusif 92

4.5 - Changement de méthode de consolidation 92

4.6 - Variations de périmètre liées aux sociétés mises en équivalence 92

4.7 - Rappel des variations de périmètre de consolidation sur l'exercice précédent clos le 28 février 2018 92

4.8 - Liste des sociétés consolidées 94

NOTE - 5 Produits et charges opérationnels, Actifs et passifs d'exploitation 98

5.1 - Chiffre d'affaires 98

5.2 - Achats consommés, charges de personnel et charges externes 101

5.3 - Dotations nettes et Autres charges et produits d'exploitation 102

5.4 - Autres produits et charges opérationnels 102

5.5 - Activités abandonnées 103

5.6 - Information sectorielle 103

5.7 - Stocks 106

5.8 - Créances d'exploitation 107

5.9 - Dettes d'exploitation 109

NOTE - 6 Immobilisations incorporelles et corporelles 110

6.1 - Goodwill 110

6.2 - Immobilisations incorporelles 113

6.3 - Immobilisations corporelles 118

6.4 - Contrats de location-financement 120

6.5 - Actifs détenus en vue de la vente 122

6.6 - Titres mis en équivalence 123

NOTE - 7 Provisions, passifs éventuels, engagements hors bilan 124

7.1 - Provisions 124

7.2 - Provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi 126

7.3 - Passifs éventuels 127

7.4 - Engagements hors bilan 127

NOTE - 8 Financement et instruments financiers 128

8.1 - Actifs financiers non courants 128

8.2 - Autres actifs financiers non courants 130

8.3 - Dettes financières 131

8.4 - Respect des « covenants financiers » 134

8.5 - Concentration des risques sur les instruments financiers 134

8.6 - Juste valeur des instruments financiers 137

8.7 - Instruments financiers dérivés 141

8.8 - Produits et charges financiers 145

NOTE - 9 Impôts sur les résultats 147

9.1 - Taux d'impôt effectif 148

9.2 - Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt 148

9.3 - Détail des impôts différés 149

NOTE - 10 Capitaux propres et Résultats par action 152

10.1 - Capital 152

10.2 - Actions propres 154

10.3 - Ecart de conversion 154

10.4 - Dividendes par action 154

10.5 - Plans de paiement en actions 154

10.6 - Résultats par action 155

10.7 - Gestion du capital 155

10.8 - Intérêts non contrôlés 156

NOTE - 11 Flux de trésorerie 158

11.1 - Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 158

11.2 - Variations du besoin en fond de roulement 159

11.3 - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements 159

11.4 - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement 162

11.5 - Détail des principales transactions non monétaires 163

NOTE - 12 Transactions avec les parties liées 165

12.1 - Transactions avec les actionnaires et les parties liées 165

12.2 - Transactions avec les participations non consolidées 166

12.3 - Transactions avec les coentreprises 166

12.4 - Rémunérations des dirigeants 168

NOTE - 13 Honoraires des commissaires aux comptes 170

NOTE - 14 Evénements postérieurs à la clôture 170

Principes comptables

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT-AUNES. La Société est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, (ensemble désignés « le Groupe »), ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et co-entreprises. L'exercice annuel de douze mois clôture le dernier jour de février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans, ainsi que sur le marché de la puériculture et de la maternité. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires-affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 mai 2019.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (« k€ ») sauf indication contraire.

Les informations financières présentées dans ce document ont été arrondies pour faciliter leur présentation. En conséquence, il est possible que dans certains tableaux, la somme des nombres d'une colonne ne soit pas parfaitement égale au total de la colonne indiquée.

1.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/commission/index_fr), intègre les normes comptables internationales (IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales

(International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les principes comptables et règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les comptes annuels consolidés sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers au 28 février 2018, à l'exception des changements comptables liés aux nouveaux textes suivants applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2018 :

✓ IFRS 9 « Instruments financiers »

3

Le Groupe a appliqué IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} mars 2018.

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

IFRS 9 présente de nouvelles exigences au sujet :

- ✓ Du classement et de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- ✓ De la dépréciation d'actifs financiers;
- ✓ De la comptabilité de couverture générale.

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables du Groupe concernant les instruments financiers dérivés. Les impacts de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrits ci-après.

Conformément à l'application rétrospective d'IFRS 9, l'impact de la transition de la norme sur la présentation, la valorisation et la dépréciation des actifs financiers devraient être présentées en ajustements du solde de report à nouveau au 1^{er} mars 2018. La transition d'IAS 39 vers IFRS 9 n'ayant pas eu d'effet significatif pour le groupe, le tableau de passage du bilan sous IAS 39 au 28 février 2018 vers le bilan sous IFRS 9 au 1^{er} mars 2018 n'est pas nécessaire.



(i) *Classement et évaluation des actifs et passifs financiers*

La norme IFRS 9 préconise de comptabiliser initialement un actif financier :

- ✓ Soit au coût amorti ;
- ✓ Soit comme un instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- ✓ Soit comme instrument de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- ✓ Soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- ✓ sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ✓ ses termes contractuels donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- ✓ sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ✓ ses termes contractuels donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur de l'instrument. Ce choix est fait investissement par investissement.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable (« accounting mismatch ») qui serait autrement survenue.

Sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière significative initialement évaluée à la valeur de transaction, un actif financier est d'abord évalué à la juste valeur augmentée, pour les éléments non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Les principes comptables ci-après régissent l'évaluation ultérieure des actifs financiers.

- ✓ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

- ✓ Actifs financiers au coût amorti : ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur (voir (ii) infra). Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

4

- ✓ Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

5

- ✓ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : ces actifs sont évalués ultérieurement à

la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

L'effet de l'adoption de la norme IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1^{er} mars 2018 porte uniquement sur les nouvelles exigences en matière de dépréciation, comme décrit plus précisément ci-après.

Le tableau ci-dessous et les notes qui l'accompagnent détaillent les catégories d'évaluation initiales de la norme IAS 39 et les nouvelles catégories de la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actif financier du Groupe à compter du 1^{er} mars 2018.

En milliers d'euros	Classement d'origine IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9	Valeur comptable d'origine selon IAS 39	Nouvelle valeur comptable selon IFRS 9
Actifs financiers				
Créances clients et autres débiteurs (b)	Prêts et créances	Coût amorti	144 296	144 296

Le groupe n'applique pas la phase 3 d'IFRS 9.

Selon IAS 39, ces instruments de capitaux propres ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat car ils ont été gérés sur la base de la juste valeur et que leur performance a été suivie sur cette base. Ces actifs ont été classés comme étant obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9.

Les créances clients et autres débiteurs classés en « prêts et créances » selon IAS 39 sont maintenant classés au coût amorti. Aucune augmentation de la perte de valeur pour ces créances n'a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} mars 2018, lors de la transition vers IFRS 9.

L'application d'IFRS 9 n'a aucun impact sur la présentation des passifs financiers. L'impact sur l'évaluation des passifs, est présenté dans la note 8.3 Dettes financières. Celui-ci est la conséquence de la renégociation de la dette ex-syndiquée en juin 2018 qui conduit à l'actualisation de cette dette financière selon le taux d'intérêt effectif de la dette d'origine sous

IFRS 9 plutôt que sous celui de la dette renégociée selon IAS 39.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs sur contrats et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais pas les placements dans des instruments de capitaux propres. Les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt selon la norme IFRS 9 que selon IAS 39.

Les actifs financiers au coût amorti se composent de créances clients, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de titres de créance d'entreprises.

Le Groupe a décidé de mesurer les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrats à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs. Il en résulte que les impacts identifiés n'ont pas engendré de modifications significatives sur les comptes consolidés du Groupe au niveau des dépréciations comptabilisées des créances commerciales.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique du Groupe et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit.

Evaluation des pertes de crédit attendues : les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées selon la valeur actualisée de l'ensemble des manques à gagner en flux de trésorerie attendus (c'est-à-dire, la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus au Groupe aux termes du contrat et les flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Actifs financiers dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit-impaired ») : à chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit impaired »). Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Présentation des dépréciations : au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur associées à des créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat dans la ligne « dotations nettes ».

✓ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe a appliqué IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » qui s'applique à compter du 1^{er} mars 2018. IFRS 15 introduit une méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires en cinq étapes et contient des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques.

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif, avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1^{er} mars 2018). Il s'ensuit que les informations mentionnées pour l'exercice clos le 28 février 2018 n'ont pas été retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées, comme précédemment, selon les normes IAS 18 et IAS11, et leurs interprétations. Le détail des nouvelles méthodes comptables significatives, ainsi que la nature des changements concernant les différents biens et services proposés par le Groupe, sont présentés ci-dessous.

La norme IFRS 15 préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

Le Groupe a effectué une analyse sur l'impact de la norme sur ses revenus. Il en résulte que les impacts identifiés n'ont pas engendré de modifications significatives sur les comptes consolidés du Groupe.

7

✓ En particulier, le transfert du contrôle des produits vendus dans les magasins du Groupe est réalisé au moment de la remise des produits au client en magasin ;

8

✓ Par ailleurs une analyse détaillée des chèques impayés et des retours clients survenus sur les trois dernières années ont permis de conclure au caractère non matériel de l'impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires ;

9

✓ Les cartes Club ne génèrent pas de système de points et le produit de la vente des cartes est reconnu linéairement sur la durée de vie commerciale de la carte ;

✓ Les revenus liés aux contrats en commission affiliation ne sont pas impactés par la nouvelle norme, le Groupe ayant qualité de Principal au regard des critères fournis par IFRS15.B37 (propriété des stocks, responsabilité de la conformité des produits, définition de la politique commerciale et de la fixation des prix).

10

✓ Dans le cas des ventes en ligne, il y a un intervalle de temps entre le paiement des produits et le moment où le contrôle des produits est transféré au client à la livraison.

11

✓ Dans l'activité négoce, dont les ventes représentent 2% du chiffre d'affaires du Groupe, les contrats de ventes sont analysés individuellement en suivant les cinq étapes introduites par la norme IFRS 15. Il n'y a pas de changement significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

✓ Autre normes, amendements et interprétations

Les normes, amendements et interprétations suivants sont applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} mars 2018 et n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe :

- ✓ Amendement d'IFRS 2: « Paiements fondés sur des actions »
- ✓ Amendement d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des joint-ventures »
- ✓ Amendement d'IFRS 1 « Première application des IFRS »
- ✓ IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » (endossement attendu par l'UE)

12

1.3 Textes d'application obligatoire postérieurement au 28 février 2019, non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations ou amendements suivants :

✓ IFRS 16 « Contrats de location »

14

IFRS 16 propose un modèle complet relatif à l'identification des contrats de location et à leur traitement dans les états financiers tant pour les preneurs que pour les bailleurs. IFRS 16 remplacera les normes actuelles sur les contrats de location, notamment la norme IAS 17 « Contrats de location », et les interprétations connexes lorsqu'elle entrera en vigueur à compter le 1^{er} mars 2019.

Ainsi IFRS 16 changera la façon pour le Groupe de comptabiliser les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

15

À la première application d'IFRS 16 à tous les contrats de location (sauf ceux mentionnés plus loin), le Groupe :

- ✓ comptabilisera les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- ✓ comptabilisera la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans l'état consolidé du résultat net;
- ✓ séparera le total de la sortie de trésorerie en une partie principal (présentée dans les activités de

financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les avantages incitatifs à la location (par exemple une période de location gratuite) sont comptabilisés dans le cadre de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, alors que selon IAS 17, ils étaient comptabilisés comme un passif au titre des avantages incitatifs et amortis à titre de réduction de la charge locative de façon linéaire.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Le Groupe a choisi de comptabiliser une charge locative de façon linéaire, comme le permet IFRS 16, pour les contrats de location à court terme, soit ceux d'une durée de 12 mois ou moins, et pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Au cours de l'exercice clôturé au 28 février 2019, la charge de loyer s'élève à 49,8 M€.

Dans le cadre des travaux réalisés en prévention de l'application de la norme IFRS 16, le groupe a recensé l'ensemble de ses 483 contrats de location simple portant essentiellement sur des baux commerciaux. Le montant total des loyers sur la durée résiduelle des contrats de location s'élève à 236,9 M€ dont 136,2 M€ sur Orchestra-Prémaman SA. L'estimation des impacts est en cours de finalisation.

IFRS 16.C5 permet deux méthodes de transition, la méthode rétrospective complète et la méthode rétrospective dite simplifiée. Dans les deux cas l'effet cumulé de la première application est comptabilisé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture. La méthode dite simplifiée permet, en application d'IFRS 16.C8 à C13, de calculer de manière simplifiée certains impacts de première application mais, à l'inverse, ne permet pas la présentation d'une période comparative retraitée selon IFRS 16. Le choix du groupe s'est ainsi porté, en accord avec IFRS 16.C8, sur la méthode d'application simplifiée.

✓ Autres textes d'applications obligatoires postérieurement au 28 février 2019

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

✓ IFRIC 23 « Incertitude sur les traitements d'impôt sur le revenu » (endossement attendu par l'UE)

16

✓ IFRS 17 « Contrats d'assurance » (endossement attendu par l'UE)

✓ IFRS 9 « Paiements anticipés assortis de caractéristiques de rémunération négatives » (endossement attendu par l'UE)

17

✓ IAS 28 « Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (endossement attendu par l'UE)

18

✓ Amendement à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Cette norme clarifie la comptabilisation des gains et des pertes résultant de la vente ou de l'apport d'actifs constituant une entreprise et des actifs qui ne constituent pas une entreprise. L'entrée en vigueur a été reportée à une date indéterminée par l'IASB.

19

Bases de préparation et hypothèses

2.1 Continuité d'exploitation

Dans le cadre du protocole de conciliation homologué par le tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018, le Groupe a obtenu un abandon de ratios financiers sur le crédit syndiqué et les emprunts obligataires, suivi d'une période de trois semestres (31 août 2018, 28 février 2019 et 31 août 2019) sans aucun ratio à respecter. Les ratios bancaires devront néanmoins être calculés avant le 28 mai 2019 afin de pouvoir en communiquer les résultats aux établissements bancaires mais l'éventuel non-respect des ratios n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés de l'exercice.

Toutefois, les difficultés rencontrées au cours de l'exercice, notamment la baisse du chiffre d'affaires et du taux de marge brute, ont pesé sur la trésorerie disponible et ont contraint le Groupe à négocier un étalement des dettes URSSAF payables aux mois de décembre 2018 et janvier 2019 pour 2,4 M€ et des dettes de TVA de novembre, décembre 2018 et janvier 2019 pour un montant de 9,7 M€.

Par ailleurs, le compte de résultat prévisionnel et le budget de trésorerie préparés par la direction pour le prochain exercice à clore le 28 février 2020 montre qu'il existe une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les ratios bancaires à calculer au 28 février 2020. Il existe donc un risque d'exigibilité immédiate des passifs financiers à cette date. Il s'agit d'une incertitude forte sur la continuité d'exploitation. Pour pallier à cette situation, la direction travaille conjointement sur plusieurs axes pour redresser la performance et la situation financière du Groupe : plan de communication et développement du digital pour développer le chiffre d'affaires, les produits et les marques pour améliorer les marges, les frais de structure et le périmètre de magasins pour améliorer la rentabilité, la gestion optimisée des stocks pour réduire les tensions sur la

trésorerie et le renforcement des fonds propres.

La continuité d'exploitation n'étant pas compromise, les comptes consolidés sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, notamment pour l'évaluation des actifs non courants et l'évaluation des impôts différés.

2.2 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs et passifs éventuels comptabilisés à leur juste valeur.

20

Les valeurs comptables des actifs et des passifs qui sont désignés comme éléments couverts dans des couvertures de juste valeur, qui seraient autrement comptabilisés au coût amorti, sont ajustées pour enregistrer les variations de juste valeur attribuable aux risques couverts par des relations de couverture efficaces.

Les actifs détenus en vue de leur vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur de marché.

Les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à la valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités consolidées du Groupe.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers et leurs annexes.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants.

Ces jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur les postes des états financiers consolidés suivants :

✓ Valorisation des stocks et dépréciations (cf. note 5.7)

✓ Montant des dépréciations des créances clients (cf. note 5.8) ;

21

✓ Valorisation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises (cf. notes 6.1 et 6.2) ;

✓ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels (cf. notes 6.1 et 6.2) ;

✓ Evaluation du montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 7.2) ;

22

✓ Evaluation de la valeur recouvrable des impôts différés actifs nets (cf. note 9.3) ;

23

✓ Evaluation du montant des provisions pour litiges (cf. note 7.1).

2.4 Méthodes de consolidation

Intégration globale des filiales contrôlées exclusivement

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle selon la définition d'IFRS 10, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité s'il a le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou détient des droits aux rendements variables de cette entité, et a la capacité d'agir sur ces rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des filiales contrôlées est présentée dans la note 4.

Mise en équivalence des co-entreprises et des entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle selon IFRS 11 sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur une entité s'il en partage le contrôle avec au moins un partenaire dans le cadre d'un accord formalisé, si ce contrôle collectif est exclusif au sens d'IFRS 10, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des partenaires, aucun des partenaires ne pouvant exercer un contrôle unilatéral de ces activités.

Le Groupe exerce une influence notable s'il a le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

La liste des entités mises en équivalence est présentée dans la note 4.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

✓ Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

✓ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont

convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

2.6 Glossaire

Le Groupe utilise le *résultat opérationnel courant* (ROC) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, sans prise en compte des Autres produits et charges opérationnels.

Le Groupe utilise également l'*excédent brut d'exploitation courant* (EBE courant) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. L'excédent brut d'exploitation courant correspond au résultat opérationnel courant, sans prise en compte des dotations nettes (somme des dotations aux amortissements nettes et des dotations aux provisions nettes).

Faits marquants de l'exercice

Réaménagement de l'endettement financier du Groupe

Au 28 février 2018, le Groupe n'a pas su respecter les covenants bancaires en place sur son crédit syndiqué bancaire et ses emprunts obligataires.

Ceci a donné lieu à la négociation et à la mise en place d'un protocole de conciliation portant sur le réaménagement de l'endettement financier du Groupe, protocole signé le 13 juin 2018 et homologué par le Tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018.

Ce protocole de conciliation a eu pour conséquence le réaménagement de l'endettement bancaire, le réaménagement de l'endettement obligataire et l'obtention de nouvelles lignes de financement « New Money » du fait notamment d'un renforcement des engagements de l'actionnaire principal.

L'endettement bancaire existant au titre du Contrat de Crédit Syndiqué et des Contrats de Crédits Bilatéraux Initiaux a été réaménagé :

- ✓ prorogation de deux ans de la date d'échéance finale à compter du 23 juillet 2018 soit jusqu'en juillet 2020 ;
- ✓ prorogation additionnelle automatique d'un an de la date d'échéance finale (soit une durée de trois ans à compter de la Date d'Homologation), sous réserve du respect de certaines conditions au 29 février 2020 (principalement absence de défaut de paiement et respect des ratios financiers au 29 février 2020 - waiver des bris de covenants financiers jusqu'à la date de test du 29 février 2020) ;
- ✓ paiement de waiver fees à chaque partenaire bancaire.

Le réaménagement de l'endettement obligataire a porté sur les éléments suivants :

- ✓ paiement à chaque porteur d'Obligations d'un waiver fee d'un montant total égal à 0,30% du montant des Obligations détenues par ce porteur, soit un montant de 0,3 M€ ;
- ✓ prorogation d'un an de la date de maturité des Obligations sous réserve de la prorogation des nouveaux contrats de crédits bilatéraux ;
 - pour les Obligations 2020 : taux annuel de 5,25% l'an, contre 4,75% l'an préalablement à la Date de Réalisation ;

- pour les Obligations Euro PP 2021 : taux annuel de 4,531%, contre 4,031% l'an préalablement à la Date de Réalisation ;
- pour les Obligations Euro PP 2022 : taux annuel de 4,840%, contre 4,340% l'an préalablement à la Date de Réalisation.
- report du paiement de 85% des intérêts dus au titre de chacune des Obligations pour l'année 2018, payés le quinzième jour du 30ème mois à compter de la Date d'Homologation (24 juillet 2018), le solde des intérêts pour l'année 2018 et la totalité des intérêts pour les années suivantes étant payés à leurs dates d'échéance prévues ;
- ✓ pour les Obligations Euro PP 2021 et les Obligations Euro PP 2022 : renforcement des obligations d'information périodique des porteurs, étant précisé qu'Orchestra-Prémaman rendra publique toute information pertinente pour le marché conformément à ses obligations d'information permanente et périodique.

La Société a conclu le 21 juillet 2018 un contrat de prêt avec Banque Thémis et un fonds de prêts à l'économie, Gagéo Asset Finance Services (ensemble les « Apporteurs New Money ») en vue de l'apport d'un financement d'un montant de 23,5 M€ (« New Money ») garanti par un gage sur stocks avec dépossession et bénéficiant du privilège de conciliation.

A noter que le financement « New Money » a été complété par l'étalement de dettes fiscales pour un montant de 6,5 M€, permettant d'atteindre l'objectif de 30,0 M€.

L'impact global sur l'endettement financier est présenté en note 8.3 « Dette financière ».

Mouvements sociaux en France

Le contexte social et économique extrêmement difficile lié à la crise des gilets jaunes a fortement impacté l'activité du Groupe sur l'exercice. Ces mouvements sociaux, qui ont débuté en périphérie urbaine, c'est-à-dire à proximité des zones dans lesquelles sont installés la majorité des magasins du Groupe, ont conduit à une baisse très nette de fréquentation de ceux-ci, et donc du chiffre d'affaires.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En réaction à cette crise, le Groupe a mis en place des opérations promotionnelles très agressives à compter de mi-décembre afin de générer du trafic dans les magasins et de compenser la perte de chiffre d'affaires tout en accélérant l'écoulement des stocks.

Augmentation de capital

A travers un communiqué de presse daté du 17 septembre 2018, Orchestra-Prémaman a annoncé les termes d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») d'un montant d'environ 28,6 millions d'euros (prime d'émission incluse), par voie d'émission d'actions ordinaires d'Orchestra-Prémaman.

L'Offre s'inscrit dans le cadre du protocole de conciliation conclu le 13 juin 2018 avec les créanciers bancaires du groupe Orchestra-Prémaman.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 3 octobre 2018, 21.994.640 Actions Nouvelles ont été demandées sur les 27.807.165 Actions Nouvelles initialement offertes, soit un taux de souscription de 79,10 %.

Il est rappelé que dans la mesure où l'augmentation de capital n'a pas été intégralement souscrite, Orchestra-Prémaman aura l'obligation de procéder, au plus tard le 30 novembre 2019, au règlement-livraison d'une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant d'atteindre, avec la présente augmentation de capital, un montant minimum total brut de 28,5 millions d'euros (prime d'émission incluse), conformément aux engagements prévus par le protocole de conciliation conclu entre Orchestra-Prémaman et les créanciers bancaires du groupe en date du 13 juin 2018.

Opérations sur le capital social : plan d'attribution d'actions gratuites

Lors de sa séance du 28 août 2018, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 843 333 actions gratuites, soit environ 2,1 % du capital social de la société, à certains salariés et dirigeants de la société, dont 533 333 pour les mandataires sociaux, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

L'attribution est divisée en trois séries :

- ✓ Série 1 : 133 333 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la condition de performance relative au chiffre d'affaires consolidé qui devait être supérieur à 500 m€ au 28 février 2019 et interviendra le 28 août 2019 avec une durée de conservation d'un an à compter de cette date.
- ✓ Série 2 : 420 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée au respect de ratio sur la base des comptes consolidés au 29 février 2020 soit :
 - Dettes financières nettes / Ebitda inférieure ou égale à 3
 - Dettes financières nettes / Fonds propres inférieur ou égal à 1,34.
 - Stock brut / Chiffre d'affaires inférieur à 0,36
 - Réduction des stocks supérieure ou égale à 55 m€ par rapport au comptes consolidés au 28 février 2018
- ✓ Série 3 : 290 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la mise à disposition du Groupe des fonds correspondant au refinancement de l'endettement bancaire existant au plus tard le 31 janvier 2021.

Certaines conditions de performance n'ayant pas été atteintes, ce plan n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 28 février 2019.

Périmètre de consolidation

4.1 - Nouvelles sociétés consolidées

Il n'y a pas de nouvelles sociétés consolidées sur l'exercice clos au 28 février 2019.

4.2 - Sociétés déconsolidées au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu de liquidation ou de cession des sociétés consolidées au cours de l'exercice.

4.3 - Sociétés non consolidées

Orchestra-Premaman groupe détient des participations dans sept sociétés non consolidées :

- Silver Bloom (Belgique)
- JCG Media SAS (France)
- Montpellier Handball SAS (France)
- Orchestra Venture HK Company Ltd (Hong-Kong)
- Business Link Group Ltd (Royaume-Uni)
- POFRA (France)
- KAZIBAO GmbH (Allemagne)
- Peak Apparel (Hong Kong)

4.4 - Variation des % de détention des sociétés restant sous contrôle exclusif

Il n'y a pas eu de variation des pourcentages de détention des sociétés restant sous contrôle exclusif au cours de l'exercice.

4.5 - Changement de méthode de consolidation

Les sociétés Lanmor SAS, Triborc SAS et Eclip's SARL consolidées par mise en équivalence au 28 février 2018, sont intégrées globalement au 28 février 2019, suite au rachat de la totalité des intérêts des partenaires par Orchestra Participation.

Orchestra Participation devient détentrice de 100% des actions, faisant passer son pourcentage de détention de 24.9% à 100%.

Les sociétés Orc Super Star SAS, Nadco SAS, B5A et Roncq Develop consolidées par mise en équivalence au 28 février 2018, sont intégrées globalement au 28 février 2019, suite au rachat de la totalité des intérêts des partenaires par Orchestra Participation.

Orchestra Participation devient détentrice de 100% des actions, faisant passer son pourcentage de détention de 40% à 100%.

Le passage des mises en équivalence en intégration globale de ces sept sociétés a mené à comptabiliser dans le cadre d'IFRS 3 un écart d'acquisition pour un montant total de 1.3M€.

Suite au test de juste valeur annuel réalisé sur ces sociétés nouvellement en intégration globale, il a été décidé de déprécier la totalité de cet écart d'acquisition de 1.3M€.

4.6 - Variations de périmètre liées aux sociétés mises en équivalence

Dans le cadre de sa stratégie de développement le Groupe a pris 40% de détention dans quatre nouvelles sociétés créées sur l'exercice par le biais de sa filiale Orchestra Participation. (Juthan seulement à hauteur de 25%, Dumont Family, Zaisne Shop et So Kids Clermont).

La société Orchestra Participation a cédé la totalité de ses parts de la société Magorian SAS, faisant passer sa détention de 40% à 0%.

La société Orchestra Participation a racheté des parts de la société Crisor au partenaire, faisant passer son taux de détention de 33% à 40%.

4.7 - Rappel des variations de périmètre de consolidation sur l'exercice précédent clos le 28 février 2018

Les sociétés ORCHESTRUN SAS et ORCSAVANNA, consolidées par intégration globale au 28 février 2017, ont été mises en équivalence au 28 février 2018, suite à la perte de contrôle intervenue après la cession partielle des titres détenus par la société ORCHESTRA PARTICIPATION, faisant ainsi passer leurs pourcentages de détention de 100 % à 40 %.

La société SANDS WEAR, consolidée par mise en équivalence au 28 février 2017, a été intégrée globalement au 28 février 2018, suite au rachat de la totalité des intérêts du partenaire la société ORCHESTRA ASIA LTD qui était devenue détentrice de 100 % des actions, faisant ainsi passer son pourcentage de détention de 49,5 % à 100 %.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les sociétés LES PETITS LOUPS et 2 HBAK, consolidées par mise en équivalence au 28 février 2017, ont été intégrées globalement au 28 février 2018, suite au rachat de la totalité des intérêts du partenaire la société ORCHESTRA PARTICIPATION qui était devenue détentrice de 100 % des actions, faisant ainsi passer son pourcentage de détention de 40 % à 100 %.

Dans le cadre de sa stratégie de développement le Groupe avait pris 40 % de détention dans 5 nouvelles sociétés créées sur l'exercice précédent par le biais de sa filiale Orchestra Participation : KAZ TIMOUN seulement à hauteur de 10%, ORKALYSS, BONNAILLIE, REPORT, ORCHESTROLIVE. La société ORCHESTROLIVE détenait également 2 filiales (RONCQ DEVELOP et AMIENS DEVELOP) à hauteur de 100 % qui étaient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à 40%. Ces sociétés ont été consolidées pour la première fois sur l'exercice clos le 28 février 2018, selon la méthode de la mise en équivalence en l'absence de contrôle exclusif.

ORCHESTRA PARTICIPATION a également souscrit une augmentation de capital dans la société ORCHESTRA AJACCIO faisant passer son pourcentage de détention de 40% à 70% au cours de l'exercice clos le 28 février 2018.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

4.8 - Liste des sociétés consolidées

Les tableaux ci-dessous détaillent la liste des sociétés consolidées au 28 février 2019 :

ciétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
tribution puériculture et vêtements pour enfants				
Orchestra-Prémaman SA	France	Intégration globale	Société mère	Société mère
Orchestra-Prémaman Belgium SA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%	100%
Orchestra-Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%	100%
Babycare SA	Suisse	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Prendas Infantiles	Espagne	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Participation	France	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Italia	Italie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra-Premaman Vostok	Russie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Turkey Ltd	Turquie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%	99%
Orchestra Shanghai Commercial and Trading	Chine	Intégration globale	99%	99%
Orchestra-Prémaman USA INC	Etats-Unis	Intégration globale	95%	95%
Orchestra Deutschland	Allemagne	Intégration globale	90%	90%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	51%	51%
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%	50%
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	Mise en équivalence	40%	40%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Pueris SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Carbonne SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sokids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchestrun SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%	40%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%	40%
BABY DREAM SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
Lanmor SAS	France	Intégration globale	24,9%	100%
Eclip's SARL	France	Intégration globale	24,9%	100%
Triborc SAS	France	Intégration globale	24,9%	100%
2HBAK SAS	France	Intégration globale	100%	100%
ORC Super Star SAS	France	Intégration globale	40%	100%
Nadco SAS	France	Intégration globale	40%	100%
Les Petits Loups SAS	France	Intégration globale	100%	100%
B5A	France	Intégration globale	40%	100%
OPI Participation	Espagne	Intégration globale	100%	100%
RONCQ DEVELOP	France	Intégration globale	40%	100%
Zanaka SPRL	Belgique	Mise en équivalence	40%	40%
Les Doudous SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Dugaukids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Matheor SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchasse EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchcreche EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchalon EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch l'Etrat	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch Roman	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch Salaise	France	Mise en équivalence	40%	40%
Rev One SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
So Kids United	France	Mise en équivalence	40%	40%
So Kids Merignac	France	Mise en équivalence	40%	40%
Brotex SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
MTK SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMT SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMSPDM SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Venus	France	Mise en équivalence	39,2%	39,2%
Jupiter	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Neptune SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Saturne	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Jador SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Orch'Amilly SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
ELB SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Le Trèfle SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 28/02/2018	% intérêts au 28/02/2019
ORCHESTRA AJACCIO	France	Mise en équivalence	70%	70%
JMA SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sté Pitchouns	France	Mise en équivalence	40%	40%
La Boutique d'Ophélie	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCAHORS	France	Mise en équivalence	40%	40%
YSBV	France	Mise en équivalence	40%	40%
CGBB KIDS	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCAUBIN	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORC SAINT-JEAN	France	Mise en équivalence	40%	40%
LOUVROR	France	Mise en équivalence	40%	40%
CRISLOR	France	Mise en équivalence	33%	40%
Le Magasin d'Ophélie	Luxembourg	Mise en équivalence	40%	40%
ORC RELILA	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCLOM	France	Mise en équivalence	40%	40%
BERSO	France	Mise en équivalence	40%	40%
SDPO	France	Mise en équivalence	40%	40%
Saravelaki Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
Orchero Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
ORKALYSS	France	Mise en équivalence	40%	40%
BONNAILLIE	France	Mise en équivalence	40%	40%
AMIENS	France	Mise en équivalence	40%	40%
REPORT	France	Mise en équivalence	40%	40%
OBKIDS	France	Mise en équivalence	40%	40%
DUMONT FAMILY	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
ZAISNE SHOP	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
So Kids Clermont	France	Mise en équivalence	nc(*)	40%
Stilpass	France	Mise en équivalence	34%	34%
JUTHAN	France	Mise en équivalence	nc(*)	25%
Théo et Chloë SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Soguitex SAS	France	Mise en équivalence	24%	24%
KAZ TIMOUN	France	Mise en équivalence	10%	10%

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Bureaux d'achats				
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Madagascar	Madagascar	Intégration globale	100%	100%
Sands wear	Ile Maurice	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%	99%
Orchestra India Ltd	Inde	Intégration globale	97%	97%
Kazibao Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	79%	79%
Shanghai World Fashion	Hong Kong	Mise en équivalence	49,5%	49,5%
Shanghai World Fashion	Chine	Mise en équivalence	49,5%	49,5%
Achat de matériels d'agencements magasins				
Asia Retail Display Company Limited	Hong Kong	Intégration globale	100%	100%
Société d'entreposage et de stockage				
ORLOG	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sociétés sans activité, en cours de radiation				
JRMT BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Baby 2000 BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Etablissements F. Devresse	Belgique	Intégration globale	100%	100%

Produits et charges opérationnels, Actifs et passifs d'exploitation

5.1 - Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits et de services faisant l'objet d'un contrat avec un tiers. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés.

Le chiffre d'affaires est présenté net des retours de produits et des avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs donnant lieu à une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le Groupe restant propriétaire du stock détenu par les magasins en commission affiliation, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers est comptabilisé par le Groupe avant déduction de la commission versée aux commissionnaires-affiliés. Cette commission est comptabilisée comme une charge d'exploitation, telle une prestation de service reçue.

Succursales - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe exploite une chaîne de magasins de détail. Les revenus tirés de la vente de biens dans ces magasins directement exploités par le Groupe sont comptabilisés lors de la vente du produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe conserve le titre de propriété sur les produits détenus dans des magasins affiliés jusqu'à ce qu'ils soient vendus au client final. Ainsi, les revenus tirés de la vente de biens dans des magasins affiliés sont comptabilisés par le groupe lorsque le magasin affilié vend le produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : les revenus générés par ces magasins affiliés sont évalués avant déduction de la commission de l'affilié, qui est comptabilisée dans les charges d'exploitation comme des services reçus.

La politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Vente en ligne

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : les ventes sont comptabilisées lorsque les produits prépayés sont expédiés au client final, qu'ils soient livrés à une adresse spécifiée ou dans les magasins.

Evaluation du chiffre d'affaires: la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - mobilier et équipements de magasins

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe a mis en place un concept de magasin spécifique qui exige que tous les magasins respectent les mêmes normes de présentation et d'exploitation. Par conséquent, le Groupe vend une gamme de mobiliers et d'équipements de magasins à ses affiliés. Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés à l'affilié.

Évaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix indiqué sur la confirmation écrite de commande.

Franchisés

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : Le Groupe vend une gamme de produits aux franchisés à l'étranger. Les ventes sont reconnues lorsque le franchisé obtient le contrôle des produits, généralement quand les produits sont livrés au client franchisé.

Évaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix spécifié dans les contrats de vente.

Négoce – ventes aux magasins multimarques

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : Le Groupe vend une gamme de produits à quelques clients grossistes. Les termes et conditions sont décrits dans les Conditions Générales de Vente du Groupe (CGV). Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés au grossiste. Le transfert du contrôle est réputé avoir eu lieu lorsque les marchandises sont remises au premier transporteur ou lorsque le client ou son représentant prend livraison des marchandises dans les entrepôts du Groupe.

Évaluation du chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires des ventes est basé sur la liste des prix du Groupe. Le prix applicable est le prix en vigueur à la date à laquelle la confirmation écrite de la commande est reçue.

Prestations de services

Autres services aux sociétés affiliées (principalement contrats de crédit-bail, travaux, services informatiques)

Les revenus sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus, sur la base du prix fixé dans les contrats.

Programme de fidélité

Le Groupe propose un programme de fidélité appelé le "Club Orchestra".

Pour devenir membres, les clients paient un droit de souscription de 30 € pour une adhésion de 12 mois ou 50 € pour une adhésion de 24 mois (TVA incluse), ce qui leur permet d'accéder aux prix du Club Orchestra correspondant à des rabais de 50 % sur leurs achats textile, 30 % sur les chaussures et jusqu'à 20 % sur les produits de puériculture.

Le Groupe diffère le revenu du droit de souscription au programme «Club Orchestra» et le reconnaît en chiffre d'affaires de manière linéaire sur une période de 12 mois ou de 24 mois.

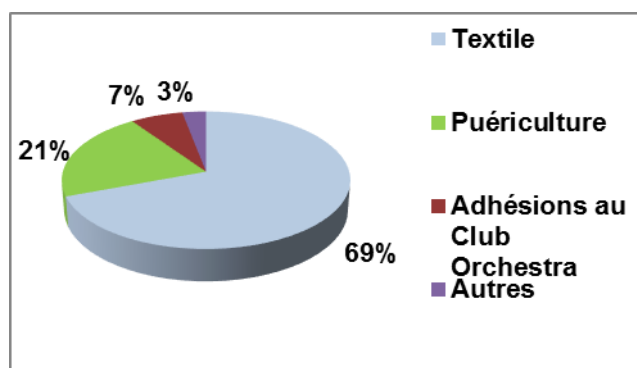
Le chiffre d'affaires est composé pour environ 90 % par les ventes de produits (puériculture et textile). Le chiffre d'affaires restant comprend les adhésions au club Orchestra ainsi que les ventes de biens et services aux affiliés (équipements, informatique, etc.).

Le chiffre d'affaires du Groupe ne présente pas de caractéristique de concentration : aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

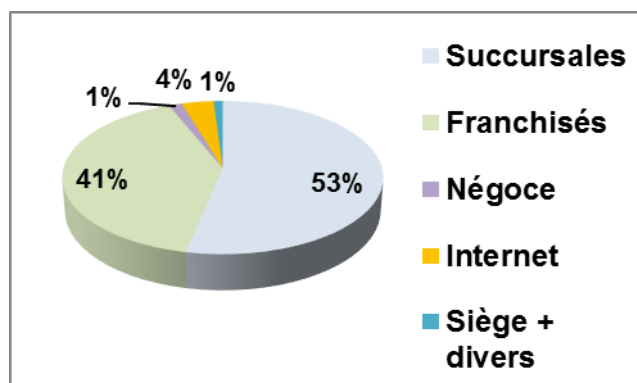
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution, par pays et par activité.

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 28 février 2019

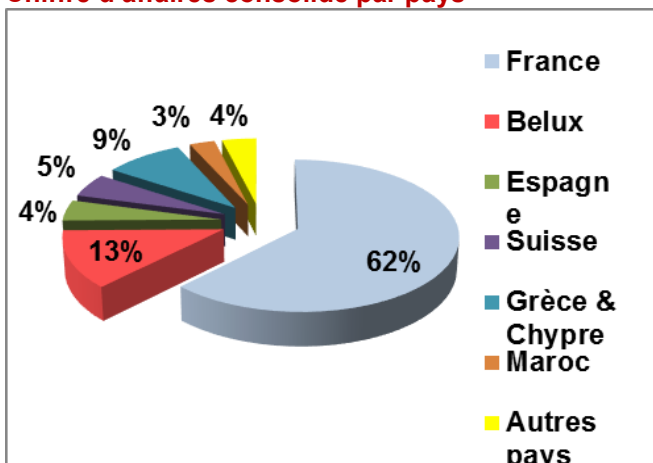
Chiffre d'affaires consolidé par activité



Chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution

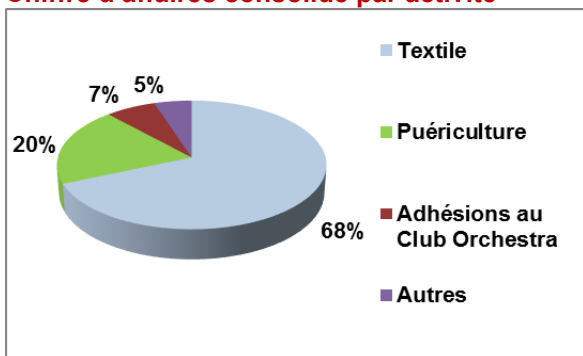


Chiffre d'affaires consolidé par pays

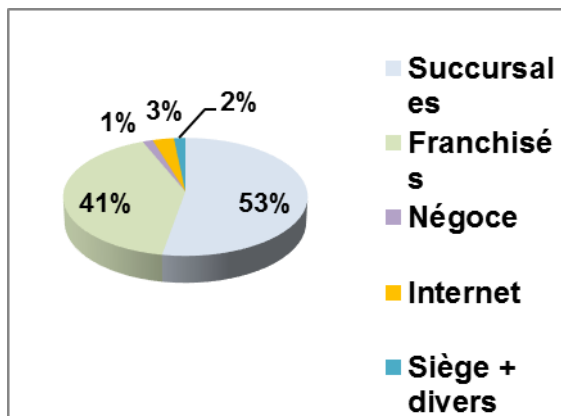


Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 28 février 2018

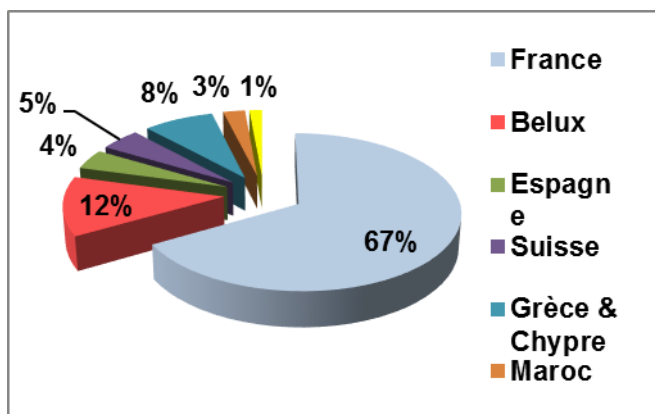
Chiffre d'affaires consolidé par activité



Chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution



Chiffre d'affaires consolidé par pays



5.2 – Achats consommés, charges de personnel et charges externes

Achats consommés

Les achats consommés baissent de 0,2 M€ par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 304,1 M€ au 28 février 2019 contre 304,3 M€ au 28 février 2018. La baisse des achats consommés est en corrélation avec la baisse du chiffre d'affaires.

Charges externes

Les autres charges externes sont principalement composées des dépenses de location, des commissions versées aux affiliés (a), des coûts de transport entre les entrepôts et les magasins ainsi que des frais de publicité.

Les dépenses de location couvrent les loyers du réseau de magasins succursales et en location gérance, des centres logistiques et du siège social.

Les charges externes représentent 32,2 % du chiffre d'affaires, soit une charge de 183,9 m€ pour l'exercice clos le 28 février 2019, contre une charge de 188.0 m€ au 28 février 2018 (soit 30,68 % du chiffre d'affaires).

Les principales variations des charges externes sont les suivantes :

- ✓ une baisse de 2,1 m€ du poste transport en lien avec la baisse du chiffre d'affaires ainsi par une optimisation des flux,
- ✓ une baisse de 1,4 m€ sur le postes locations et charges locatives suite aux mouvements du parc ainsi que par la rationalisation des frais,

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Locations et charges locatives	51 189	49 844
Entretien et réparations	7 559	9 997
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (a)	89 045	85 711
Publicité et marketing	11 087	12 254
Transport	16 314	14 210
Autres	12 801	11 871
TOTAL	187 995	183 887

Charges de personnel

Les charges de personnel baissent de 1.7 m€ soit -2.2 % principalement sur le siège, fruit de la réorganisation engagée depuis 2018.

5.3 – Dotations nettes et Autres charges et produits d'exploitation

Dotations nettes

Les dotations nettes diminuent de 15,1 M€ sur l'exercice.

Le total de ce poste (54.1 M€) se compose de dotations aux amortissements (39,7 M€ contre 34,7 M€ au 28 février 2018) et de dépréciations diverses (14,3 M€ contre 4,2 M€ au 28 février 2018).

Les dotations aux amortissements sont principalement constituées des amortissements d'agencement magasins et du matériel siège et entrepôts.

Les dépréciations diverses de l'exercice proviennent principalement des éléments suivants :

- ✓ Dépréciation des créances clients : 1 M€ contre 2,8 M€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 (cf. note 5.8)
- ✓ Dépréciations d'actifs incorporels : 0,7 M€ contre 2,6 M€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 (cf. note 6.2)
- ✓ Dépréciation de la valeur nette comptable des magasins ayant répondu négativement au test annuel de juste valeur pour 9 M€ (cf. note 6.2 et note 6.3)
- ✓ Dépréciation de la valeur brute des stocks pour 3,3 M€ principalement en conséquence du déstockage réalisé sur l'exercice clôturé.

Autres charges et produits d'exploitation

Pour l'exercice clos le 28 février 2019, les autres charges et produits d'exploitation constituent un produit de 3,4 M€ et correspondent principalement à :

- ✓ La vente d'un bien (château d'Ollignies) pour 1,1M€,
- ✓ Des remboursements d'assurances suite à divers sinistres pour 1,2 M€,
- ✓ Des produits divers liés à l'expiration de cartes cadeaux : 0,4 M€ (0,3 M€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2018)

- ✓ De produits divers : 0,6 m€ (0,4 m€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2018).

5.4 - Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnelles sont des éléments non récurrents, significatifs, clairement identifiés, que le management du Groupe estime nécessaire de présenter sur une ligne distincte, pour ne pas fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente du Groupe.

Ces éléments sont isolés dans le compte de résultat consolidé du Groupe de manière à garantir une continuité d'appréciation de la performance opérationnelle d'un exercice à l'autre.

Pour l'exercice clos le 28 février 2019, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- ✓ Des plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs : 0,9 M€ principalement sur la France (0,4 M€), l'Espagne (0,4 M€) et l'Italie (0,1 M€) ;
24
- ✓ Des charges nettes de restructurations relative à la réorganisation de l'équipe dirigeante : 1,3 M€ ;
25
- ✓ De litiges et risques : 1,5M€ principalement composé de redressements fiscaux pour 0,9 M€ et douaniers pour 0,3 M€ ;
26
- ✓ D'autres charges exceptionnelles diverses, dont principalement des charges de nature non courantes relatives aux activités non poursuivies (2,1 M€), aux frais de syndication (1,2 M€) ainsi qu'à des pénalités de retards (1 M€).
27

Pour l'exercice clos le 28 février 2018 le résultat exceptionnel comprenait essentiellement :

- ✓ Des plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs (1 M€), principalement sur la France (0,7 M€), la Belgique (0,2 M€) et l'Espagne (0,1 M€) ;
28
- ✓ Des charges nettes de restructurations relative à la réorganisation de l'équipe dirigeante (2,4 M€) ;
29
- ✓ Des redressements fiscaux (2,5 M€) et douaniers (1,5 M€) ainsi qu'une provision couvrant un litige avec un partenaire du groupe (1,0 M€);

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

- 30
- ✓ D'autres charges exceptionnelles diverses, dont principalement :
 - ✓ des coûts de transaction Destination Maternity (3,5 M€) ;
 - ✓ des coûts de restructuration de la filiale US (2,1 M€) ;

- ✓ des autres pénalités et charges sur exercices antérieures (1 M€).
31

En milliers d'euros		
	28/02/2018	28/02/2019
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et frais d'acquisitions	(1 033)	(892)
Charges nettes de restructuration et de réorganisation	(2 334)	(1 326)
Litiges et risques	(4 953)	(1 476)
Produits et charges de nature non courantes	(6 618)	(5 818)
TOTAL	(14 937)	(9 511)

5.5 - Activités abandonnées

Principes comptables

Le Groupe présente en activités abandonnées les charges et produits relatifs au plan unique et coordonné de cession/fermetures de magasins de surface de vente insuffisante, dans le respect de la norme IFRS 5.

Au 28 février 2019, le groupe n'a plus d'activité abandonnée.

Les activités abandonnées ont généré une perte nette de 0,5 m€ au 28 février 2018. Cette perte correspond pour l'essentiel à la finalisation du plan de fermeture des magasins et de l'arrêt des succursales en Chine initié l'an dernier.

Pour mémoire ce plan de fermetures avait concerné au 28 février 2017, en Belgique, les magasins de petite surface situés en centre-ville et en très proche périphérie (sorties de ville).

Ces magasins, du fait de leur surface insuffisante et de leur zone d'implantation, ne correspondaient plus au modèle économique du Groupe basé sur un parc de magasins localisés en périphérie dans des retail parks. De fait, ces magasins étaient devenus obsolètes au regard du concept standard des magasins du Groupe et du plan de développement associé. Le plan correspondait à un plan unique et coordonné de fermeture des magasins ayant un

espace de ventes insuffisant et situés dans une zone géographique spécifique et clairement définie.

5.6 - Information sectorielle

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble du Groupe.

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe examinent la performance en fonction du résultat opérationnel courant.

Aucun secteur opérationnel n'a été regroupé pour constituer les secteurs opérationnels présentés ci-dessous.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Contribution des secteurs opérationnels aux principaux agrégats du résultat

Compte de résultat	En milliers d'euros					28/02/2019
	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	
Produits des activités ordinaires	303 970	231 681	8 522	20 864	5 812	570 849
Dotations nettes	(23 767)	(5 095)	(128)	(498)	(24 564)	(54 051)
Résultats opérationnels courants	(8 028)	18 779	1 686	1 426	(65 262)	(51 400)
% des produits des activités ordinaires	-3%	8%	20%	7%		-9%
Autres produits et charges opérationnels						(9 511)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						761
Produits et charges financiers					(20 960)	(20 960)
RESULTAT AVANT IMPOTS						(81 109)
Impôts sur les résultats						(6 905)
Résultat net des activités non poursuivies						
RESULTAT DE L'EXERCICE						(88 014)
Part revenant aux intérêts minoritaires						229

(1) Commissionnaires affiliés et négoce sous les enseignes du Groupe.

(2) Négoce multimarques.

Le résultat opérationnel courant consolidé fait apparaître une position négative de 51m€ au titre de l'exercice contre une position quasiment à l'équilibre l'année dernière.

Ceci s'explique principalement comme suit :

- Dégradation du taux de marge brute de 3,6 points soit 41,7 M€, marge qui s'établissait à 49,7% en 2018. 32 Les mouvements sociaux en France (« gilets jaunes ») ont négativement impacté la performance du Groupe à partir de mi-novembre (62,3% du chiffre d'affaires consolidé est effectué en France). En réponse à ces mouvements sociaux et pour relancer le trafic en magasins, le Groupe a mis en place des opérations commerciales attractives (prix ronds et festival des prix) et un déstockage massif des anciennes collections. Cette stratégie commerciale a permis de soutenir le trafic en magasins au détriment de la marge;
- Une augmentation de 14,2 M€ des dotations aux amortissements et provisions principalement liée à la dépréciation des actifs des magasins pour 8,9 M€ ainsi que par l'augmentation des amortissements liés à la mise en service du logiciel comptable M3,
- Compensé par une amélioration des charges de personnel pour 1,7 M€, principalement lié à la réorganisation du groupe.

Le résultat opérationnel courant des réseaux succursales et affiliés diminuent de façon homogène de 6%, baisse directement liée à l'impact de la crise des gilets jaunes en France.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En dépit d'une hausse de 11% du chiffre d'affaire web, sa rentabilité diminue de 7 points avec un résultat opérationnel à 1,4 M€ contre 2,9 M€ au cours de l'exercice clos au 28 février 2018. L'activité web est en pleine mutation, entraînant des coûts significatifs pour préparer la refonte de notre site internet.

Contribution des secteurs opérationnels aux principaux agrégats du résultat pour l'exercice clos le 28 février 2018

						En milliers d'euros
Compte de résultat	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	28/02/2018
Produits des activités ordinaires	323 517	251 098	9 117	18 825	10 162	612 720
Dotations nettes	(18 174)	(1 342)	(145)	(422)	(18 788)	(38 870)
Résultats opérationnels courants	10 042	35 491	2 452	2 863	(51 533)	(686)
% des produits des activités ordinaires	3%	14%	27%	15%		0%
Autres produits et charges opérationnels						(14 937)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						733
Produits et charges financiers						(5 472)
RESULTAT AVANT IMPOTS						(20 363)
Impôts sur les résultats						603
Résultat net des activités non poursuivies						(497)
RESULTAT DE L'EXERCICE						(20 257)
Part revenant aux intérêts minoritaires						269

(1) Commissionnaires affiliés et négoce sous les enseignes du Groupe.

(2) Négoce multimarques.

Commentaires

Le résultat opérationnel courant consolidé faisait apparaître une position quasiment à l'équilibre.

Ceci s'expliquait principalement comme suit :

- Amélioration du taux de marge brute de 0,46 point qui s'établissait à 50,3% sur 2017. Cela générait 5,0 M€ de marge brute supplémentaire en valeur. Cette hausse s'expliquait notamment par une amélioration de la rentabilité de l'activité Puériculture dont le taux de marge brute s'établissait à 39,0% sur l'exercice 2017 ;
- Meilleure maîtrise des frais de siège et divers regroupant les charges et les produits du siège de l'entité mère et des sièges des filiales de distribution et des bureaux d'achats (exemple : masses salariales des services supports, loyers des bureaux et des entrepôts) qui étaient en recul de 7,4 m€ sur l'exercice clos le 28 février 2018, soit une baisse de 12,4% ;
- Les deux premiers effets étaient atténués par la comptabilisation d'un produit de 3,0 m€ facturés à la SCI Arras dans les comptes de l'exercice 2017. Ce produit visait à rémunérer les prestations fournies la SCI Arras dans le cadre de la réorganisation logistique menée sur l'exercice 2017.

La rentabilité du segment Franchisés s'était améliorée de 2 points générant 5,5 M€ de résultat opérationnel courant supplémentaire par rapport à l'exercice 2017.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

L'augmentation des produits sur le segment Siège s'expliquait par une facturation de 7,9 M€ au cours de l'exercice 2018 à un revendeur spécialisé.

La baisse des dotations nettes s'expliquait par les reprises de provisions dépréciations / stocks et clients de -4,6 M€ et une baisse des dotations aux amortissements de 1 m€ liée à la diminution des investissements.

Informations par zone géographique

En milliers d'euros								
28/02/2019	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Produits des activités ordinaires	355 756	71 198	25 454	29 161	50 982	16 318	21 979	570 849
Goodwills nets	1 292	695		2 134			20	4 141
Immobilisations incorporelles nettes	58 212	8 225	1 168	1 810	19	2	1 572	71 009
Immobilisations corporelles nettes	43 733	11 000	4 486	5 010	4 226	2 652	586	71 693
Actifs non courants détenus en vue de la vente		1 465						1 465
Total actifs sectoriels	103 238	21 386	5 654	8 954	4 245	2 655	2 178	148 308
28/02/2018	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Produits des activités ordinaires	409 242	76 189	25 554	28 464	49 211	15 249	8 811	612 720
Goodwills nets	1 292	695		4 958			23	6 968
Immobilisations incorporelles nettes	58 092	9 233	1 990	2 136	25	3	2 836	74 315
Immobilisations corporelles nettes	49 418	21 360	4 120	6 095	4 410	2 682	977	89 061
Actifs non courants détenus en vue de la vente		1 465						1 465
Total actifs sectoriels	108 802	32 753	6 109	13 189	4 435	2 685	3 836	171 810

5.7 - Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation

Le coût de revient est déterminé sur la base du coût unitaire moyen pondéré et comprend le prix d'achat ainsi que les frais d'approche afférents (coûts logistiques notamment pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, coûts de collection).

Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises

La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Il a ainsi été constaté une dépréciation des stocks pour 5,1 M€ sur l'exercice clôturé au 28 février 2019.

Les stocks textiles sont ainsi dépréciés en fonction de ces observations et projections. Le stock de puériculture est déprécié en fonction du taux d'écoulement observé sur les six derniers mois.

Les montants présentés incluent les stocks dans les magasins exploités par des commissaires-affiliés, qui restent la propriété du Groupe jusqu'à la vente au client final.

Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

La valeur des stocks à la clôture de l'exercice intègre les stocks en transit.

Le taux de dépréciation rapporté à la valeur brute du stock est passé de 0,91 % au 28 février 2018 à 2 % au 28 février 2019.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Au 28 février 2017, la Direction Générale avait identifié des pièces présentant un problème de qualité. Au regard des informations disponibles, ce stock qui pourrait être écoulé sous forme de braderie, avait fait l'objet d'une provision à hauteur de 70 % pour un montant de 554 k€.

Au 28 février 2018, la provision sur le stock identifié comme présentant un problème de qualité a diminué et représente 480 k€.

Au 28 février 2019 ce stock présentant un problème de qualité ne représente plus que 327 k€

Par ailleurs, suite aux décisions de mettre fin au partenariat avec l'Arabie Saoudite, une dépréciation

moyenne de 85% a été constatée sur les stocks détenus au 28 février 2017 compte tenu de la faible capacité d'écoulement de ces stocks, pour un montant de 864 k€.

La dépréciation suite à la fin du partenariat avec l'Arabie Saoudite quant à elle s'élevait à 407 k€ au 28 février 2018 ; elle s'élève au 28 février 2019 à 223 k€.

Le montant des stocks gagés au 28 février 2019 s'élève à 23 M€.

En milliers d'euros

	28/02/2018	28/02/2019
Marchandises et stocks en transit	277 227	247 696
Provision pour dépréciation	(2 489)	(5 073)
Total	274 738	242 624

5.8 - Créances d'exploitation

Principes comptables

Comptabilisation initiale

Les créances clients et les autres actifs courants sont enregistrés initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Cette juste valeur peut prendre en compte un effet d'actualisation lorsque l'ancienneté des créances est supérieure à un an.

Dépréciation

Le Groupe utilise une matrice de calcul de dépréciation pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les créances des clients individuels, qui comprennent de très nombreux soldes d'un faible montant.

Les taux de pertes s'appuient sur l'historique des pertes de crédit réalisées au cours des derniers exercices. Ils sont multipliés selon des facteurs d'échelle afin de refléter les différences entre les conditions économiques au cours de la période sur laquelle les données historiques ont été collectées, les conditions actuelles et la perception du Groupe du contexte économique au cours de la durée de vie attendue des créances.

Créances clients et risque de recouvrement

En milliers d'euros

	28/02/2018	28/02/2019
Créances clients	53 669	54 797
Provision pour dépréciation	(12 498)	(11 460)
Total	41 171	43 337

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Cf. note 8.5 sur le risque de crédit.

Les créances clients se décomposent comme suit :

Créances clients	En milliers d'euros			
	28/02/2018		28/02/2019	
	Brut	Net	Brut	Net
Non échues	20 822	18 174	29 310	29 310
Echues moins de 6 mois	15 044	14 619	270	270
Echues entre 6 et 12 mois	9 434	7 458	4 009	3 844
Echues entre 12 et 18 mois	1 061	(3)	6 368	197
Echues depuis plus de 18 mois	7 308	923	14 839	9 716
Total	53 669	41 171	54 797	43 337

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Créances clients	41 171	43 337
Chiffre d'affaires total	612 720	570 849
Chiffre d'affaires hors succursales	289 203	266 879
Délai moyen (en jours)	51	58

Les clients commissionnaires affiliés se voient prélever le produit de leurs ventes, net de la commission contractuelle, sur une fréquence mensuelle.

Autres créances d'exploitation

Les autres créances se composent des postes suivants :

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Créances sociales	907	805
Créances fiscales	22 999	15 149
Fournisseurs - avoirs et avances	16 253	8 963
Comptes courants envers des parties liées	7 243	1 055
Créances diverses	3 107	11 088
Charges constatées d'avance	14 595	15 865
Total	65 105	52 925

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les créances fiscales comprennent notamment la créance de CICE d'un montant de 1,6 m€ (4,1 m€ au 28 février 2018) et un crédit de TVA en Belgique d'un montant de 0,6m€ (3,7 m€ au 28 février 2018).

Les comptes courants comprennent principalement les créances des comptes courants détenues par Orchestra Participation sur les sociétés des partenaires mises en équivalence pour un montant de 4,7 m€ (7,2 m€ au 28 février 2018).

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance, des commissions affiliation calculées sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, ainsi que d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

5.9 - Dettes d'exploitation

Principes comptables

Les dettes ayant une échéance inférieure à 12 mois, l'effet de la comptabilisation au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'a pas d'effet.

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs. Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

Les produits constatés d'avance comprennent les recettes anticipées sur des services à rendre ou des marchandises à livrer par le groupe sur les prochains exercices.

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Dettes fournisseurs	147 998	115 270
Dettes sociales	15 352	12 057
Dettes fiscales	35 555	35 922
Total des dettes fiscales et sociales	50 907	47 979
Clients - avoirs et avances	7 669	29 554
Dettes diverses	21 650	9 156
Produits constatés d'avance	26 151	18 849
Total des autres dettes	55 469	57 560
Total	254 374	220 809
Total non courant	18 870	16 558

Les dettes sociales sont constituées des salaires du mois de février et des charges sociales afférentes versés en mars ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement :

- ✓ de la TVA: 15,9 m€ (11,9m€ au 28 février 2018) ;
- ✓ des taxes : 0,5 m€ (0,4 m€ au 28 février 2018) ;
- ✓ de l'impôt sur les résultats : 1,5 m€ (2,0 m€ au 28 février 2018).

La diminution des dettes diverses pour 9 909k€ est principalement due à la réalisation des avoirs émis à hauteur de 9 723 k€.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les produits constatés d'avance sont principalement composés de l'étalement du prix de l'adhésion au Club Orchestra et de la commission d'apporteur d'affaire avec la SCI Arras. Une partie des produits constatés d'avance est non courante :

- ✓ les produits constatés d'avance sur les ventes des adhésions au Club Orchestra à étaler sur plus d'un an : 0,5 M€ ;
33
- ✓ des produits constatés d'avance relatifs à l'étalement de la rémunération de l'engagement de prise à bail de nouveaux bâtiments sur le site d'Arras : 16 m€.

Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 - Goodwill

Principes comptables

Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition définie par IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale contrôlée exclusivement est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière, sur une ligne dédiée. Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées ou de co-entreprises est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (badwill), ce badwill est comptabilisé en résultat sur la ligne « autres charges et produits opérationnels », après vérification que les différents éléments pris en compte dans son calcul ont été correctement identifiés et évalués.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Chaque goodwill est alloué aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Cessions

Lors de la cession d'UGT auxquelles est allouée une part de goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Tests de dépréciation

Les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture d'exercice conformément à la norme IAS 36 et plus fréquemment dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les pertes de valeurs constatées sur les goodwill sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, et de manière irréversible.

Les UGT du Groupe correspondent aux magasins individuellement.

Les goodwill ne sont pas testés au niveau des magasins, mais au niveau du réseau de distribution d'un pays (regroupement de magasins). Ainsi, le goodwill de la Suisse a été testé globalement sur le regroupement des magasins succursales de la filiale. Il en va de même du test du goodwill de la Belgique.

La valeur recouvrable du goodwill est basée sur la valeur d'utilité et est déterminée au niveau du groupe d'UGT.

La méthode d'évaluation compare la somme des flux futurs de trésorerie actualisés du regroupement de magasins projetés à 5 ans et incluant une valeur terminale (source : budget et plan d'affaires validés par la Direction générale), avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie. La liste des actifs ainsi testés est présentée en page suivante.

Hypothèses-clés

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

La projection des flux de trésorerie est réalisée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation de la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'UGT restant à courir.

Concernant l'écart d'acquisition sur les filiales belges et suisses, la projection des flux futurs repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- ✓ une croissance annuelle du chiffre d'affaires pour chacune des deux filiales de +2,0 % pour chacune des deux filiales (+5% lors de l'exercice clos au 28 février 2018) en ligne avec le taux d'inflation à long terme attendu;
- ✓ un excédent brut d'exploitation courant s'élevant en moyenne à 10,1 % et 14,5 % du chiffre d'affaires, respectivement en Suisse et en Belgique, sur l'horizon du plan à cinq ans (7,5% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Lors de l'exercice clos au 28 février 2019 l'EBE s'élevait à 7,4 % et 5,2%, respectivement en Suisse et en Belgique du chiffre d'affaires. L'amélioration attendue est basée sur les actions suivantes prévues par le management : action sur l'élasticité des prix, promotion davantage ciblée, mise en avant de la marque propre avec un meilleur taux de marge, rationalisation des coûts de siège ;

- ✓ un taux d'actualisation de 8,5 % (9% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Conclusion des tests de dépréciation

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, une perte de valeur de 2,9 M€ a été comptabilisé sur le Goodwill de l'entité Orchestra Switzerland.

Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité suivantes ont été réalisées et ne modifient pas les conclusions du test :

- Augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base (soit 2 %) ;
- Variation de la parité EUR / CHF de plus ou moins 5 % ;
- Diminution de la croissance du chiffre d'affaires de 2% par rapport à l'hypothèse retenue dans le test principal ;

34

Exercice clos le 28 février 2019

	En milliers d'euros			
	28/02/2018	Acquisitions / Diminution	Effet de change	28/02/2019
Canada	23			23
Suisse	3 759	(2 864)	37	932
Babycare	1 199			1 199
Belgique	695			695
Participation dans des franchisés	552			552
Autres	740			740
Total	6 968	(2 864)	37	4 141

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des montants bruts. Depuis leur comptabilisation initiale, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces goodwill.

Sept écarts d'acquisition d'un montant total de 1,3 M€, liés à l'acquisition des sociétés partenaires LANMOR, TRIBORC, ORC SUPERSTAR, NADCO, B5A, RONC DEVELOP et ECLIP'S SARL ont été comptabilisés au 28 février 2019. Ces écarts d'acquisition sont basés sur la juste valeur provisoire des actifs acquis et des passifs assumés des sociétés acquises. Il n'y a pas d'écarts de réévaluation constatés par rapport aux valeurs comptables des sociétés acquises.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisitions définitifs seront calculés, affectés et comptabilisés au plus tard dans les douze mois après la date d'acquisition.

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

				En milliers d'euros
	28/02/2017	Acquisitions	Effet de change	28/02/2018
Canada	29		(7)	23
Suisse	4 066		(307)	3 759
Babycare	1 297		(98)	1 199
Belgique	695			695
Participation dans des franchisés	386	166		552
Autres	740			740
Total	7 215	166	(412)	6 968

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des montants bruts. Depuis leur comptabilisation initiale, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces goodwill.

6.2 - Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de développement, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, ainsi que des droits au bail.

Frais de recherche et de développement

Principes comptables

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais engagés pour créer les nouvelles collections textile et les nouveaux produits de la marque de distributeur puériculture, des coûts de développement du réseau de distribution en France et dans les filiales, ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

Les frais de collection engagés sur l'année N et relatifs à la collection de l'année N+1 sont amortis sur six mois ou un an suivant la nature de la dépense.

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de recherche en charges au cours des exercices présentés.

Marques

Principes comptables

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition lequel, lorsqu'elles sont issues d'un regroupement d'entreprises, est égal à leur juste valeur en date d'acquisition.

En tant qu'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Les marques (Orchestra et Premaman) représentent une valeur comptable de 13,1 M€ au 28 février 2019.

Tests de dépréciation

Compte tenu de leur utilisation sur plusieurs pays, les marques sont testées globalement au niveau de Groupe, et non par magasin.

Elles sont évaluées selon la méthode des redevances en actualisant les flux de royalties déterminés en appliquant un taux de royalties au chiffre d'affaires négoce projeté sur 5 ans.

Hypothèses-clés

La projection des flux futurs repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- ✓ un taux de royalties de 4 % (inchangé par rapport au 28 février 2018). Ce taux de royalties de 4 % correspond à la rémunération qui serait perçue si la marque testée était louée à un tiers.
- ✓ la base de chiffre d'affaires négoce correspond au chiffre d'affaires consolidé associé à la marque, converti en équivalent chiffre d'affaires négoce. Ce dernier est obtenu en multipliant le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits de la marque dans les magasins et sur internet, par un coefficient minorateur déterminé à partir des tarifs de ventes négoce du Groupe. La projection des royalties théoriques repose sur une hypothèse de croissance annuelle du chiffre d'affaires de +2 % pendant 5 ans (+ 2% lors de l'exercice clos au 28 février 2018) ;
- ✓ un taux d'actualisation de 8,5 % (9% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

35

Conclusion des tests de dépréciation

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur l'exercice.

Analyse de sensibilité

L'augmentation du taux d'actualisation de 50 à 150 points de base ainsi qu'une variation à la baisse de 2 points de la croissance du chiffre d'affaires n'auraient pas changé la conclusion du test.

Droits au bail

Principes comptables

Les droits au bail sont des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée issus d'un contrat ou d'un autre document juridique.

Du fait de leur durée de vie indéterminée, les droits au bail ne sont généralement pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur.

Les pertes sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Tests de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable avec la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité et est déterminée au niveau de l'UGT. Les droits au bail sont testés au niveau de chaque magasin (UGT).

Tous les magasins succursales du Groupe sont testés selon la même méthode consistant à comparer la somme des flux futurs de trésorerie actualisés des magasins projetés sur 5 ans et incluant une valeur terminale (source : budget et plan d'affaires validés par la Direction générale), avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie.

La projection des flux de trésorerie est réalisée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation de la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'UGT restant à courir.

Par ailleurs, chaque année et si besoin par rapport au test de dépréciation, des magasins différents font l'objet d'une évaluation indépendante afin de conforter la valeur de l'actif incorporel inscrit au bilan consolidé.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Hypothèses-clés

- ✓ une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de +2 % pour l'ensemble des magasins (+2,3% lors de l'exercice clos au 28 février 2018) en ligne avec le taux d'inflation à long terme attendu dans les pays où le groupe opère ;
- ✓ un excédent brut d'exploitation courant autour de 10 % du chiffre d'affaires sur l'horizon du plan à cinq ans (16% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Lors de l'exercice clos au 28 février 2019 l'EBE s'élevait à 8,5 % du chiffre d'affaires. L'amélioration attendue est basée sur les actions suivantes prévues par le management : action sur l'élasticité des prix, promotion davantage ciblée, mise en avant de la marque propre avec un meilleur taux de marge, rationalisation des coûts de siège ;
- ✓ un taux d'actualisation de 8,5 % (9% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Conclusion des tests de dépréciation

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, une perte de valeur de 9 M€ a été enregistrée sur l'exercice au titre de 25 magasins soit 7,2 M€ d'actifs corporels dépréciés et 1,8 M€ d'actifs incorporels dépréciés.

Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité suivantes ont été réalisées et n'aboutissent pas à des dépréciations complémentaires significatives, le cas échéant :

- Augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base (soit 9,0 %) ;
- Variation de la parité EUR / CHF de plus ou moins 5 % ;
- Diminution de la croissance du chiffre d'affaires de 1% par rapport à l'hypothèse retenue dans le test principal ;
- Diminution du ratio EBE / CA de 1 %.

Exercice clos le 28 février 2019

	En milliers d'euros			28/02/2018 Valeur nette
	28/02/2019		Valeur nette	
	Valeur brute	Amort. / Dep.	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	23	(47)	(24)	(9)
Frais de développement	12 704	(6 723)	5 981	6 030
Marques	13 100		13 100	13 100
Logiciels	48 559	(22 341)	26 218	10 159
Droits au bail et actifs incorporels liés	31 397	(6 051)	25 346	28 447
Autres immobilisations incorporelles	1 747	(1 747)	(0)	678
Immobilisations incorporelles en cours	388		388	15 910
Total	107 918	(36 910)	71 009	74 315

(*) Les droits au bail des entités belge, espagnole et suisse sont amortis selon la meilleure estimation du Management quant à la durée probable de location du bien. L'amortissement figurant dans le tableau ci-dessus concerne principalement ces entités.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Valeurs nettes	En milliers d'euros				28/02/2019
	28/02/2018	Acquisitions / Variation de périmètre	Cessions / Mises au rebut / Autres	Amort. / Dep.	
Frais d'établissement	(9)		(0)	(15)	(24)
Frais de développement	6 030	6 998	2 536	(9 583)	5 981
Marques	13 100				13 100
Logiciels	10 159	21 659	(2 199)	(3 402)	26 218
Droits au bail et actifs incorporels liés	28 447	(478)	(1 957)	(666)	25 346
Autres immobilisations incorporelles	678	651	147	(1 476)	(0)
Immobilisations incorporelles en cours	15 910	(15 522)	(0)		388
Total	74 315	13 308	(1 473)	(15 142)	71 009

Frais de développement

Les augmentations des frais de développement sont principalement constituées des frais de création des nouvelles collections textile.

Marques

Les marques correspondent pour 9,2 m€ à la marque Orchestra et pour 3,9 m€ à la marque Prémaman. Dans le cadre de l'étalement du paiement des dettes de TVA de octobre à décembre 2018, la marque Orchestra sera nantie.

Logiciels

L'augmentation correspond aux frais de développement liés aux projets informatiques majeurs, principalement les coûts liés au développement de l'ERP M3.

Immobilisations incorporelles en cours

La diminution correspond à l'activation des projets informatiques

Droits au bail et actifs incorporels liés

Les diminutions correspondent aux sorties et mises au rebut d'actifs consécutives à la fermeture de magasins.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

	En milliers d'euros			
	28/02/2018			28/02/2017
	Valeur brute	Amort. / Dep.	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	18	(27)	(9)	8
Frais de développement	12 956	(6 926)	6 030	5 625
Marques	13 100		13 100	13 100
Logiciels	29 189	(19 030)	10 159	10 264
Droits au bail et actifs incorporels liés	33 300	(4 853)	28 447	31 430
Autres immobilisations incorporelles	1 714	(1 035)	678	442
Immobilisations incorporelles en cours	15 910		15 910	11 294
Total	106 187	(27 101)	74 315	72 163

Valeurs nettes	En milliers d'euros				28/02/2018
	28/02/2017	Acquisitions / Variation de périmètre	Cessions / Mises au rebut / Autres	Amort. / Dep.	
Frais d'établissement	8	(15)	(0)	(2)	(9)
Frais de développement	5 624	3 383	(250)	(2 727)	6 030
Marques	13 100				13 100
Logiciels	10 264	3 399	(476)	(3 028)	10 159
Droits au bail et actifs incorporels liés	31 430	897	(1 171)	(2 708)	28 447
Autres immobilisations incorporelles	442	234	119	(117)	678
Immobilisations incorporelles en cours	11 294	4 636	(19)		15 910
Total	72 163	12 534	(1 799)	(8 583)	74 315

6.3 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, ou si un test de dépréciation annuel est requis, le Groupe doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si, et seulement si, la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges d'exploitation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité estimée
Constructions	20 à 30 ans
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les amortissements sont constatés sur la ligne « dotations nettes » du compte de résultat.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Exercice clos le 28 février 2019

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	En milliers d'euros			
	28/02/2019		28/02/2018	
	Valeur brute	Amortissements / Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	(0)		(0)	(0)
Constructions	1 980	(1 980)		1
Constructions en crédit bail				-
Installations techniques	7 203	(4 606)	2 598	3 137
Installations techniques en crédit bail	4 315	(4 315)		99
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	184 650	(118 436)	66 214	82 643
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	3 734	(2 323)	1 411	2 700
Immobilisations corporelles en cours	1 471		1 471	436
Total	203 353	(131 660)	71 693	89 016

Valeurs nettes	En milliers d'euros				
	28/02/2018	Acquisitions / Variation de périmètre	Cessions/ Mises au rebut/ Autres	Amort. / Dep.	28/02/2019
Terrains	(0)				(0)
Constructions	1		(0)	(0)	0
Installations techniques	3 137	186	(65)	(660)	2 598
Installations techniques en crédit bail	99	287		(386)	
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	82 643	10 990	(2 077)	(25 342)	66 214
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	2 700	99	(0)	(1 388)	1 411
Immobilisations corporelles en cours	436	1 029	7		1 471
Total	89 016	12 591	(2 136)	(27 777)	71 693

La colonne « Acquisitions » correspond aux acquisitions, nettes d'amortissement, et aux reclassements.

Mobiliers, équipements et agencements des magasins

Ce poste correspond principalement aux agencements et équipements du parc de magasins succursales.

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

	En milliers d'euros			
	28/02/2018		28/02/2017	
	Valeur brute	Amortissements / Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	(0)		(0)	340
Terrains en CB				
Constructions	5	(4)	1	221
Constructions en crédit bail	415	(415)		
Installations techniques	10 467	(7 329)	3 137	3 729
Installations techniques en crédit bail	4 027	(3 928)	99	464
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	178 219	(95 576)	82 643	94 599
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	5 250	(2 550)	2 700	3 194
Immobilisations corporelles en cours	436		436	2 723
Total	198 819	(108 339)	89 016	105 270

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Valeurs nettes	En milliers d'euros			
	28/02/2017	Acquisitions / Variation de périmètre	Amort. / Dep.	28/02/2018
Terrains	340		(13)	
Constructions	221		(1)	1
Installations techniques	3 729	110	(185)	3 137
Installations techniques en crédit bail	464	395	(761)	99
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	94 599	10 046	(18 979)	82 643
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	3 194	1 310	(1 543)	2 700
Immobilisations corporelles en cours	2 723	(2 238)		436
Total	105 270	9 623	(21 481)	89 016

6.4 - Contrats de location-financement

Principes comptables

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Le Groupe traite ses baux commerciaux (notamment ceux liés aux magasins) comme des contrats de locations simples, car ils ne remplissent aucun des critères énoncés dans IAS 17.10 et ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. En conséquence, ces baux sont comptabilisés comme des contrats de location simple et ne sont pas retraités comme les contrats de locations-financement, avec les principes énoncés par IAS 17.8.

Le montant des loyers minimum restant à payer sur les contrats de location simple est de 90 020 k€..

Les principaux contrats de location-financement portent sur le parc de matériel informatique du Groupe.

La valeur nette des actifs liés au parc de matériel informatique en location financement s'élève à 1 410 k€ au 28 février 2019 (« Mobiliers, équipements et agencements des magasins en en crédit-bail »).

Le tableau ci-dessous résume les échéances des redevances restant à verser et des amortissements futurs.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	En millier d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	7 631	1 900			
Redevances restant à verser			988	563	
Amortissements	4 858	1 774	902	509	

Note : les valeurs pour les exercices antérieurs ne concernent que les contrats toujours actifs au 1er mars 2018.

6.5 - Actifs détenus en vue de la vente

Principes comptables

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Les actifs détenus en vue de la vente sont constitués d'un bien immobilier situé en Belgique. Celui-ci a été mis sous option d'achat par le locataire en date du 20 mars 2019 avec prorogation sur six mois. Le dénouement de cette opération devrait se solder par une plus-value de cession sur le prochain exercice.

	En milliers d'euros				
	28/02/2017	Cessions	28/02/2018	Cessions	28/02/2019
Terrains					
Constructions	3 447		3 447		3 447
Total valeurs brutes	3 447		3 447		3 447
Terrains					
Constructions	1 982		1 982		1 982
Total amortissements	1 982		1 982		1 982
Terrains					
Constructions	1 465		1 465		1 465
Total valeurs nettes	1 465		1 465		1 465

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

6.6 - Titres mis en équivalence

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Etat de la situation financière des sociétés mises en équivalence au 28 février 2019

	En milliers d'euros												
	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	PUERIS	STE PITCHOUNS	CGBB KIDS	ORCLOM	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Actifs non courants	337	258	1 777	1 323	70	2 262	1 673	1 641	26 302	1 125	908	1 152	38 829
Actifs courants	1 144	1 226	1 863	1 503	2 024	530	473	459	10 976	4 021	2 398	2 776	29 393
Total actif net	1 482	1 484	3 640	2 826	2 095	2 792	2 146	2 099	37 278	5 147	3 306	3 929	68 222
Passifs non courants	664	744	2 072	580	(97)	(504)	532	1 500	17 353	3 509	3 157	1 029	30 539
Passifs courants	818	740	1 568	2 245	2 192	3 296	1 614	600	19 925	1 637	149	2 899	37 683
Total passif	1 482	1 484	3 640	2 826	2 095	2 792	2 146	2 099	37 278	5 147	3 306	3 929	68 222

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero

Titres des sociétés mises en équivalence

	En milliers d'euros												
	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	PUERIS	STE PITCHOUNS	CGBB KIDS	ORCLOM	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Titres mis en équivalence	212	272	341			(94)			1 010	1 733	1 250	492	5 217
Goodwill			566			94			19				679
Total titres mis en équivalence	212	272	907						1 028	1 733	1 250	492	5 895

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

	En milliers d'euros												
	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	PUERIS	STE PITCHOUNS	CGBB KIDS	ORCLOM	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	66	75	(60)	(54)				4	208	(173)	597	98	761
%	9%	10%	-8%	-7%				0%	27%	-23%	78%	13%	100%

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

	En milliers d'euros												
	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	PUERIS	STILPASS	CGBB KIDS	RONCQ DEVELOP	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Actifs non courants	393	289	2 457	1 596	1 274	2 419	2 056	1 747	28 013	1 207	1 030	1 456	43 936
Actifs courants	977	1 212	1 306	584	735	762	477	518	10 841	5 438	3 237	2 084	28 169
Total actif net	1 370	1 501	3 763	2 180	2 009	3 180	2 533	2 264	38 854	6 645	4 267	3 540	72 104
Passifs non courants	653	777	3 175	1 180	1 032	523	1 193	1 918	16 777	4 606	3 891	1 557	37 282
Passifs courants	718	724	587	1 000	977	2 658	1 340	346	22 077	2 039	375	1 982	34 823
Total passif	1 370	1 501	3 763	2 180	2 009	3 180	2 533	2 264	38 854	6 645	4 267	3 540	72 104

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Titres des sociétés mises en équivalence

	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	FUERIS	STILPASS	CGBB KIDS	RONCQ DEVELOP	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Titres mis en équivalence	188	268	403	54	82	(94)			936	1 813	892	443	4 986
Goodwill			566				94		19				679
Total titres mis en équivalence	188	268	969	54	82				955	1 813	892	443	5 664

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

	ORCSAVANN A	ORCHESTRUN	OMD	FUERIS	STILPASS	CGBB KIDS	RONCQ DEVELOP	REPORT	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	59	89	(102)	(12)	28				9	214	329	120	733
%	8%	12%	-14%	-2%	4%				1%	29%	45%	16%	100%

Provisions, passifs éventuels, engagements hors bilan

Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque :

- ✓ le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ✓ une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation est probable ;
- ✓ une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Les provisions sont inscrites à la valeur qui représente la meilleure estimation du montant à payer pour éteindre l'obligation. Les provisions et reprises de provisions sont comptabilisées sur la ligne « Dotations nettes » du compte de résultat.

7.1 - Provisions

	28/02/2018	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises		Reclass.	28/02/2019
				utilisées	non utilisées		
Litiges	1 693		795	(613)	(195)	(242)	1 438
Engagements de retraite	264		36	(14)			286
Autres charges	1 381		6	(259)	(529)		599
Autres risques	1 808	1	269	(1 149)	(297)	242	874
Total	5 146	1	1 106	(2 036)	(1 020)	(0)	3 196

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Au 28 février 2019, le groupe Orchestra-Prémaman n'a comptabilisé aucune provision courante. La variation des provisions non courantes est principalement due à la reprise de provision pour autres risques notamment des contrôles douaniers pour 0,6 M€ ainsi que des retards de paiement pour 0,3 M€. La dotation pour litiges est principalement due à divers litiges commerciaux dont un litige de 0,2 M€ sur Orchestra-Prémaman SA.

Les dotations à la provision pour litiges sont principalement composées de diverses provisions individuellement non significatives.

Etat comparatif pour l'exercice clos le 28 février 2018

En milliers d'euros							
	28/02/2017	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises		Reclass.	28/02/2018
				utilisées	non utilisées		
Litiges	1 257		1 906	(1 302)	(168)		1 693
Engagements de retraite	278		19	(33)			264
Autres charges	910		745	(274)			1 381
Autres risques	2 860		70	(1 122)			1 808
Total	5 305		2 740	(2 731)	(168)		5 146

La provision pour Autres risques de 3,5 m€ concernait la Belgique à hauteur 1,8 m€. Les principaux éléments de cette provision étaient :

- ✓ le plan de reconversion du réseau Home Market et la fin de la restructuration Prémaman, qui avaient été annoncés et provisionnés au cours des exercices précédents ;
- ✓ le plan de départ d'une partie du personnel du siège et de la logistique de Bruxelles, dans le cadre de la réorganisation de l'activité puériculture au sein du Groupe, dont la mise en œuvre a été initiée au cours de l'exercice clos le 28 février 2016.

Les provisions pour litiges étaient principalement constituées d'une provision relative à un contrôle douanier en cours sur la France. Cette provision avait été dotée pour 1 500 k€ au cours du 1^{er} semestre de l'exercice précédent et reprise pour -950 k€ durant le 2^{ième} semestre de l'exercice précédent afin de traduire l'évolution du litige et le risque encouru au 28 février 2018.

7.2 - Provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Régimes à cotisation définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues. Les dettes relatives aux cotisations sont comptabilisées sur la ligne « Engagement de retraite » parmi les « provisions non courantes » du bilan

Régimes à prestations définie

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise.

Le passif constitué au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises.

Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime (si applicable). La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé sur la ligne « provisions » du bilan.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par calcul actuariel. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays et chaque entité. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan. Les engagements sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues tiennent compte des spécificités propres à chaque filiale et / ou pays. Les hypothèses actuarielles couvrent les domaines économiques et sociaux suivants : inflation, table de mortalité, évolution des salaires, taux de charges sociales, âge de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, un taux d'actualisation financier spécifique au pays ou les zones monétaires où sont situés les engagements.

Coût financier

Le coût financier est comptabilisé sur la ligne « autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont directement comptabilisés dans les capitaux propres, dans les « autres éléments du résultat global ».

Coût des services passés

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat sur la ligne « charges de personnel ».

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les

programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à la clôture à 273 k€ (dont principalement 253 k€ sur Orchestra-Prémaman SA et 12 k€ sur Orchestra-Prémaman Belgium), charges sociales comprises, contre 265 k€ au 28 février 2018

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision (ligne « Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » du tableau ci-dessus).

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité TF 00-02 ;

- ✓ Age de départ à la retraite à : 67 ans pour l'ensemble du personnel ;
- ✓ Taux progression annuel des salaires : 1 % ; 36
- ✓ Taux d'actualisation : 2 % ; 37
- ✓ Cotisations sociales de l'employeur : 45 % ;
- ✓ Départ à l'initiative du salarié ; 38
- ✓ Taux de rotation : 14 % dégressif pour les employés, 5 % dégressif pour les agents de maîtrise, 5 % constant pour les cadres.

7.3 – Passifs éventuels

Principes comptables

Un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Aucun passif éventuel identifié dans le cadre de la clôture au 28 février 2019.

7.4 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Crédits documentaires	54 739	65 182
Lettres de crédit	11 781	8 900
Avals, cautions et garanties donnés	30 427	26 214
Instruments de couverture de change (1)	209 386	143 828
Gages sur stock	-	23 000
TOTAL	306 333	267 124

(1) Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture.

Lors de sa séance en date du 25 janvier 2012, le Conseil d'administration a autorisé en guise de dépôt de garantie, la mise en place d'une lettre de confort de la société Orchestra-Premaman au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par la société OPI Prendas Infantiles, filiale espagnole.

Engagements reçus

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Garanties bancaires	1 617	1 080
Lettres de crédit	400	400
TOTAL	2 017	1 480

Financement et instruments financiers

8.1 - Actifs financiers non courants

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Actifs financiers non courants

	En milliers d'euros			
	28/02/2019		28/02/2018	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participations non consolidées	308	(81)	227	130
Autres titres immobilisés	151		151	24
Créances sur participations non consolidées	78		78	198
Autres immo. financières	7 606	(172)	7 435	7 088
Total	8 143	(252)	7 891	7 441

Variation des actifs financiers non courants

Valeurs nettes	En milliers d'euros					28/02/2019
	28/02/2018	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres (*)	
Titres de participations non consolidées	130	97				227
Autres titres immobilisés	24	127				151
Créances sur participations non consolidées	198			(120)		78
Autres immo. financières	7 088		(166)	1 200	(687)	7 435
Total	7 441	224	(166)	1 080	(687)	7 892

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Etat comparatif de l'exercice clos le 28 février 2018

Actifs financiers non courants

	En milliers d'euros			
	28/02/2018		28/02/2017	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participations non consolidées	210	(80)	130	120
Autres titres immobilisés	24		24	24
Créances sur participations non consolidées	198		198	156
Autres immo. financières	7 185	(97)	7 088	7 852
Total	7 618	(177)	7 441	8 153

Variation des actifs financiers non courants

Valeurs nettes	En milliers d'euros					
	28/02/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres (*)	28/02/2018
Titres de participations non consolidées	120	123	433	(464)	(82)	130
Autres titres immobilisés	24					24
Créances sur participations non consolidées	156				42	156
Autres immo. financières	7 852	711	(1 198)	115	(391)	7 131
Total	8 153	833	(765)	(349)	(368)	7 441

Les autres immobilisations financières étaient constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

8.2 - Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants d'une valeur nette de 7.9 M€ au 28 février 2019, sont constitués principalement des dépôts et cautionnements versés, liés aux baux commerciaux du Groupe.

8.3 - Dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires, les emprunts bancaires et les emprunts obligataires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque significatif de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les « autres actifs financiers courants ».

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés en dette financière courante.

Au 28 février 2019, suite au réaménagement de l'endettement financier du Groupe, tel que détaillé dans la partie « rapport semestriel d'activité » du présent rapport financier, la dette financière est principalement constituée :

- ✓ de 13 contrats de financement « bilatéralisés » qui sont venus en remplacement du crédit syndiqué multidevises. Au total ces contrats représentent des lignes de crédit d'un montant total disponible au 28 février 2019 de 62,4 m€ (composés d'un prêt et de lignes de crédit revolving), et une ligne de 68,5 M€ destinée à l'émission de lettres de crédit et garanties (« engagements hors bilan ») ;

39

- ✓ d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 d'un montant de 20 m€, remboursable en totalité le 6 novembre 2021. A compter du 6 novembre 2017, le taux d'intérêt annuel a été

porté de 4,75 % à 5,25 % l'an suite au réaménagement de l'endettement financier du Groupe ;

40

41

- ✓ d'un emprunt obligataire multi tranches, contracté le 22 juillet 2015, d'un montant de 80 m€. L'émission obligataire est composée d'une tranche de 41,5 M€ de maturité 6 ans (venant à échéance initialement le 22 juillet 2021 et prorogé d'un an dont les conditions sont explicitées en note 3. « Réaménagement de l'endettement financier du Groupe ») et d'une tranche de 38,5 m€ de maturité 7 ans (venant à échéance initialement le 22 juillet 2022 et prorogé d'un an) avec un taux d'intérêt annuel porté respectivement à 4,531 % (vs 4,031 % précédemment) et 4,840 % (vs 4,340 % précédemment), suite au réaménagement de l'endettement financier du Groupe ;
- ✓ De financements bilatéraux pour un montant total de 65 M€ incluant des prêts bancaires pour 10,1 M€, de lignes de découvert de 11,3 M€, de lignes d'escomptes pour 14 M€ et un nouveau financement souscrit le 21 juillet 2018 pour 23 M€.

Dans le cadre de la renégociation de ces dettes bancaires et obligataires, conformément à IFRS 9, la direction a déterminé s'il s'agit d'une extinction de dette ou d'une simple modification au travers d'un test quantitatif et qualitatif.

Le test quantitatif a consisté à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions y compris les frais de renégociation, actualisés au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine, avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restant dus sur le passif initial, à la date de renégociation. L'analyse a été menée pour chaque emprunt et tranche. Le résultat étant inférieur à 10%, la direction a complété l'analyse par un test qualitatif.

Le test qualitatif a consisté à analyser les modifications des termes des contrats. Certains éléments comme la devise de remboursement et la nature variable du taux d'intérêt n'ont pas été modifiés. Les autres modifications contractuelles, telles que les contreparties, les échéances, les marges de taux, les ratios à respecter) ne conduisent pas à considérer que les modifications contractuelles sont substantielles.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

De ce fait, la renégociation des dettes bancaires et obligataires ne conduit pas à l'extinction des dettes mais à une modification de dettes. Par conséquent, le traitement comptable de cette modification est le suivant:

La valeur comptable des dettes est modifiée pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie contractuels et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de la dette. La différence avec la valeur

actualisée des flux de trésorerie restant dus sur le passif initial a été comptabilisée immédiatement en résultat pour un montant de 3,9 m€.

Les frais directement liés à la renégociation ont été enregistrés dans la valeur nette comptable de la dette pour un montant de 6,4 m€ (waiver fees, frais d'avocat, frais du mandataire) dont 5,1 m€ concernent les dettes existantes.

Détail des dettes financières

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Passifs financiers - part courante et non courante	228 739	250 102
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	60 514	62 622
Emprunt obligataire 2014	19 804	20 959
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 591	86 022
Dette fiscale		3 707
Financement New Money		22 680
Dettes bancaires bilatérales	37 783	35 323
Dettes de location-financement	2 876	1 480
Comptes courants passifs reçus des parties liées	9 803	30
Autres financements	1 874	1 761
Dépôts et cautions reçus	16 271	15 309
Participation salariés	223	208

Détail des dettes financières, part courante, incluant les découverts bancaires

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Passifs financiers - part courante	174 573	25 248
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	60 514	145
Emprunt obligataire 2014		335
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 591	2 294
Dette fiscale		3 707
Financement New Money		8 316
Dettes bancaires bilatérales, incluant les découverts bancaires	31 370	8 788
Dettes de location-financement	1 466	935
Comptes courants passifs reçus des parties liées	1 286	30
Participation salariés		118
Autres financements	345	580

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Détail des dettes financières, part non courante

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Passifs financiers - part non courante	54 166	224 853
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	-	62 477
Emprunt obligataire 2014	19 804	20 624
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	-	83 729
Dette fiscale		
Financement New Money		14 364
Dettes bancaires bilatérales	6 412	26 536
Dettes de location-financement	1 410	546
Comptes courants passifs reçus des parties liées	8 517	
Autres financements	1 529	1 180
Dépôts et cautions reçus	16 271	15 309
Participation salariés	223	90

Echéancier des dettes financières, part non courante

	Total	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	28/02/2024	28/02/2025 et au-delà
Passifs financiers (A)	224 853	34 184	90 828	43 424	40 061	16 358
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	62 477	10 636	51 841			
Emprunt obligataire 2014	20 624	893	19 731			
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	83 729	3 187		41 500	39 042	
Créance d'Etat						
Financement New Money	14 364	14 364				
Dettes bancaires bilatérales	26 536	4 209	18 818	1 641	819	1 049
Crédits baux	546	452	93	(0)		
Comptes courants passifs parties liées						
Autres financements	1 180	353	344	283	200	
Dépôts et cautions reçus (D)	15 309					15 309
Participation salariés (E)	90	90				

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Tableau de variation des dettes financières

Passifs financiers	28/02/2018	Flux de trésorerie			Autres variations				28/02/2019
		Souscription de nouveaux emprunts	Coûts liés à la modification des dettes	Remboursement d'emprunts	Amortissements	Ajustement de la valeur nette comptable de la dette modifiée	Acquisition et de Var. périmètre	Autre dont change	
Dettes bilatéralisée	60 514	18 292	(4 777)	(15 761)	502	2 813		1 038	62 622
Emprunt obligataire 2014	19 804		(60)		84	(98)		1 228	20 959
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 591		(240)		(29)	1 220		5 480	86 022
Créance d'Etat		7 047	(609)	(3 114)		383			3 707
Financement New Money		23 500	(751)	(500)	122			308	22 680
Comptes courants passifs parties liées	9 803	11 959		(2 257)				(19 476)	29
Autres financements	1 874			(113)					1 761
Participation salariés	223			(15)					208
Dettes bancaires bilatérales (emprunts et intérêts)	10 723	1 051		(1 627)				2 310	9 964
Nouveaux emprunts et remboursements d'emprunts	182 532	61 850	(6 436)	(23 387)	1 063	3 935	2 310	(13 914)	207 953
Dettes bancaires bilatérales (découvert)	10 694	561							11 255
Dettes bancaires bilatérales (mobilisation de créances)	16 366	14 104		(16 366)					14 104
Crédits baux	2 876			(1 782)				386	1 480
Dépôts et cautions reçus	16 271			(962)					15 309
Passifs financiers (A)	228 739	76 514	(6 436)	(42 497)	1 063	3 935	2 697	(13 914)	250 102

8.4 - Respect des « covenants financiers »

Comme décrit dans le paragraphe traitant des faits marquants de l'exercice, le Groupe a procédé au réaménagement de sa dette sur le premier semestre de l'exercice clôturé au 28 février 2019.

Ce refinancement soumet le Groupe au respect de ratios financiers (dont les paramètres sont explicités

en note 2.1 « Continuité d'exploitation ») uniquement à partir de la clôture au 29 février 2020. Sur l'exercice clôturé au 28 février 2019, le groupe n'est pas tenu de respecter ces ratios.

8.5 - Concentration des risques sur les instruments financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe, autres que les instruments financiers dérivés, comprennent des dettes obligataires, des prêts bancaires, des crédits-bails et des comptes courants avec des parties liées. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les opérations d'investissements et de croissance du Groupe.

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les prêts aux parties liées et les disponibilités et dépôts à court-terme qui proviennent directement de son exploitation.

Le Groupe détient également des actifs financiers disponibles à la vente, et des instruments financiers dérivés.

Le Groupe est exposé au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie du fait de changements dans les prix de marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques liés aux prix. Les instruments financiers soumis au risque de marché sont les emprunts et les prêts, les actifs financiers disponibles à la vente, les dettes et créances commerciales, et les instruments financiers dérivés.

La Direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques, avec pour objectif que la gestion du risque financier du Groupe soit régie par des procédures et des politiques appropriées et que les risques financiers soient identifiés, évalués et gérés conformément aux politiques et aux objectifs de risque du Groupe.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché concerne principalement les prêts et emprunts à long-terme du Groupe et les emprunts à taux d'intérêt variable.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en détenant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables.

A l'exception des emprunts obligataires, des emprunts BPI à taux fixe (dont le capital restant dû est de 5,9 M€ au 28 février 2019), de la tranche 1 de la New Money (17 M€) ainsi que des comptes courants des parties liées et des dettes de location-financement qui sont à taux fixe, l'endettement à moyen-long terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux d'intérêt. Aucune couverture au titre du risque de taux d'intérêt n'est en cours au 28 février 2019.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un sous-jacent fluctuent en raison de la variation des taux de change entre l'euro et des devises étrangères.

L'exposition du Groupe au risque de fluctuation des taux de change concerne principalement les activités d'exploitation du Groupe (lorsque les revenus ou les dépenses sont libellés dans une devise étrangère) ainsi que les investissements nets du Groupe dans les filiales étrangères.

Le Groupe paie ses achats en dollars, en yuans et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays différents. Il se trouve donc partiellement exposé au risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances du Groupe, directement rattaché au Directeur Général et au Président, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD) et du yuan (RMB).

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change (cf. note 8.7).

Le tableau ci-après présente les principales devises dans lesquels sont libellés les actifs et passifs

financiers. L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux de change pour toutes les autres devises n'est pas significative.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En milliers d'euros

Devise	EUR	USD	CHF	CAD	HKD	MUR	TRY	CNY	MAD	INR	RUB	28/02/2019
ACTIF FINANCIER NON COURANT	6 826	9	816		121	11	0	21	144	80		8 029
Actifs financiers	6 688	9	816		121	11	0	21	144	80		7 891
Instruments dérivés de change												138
Autres créances d'exploitation	138											
ACTIF FINANCIER COURANT	98 406	301	1 803	55	2 263	394	244	960	2 220	191	446	107 283
Créances clients	43 001	151	17	(5)	485	(2)	0		(310)			43 337
Autres créances d'exploitation	46 942	20	1 294	2	1 468	163	143	903	1 434	137	419	52 925
Instruments dérivés de change	2 847											2 847
Autres actifs financiers												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 616	130	492	58	310	234	101	57	1 097	54	26	8 174
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	105 232	310	2 619	55	2 384	405	244	981	2 364	271	446	115 312
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	241 412											241 412
Passifs financiers	224 853											224 853
Instruments dérivés de change	0											0
Autres dettes d'exploitation	16 558											16 558
DETTES FINANCIERES COURANTES	190 935	61	4 403	167	1 640	(31)	(95)	142	787	66	3	198 077
Passifs financiers	24 060		533	0	655							25 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 397	39	1 976	31	167	(19)	(95)	137	(409)	42	3	115 270
Instruments dérivés de change												
Autres créditeurs	53 477	21	1 894	137	818	(12)		5	1 196	24	(0)	57 560
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	432 346	61	4 403	167	1 640	(31)	(95)	142	787	66	3	439 489

Etat comparatif de l'exercice clos le 28 février 2018

En milliers d'euros

Devise	EUR	USD	CHF	CAD	HKD	MUR	TRY	CNY	MAD	INR	RUB	28/02/2018
ACTIF FINANCIER NON COURANT	6 133	20	680		342	11	0	47	139	71		7 441
Actifs financiers	6 133	20	680		342	11	0	47	139	71		7 441
ACTIF FINANCIER COURANT	134 541	37	2 533	90	2 122	671	230	886	2 662	206	584	144 561
Créances clients	40 483	(66)	(1)		629	126		(0)	(0)			41 171
Autres créances d'exploitation	66 643	34	1 379	6	1 038	333	178	880	1 485	185	485	72 646
Instruments dérivés de change	266											266
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 149	68	1 155	84	456	212	53	6	1 177	21	99	30 478
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	140 674	56	3 213	90	2 464	681	230	932	2 801	277	584	152 002
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	71 851											71 851
Passifs financiers	54 166											54 166
Instruments dérivés de change	382											382
Autres dettes d'exploitation	17 303											17 303
DETTES FINANCIERES COURANTES	381 867	109	5 067	159	4 469	495	10	129	705	50	20	393 079
Passifs financiers	171 390		593		2 590	0						174 573
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 703	104	2 155	26	520	40	8	138	266	33	4	147 998
Instruments dérivés de change	13 473											13 473
Autres créditeurs	52 301	4	2 320	132	1 359	455	2	(9)	439	17	16	57 036
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	453 717	109	5 067	159	4 469	495	10	129	705	50	20	464 930

Risque de crédit

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne répond pas à ses obligations et ne paie pas sa dette à temps. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'exploitation (principalement sur les créances commerciales) et de ses activités de financement, y compris les dépôts auprès des banques et des

institutions financières, les opérations de change et les autres instruments financiers.

Le risque de crédit client est géré par chaque entité soumise à la politique du Groupe via des procédures et des contrôles relatifs à la gestion du risque crédit client. La qualité de crédit d'un client est évaluée selon un barème de notation étendu et les limites de crédit sont définies conformément à cette évaluation.

Les créances clients échues sont régulièrement contrôlées et les transactions réalisées avec des clients majeurs sont généralement couvertes par les lettres de crédit, d'avances versées ou d'autres formes d'assurance-crédit.

Pour les clients à l'export dont le passif n'est pas suffisamment couvert par une assurance-crédit ou par un autre moyen, le paiement est requis avant que les marchandises soient expédiées.

Le risque de crédit lié aux dépôts auprès des banques et des institutions financières est géré par le Groupe conformément à la politique du Groupe. Les placements de trésorerie sont réalisés uniquement auprès d'institutions agréées et dans les limites de crédit assignées à chaque institution. Les limites sont fixées afin de limiter la concentration des risques et donc atténuer les pertes financières liées à la défaillance éventuelle de l'institution.

Les valeurs nettes comptables du Groupe représentent le montant maximum de l'exposition du Groupe au risque de crédit à chaque date de clôture, comme illustré dans la note 8.6, à l'exception des instruments financiers dérivés. L'exposition au risque de crédit du Groupe concernant les instruments financiers dérivés est décrite dans la note 8.7.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la pérennité des financements et la flexibilité grâce à l'utilisation de découverts bancaires, de prêts bancaires, de dettes obligataires, d'augmentation de capital et de contrats de location-financement.

8.6 - Juste valeur des instruments financiers

Principes comptables

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu:

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible par le Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Afin de fournir des informations sur les justes valeurs, le Groupe a déterminé les catégories d'actifs et de passifs financiers en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de la hiérarchie de la juste valeur, comme expliqué ci-dessous.

Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés en quatre catégories:

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Prêts et créances
- Investissements détenus jusqu'à leur échéance
- Instruments financiers dérivés (cf. note 8.7)

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Tous les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus, dans le cas des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction qui sont attribuables à l'acquisition de l'actif financier.

Lors des évaluations ultérieures, les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur et les gains ou pertes latents comptabilisés en Autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, auquel cas le gain ou la perte cumulé est comptabilisé dans les autres produits ou charges financiers, ou que l'actif doit être déprécié, auquel cas la perte cumulée est reclassée de Autres éléments du résultat global en charges financières au compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, et les variations nettes de juste valeur sont comptabilisées en charges financières (pour les variations nettes négatives de juste valeur) ou en produits financiers (pour les variations nettes positives de juste valeur) au compte de résultat.

Les prêts et créances sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif), moins les éventuelles pertes de valeur.

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont ultérieurement évalués au coût, moins les éventuelles pertes de valeur.

Dettes financières

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en emprunts, dettes ou instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace (cf. note 8.7), selon le cas.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les autres dettes, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas de prêts, emprunts et dettes, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Lors des évaluations ultérieures, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

Hiérarchie des justes valeurs

Le Groupe mesure les instruments financiers tels que les instruments dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente, à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou fournie dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 - Prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'aide des évaluations de niveau 1, car elles correspondent à des titres cotés.

Les actifs financiers non cotés représentant des participations dans des entités exclues du périmètre de consolidation sont classés en actifs disponibles à la vente, mais sont comptabilisés au coût car il est impossible d'estimer la juste valeur de ces actifs non cotés.

Les instruments financiers dérivés sur devises et les opérations sur dérivés entre actionnaires sont évalués à leur juste valeur en utilisant les évaluations de niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les périodes présentées.

estimation du Groupe est que les valeurs comptables sont des approximations raisonnables des justes valeurs.

Pour les actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire toutes les catégories, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat, des actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés), la meilleure

Le tableau suivant fournit les catégories de juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe au 28 février 2019 et au 28 février 2018.

En milliers d'euros

Catégorie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Investissements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés à la juste valeur (cf Note 8.7)	Prêts et emprunts portant intérêt au coût amorti	Autres dettes financières au coût amorti	28/02/2019 Valeur nette comptable totale
Hiérarchie des justes valeurs	Niveau 1		Coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Coût amorti	Coût amorti	
ACTIF FINANCIER NON COURANT			7 778	252				8 029
Titres de participations non consolidées				227				227
Autres titres immobilisés				24				24
Créances sur participations non consolidées			204					204
Autres créances d'exploitation			138					138
Actifs financiers			7 435					7 435
ACTIF FINANCIER COURANT	8 174		96 262		2 847			107 283
Créances clients			43 337					43 337
Autres créances d'exploitation			52 925					52 925
Instruments dérivés de change					2 847			2 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 174							8 174
TOTAL ACTIF FINANCIER	8 174		104 039	252	2 847			115 312
PASSIF FINANCIER NON COURANT					0	224 853	16 558	241 412
Dettes et autres passifs financiers						224 853		224 853
Instruments dérivés de change					0			0
Autres dettes d'exploitation							16 558	16 558
PASSIF FINANCIER COURANT						25 248	172 830	198 077
Dettes et autres passifs financiers						25 248		25 248
Dettes fournisseurs							115 270	115 270
Instruments dérivés de change								
Autres créanciers							57 560	57 560
TOTAL PASSIF FINANCIER					0	250 101	189 388	439 489

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Etat comparatif de l'exercice clos le 28 février 2018

En milliers d'euros

Catégorie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Investissements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés à la juste valeur (cf Note 8.7)	Prêts et emprunts portant intérêt au coût amorti	Autres dettes financières au coût amorti	28/02/2018 Valeur nette comptable totale
Hiérarchie des justes valeurs	Niveau 1		Coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Coût amorti	Coût amorti	
ACTIF FINANCIER NON COURANT			7 287	154				7 441
Titres de participations non consolidées				130				130
Autres titres immobilisés				24				24
Créances sur participations non consolidées			199					199
Actifs financiers			7 088					7 088
ACTIF FINANCIER COURANT	30 478		113 817		266			144 561
Créances clients			41 171					41 171
Autres créances d'exploitation			72 646					72 646
Instruments dérivés de change					266			266
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 478							30 478
TOTAL ACTIF FINANCIER	30 478		121 104	154	266			152 002
PASSIF FINANCIER NON COURANT					382	54 166	17 303	71 851
Dette et autres passifs financiers						54 166		54 166
Instruments dérivés de change					382			382
Autres dettes d'exploitation							17 303	17 303
PASSIF FINANCIER COURANT					13 473	174 573	205 034	393 079
Dette et autres passifs financiers						174 573		174 573
Dettes fournisseurs							147 998	147 998
Instruments dérivés de change					13 473			13 473
Autres créditeurs							57 036	57 036
TOTAL PASSIF FINANCIER					13 854	228 739	222 337	464 930

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

8.7 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe achète et vend des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des taux de change. Le Groupe a également mis en place un instrument dérivé avec des actionnaires.

Principes comptables

Eligibilité à la comptabilité de couverture

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IFRS 9, que la relation de couverture répond aux critères de qualification de la comptabilité de couverture, c'est-à-dire que la relation de couverture respecte obligatoirement tous les critères suivants :

- ✓ les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- ✓ une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- ✓ et la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique ; et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture qui pourrait créer un biais systématique de l'inefficacité aboutissant à des impacts comptables incohérents avec l'objectif de la comptabilité de couverture.

Comptabilisation des instruments de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes « Instruments financiers dérivés » courants et non courants.

L'incidence comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différente selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces passifs est réévalué à sa juste valeur par le compte de résultat. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé de couverture est enregistrée en totalité en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur de l'élément couvert. La part inefficace de variation de juste valeur est comptabilisée en Autres produits ou autres charges financières;
- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les Autres éléments du résultat global et la part inefficace en Autres produits et charges financiers. Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Certains instruments financiers dérivés de change et instruments dérivés avec des actionnaires, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en Autres produits et charges financiers. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Les contrats d'achat à termes accumulateurs ainsi que les options « Vanille » et « Exotiques » ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et ces dérivés sont comptabilisés en tant que tel (opération de trading).

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour des transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en Autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en Autres produits et charges financiers. La variation de juste valeur des instruments dérivés relative aux dettes existantes à la clôture est enregistrée en résultat et compensée.

Arrêt de la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est arrêtée si l'entité révoque ses relations de couverture, ou si

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

l'instrument de couverture ne répond plus aux critères d'éligibilité mentionnés précédemment.

Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres y sont maintenus après la date de déqualification : ils ne sont recyclés en résultat que lorsque la

transaction précédemment couverte affecte le résultat.

Si la transaction future ne doit pas se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

Instruments financiers dérivés liés au risque de change

Les instruments dérivés destinés à couvrir le risque de change sont comptabilisés dans l'état de la situation financière dans les rubriques et pour les montants suivants au 28 février 2019 :

	28/02/2018				Variation de juste valeur		28/02/2019			
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Couvertures de juste valeur	124		9 141		10 202		1 257			73
Couvertures de flux de trésorerie	139		3 179	382	477	4 607	1 662			
Instruments financiers dérivés de trading	2		1 152		1 150					
sous-total instruments dérivés	265		13 473	382	11 829	4 607	2 919			73
Swaps dénoués au cours de l'exercice					445	(445)				
Total	265		13 473	382	12 274	4 162	2 919			73

L'impact en compte de résultat a été comptabilisé dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour 1,6 m€ et en « Achats consommés » pour 10,6 m€.

Il n'y avait pas de portion inefficace liée aux instruments de couverture de juste valeur pour les périodes closes le 28 février 2018 et le 28 février 2019.

Les instruments financiers dérivés de trading ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont donc comptabilisés par le résultat.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change au 28 février 2019 sont les suivants :

Maturité des contrats au 28/02/2019	Echéance ≤ 3 mois	3 mois < échéance ≤ 6 mois	6 mois < échéance ≤ 12 mois	échéance > 12 mois	Juste valeur nette
CONTRATS A TERME	920	1 195	732	-	2 846
TOTAL	920	1 195	732		2 846

Position de couverture au 28/02/2019		Taux de change au 28/02/2019	Nombre de contrats	Montant de la couverture en millions	Montants des engagements en millions	Juste valeur nette
USD	IMPORT	1,1416	54	168,0 MUSD	168,0 MUSD	2 838
CNY	IMPORT	7,6293	1	11,3 MCNH	11,3 MCNH	9
						2 846

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En milliers d'euros

Variation de la juste valeur nette par devise et type de flux au 28/02/2019	Dérivés de couvertures		Juste valeur nette
	Juste valeur	Flux de trésorerie futurs	
USD	1 176	1 662	2 838
CNY	9		9
Total	1 184	1 662	2 846

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2019, le Groupe a également procédé à des opérations de cessions suivies de rachats (SWAP) sur certains de ses instruments de couverture. Les opérations de SWAPS ont généré un gain net de 1,9 M€ sur l'exercice.

Chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

En milliers d'euros

	28/02/2017				Variation de juste valeur		28/02/2018			
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Couvertures de juste valeur	626		253		(9 391)		124		9 141	
Couvertures de flux de trésorerie	32	361		229	475	(4 061)	139		3 179	382
Instruments financiers dérivés de trading	2 375	915	1 912	393	(2 134)		2		1 152	
sous-total instruments dérivés	3 033	1 276	2 165	622	(11 050)	(4 061)	265		13 473	382
Swaps dénoués au cours de l'exercice					2 338	(2 338)				
Total	3 033	1 276	2 165	622	(8 712)	(6 399)	265		13 473	382

L'impact en compte de résultat avait été comptabilisé dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour -1 660 k€ et en « Achats consommés » pour - 7 052 k€.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change au 28 février 2018 étaient les suivants :

En milliers d'euros

Maturité des contrats au 28/02/2018	Echéance ≤ 3 mois	3 mois < échéance ≤ 6 mois	6 mois < échéance ≤ 12 mois	échéance > 12 mois	Juste valeur nette
Contrats à terme	(6 381)	(2 106)	(3 334)	(382)	(12 202)
Options Vanille	(42)	(94)	(74)		(211)
Options Exotiques	(40)	(642)	(495)		(1 176)
Total	(6 463)	(2 841)	(3 904)	(382)	(13 589)

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En milliers d'euros

Position de couverture au 28/02/2018		Taux de change au 28/02/2018	Nombre de contrats	Montant de la couverture en millions	Montants des engagements en millions	Juste valeur nette
USD	Import	1,2214	57	222,9 MUSD	242,2 MUSD	(13 697)
USD Belgique	Import	1,2214	1	0,2 MUSD	0,2 MUSD	(4)
CNY	Import	7,7285	3	79,8 MCNH	79,8 MCNH	117
CHF	Import	1,1520	1	0,8 MCHF	0,8 MCHF	(6)
						(13 589)

En milliers d'euros

Variation de la juste valeur nette par devise et type de flux au 28/02/2018	Dérivés de couvertures		Trading	Juste valeur nette
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Opération de trading	
USD	(9 002)	(3 545)	(1 150)	(13 697)
USD Belgique		(4)		(4)
CNY	(16)	133		117
CHF		(6)		(6)
Total	(9 018)	(3 422)	(1 150)	(13 589)

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2018, le Groupe avait également procédé à des opérations de cessions suivies de rachats (SWAP) sur certains de ses instruments de couverture. Les swaps ont généré une perte nette de 1 654 k€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2018.

Instruments dérivés avec les actionnaires

Principes comptables

La juste valeur initiale des dérivés est comptabilisée par les capitaux propres puisque ces dérivés sont donnés gratuitement par l'actionnaire.

Toute variation ultérieure de la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les dérivés avec les actionnaires répondent à la définition d'un dérivé car :

- ✓ il existe une variable sous-jacente,
- ✓ il n'y a pas d'investissement net initial,
- ✓ il y a un règlement futur.

Il existait deux dérivés différents avec les actionnaires correspondants à des options. La juste valeur de ces dérivés est considérée comme de niveau 2, ce calcul étant basé sur des informations fournies par Bloomberg.

Au 28 février 2019, l'impact des instruments dérivés avec les actionnaires est nul. Les derniers impacts sur les états financiers ont été comptabilisés sur l'exercice précédent.

Le 29 février 2016, le Groupe avait conclu deux dérivés avec des actionnaires, et ils avaient varié comme suit au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 :

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	28/02/2017		Comptabilisation initiale	Variation de juste valeur	28/02/2018	
	Actifs courants	Actifs non courants			Actifs courants	Actifs non courants
Dérivé 1 - option Vanille (European put)			Capitaux propres	Compte de résultat		
Dérivé 2 - option Vanille (American call)		798		(798)		0
Total		798		(798)		0

8.8 - Produits et charges financiers

Principes comptables

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières, les résultats de couverture de taux (y compris la part inefficace) et les effets de change y afférents ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés.

Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), les variations de juste valeur des dérivés actions et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette rubrique comprend également les effets de change hors ceux portant sur les éléments constitutifs de trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières qui sont présentés en coût de l'endettement financier net ainsi que ceux liés à la part efficace des couvertures comptables d'opérations d'exploitation qui sont présentés en résultat opérationnel.

Produits et charges financiers, nets

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement constitué des intérêts sur emprunts court et moyen terme.

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Coût de l'endettement financier net	(7 684)	(14 927)
Autres produits et charges financiers	2 212	(6 033)
TOTAL	(5 472)	(20 960)

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Autres produits et charges financiers

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Produits financiers	8 758	3 636
Gains de change et variation de juste valeur des instruments dérivés	8 037	3 563
Autres produits financiers	720	73
Charges financières	(6 546)	(9 669)
Pertes de change et variation de juste valeur des instruments dérivés	(5 058)	(9 280)
Pertes latentes des instruments dérivés avec actionnaires	(798)	
Pertes réalisées sur instruments dérivés avec actionnaires	-	
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	(5)	
Autres charges financières	(686)	(389)
TOTAL	2 212	(6 033)

Les variations nettes de juste valeur des instruments dérivés de couvertures de change comptabilisées en résultat financier au 28 février 2019 s'élèvent à 1 627 k€ contre -1 660 k€ au 28 février 2018.

Le 2 mai 2016, Orchestra-Prémaman avait cédé à Yeled Invest la quasi-totalité des actions de Destination Maternity Corporation pour leur coût d'acquisition initial de 16,4 m€. La juste valeur des dérivés avec les actionnaires avait diminué de 798 k€, variation enregistrée en « Autres charges financières » au cours de l'exercice clos le 28 février 2018. Il n'y a pas eu d'impact sur les comptes clôturés au 28 février 2019.

Impôts sur les résultats

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont enregistrés par contrepartie en résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

La position nette d'impôts différés retenue au bilan est le résultat de la compensation entre actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale (ex : périmètre d'intégration fiscale).

Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Déficits reportables

Un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les déficits reportables si le Groupe estime probable qu'il y aura un bénéfice imposable futur suffisant pour lequel les reports déficitaires pourront être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite (ou augmentée) dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible (ou qu'il est probable que le bénéfice imposable disponible sera supérieur à celui prévu).

Traitement de la CVAE

La CVAE payable en France est présentée en impôt sur le résultat.

La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du Groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le Groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

Au regard du stock d'impôts différés comptabilisé dans les états financiers du groupe, il a été décidé de maintenir ce stock. Les déficits fiscaux reportables non activés ont augmenté cette année de 36,9 M€ par rapport à l'exercice précédent relativement à des filiales ayant des antécédents de pertes, et qui ne peuvent être utilisés pour compenser les revenus imposables dans une autre entité du Groupe. Ces filiales n'ont ni différence fiscale temporaire imposable, ni aucune opportunité fiscale disponible qui pourrait justifier partiellement la comptabilisation de ces pertes en actifs d'impôts différés. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas comptabiliser les actifs d'impôts différés sur ces déficits fiscaux reportables.

Aucun impôt différé passif sur les différences temporelles liées aux investissements dans des filiales n'a été constaté sur les exercices présentés, qu'il s'agisse de filiales intégrées globalement ou mises en équivalence. Le Groupe a déterminé que les bénéfices non distribués de ses sociétés ne seraient pas distribués dans un avenir proche.

Changement de taux d'impôt en France

En application de la loi de finances 2018, le taux d'imposition des sociétés passera progressivement en France de 33,33 % à 25 % à partir de 2022. Les impôts différés à long terme ont donc été ajustés pour refléter cette réduction du taux d'imposition futur.

9.1 - Taux d'impôt effectif

Le produit d'impôts sur les résultats du Groupe est de 6 905 k€ pour l'exercice clos le 28 février 2019, soit un taux effectif de -8,6%, contre un produit de 603 k€ et un taux effectif de 2,9% au 28 février 2018. Cf. note 9.2 ci-dessous pour davantage de détails.

9.2 - Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt

Preuve d'impôt pour l'exercice clos le 28 février 2019

	En milliers d'euros		
	Total consolidé	Impôt exigible	Impôt différé
Résultat consolidé	(88 014)	(95 512)	7 498
Impôt réel (impôt exigible et impôt différé)	(6 905)	(2 714)	(4 191)
Résultat consolidé avant impôt	(81 109)	(92 798)	11 689
Taux d'impôt applicable en France	33,3%	33,3%	33,3%
Impôt théorique	27 034	30 930	(3 896)
Ecart constaté entre théorique et réel	(33 938)	(33 644)	(295)

	En milliers d'euros
	28/02/2019
Impôt théorique	27 034
Taux d'impôt théorique applicable en France	33,3%
Éléments de réconciliation :	
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	(17)
IDA non comptabilisé sur déficits fiscaux	(36 954)
Différences de taux et retraitements fiscaux	5 961
Distorsions fiscales vs résultat comptable	(1 306)
CVAE	(1 384)
Sociétés mises en équivalence	239
Ecart de conversion	(385)
Autres	(92)
Impôt comptabilisé (impôt exigible et impôt différé)	(6 905)
Taux effectif	-8,5%

Les impôts différés actifs potentiels s'élèvent à 36 954 k€, dont 22 355 k€ sont liées aux pertes fiscales reportables sur la société Orchestra-Prémaman SA.

Les impôts différés actifs reconnus s'élèvent à 22 924 k€, dont 13 415 k€ sont liés aux pertes fiscales reportables sur la société Orchestra-Prémaman SA et 8 031 k€ sur la Orchestra-Prémaman Belgium. L'horizon estimé du recouvrement de ces impôts différés actifs est respectivement de 12 années en France et de 10 années en Belgique.

Chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 28 février 2018

	En milliers d'euros		
	Total consolidé	Impôt exigible	Impôt différé
Résultat consolidé	(20 257)	(45 032)	24 775
Impôt réel (impôt exigible et impôt différé)	603	(2 369)	2 972
Résultat consolidé avant impôt	(20 859)	(42 663)	21 803
Taux d'impôt applicable en France	33,3%	33,3%	33,3%
Impôt théorique	6 952	14 219	(7 267)
Ecart constaté entre théorique et réel	(6 350)	(16 589)	10 239

	En milliers d'euros
	28/02/2018
Impôt théorique	6 952
Taux d'impôt théorique applicable en France	33,3%
Eléments de réconciliation :	
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	0
IDA non comptabilisé sur déficits fiscaux	(7 856)
Différences de taux et retraitements fiscaux	920
Distorsions fiscales vs résultat comptable	909
Impôt des activités abandonnées	
CVAE	(1 100)
Sociétés mises en équivalence	257
Ecart de conversion	0
Autres	519
Impôt comptabilisé (impôt exigible et impôt différé)	603
Taux effectif	2,9%

Les impôts différés actifs non comptabilisés sur déficits fiscaux d'un montant de 7 856 k€ correspondent aux 24,2m€ de base de déficits fiscaux reportables. Ces derniers se rapportent principalement aux sociétés Orchestra USA, Orchestra-Prémaman Belgium SA et Orchestra Participations.

9.3 - Détail des impôts différés

Le périmètre français présente un total de déficits fiscaux cumulé au 28 février 2019 s'élevant à 159,8 M€ dont 87,4 M€ au titre de l'exercice clos au 28 février 2019. La direction a analysé l'origine de ces pertes fiscales qui sont notamment dues à plusieurs éléments non récurrents et dont les effets sont

terminés : impact des mouvements sociaux en France, coûts liés au projet de fusion abandonné avec Destination Maternity sur le marché américain, dépréciation des actifs de magasins non rentables, effet du départ de membres de la direction et cessions d'actifs, abandons de créances et ajustements de prix de transfert envers des filiales.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Hormis ces éléments, la Société aurait été en situation de bénéfice fiscal.

Compte tenu de l'historique de pertes récentes, le montant des impôts différés actifs reconnus n'est pas directement fondé sur les prévisions de bénéfices taxables ressortant du business plan établi par la direction. Les impôts différés actifs n'ont été reconnus que dans la limite des bénéfices taxables reposant sur des hypothèses objectivement vérifiables (indications convaincantes). Le montant des impôts différés actifs a donc été déterminé à partir des résultats fiscaux des exercices clos le 28 février 2018 et le 28 février 2019, retraité des éléments non récurrents décrits ci-dessus.

Sur cette base, l'horizon de recouvrement de ces impôts différés actifs serait de 12 années. Compte tenu des incertitudes inhérentes à toute prévision et de l'horizon plus lointain de recouvrement, la direction n'a pas reconnu 53,3 M€ d'impôts différés actifs.

En Belgique, les impôts différés ont été reconnus sur la base de prévisions de résultats et de bénéfices fiscaux établis par la direction. L'horizon de recouvrement de ces impôts différés actifs serait de 10 années.

Dans les autres juridictions fiscales, les filiales n'ont ni différence fiscale temporaire imposable, ni aucune opportunité fiscale disponible qui pourrait justifier partiellement la comptabilisation de ces pertes en actifs d'impôts différés. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas comptabiliser les actifs d'impôts différés sur ces déficits fiscaux reportables.

Variation des impôts différés au cours de l'exercice clos le 28 février 2019

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	+ = actif				En milliers d'euros	
	28/02/2018	Résultat	Variations comptabilisées par Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Variation du périmètre, autres	28/02/2019
Report déficitaire	32 795	(28)				32 767
Différences temporaires	103	(17)				86
Eliminations opérations internes	(2 015)	(77)				(2 092)
Locations-financement	27	(2)				24
Provision indemnité de départ en retraite	77	7				84
IFRIC 21, listes de naissance	325	(914)				(589)
Marge interne sur stock	3 056	(1 677)				1 379
Ajustements de juste valeur	(6 461)	(361)				(6 822)
Couvertures de change	3 381	(785)		(1 293)		1 303
Provisions internes	(4 949)	(553)				(5 502)
Immobilisations incorporelles	406					406
Immobilisations financières	300			153		453
Stocks	(334)					(334)
Recherche et développement	(869)	103				(766)
Amortissements	(1 230)	(275)				(1 506)
Garantie de passif	(372)	(153)				(524)
Autres	(93)	541				448
Imposition différée totale (*)	24 147	(4 192)		(1 140)		18 814

Actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	27 659	22 924
Passifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	(3 512)	(4 109)
Impôt différé net	24 147	18 814

(*) Hors impôts différés liés aux activités abandonnées suite à leur reclassement dans le compte de résultat sans incidence sur l'état de la situation financière consolidée.

Variation des impôts différés

Les impôts différés actifs diminuent de 4,7 M€ par rapport au 28 février 2018. Cette diminution provient principalement de diminution de l'élimination de la marge interne sur stock réduisant l'impôt différé à l'actif de 1,6 M€ principalement au niveau des entrepôts ainsi que l'impact fiscal sur les couvertures de change pour 2,0 M€.

Variation des impôts différés au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 :

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	+ = actif				En milliers d'euros	
	28/02/2017	Variations comptabilisées par				28/02/2018
		Résultat	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Variation du périmètre, autres	
Report déficitaire	24 898	7 897				32 795
Différences temporaires	72	31				103
Eliminations opérations internes	(2 246)	231				(2 015)
Locations-financement	38	(11)				27
Provision indemnité de départ en retraite	71	6				77
IFRIC 21, listes de naissance	235	90				325
Marge interne sur stock	2 974	82				3 056
Ajustements de juste valeur	(7 655)	1 194				(6 461)
Couvertures de change	1 991	(645)		2 035		3 381
Provisions internes	(214)	(4 735)				(4 949)
Immobilisations incorporelles	406					406
Immobilisations financières	48			252		300
Stocks	(231)	(103)				(334)
Recherche et développement	(38)	(831)				(869)
Amortissements	(1 623)	392				(1 230)
Garantie de passif	(131)	(241)				(372)
Autres	71	(164)				(93)
Imposition différée totale (*)	18 666	3 195		2 287		24 147

Actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	20 772	27 659
Passifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	(2 106)	(3 512)
Impôt différé net	18 666	24 147

(*) Hors impôts différés liés aux activités abandonnées suite à leur reclassement dans le compte de résultat sans incidence sur l'état de la situation financière consolidée.

Les impôts différés actifs reconnus s'élevaient à 27 659 k€, dont 17 270 k€ sont liés aux pertes fiscales reportables de la société Orchestra-Prémaman SA et 8 538 k€ sur Orchestra-Prémaman Belgium.

Capitaux propres et Résultats par action

10.1 - Capital

Principes comptables

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres.

Les autres frais sont enregistrés en charges de l'exercice.

Au 1^{er} mars 2018, le capital social de la société s'élevait à 22 245 732 € divisés en 18 538 110 actions ordinaires en circulation, d'une valeur nominale de 1,20 € chacune.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Afin d'apurer les pertes existantes, Orchestra-Prémaman a procédé le 28 août 2018 à une réduction de capital d'un montant de 16 684 299 € par voie de diminution de la valeur nominale des actions composant le capital de 1,2 € à 0,30 €. Suite à la réalisation de cette opération, le capital de la société Orchestra-Prémaman a été ainsi porté à 5 561 433 € divisé en 18 538 110 actions d'une valeur nominale de 0,30 €.

En application d'une décision de l'assemblée générale mixte du 28 août 2018 et à travers un communiqué de presse daté du 17 septembre 2018, Orchestra-Prémaman a annoncé les termes d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») d'un montant d'environ 28,6 m€ (prime d'émission incluse), par voie d'émission d'actions ordinaires d'Orchestra-Prémaman avec un prix d'offre de 1,03 € par action dont 0,73 € de prime d'émission.

Cette offre s'inscrit dans le cadre du protocole de conciliation conclu le 13 juin 2018 avec les créanciers bancaires du groupe Orchestra-Prémaman.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre d'actions :

	28/02/2018	28/02/2019
- Emises	18 538 110	40 532 750
- En circulation (1)	18 405 360	29 302 562
Actions auto-détenues	132 750	363 064

(1) Excluant les actions auto-détenues

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 3 octobre 2018, 21 994 640 actions nouvelles ont été demandées sur les 27 807 165 actions nouvelles initialement offertes, soit un taux de souscription de 79,10 %. Le capital social est ainsi porté à 12 159 825 € au 28 février 2019.

Les frais d'émission s'élevant à 621 k€ ont été portés en déduction de la prime d'émission.

Il est rappelé que dans la mesure où l'augmentation de capital n'a pas été intégralement souscrite, Orchestra-Prémaman aura l'obligation de procéder, au plus tard le 30 novembre 2019, au règlement-livraison d'une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant d'atteindre, avec la présente augmentation de capital, un montant minimum total brut de 28,5 m€ (prime d'émission incluse), conformément aux engagements prévus par le protocole de conciliation conclu entre Orchestra-Prémaman et les créanciers bancaires du groupe en date du 13 juin 2018.

10.2 - Actions propres

Principes comptables

Les actions propres détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres jusqu'à la date de leur cession.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Au 28 février 2019, la société détient 363 064 de ses propres actions (0,9% du capital), dont 16.165 dans le cadre du programme de rachat et 346 899 dans le cadre du contrat de liquidité, regroupées pour une valeur d'acquisition de 263 milliers d'euros. Le cours moyen d'acquisition s'établit à 1.45 euros.

10.5 - Plans de paiement en actions

Principes comptables

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

Lors de sa séance du 31 août 2016, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman avait décidé d'attribuer 52 706 actions gratuites, soit environ 0,3 % du capital social de la société, à certains dirigeants de la société, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 28 février 2019. Le cours de clôture s'établit à 0,47 euros au 28 février 2019.

10.3 - Ecart de conversion

La variation des écarts de conversion en capitaux propres (part du Groupe) est un gain latent de 4 808 k€, qui reflète principalement les variations de parités EUR/HKD, contre une perte latente de 10 989 k€ au 28 février 2018.

10.4 - Dividendes par action

Aucun dividende n'a été voté ou payé au cours de l'exercice clos le 28 février 2019 et 2018, ni jusqu'à la date d'arrêté des présents comptes consolidés par le Conseil d'Administration.

Ce plan n'a aucun impact sur les comptes de résultat au 28 février 2017 et 2018 car les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Lors de sa séance du 24 août 2017, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 63 000 actions gratuites, soit environ 0,3 % du capital social de la société, à certains salariés et dirigeants de la société, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

Les seuils de déclenchement de ce plan n'étant pas réalisés tels que requis au 28 février 2019, aucune action gratuite ne sera finalement acquise au titre de ce plan. Ce plan n'a aucun impact sur le compte de résultat au 28 février 2019 car les conditions de performance ne sont pas atteintes. Ce plan d'attribution comprend pour caractéristique :

- Un ratio de levier (dette financière nette/EBITDA) inférieur ou égal à 3,00x

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

- Un ratio gearing (dette financière nette / fonds propres) inférieur ou égal à 1,34x
- Un ratio de stocks (stocks bruts / chiffre d'affaires) inférieur à 36%
- Une réduction des stocks supérieure ou égale à 55 M€ par rapport à la situation constatée au 28 février 2018 dans les comptes audités consolidés d'Orchestra-Prémaman avant provisions.

Lors de sa séance du 28 août 2018, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 843 333 actions gratuites, soit environ 2,1 % du capital social de la société, à certains salariés et dirigeants de la société, dont 533 333 pour les mandataires sociaux, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

L'attribution est divisée en trois séries :

Série 1 : 133 333 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la condition de performance

relative au chiffre d'affaires consolidé qui devait être supérieur à 500 m€ au 28 février 2019 et interviendra le 28 août 2019 avec une durée de conservation d'un an à compter de cette date.

Série 2 : 420 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée au respect de ratio sur la base des comptes consolidés au 29 février 2020 soit :

Dettes financières nettes / Ebitda inférieure ou égal à 3

Dettes financières nettes / Fonds propres inférieur ou égal à 1,34.

Stock brut / Chiffre d'affaires inférieur à 0,36

Réduction des stocks supérieure ou égale à 55 m€ par rapport au comptes consolidés au 28 février 2018

Série 3 : 290 000 actions gratuites dont l'acquisition est subordonnée à la mise à disposition du Groupe des fonds correspondant au refinancement de l'endettement bancaire existant au plus tard le 31 janvier 2021.

Certaines conditions de performance n'ayant pas été atteintes, ce plan n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 28 février 2019.

10.6 - Résultats par action

Principes comptables

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des actions propres.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

Le résultat de base par action de -3,00 € pour le Groupe est calculé en divisant le résultat net part du Groupe au 28 février 2019 par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice soit 29 302 562 actions, déduction faite du nombre moyen d'actions propres, soit 363 064 actions.

Le résultat de base par action de -1,10 € pour le Groupe est calculé en divisant le résultat net part du Groupe au 28 février 2018 par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice soit 18 538 110 actions, déduction faite du nombre moyen d'actions propres, soit 102 672 actions.

10.7 - Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital du Groupe, le capital comprend le capital émis, les primes d'émission et toutes les autres réserves attribuables aux actionnaires de la société mère. L'objectif principal de la gestion du capital du Groupe est de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière des changements dans les conditions économiques et des exigences des clauses financières. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Groupe peut ajuster le paiement du dividende aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre de nouvelles actions. Le Groupe surveille le capital en utilisant un ratio d'endettement, qui est la dette nette divisée par les capitaux propres. Afin d'atteindre cet objectif global, la gestion du capital du Groupe, entre autres choses, vise à s'assurer qu'elle respecte les clauses financières associées aux emprunts bancaires qui définissent les exigences de la structure du capital (cf. note 8.4).

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques ou aux processus de gestion du capital pendant les exercices clos les 28 février 2019 et 2018.

10.8 - Intérêts non contrôlés

Principes comptables

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part, et les détenteurs de participations (intérêts non contrôlés des filiales) ne donnant pas le contrôle d'autre part.

Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts non contrôlés").

Les transactions réalisées avec les intérêts non contrôlés induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts non contrôlés en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100 % des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « autres produits et charges opérationnels », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

L'information financière concernant les filiales ayant des intérêts minoritaires est présentée ci-dessous.

Réserves accumulées par les intérêts non contrôlés

En milliers d'euros

Nom	Pays	28/02/2018	28/02/2019
ASIA	Hong Kong	615	662
CLUB AT COST LTD	Ile Maurice	-	
KAZIBAO LTD	Ile Maurice	265	265
ORCHESTRA INDIA	Inde	13	12
ORCHESTRA MAROC	Maroc	(119)	(12)
ORCHESTRA DISTRIB. MAROC	Maroc	625	477
ORCHESTRUN	Ile de la Réunion	-	
ORCHESTRA DEUTSHLAND	Allemagne	(66)	(107)
ORC SAVANNAH	Ile de la Réunion	-	
ASIA RETAIL DISPLAY	Hong Kong	(2)	(2)
ORCHESTRA USA	Etats-Unis	(97)	(235)
Autres		(47)	(47)
TOTAL		1 187	1 013

Résultat alloué aux intérêts non contrôlés

En milliers d'euros

Nom	Pays	28/02/2018	28/02/2019
ASIA	Hong Kong	139	3
CLUB AT COST LTD	Ile Maurice	62	
KAZIBAO LTD	Ile Maurice	-	(14)
ORCHESTRA INDIA	Inde	3	(1)
ORCHESTRA MAROC	Maroc	50	125
ORCHESTRA DISTRIB. MAROC	Maroc	155	289
ORCHESTRUN	Ile de la Réunion	-	
ORCHESTRA DEUTSHLAND	Allemagne	(57)	(40)
ORC SAVANNAH	Ile de la Réunion	-	
ORCHESTRA USA	Etats-Unis	(82)	(128)
Autres		(1)	(4)
TOTAL		269	229

10.9 - Réserves distribuables

Le montant des réserves distribuables au 28 février 2019 est nul.

Flux de trésorerie

11.1 - Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Provisions et divers

		En milliers d'euros	
	Classement au compte de résultat	28/02/2018	28/02/2019
Dotations aux provisions	Dotations nettes	(517)	7 053
Provisions restructuration	Charges de personnel	(1 122)	(350)
Provisions à caractère financier	Autres charges et produits financiers	778	(839)
Provisions non récurrentes	Autres charges et produits opérationnels	(2 014)	(86)
Provisions		(2 875)	5 779

Amortissements et dépréciations

	Classement au compte de résultat	28/02/2019
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>Dotations nettes</i>	39 727
<i>Dotations pour dépréciation d'actif</i>	<i>Dotations nettes</i>	7 271
Amortissements		46 998

Les dotations nettes du compte de résultat d'un montant de 54 051 k€ consolidé se composent dans le tableau des flux de trésorerie des dotations aux amortissements pour 46 998 k€ et des dotations aux provisions pour 5 779 k€.

La charge d'amortissement dans le tableau des flux de trésorerie s'élève à 46 998 k€, dont 39 727 k€ de charge d'amortissements et 7 271 k€ de dépréciations d'actifs.

Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie, nets

		En milliers d'euros	
		28/02/2018	28/02/2019
Plus (ou moins) values liées aux cessions d'immeubles et d'autres actifs		1 171	1 486
Pertes sur cessions d'activités abandonnées		(461)	(140)
Autres éléments		(527)	302
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie		184	1 648

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

11.2 - Variations du besoin en fond de roulement

Au 28 février 2019

	Notes	28/02/2018	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre	Variation de change	Reclass. IFRS	Reclass. Et autres	Impact de la juste valeur en marge des couvertures	En milliers d'euros 28/02/2019
<i>Autres créances non courantes</i>	5.8						138		138
Stocks	5.7	274 738	(31 319)		362		(217)		243 564
Créances clients	5.8	41 171	3 831	38	44		(1 747)		43 337
Autres créances courantes	5.8	65 105	(10 548)	326	93		(2 051)		52 925
Dettes fournisseurs	5.9	147 998	(43 245)	2 307	86		(2 077)	10 202	115 270
Dettes fiscales et sociales	5.9	50 907	(3 259)	301	62		(33)		47 979
Autres dettes non courantes	5.9	18 870					(2 312)		16 558
Autres dettes courantes	5.9	55 469	1 944	1 070	183		(1 107)		57 560

Variations des autres créances et autres dettes	9 233
--------------------------------------------------------	--------------

Au 28 février 2018

	Notes	28/02/2017	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre	Variation de change	Reclass. IFRS	Reclass. Et autres	Impact de la juste valeur en marge des couvertures	En milliers d'euros 28/02/2018
<i>Autres créances non courantes</i>	5.8	743					743		-
Stocks	5.7	257 427	18 222	-	911				274 738
Créances clients	5.8	24 497	16 573		101				41 171
Autres créances courantes	5.8	49 367	15 651	- 1 665	- 686		2 438		65 105
Dettes fournisseurs	5.9	170 020	- 12 281	14	- 326		38	9 391	147 998
Dettes fiscales et sociales	5.9	43 232	8 958	- 444	- 352		- 487		50 907
Autres dettes non courantes	5.9	19 997					1 127		18 870
Autres dettes courantes	5.9	41 230	11 928	- 176	- 325		2 812		55 469

11.3 - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Acquisitions de participations de filiales et de sociétés mises en équivalence, nettes de la trésorerie acquise

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Boilov		
Sands Wear		
MAHB SAS	(10)	
KAZ TIMOUN	(1)	
ORKALYSS	(4)	
BONNAILLIE	(4)	
ORCHESTROLIVE	(4)	
REPORT	(4)	
OBKIDS	(4)	
ORCHESTRAAJACCIO	(10)	
JUTHAN		(3)
DUMONT FAMILY		(4)
PICORA		(24)
AMIENS DEVELOP		(4)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	(41)	(34)

Acquisitions d'actifs financiers

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Créances rattachées à des participations		
Acquisition de nouveaux dépôts et cautionnements	(711)	(201)
Acquisitions d'actifs financiers	(711)	(201)

Cessions d'actifs financiers

Les cessions d'actifs financiers d'un montant de 370 k€ correspondent principalement aux remboursements de dépôts et cautionnements.

Dépôts sur contrat de liquidité

Les dépôts sur contrat de liquidité d'un montant de 271 k€ regroupent les liquidités réservées pour les acquisitions d'actions propres.

Produits de cession des immobilisations

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Autres, dont cessions de magasins	2 064	795
Cession de titres ORCHESTRUN	458	-
Cession de titres ORCSAVANNA	331	-
Cession actif immobilier	412	-
Produits de cessions des immobilisations	3 265	795

Les produits de cessions des immobilisations sont principalement dues à la cession du magasin du boulevard Poissonnière à Paris (400 k€).

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Frais d'établissement	-	-
Frais de développement	(8 392)	(7 019)
Marques, logiciels	(3 535)	(5 112)
Droits au bail	(915)	(140)
Autres immobilisations incorporelles	(258)	-
Immobilisations incorporelles en cours	(5 476)	(1 021)
Coût d'acquisition des immobilisations incorporelles	(18 576)	(13 292)
Installations techniques	(993)	(573)
Autres immobilisations corporelles	(10 079)	(7 665)
Immobilisations corporelles en cours	(1 366)	(1 407)
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles	(12 438)	(9 645)
Acquisition d'immobilisations corporelles en crédit bail (non monétaire)	1 706	386
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 205)	(1 976)
Trésorerie décaissée pour l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(32 513)	(24 527)

Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
OMD SAS		80
SWF		40
Stilpass	1	10
Dugaukids SAS	16	20
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	17	150

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Autres incidences des variations de périmètre

Les autres incidences des variations de périmètre concernent principalement l'acquisition et cessions de diverses sociétés au cours de l'exercice, pour un montant net de trésorerie de (-0.6 m€) dont 398 k€ pour l'acquisition de 60% des titres de filiale RONCQ ainsi comptabilisée en intégration globale au 28 février 2019.

	28/02/2018	28/02/2019
SOSSO & CYRINE cash	(63)	
Orchestrin	(295)	
Orcsavanna	(97)	
Les petits loups	25	
2HBAK	67	
LANMOR		38
TRIBORC		57
ORC SUPER STAR		19
B5A		64
RONCQ DEVELOP.		398
ECLIPS		40
Autres		(48)
Autres incidences des variations de périmètre	(363)	569

11.4 - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Souscription de nouveaux emprunts

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	28 464	18 292
Comptes courants passifs des parties liées	38 999	11 959
Financement New Money		23 500
Créances d'Etat		7 047
Autres, dont avance bailleurs	1 879	1 051
Nouveaux emprunts	69 343	61 849

Les autres nouveaux emprunts sont principalement liés à un emprunt long terme contracté par la société O.Hellas (Grèce).

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Remboursement d'emprunts

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Dette bilatéralisée (anciennement crédit syndiqué)	(12 198)	(15 761)
Emprunts bilatéraux et intérêts d'emprunt	(1 926)	(1 627)
Crédit syndiqué (emprunts en devises)	(274)	
Comptes courants passifs des parties liées	(48 669)	(2 257)
Financement New Money		(500)
Créances d'Etat		(3 114)
Participation des salariés	(74)	(15)
Autres, dont avance bailleurs		(113)
Remboursement d'emprunts	(63 141)	(23 387)

Au cours de l'exercice, conformément à l'échéancier, la Société a procédé au remboursement d'échéances sur plusieurs lignes de crédit.

Intérêts financiers nets versés

La différence entre le coût de l'endettement financier net d'un montant de 14 927 K€ retraité de la capacité d'autofinancement d'une part, et le montant des intérêts financiers nets versés d'un montant de (6 506) K€ présentés dans les flux de financement d'autre part, provient principalement de l'impact de l'amortissement des coûts de transaction du crédit syndiqué et des emprunts obligataires.

11.5 - Détail des principales transactions non monétaires

Lors de l'exercice clos le 28 février 2019, la Société a acquis des immobilisations corporelles par le biais de contrats de location-financement pour un montant de 1.5 m€, contre 1,7 m€ lors de l'exercice précédent.

Au 28 février 2019, les dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles au bilan s'élèvent à 2,3 m€, contre 2,6 m€ au 29 février 2018.

En février 2017, Orchestra-Prémaman avait facturé à la SCI Arras une rémunération au titre des services rendus et coûts encourus durant l'exercice clos le 28 février 2017 afin de mener à bien le projet immobilier d'Arras (3,6 m€ TTC) et avait enregistré une rémunération de l'engagement de conclure un bail d'une durée de 10 ans sur l'ensemble des bâtiments du site d'Arras à partir de la livraison de l'extension en mai 2019 (20,4 m€ TTC). La somme de 24 m€ avait été payée à la date du 27 février 2017 par la société Yeled Invest, par imputation sur le montant de son compte-courant créditeur au sein de la société Orchestra-Prémaman dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest .

Transactions avec les parties liées

12.1 - Transactions avec les actionnaires et les parties liées

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession / remboursement d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Produit constaté d'avance avec SCI Arras
Actionnaires								
HM Belgium				19				
YELED		43		144				
Parties liées aux actionnaires								
FIME CHINA	279	1		349				
FIME Hong Kong	428	28		563				
FIME BELGIUM								
FIME France								
Sociétés du pôle agro-touristique FIME		23		144				
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins		239		1 835			407	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts		91		918			156	17 000
DESIGN & SOLUTION SAS								
LEADER EFFORT Ltd								
KARINA INTERNATIONAL		2 050		6 699				
IE TRUST INDUSTRY PRIVATE LTD	202	600	200	1 897				
DESTINATION MATERNITY								
VEGOTEX		6 059		14 002				
Total	909	9 134	200	26 570			563	17 000

Tableau comparatif de l'exercice clos au 28 février 2018

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession / remboursement d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Produit constaté d'avance avec SCI Arras
Actionnaires								
HM Belgium								
YELED		8 521		278				
Parties liées aux actionnaires								
FIME CHINA		1		473				
FIME Hong Kong	0	28		694				
FIME BELGIUM								
FIME France								
Sociétés du pôle agro-touristique FIME		387		310		3		
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins	121	268		1 788			87	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts	9	599		4 870			121	17 000
DESIGN & SOLUTION SAS		21		268		25		
KARINA INTERNATIONAL		2 395		7 023				
IE TRUST INDUSTRY PRIVATE LTD				1 144				
VEGOTEX		9 774		17 224				
Total	130	21 994		34 072		28	208	17 000

HM Belgium est l'actionnaire majoritaire ultime de Yeled Invest, avec une participation de 67 % dans la société Yeled Invest. Yeled Invest est le principal actionnaire de la SA Orchestra-Prémaman.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les conventions de management et de conseil avec les sociétés FIME Hong-Kong et FIME China sont conclues pour une durée d'un an et sont renouvelables annuellement par tacite reconduction. Les charges issues des transactions avec les parties liées FIME China et FIME Honk Kong ont été partiellement immobilisées en frais de développement des nouvelles collections textile : 180 k€ pour FIME China et 230 k€ pour FIME Hong Kong.

Le Groupe a conclu différents baux commerciaux avec les SCI du pôle immobilier Financière Mestre (FIME), pour des durées allant de 9 à 10 ans concernant des magasins, bureaux et entrepôts. Financière Mestre France SAS est détenue à 89.97 % par HM Belgium.

Les remboursements d'actifs correspondent à des remboursements de dépôts de garantie.

Vegotex est une société de vente en gros, détenue par l'actionnaire minoritaire de Yeled Invest (la famille Gotlib, qui détient 33 % du capital de Yeled Invest). Le contrat d'approvisionnement avec la société Vegotex a été signé le 19 janvier 2004, pour une durée de trois ans. Lors de sa réunion en date du 14 février 2007, le Conseil d'administration a autorisé le renouvellement du contrat d'approvisionnement pour la même durée, sans modifier les clauses du contrat précédent. Ce contrat n'a pas été formellement renouvelé depuis. Les soldes dus à la clôture ne font pas l'objet de garanties, ne portent pas intérêt et seront payés en numéraire.

Toutes les autres parties liées ci-dessus sont des entités contrôlées directement ou indirectement par HM Belgium.

Il n'existe aucune autre garantie reçue ou fournie envers une dette ou créance de partie liée.

12.2 - Transactions avec les participations non consolidées

28/02/2019

	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Participations non consolidées								
MAHB	204							
JCG Media SAS	10							
Total	214							

Tableau comparatif de l'exercice clos au 28 février 2018

	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Participations non consolidées								
MAHB	204							
JCG Media SAS	10							
Total	214							

12.3 - Transactions avec les coentreprises

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

En milliers d'euros

	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
COENTREPRISES								
SHANGAI WORLD FASHION	390	977		880				
ORLOG	46	832		5 542				
CAF hors France	481	0	1 007	261				50
CAF France	12 101	5 339	91 372	26 934				143
Total	13 019	7 148	92 379	33 618				193

(*) Seuls les montants jugés significatifs ont été pris en compte dans l'élaboration de ce tableau.

Tableau comparatif de l'exercice clos au 28 février 2018

En milliers d'euros

	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
COENTREPRISES								
SHANGAI WORLD FASHION	83	2 928		1 602				
ORLOG		558		5 973				
CAF hors France	440		3 923	298				50
CAF France	7 749	2 148	32 611	9 391				2 072
Total	8 272	5 635	36 534	17 264				2 122

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

12.4 - Rémunérations des dirigeants

	En milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Avantages à court terme	1 126	2 913
<i>Rémunération fixe</i>	1 336	1 387
<i>Compensation variable</i>	164	124
<i>Jetons de présence</i>	33	24
<i>Avantages en nature</i>	24	20
<i>Management fees (*)</i>	(432)	1 358
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail (**)	367	261
Paiements fondés sur des actions		
TOTAL	1 493	3 174

(*) Conventions de conseil et management avec FIME Hong Kong et FIME China ainsi que la convention entre OPB et The Outsider.

L'information présentée correspond aux rémunérations versées au cours de l'exercice (au titre de l'exercice clos le 28 février 2018 et au titre du solde et de la régularisation de l'exercice précédent) et ne tient pas compte des régularisations à venir (avoirs à émettre pour 1 K€).

L'information présentée correspond aux rémunérations versées au cours de l'exercice (au titre de l'exercice clos le 28 février 2019 et au titre du solde et de la régularisation de l'exercice précédent) et ne tient pas compte des régularisations à venir (avoirs à émettre pour 700 K€).

(**) Le 28 août 2018, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Mme Agathe Boidin de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de toutes ses fonctions au sein du groupe et de ses filiales à compter du 31 juillet 2018. Une indemnité de 261 K€ lui a été versée au titre de son contrat de travail.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2016, a autorisé l'octroi d'une indemnité à M. Thomas Hamelle, Directeur Général, en cas de cessation par révocation de ses fonctions, hors cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la Société.

Ladite indemnité serait égale :

- à la somme de 165 000 € correspondant à 6 mensualités de rémunérations fixes dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet pendant la période courant entre ce jour et la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- à la somme de 150 000 € dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet après la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- étant précisé que la rémunération mensuelle, du mois au cours duquel la cessation des fonctions prendrait effet, serait versée en intégralité ;

Le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivants (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions :

- Un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 Millions d'€,
- Un EBE courant supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé,
- Un ratio de levier (Dette Financière Nette / EBE Courant) inférieur à 3,5 ;

Cette indemnité serait versée immédiatement à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions, sous réserve de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions susvisées

Les directeur général et directeurs généraux délégués bénéficient également du plan d'actions gratuites mis en place le 31 août 2016 et le 24 août 2017 au profit de certains salariés et dirigeants de la Société, sous réserve

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

Les seuils de déclenchement de ce plan n'étant pas réalisés tels que respectivement requis au 28 février 2017 et 2018, aucune action gratuite ne sera finalement acquise au titre de ces plans.

Le Conseil d'administration du 28 août 2018 a décidé la mise en place d'un nouveau programme et a attribué 843 333 actions gratuites dont 533 333 aux mandataires sociaux, décrit à la note 3 du présent rapport financier annuel.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes de la Société et des membres de leurs réseaux pris en charge par Orchestra-Prémaman et ses filiales consolidées au 28 février 2019 :

	En milliers d'euros			
	AXIOME Audit et Stratégie		Pricewaterhouse Coopers Audit	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	206	75%	258	81%
Services autres que la certification des comptes	70	25%	61	19%
Total	276	100%	319	100%

Evénements postérieurs à la clôture

A la suite des mouvements sociaux en France qui ont fortement impactés l'activité du Groupe, ce dernier a formulé une demande d'étalement de dettes fiscales et sociales auprès du CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) dans le cadre des aides proposées par l'Etat aux entreprises ; cette demande a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 25 janvier 2019, et a été acceptée le 7 mai 2019.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019

Orchestra Prémaman

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 28 février 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1
10 Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Axiome Audit & Stratégie
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 28 février 2019)

A l'assemblée générale de la société Orchestra Prémaman
200 Avenue des Tamaris
ZAC Saint Antoine
34130 Saint-Aunes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Orchestra Prémaman relatifs à l'exercice clos le 28 février 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition

Risque identifié

Les actifs incorporels et écarts d'acquisition figurent au bilan au 28 février 2019 pour un montant net de 75,2 millions d'euros et représentent 14,0 % de l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition, décrits à la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, résultent de l'acquisition d'une filiale contrôlée exclusivement et sont comptabilisés à l'actif sur une ligne dédiée. Chaque écart d'acquisition est alloué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles sont décrites à la note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément aux normes en vigueur. Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de développement des collections, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, ainsi que des droits au bail des magasins. Les marques et droits au bail font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur.

Le maintien à l'actif de ces éléments implique des jugements de la direction sur les futurs résultats de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de trésorerie.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux décrits ci-dessous ont pour objet cette appréciation :

- Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la direction pour établir les prévisions des flux de trésorerie ;
- Nous avons apprécié ces prévisions de trésorerie ainsi que le processus qui a permis de les établir ;
- Nous avons également vérifié que toutes les Unités Génératrices de Trésorerie sont identifiées ;
- Nous avons vérifié que la direction a analysé lesdites prévisions eu égard aux budgets les plus récents et aux données réelles de l'exercice actuel ;
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation utilisé pour ces prévisions.

Evaluation du caractère recouvrable des impôts différés actifs

Risque identifié

Les actifs d'impôts différés figurent à l'actif du bilan au 28 février 2019 pour un montant de 22,9 millions d'euros et représentent 4,3% de l'actif du bilan.

Comme mentionné dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés, un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les déficits reportables si la direction estime probable qu'il y aura un bénéfice imposable futur suffisant pour lequel les reports déficitaires pourront être utilisés sur un horizon de temps raisonnable.

Le maintien à l'actif de ces éléments repose sur des jugements de la direction et sur les résultats futurs des sociétés concernées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux décrits ci-dessous ont pour objet cette appréciation :

- Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction pour l'élaboration des prévisions de résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des prévisions de résultats établies par la direction ;
- Nous avons vérifié que la direction a analysé ces prévisions eu égard aux budgets récents et aux données réelles de l'exercice actuel en tenant compte des éléments considérés comme non récurrents par la direction ;
- Nous avons vérifié les prévisions de la direction en matière de croissance à long terme en les comparant aux données économiques et sectorielles.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 28 février 2019 pour un montant net de 242,6 millions d'euros et représentent 45,3 % de l'actif du bilan. Comme indiqué dans la note 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés, ils sont comptabilisés à leur prix d'achat majoré des frais d'approche (coûts logistiques et frais de création des collections) ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués et les pertes réellement constatées au cours des périodes de soldes suivant chaque fin de collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement dans les magasins de déstockage du réseau et auprès des soldeurs pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Le marché de l'habillement « enfants » reste sensible aux aléas climatiques et lié aux tendances de la mode. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur coût et donc un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux décrits ci-dessous ont pour objet cette appréciation :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la direction pour identifier les articles à rotation lente et ceux ayant donné lieu à des ventes promotionnelles ;

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Nous avons comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison, afin de corroborer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Nous avons identifié, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Orchestra Prémaman par votre assemblée générale du 10 juillet 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 décembre 2001 pour le cabinet Axiome Audit & Stratégie.

Au 28 février 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Axiome Audit & Stratégie dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

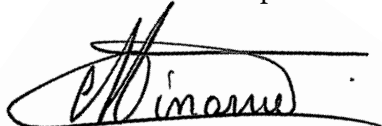
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille et Montpellier, le 26 juin 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Minarro

Axiome Audit & Stratégie



Pierrick Belen

5. COMPTES STATUTAIRES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019

ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.

COMPTES SOCIAUX

Table des matières

<u>Compte de résultat au 28 février 2019</u>	181
<u>Bilan</u>	182
1. NOTE 1 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	185
1.1 Principes comptables	185
1.1.1 Immobilisations incorporelles	186
1.1.2 Frais de développement.....	186
1.1.3 Immobilisations corporelles	186
1.1.4 Immobilisations financières	187
1.1.5 Stocks.....	187
1.1.6 Créances clients.....	188
1.1.7 Disponibilités	188
1.1.8 Provisions pour risques et charges.....	188
1.1.9 Instruments financiers.....	189
1.1.10 -Indemnité départ retraite	189
1.1.11 -Chiffre d'affaires	189
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice	192
2. NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE	194
2.1.1 Immobilisations incorporelles	194
2.1.2 Immobilisations corporelles :	194
2.1.3 Immobilisations financières :	194
3. NOTE 3 – AMORTISSEMENTS	197
4. NOTE 4 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	197
5. NOTE 5 – STOCKS	200
6. NOTE 6 – CREANCES ET DETTES	200
6.1 Echéances des créances et des dettes	200

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

6.2	Autres créances	202
6.3	Comptes de régularisation	203
6.4	Dettes financières	203
6.5	Charges à payer	205
6.6	Produits à recevoir	205
6.7	Dettes et créances représentées par des effets de commerce	205
7.	NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	206
8.	NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	209
8.1	Engagements donnés	209
8.2	Engagements reçus	210
9.	NOTE 9 – CHIFFRE D’AFFAIRES	210
10.	NOTE 10 – TRANSFERTS DE CHARGES	210
11.	NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER	211
12.	NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	211
13.	NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	212
14.	NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS	212
14.1	Risque de change	212
14.2	Risques liés aux taux d’intérêts	212
15.	NOTE 15 – EFFECTIFS	213
16.	NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES	213
17.	NOTE 17 : IMPOTS SUR LES SOCIETES	214
18.	NOTE 18 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	215
19.	NOTE 19 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE	215
20.	NOTE 20 - AUTRES INFORMATIONS	215

ORCHESTRA PREMAMAN SA

Comptes sociaux annuels au 28/02/2019

Compte de résultat au 28 février 2019

	<i>En milliers d'euros</i>	
	28/02/2019	28/02/2018
Produits d'exploitation	504 768	548 654
Chiffre d'affaires	485 579	532 646
Autres produits	6 882	9 462
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 307	6 546
Charges d'exploitation	552 191	551 586
Achats de marchandises et autres approvisionnements	279 372	313 867
Variation de stock	20 708	(12 928)
Autres achats et charges externes	158 225	153 118
Impôts et taxes	8 508	7 845
Salaires et traitements	37 900	39 185
Charges sociales	11 656	11 453
Dotations aux amortissements	19 949	24 680
Dotations aux provisions	8 023	10 260
Autres charges	7 850	4 106
RESULTAT D'EXPLOITATION	(47 423)	(2 932)
Produits financiers	4 964	2 384
Charges financières	(16 987)	(17 952)
Dotations et reprises financières		
RESULTAT FINANCIER	(12 024)	(15 568)
RESULTAT COURANT	(59 447)	(18 500)
Produits exceptionnels	2 474	2 943
Charges exceptionnelles	(32 617)	(11 233)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 143)	(8 290)
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	(89 590)	(26 790)
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	(33)	(332)
RESULTAT NET	(89 557)	(26 458)

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan

ACTIF	En milliers d'euros			
	28/02/2019		28/02/2018	
	Valeurs brutes	Amort. & prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	368 992	123 979	245 013	241 492
Immobilisations incorporelles	86 133	28 151	57 982	58 163
Frais de développement	7 155	4 132	3 023	3 067
Frais d'établissement	0	0	0	0
Concessions, brevets, marques	57 119	21 685	35 434	19 161
Fonds commercial	19 458	1 668	17 790	18 739
Autres	2 140	666	1 474	1 498
Immobilisations en cours	261	0	261	15 698
Immobilisations corporelles	107 678	66 732	40 946	47 537
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Autres immobilisations	107 227	66 732	40 495	47 181
Immobilisations en cours	451	0	451	356
Immobilisations financières	175 181	29 096	146 085	135 792
Titres et créances rattachées à des participations	171 078	28 925	142 153	131 880
Actions propres	263	93	170	438
Autres titres immobilisés	24	0	24	24
Autres immobilisations financières	3 816	78	3 738	3 450
ACTIF CIRCULANT	296 097	14 729	281 368	308 113
Stock	186 740	3 648	183 092	206 040
Créances d'exploitation	105 362	11 072	94 290	79 211
Créances clients et comptes rattachés	92 567	9 974	82 593	49 947
Autres créances	12 795	1 098	11 697	29 264
Valeurs mobilières de placement	199	9	190	184
Disponibilités	3 796	0	3 796	22 678
COMPTES DE REGULARISATION	11 227	0	11 227	9 895
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	579	0	579	1 106
TOTAL ACTIF	676 895	138 708	538 187	560 606

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

PASSIF

Avant répartition

En milliers d'euros

	28/02/19	28/02/18
CAPITAUX PROPRES	(64 946)	2 667
Capital	12 160	22 246
Primes d'émission, fusion, apport	15 347	52 672
Réserves	438	1 661
Report à nouveau	(3 507)	(47 626)
Résultat de l'exercice	(89 557)	(26 459)
Provisions réglementées	173	173
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 260	5 283
TOTAL DES DETTES	572 656	518 998
Dettes financières	319 950	237 186
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180 039	171 798
Emprunts et dettes financières diverses	139 911	65 388
Dettes d'exploitation	252 706	281 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 181	212 257
Dettes fiscales et sociales	34 025	33 291
Autres dettes	41 500	24 657
Instruments de trésorerie	0	11 610
COMPTES DE REGULARISATION	27 962	33 265
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	1 255	393
TOTAL PASSIF	538 187	560 606

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les comptes annuels arrêtés au 28/02/2019 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n°2016-07 du 4/11/2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation : dans le cadre du protocole de conciliation homologué par le tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018, le Groupe Orchestra-Prémaman, dont OPSA est la société mère, a obtenu un abandon de covenants financiers sur le crédit syndiqué et les emprunts obligataires, suivi d'une période de trois semestres (31 août 2018, 28 février 2019 et 31 août 2019) sans aucun ratio à respecter. Les ratios bancaires devront néanmoins être calculés avant le 28 mai 2019 afin de pouvoir en communiquer les résultats aux établissements bancaires mais l'éventuel non respects des ratios n'aurait aucun impact sur les comptes de l'exercice.

Toutefois, les difficultés rencontrées au cours de l'exercice, notamment la baisse du chiffre d'affaires et du taux de marge brute, ont pesé sur la trésorerie disponible et ont contraint OPSA à négocier un étalement des dettes URSSAF dues pour les mois de novembre 2018 à février 2019 et des dettes de TVA pour les mois d'octobre à décembre 2018.

Par ailleurs, le compte de résultat prévisionnel et le budget de trésorerie préparés par la direction pour le prochain exercice à clore le 28 février 2020 montre qu'il existe une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les ratios bancaires à calculer au 28 février 2020. Il existe donc un risque d'exigibilité immédiate des passifs financiers à cette date. Il s'agit d'une incertitude forte sur la continuité d'exploitation du Groupe et donc de sa société mère, OPSA. Pour pallier à cette situation, la direction travaille conjointement sur plusieurs axes pour redresser la performance et la situation financière du Groupe : plan de communication et développement du digital pour développer le chiffre d'affaires, les produits et les marques pour améliorer les marges, les frais de structure et le périmètre de magasins pour améliorer la rentabilité, la gestion optimisée des stocks pour réduire les tensions sur la trésorerie et le renforcement des fonds propres.

La continuité d'exploitation n'étant pas compromise, les comptes sociaux sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les comptes statutaires de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Le chiffre d'affaires opéré sur les commissionnaires-affiliés est présenté avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette dernière est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (« k€ ») sauf indication contraire. Les informations financières présentées dans ce document ont été arrondies pour faciliter leur présentation. En conséquence, il est possible que dans certains tableaux, la somme des nombres d'une colonne ne soit pas parfaitement égale au total de la colonne indiquée.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Immobilisations incorporelles

Coût d'acquisition

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis ou développés en partie par l'entreprise, les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce ainsi que les malis de fusion.

Amortissement et dépréciation

Les fonds de commerce et droits au bail étant considérés comme des éléments à durée de vie indéterminée ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement. Ces derniers sont évalués à la date de clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Les marques acquises et malis de fusion font l'objet d'un test de dépréciation réalisé à la clôture des comptes.

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 4, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

La durée d'amortissement retenu pour les immobilisations incorporelles est résumée dans le tableau suivant

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation
Logiciels	3 à 7 ans

Au cours de l'exercice clos au 28 février 2019, le projet de mise en place de l'ERP M3, d'un montant de 16 770 k€, a été activé. Le projet est amorti sur 7 ans.

Frais de développement

Les frais de développement de la société Orchestra Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément au nouveau règlement sur les actifs :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- Orchestra-Prémaman peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées depuis l'exercice précédent concernant les projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Manhattan, Web, M3) ont été immobilisés.

Les frais de collection engagés en N et relatifs à la collection N+1 sont amortis en une seule fois : quand la marchandise entre en stock. Ainsi la charge d'amortissement est neutralisée par la valorisation à la hausse des frais de collection incorporés dans la valeur brute du stock. La charge sera constatée au moment de l'écoulement du stock.

Immobilisations corporelles

Coût d'acquisition

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

(droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Amortissement

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation prévue
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Les frais d'acquisition de titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Dépréciation

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que la Société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Actions propres

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les valeurs brutes de sortie sont calculées selon la méthode FIFO.

(1)

(2) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société détient, au 28 février 2019, 363 064 actions auto détenues (0,90% du capital), dont 16.165 dans le cadre du programme de rachat et 116.585 dans le cadre du contrat de liquidité.

(3)

(4) L'assemblée générale mixte de la Société qui s'est réunie le 28 août 2018 a autorisé dans sa onzième résolution, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Nous vous indiquons qu'au 28 février 2019 la proportion du capital détenue par le personnel de la société est non significative

Stocks

Valeur brute

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Les frais de collection prévisionnels sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Une régularisation est opérée en fin d'exercice permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks.

Inventaire

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

Dépréciation

La direction générale détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée.

Les stocks textiles sont ainsi dépréciés en fonction de ces observations et projections. Le stock de puériculture est déprécié en fonction du taux d'écoulement observé sur les six derniers mois.

Les montants présentés incluent les stocks dans les magasins exploités par des commissaires-affiliés, qui restent la propriété du Groupe jusqu'à la vente au client final.

Créances clients

Valeur brute

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour les clients les plus importants. Les créances des autres clients font l'objet d'une dépréciation estimée selon une approche statistique prenant en compte l'ancienneté des créances et un taux de non-recouvrement historique.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance-crédit, les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non recouvrement et selon la règle suivante :

- ✓ 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- ✓ 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- ✓ 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

Il en résulte une dépréciation qui figure au bilan pour 9 974 k€.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La Société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats en devises étrangères. Il s'agit principalement d'achat de dollars américains. Ces couvertures sont très majoritairement des couvertures à termes.

Les couvertures sont réalisées lors de la détermination des volumes d'achat des saisons concernées et ensuite ajustées. Les couvertures sont comptabilisées de la façon suivante :

1. A la souscription du contrat, le montant nominal du contrat n'est pas comptabilisé s'agissant d'un engagement hors bilan.
2. Lors des clôtures, les couvertures non encore dénouées qui couvrent les dettes sont réévaluées à la valeur de marché (fair value hedge) et impactent le résultat d'exploitation avec un gain ou une perte de change latent. Les dettes fournisseurs couvertes sont, quant à elle, réévaluées au taux de change en vigueur au 28 février suivant le taux indiqué par la BCE avec inscription, en résultat d'exploitation, du gain ou perte de change latent.
3. Lors de la réalisation de la couverture aucun écart de change n'est dégagé lors du règlement de la dette.

Aucun écart de conversion ne figure au bilan concernant ces couvertures.

La comptabilisation des éléments couverts et des instruments de couverture est effectuée conformément au règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015

-Indemnité départ retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode rétrospective. Cette méthode, évalue la quotité de droits acquise par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité : TH/TF 00-02
- ✓ Age de départ à la retraite : 67 ans
- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 2%
- ✓ Départ à l'initiative du salarié
- ✓ Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14.4% constant, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué au 28 février 2019 à 252 k€.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 pour un montant de 64 k€. L'engagement net de la société s'élève ainsi à 188 k€.

-Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits et de services faisant l'objet d'un contrat avec un tiers. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Le chiffre d'affaires est présenté net des retours de produits et des avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs donnant lieu à une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

La Société restant propriétaire du stock détenu par les magasins en commission affiliation, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers est comptabilisé par la Société avant déduction de la commission versée aux commissionnaires-affiliés. Cette commission est comptabilisée comme une charge d'exploitation, telle une prestation de service reçue.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Succursales - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : la Société exploite une chaîne de magasins de détail. Les revenus tirés de la vente de biens dans ces magasins directement exploités par la Société sont comptabilisés lors de la vente du produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique de la Société est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par la Société démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : la Société conserve le titre de propriété sur les produits détenus dans des magasins affiliés jusqu'à ce qu'ils soient vendus au client final. Ainsi, les revenus tirés de la vente de biens dans des magasins affiliés sont comptabilisés par le groupe lorsque le magasin affilié vend le produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : les revenus générés par ces magasins affiliés sont évalués avant déduction de la commission de l'affilié, qui est comptabilisée dans les charges d'exploitation comme des services reçus.

La politique de la Société est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par la Société démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Vente en ligne

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : les ventes sont comptabilisées lorsque les produits prépayés sont expédiés au client final, qu'ils soient livrés à une adresse spécifiée ou dans les magasins.

Evaluation du chiffre d'affaires: la politique de la Société est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par la Société démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - mobilier et équipements de magasins

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : la Société a mis en place un concept de magasin spécifique qui exige que tous les magasins respectent les mêmes normes de présentation et d'exploitation. Par conséquent, la Société vend une gamme de mobiliers et d'équipements de magasins à ses affiliés. Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés à l'affilié.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix indiqué sur la confirmation écrite de commande.

Franchisés

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : la Société vend une gamme de produits aux franchisés à l'étranger. Les ventes sont reconnues lorsque le franchisé obtient le contrôle des produits, généralement quand les produits sont livrés au client franchisé.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix spécifié dans les contrats de vente.

Négoce – ventes aux magasins multimarques

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : la Société vend une gamme de produits à quelques clients grossistes. Les termes et conditions sont décrits dans les Conditions Générales de Vente du Groupe (CGV). Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés au grossiste. Le transfert du contrôle est réputé avoir eu lieu lorsque les marchandises sont remises au premier transporteur ou lorsque le client ou son représentant prend livraison des marchandises dans les entrepôts de la Société.

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Evaluation du chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires des ventes est basé sur la liste des prix de la Société. Le prix applicable est le prix en vigueur à la date à laquelle la confirmation écrite de la commande est reçue.

Prestations de services

Autres services aux sociétés affiliées (principalement contrats de crédit-bail, travaux, services informatiques)

Les revenus sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus, sur la base du prix fixé dans les contrats.

Programme de fidélité

La Société propose un programme de fidélité appelé le "Club Orchestra". Pour devenir membres, les clients paient un droit de souscription de 30 € pour une adhésion de 12 mois ou 50 € pour une adhésion de 24 mois (TVA incluse), ce qui leur permet d'accéder aux prix du Club Orchestra correspondant à des rabais de 50 % sur leurs achats textile, 30 % sur les chaussures et jusqu'à 20 % sur les produits de puériculture.

La Société diffère le revenu du droit de souscription au programme «Club Orchestra» et le reconnaît en chiffre d'affaires de manière linéaire sur une période de 12 mois ou de 24 mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

Conclusion d'un accord avec les principaux créanciers financiers du Groupe en vue de la restructuration de son endettement

Les principaux termes de cette restructuration peuvent être résumés de la manière suivante :

- Prorogation jusqu'en juillet 2020 et, sous certaines conditions, jusqu'en juillet 2021 de la majorité des lignes bancaires du Groupe Orchestra pour un montant total de 209,2 millions d'euros.
- Dans l'hypothèse d'une prorogation jusqu'en juillet 2021 de la majorité des lignes bancaires du Groupe Orchestra, prorogation d'une année de la maturité des 100 millions d'euros de dette obligataire.
- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée pour un montant minimum de 28,5 millions d'euros, dont 22,6 a été réalisée sur l'exercice.
- Possibilité pour Orchestra-Prémaman de lever un financement additionnel de 30 millions d'euros avec une maturité de 23 mois.

Prouvant l'entière confiance de son actionnaire principal et de ses créanciers, cette restructuration donne au Groupe Orchestra les moyens financiers de son développement.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Elle a bénéficié au titre de l'exercice d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi d'un montant de 1 285 k€.

Le crédit d'impôt relatif à l'année civile 2018 reste en créance reportable d'IS, et sera demandé en remboursement à l'issue du délai d'expiration de 3 ans s'il n'a pu être imputé sur les prochains bénéficiaires fiscaux. La société présente les produits résultant de l'application de ce dispositif, dans un sous-compte dédié, en diminution de ses charges de personnel.

Les crédits d'impôt relatifs aux années 2015 et 2016, respectivement de 1 564 k€ et 1 656 k€ ont été intégrés dans le plan d'apurement de la dette de TVA. Le crédit d'impôt 2017 de 2 108 k€ a été remboursé sur l'exercice.

Autres informations

La Société a poursuivi son développement en France métropolitaine en augmentant de 3800 m² la taille de ses surfaces de vente pour l'essentiel en périphérie. A fin février 2019, le nombre de points de vente en France est de 305 (175 succursales, 130 commissionnaires-affiliés).

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires de 486 millions d'euros.

La Société a dégagé un résultat d'exploitation négatif 47,42 millions d'euros.

La Société enregistre une perte nette de 89 557 k€ au 28 février 2019.

L'endettement bancaire net de la trésorerie s'établit au 28 février 2019 à 177,2 millions d'euros (y compris 100 millions d'emprunt obligataire) contre 148,9 millions d'euros au 28 février 2018, en augmentation de 28,3 millions d'euros sur l'exercice.

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

La société YELED, sise 9B BI du Prince Henri 1724 Luxembourg, consolide les comptes de la société selon la méthode de l'intégration globale.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE

	en milliers d'euros			
	Valeurs	Augmentations	Diminutions	Valeurs
	brutes au 28/02/18			brutes au 28/02/2019
Immobilisations incorporelles	87 544	10 803	12 214	86 133
Immobilisations corporelles	105 188	6 553	4063	107 678
Immobilisations financières	161 618	190 515	176 953	175 180
TOTAL	354 350	207 871	193 230	368 991

Immobilisations incorporelles

La valeur des droits au bail et fonds de commerce inscrite à l'actif au cours de l'exercice 2018-2019 correspond aux montants décaissés lors des acquisitions.

A la date de clôture le montant des droits au bail s'élève à 16 719 k€, et le montant des fonds de commerce s'élève à 2 738 k€.

La société a acquis 9 magasins (dont 8 reprises à un Franchisé.). La société a fermé 6 magasins.

L'exercice clos le 28 février 2019 enregistre une sortie d'actif brut pour 9 328 k€ concernant les frais de développement des saisons antérieures totalement amortis.

Immobilisations corporelles :

Les augmentations concernent principalement l'acquisition de nouveaux points de vente, la rénovation des magasins et des investissements réalisés au siège.

Les diminutions correspondent à la cession des magasins ainsi qu'à la mise au rebut des immobilisations liées à la rénovation du parc magasins.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres des filiales de la société Orchestra Prémaman S.A. et aux créances rattachées aux participations. Les titres se décomposent comme suit :

Au 28 février 2019	en milliers d'euros			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	% détention
OPI	6 000	6 000	0	99,99%
Orchestra Belgique	3 000	72	2 928	99,53%
Orchestra Suisse	2 014	0	2 014	100,00%
Orchestra Prémaman Belgium	10 299	10 128	171	100.00%
Orchestra Hellas (Grèce)	60	0	60	75.00%
Orchestra Turquie	771	771	0	99.99%
Orchestra Canada	0	0	0	100.00%

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Orchestra Maroc	294	294	0	51.00%
Orc Distribution Maroc	4	0	4	50.00%
Orchestra Chypre	1	0	1	100.00%
Orchestra Deutschland	115	112	3	90.00%
Orchestra Italie	10	10	0	100.00%
Orchestra Participation	10	0	10	100.00%
Orchestra Asia	446	0	446	99.00%
Kazibao	86	0	86	79.00%
Club at cost	563	105	458	100.00%
Orchestra Vostok	36	36	0	100.00%
Orlog	160	0	160	40.00%
Orchestra Madagascar	0	0	0	100.00%
Orchestra USA Inc	85	85	0	95.00%
Autres titres de participation non consolidés	209	79	130	
TOTAL des titres de participation	24 163	17 692	6 471	

Immobilisations financières - valeur brute

	en milliers d'euros			
	28/02/2018	Augmentations	Diminutions	28/02/2019
Titres de participation	24 163	0	0	24 163
Créances rattachées à des participations	133 447	188 887	175 420	146 914
Actions propres	456	346	539	263
Autres titres immobilisés	24	0	0	24
Dépôts de garantie et prêts	3 528	1281	993	3 816
TOTAL	161 618	190 514	176 952	175 180

Immobilisations financières - dépréciations

	en milliers d'euros			
	28/02/2018	Augmentations	Diminutions	28/02/2019
Titres de participation	17 692	0	0	17 692
Créances rattachées à des participations	8 038	3 194	0	11 233
Actions propres	18	74	0	93
Autres titres immobilisés	0	0	0	0

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Dépôts de garantie et prêts	78	0	0	78
TOTAL	25 826	3 268	0	29 096

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Immobilisations financières - valeur nette

	en milliers d'euros			
	28/02/2018	Augmentations	Diminutions	28/02/2019
Titres de participations	6 471	0	0	6 471
Créances rattachées à des participations	125 409	185 693	175 420	135 682
Actions propres	438	272	539	171
Autres titres immobilisés	24	0	0	24
Dépôts de garantie et prêts	3 450	1 281	993	3 738
TOTAL	135 792	187 246	176 952	146 085

NOTE 3 – AMORTISSEMENTS

	en milliers d'euros			
	28/02/2018	Augmentations	Diminutions	28/02/2019
Immobilisations incorporelles	28 627	9 716	11 477	26 866
Immobilisations corporelles	56 806	10 235	2 546	64 495
TOTAL	85 433	19 951	14 023	91 360

Les amortissements des éléments incorporels correspondent principalement aux logiciels et frais de développement mis en service.

Les autres éléments incorporels non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 4.

NOTE 4 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	en milliers d'euros			
	28/02/2018	Augmentations	Diminutions	28/02/2019
Provisions règlementées	172	1	0	173
Provisions pour risques et charges	5 283	919	4 942	1 260
Provisions pour risques	1 903	890	1 685	1 108
Provisions pour charges	3 380	29	3 257	152
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	1 598	2 855	927	3 521
Dépréciation des immobilisations financières	25 827	3 269	0	29 096
Dépréciation des stocks et encours	1 694	2 044	91	3 647

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Dépréciation des créances & VMP	14 932	5 062	8 916	11 081
TOTAL GENERAL	49 506	14 148	14 877	48 777

Provisions pour risques et charges

	En milliers d'euros				
	28/02/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		28/02/2019
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	798	310	578	1	529
Provisions pour perte de change	1 106	579		1 106	579
Autres provisions pour risques					
Provisions pour charges	3 379	29	3 257		151
Total	5 283	918	3 835	1 107	1 259

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits au bail et les fonds commerciaux sont des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée issus d'un contrat ou d'un autre document juridique.

Du fait de leur durée de vie indéterminée, ils ne sont généralement pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur.

Tests de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable avec la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité et est déterminée au niveau de chaque magasin.

Tous les magasins succursales du Groupe sont testés selon la même méthode consistant à comparer la somme des flux futurs de trésorerie actualisés des magasins projetés sur 5 ans et incluant une valeur terminale (source : budget et plan d'affaires validés par la Direction générale), avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie.

La projection des flux de trésorerie est réalisée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation de la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité.

Par ailleurs, chaque année et si besoin par rapport au test de dépréciation, des magasins différents font l'objet d'une évaluation indépendante afin de conforter la valeur de l'actif incorporel inscrit au bilan consolidé.

Hypothèses-clés retenues pour les tests

- ✓ une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de +2% pour l'ensemble des magasins (+2,3% lors de l'exercice clos au 28 février 2018),
- ✓ un excédent brut d'exploitation courant autour de 10% du chiffre d'affaires sur l'horizon du plan à cinq ans (16% lors de l'exercice clos au 28 février 2018),
- ✓ un taux d'actualisation de 8,5 % (9% lors de l'exercice clos au 28 février 2018). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Conclusion des tests de dépréciation

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, au 28 février 2019, les provisions pour dépréciation relatives à ces éléments s'élèvent à 2 275 k€.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Au 28 février 2019, des dépréciations ont également été constatées sur les actifs corporels et incorporels des magasins dont la fermeture a été actée postérieurement à la date de clôture pour un total 483 k€.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Stocks tissus	938	632
Stocks agencements	5 068	5 153
Stocks marchandises	201 725	180 950
Stocks échantillons	3	5
Montant brut	207 734	186 740
Dépréciation	1 694	3 647
Montant net	206 040	183 093

La valeur des stocks à la clôture de l'exercice intègre les stocks en transit.

Le taux de dépréciation rapporté à la valeur brute du stock est passé de 0,82 % au 28 février 2018 à 1,95% au 28 février 2019

Au 28 février 2017, la Direction Générale avait identifié des pièces présentant un problème de qualité. Au regard des informations disponibles, ce stock qui pourrait être écoulé sous forme de braderie, avait fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 70 % pour un montant de 554 k€.

Au 28 février 2018, la dépréciation sur le stock identifié comme présentant un problème de qualité a diminué et représente 480 k€.

Au 28 février 2019, ce stock présentant un problème de qualité ne représente plus que 327 k€.

Par ailleurs, suite aux décisions de mettre fin au partenariat avec l'Arabie Saoudite, une dépréciation moyenne de 85% a été constatée sur les stocks détenus au 28 février 2017 compte tenu de la faible capacité d'écoulement de ces stocks, pour un montant de 864 k€.

La dépréciation suite à la fin du partenariat avec l'Arabie Saoudite quant à elle s'élevait à 407 k€ au 28 février 2018. Au 28 février 2019, elle s'élève à 223 k€.

NOTE 6 – CREANCES ET DETTES

Echéances des créances et des dettes

	En millier d'Euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	146 915		146 915
Autres immobilisations financières	3 816	3	3 813
Total créances de l'actif immobilisé	150 731	3	150 728
Clients et comptes rattachés	92 567	81 056	11 511
Autres créances	12 795	11 047	1 748
Total créances de l'actif circulant	105 362	92 103	13 259
Charges constatées d'avance	11 227	11 227	0
Ecarts de conversion	579	579	
TOTAL	267 899	103 912	163 987

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts / dettes établissements crédit	180 039	6 744	173 296	
Emprunts et dettes financières diverses	139 910	9 920	115 276	14 714
Total dettes financières	319 949	16 664	288 572	14 714
Fournisseurs	152 979	152 979		
Fournisseurs factures non parvenues	24 204	24 204		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 181	177 181	0	0
Dettes sociales	9 888	9 888		
Dettes fiscales	24 138	24 138		
Total dettes sociales et fiscales	34 026	34 026		
Dettes diverses	41 500	41 500	0	
Instruments de Trésorerie	0	0		
Total autres dettes	41 500	41 500	0	0
Total dettes d'exploitation	252 707	252 707	0	0
Produits constatés d'avance	27 962	11 166	9 592	7 204
Ecart de conversion	1 255	1 255		
TOTAL	601 873	281 792	298 164	21 918

Autres créances

Autres créances	en milliers d'euros			
	Net	Brut	Dépréciation	Net
	28/02/2018			28/02/2019
TVA	5 298	2 997		2 997
Etats autres produit	6 182	1 798		1 798
Cession immobilisations	82	82		82
Personnel et organismes sociaux	235	311		311
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	14 209	6 586		6 586
Impôt Société	0	0		0
Divers	3 943	1 022	0	1 022
TOTAL	29 949	12 795		12 795

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes de régularisation

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Charges constatées d'avance		
Loyers et charges	3 365	5 197
Honoraires syndication	230	0
Cartes Club	3 988	2 485
CB / Assurances / TF/Entretien	343	226
Divers	1 969	3 319
Total	9 895	11 227

	28/02/2018	28/02/2019
Produits constatées d'avance		
Cartes Club	14 567	9 123
Economie de Loyer SCI ARRAS	17 000	17 000
Divers	1 698	1 839
Total	33 265	27 962

La hausse des autres charges constatées d'avancer s'explique par une augmentation concernant les charges liées au Marketing (accent mis sur ce sujet) et les charges liées à la maintenance informatique (déploiement de l'ERP)

Dettes financières

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Dettes financières		
Emprunt syndiqué	32 668	32 361
Emprunts obligataires	100 000	100 000
Autres emprunts	483	328
Intérêts courus	2 434	7 415
Concours bancaires	36 213	39 936
Sous-total des emprunts / dettes établissements de crédit	171 798	180 040
Dépôts et cautionnements reçus	14 040	13 857
Participation des salariés	223	208
Emprunts assortis de conditions particulières	6 500	28 900
Dettes rattachées à des participations	42 751	95 217
Avances Bailleurs	1 874	1 729
Sous-total des emprunts / dettes diverses	65 388	139 911
Total dettes financières	237 186	319 951

Le groupe a conclu en date du 13 juin 2018 un accord (protocole de conciliation) avec ses principaux créanciers financiers en vue de la restructuration de son endettement. Cet accord a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce de Montpellier le 23 juillet 2018 conformément aux dispositions des articles L. 611-8 II et R. 611-40 et suivants du Code de commerce. Suite à cet accord les lignes de l'ancienne syndication sont devenues les lignes bilatéralisées. Ces lignes sont conclues compter de l'homologation sur une base bilatérale.

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

en milliers d'euros	Montant total de la ligne au 28/02/2019	Montant utilisé au 28/02/2019		Montant de la ligne disponible au 28/02/2019
		Dettes financières	Engagements par signature	
Tranche A bilatéralisé	6 200	6 200		0
Tranche B1 bilatéralisé (avances)	13 688	13 688		0
Tranche B2 (auxiliaire) bilatéralisé (a)	30 000	32 173		0
Tranche B2 USD (ex AED) bilatéralisé	12 500	12 415		85
Tranche C Engagements par signature bilatéralisé	68 500		59 952	8 548
TOTAL	130 888	64 476	59 952	8 633

(a) Dont 4 445 k€ en ERB

- 1) Le groupe a conclu le 21 juillet 2018 avec la banque Thémis un contrat de prêt d'un montant de 23 500 k€. Ce prêt est composé des deux tranches :
- La tranche 1 d'un montant de 17 000 k€
 - La tranche 2 d'un montant de 6 500 k€
 - Echéances des lignes bilatéralisés

Le protocole de conciliation signé avec les banques a une validité de deux ans à compter de sa date d'homologation (soit jusqu'au 23 juillet 2020), reconductible automatiquement pour une année supplémentaire, sous réserve du respect au 28 février 2020 de cinq conditions cumulatives. Au 28 février 2019 les conditions ne sont pas respectées.

	Montant brut au 28/02/2019	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Tranche A Prêt amortissable	6 200		6 200	
Tranche B1 Crédit amortissable (avances)	13 688		13 688	
Tranche B2 Crédit revolving (auxiliaire)	32 173		32 173	
Tranche B2 USD (ex AED)	12 415		12 415	
Prêt Tranche 1	17 000	2 125	14 875	
Prêt tranche 1	6 000	6 000		
TOTAL	87 476	8 125	79 354	0

- 2) d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 dans le but d'augmenter et de diversifier le financement général du Groupe, d'un montant de 20 millions d'euros, remboursable en totalité le 6 novembre 2020 voire en novembre 2021 en cas de survenance d'un Cas d'Extension.
- 3) d'un emprunt obligataire contracté le 15 juillet 2015 et le 7 octobre 2015, d'un montant de 80 millions d'euros remboursable à hauteur de 41,5 millions d'euros le 22 juillet 2021, et le solde de 38,5 millions d'euros le 22 juillet 2022, ces deux dates pouvant être prorogées d'un an en cas de survenance d'un Cas d'Extension

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Charges à payer

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Factures non parvenues	50 154	24 204
Avoirs à établir	8 775	13 428
Dettes sociales	5 655	5 250
Dettes fiscales	7 019	3 689
Intérêts courus	2 434	7 199
Autres charges à payer	470	124
TOTAL	74 507	53 894

La hausse des intérêts courus s'explique par le report des intérêts obligataires (4 000 k€).

Produits à recevoir

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Factures à établir	18 144	11 454
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	4 167	1 111
Organismes Sociaux	191	256
Autres	7 118	2 312
TOTAL	29 620	15 133

Les factures à établir correspondent essentiellement aux factures aux commissionnaires affiliés au titre du mois de février 2019. La baisse des factures à établir entre le 28 février 2018 et le 28 février 2019 s'explique par un décalage de la facturation sur certains éléments et par une moindre volumétrie sur des opérations ponctuelles.

Dettes et créances représentées par des effets de commerce

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Fournisseurs : effets à payer	15 616	45 139
Clients : effets à recevoir	(4 637)	722

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Données en milliers d'euros	Nom	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation		24 163	(17 692)	6 471
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	10 299	(10 128)	171
Groupe Orchestra	OPI	6 000	(6 000)	0
Groupe Orchestra	O BELGIUM	3 000	(72)	2 928
Groupe Orchestra	O SWITZERLAND	2 014		2 014
Groupe Orchestra	OTURKEY	772	(772)	0
Groupe Orchestra	CLUB AT COST LTD	563	(105)	457
Groupe Orchestra	O ASIA LTD	446		446
Groupe Orchestra	O MAROC SARL	294	(294)	0
Groupe Orchestra	ORLOG	160		160
Groupe Orchestra	O DEUTSCHLAND	115	(113)	3
Groupe Orchestra	KAZIBAO LTD	86		86
Groupe Orchestra	O USA	85	(85)	0
Groupe Orchestra	O HELLAS SA	60		60
Groupe Orchestra	OP VOSTOK	36	(36)	(0)
Groupe Orchestra	O ITALIA	10	(10)	0
Groupe Orchestra	O PARTICIPATION	10		10
Groupe Orchestra	O DISTRIB MAROC	5		5
Autres	Participations hors groupe	209	(79)	130
Créances rattachées à des participations		146 915	(11 233)	135 682
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	86 047		86 047
Groupe Orchestra	O PARTICIPATION	12 894		12 894
Groupe Orchestra	OPI	8 712		8 712
Groupe Orchestra	O SWITZERLAND	8 094		8 094
Groupe Orchestra	O USA	5 718	(5 718)	0
Groupe Orchestra	O MAROC SARL	4 107		4 107
Groupe Orchestra	O BELGIUM	3 642		3 642
Groupe Orchestra	PREMAMAN LUX	3 552		3 552
Groupe Orchestra	O DEUTSCHLAND	3 537		3 537
Groupe Orchestra	OP VOSTOK	2 994	(2 994)	0
Groupe Orchestra	OTURKEY	1 579	(1 553)	26
Groupe Orchestra	O CHINA	1 077		1 077
Groupe Orchestra	O CANADA INC	879	(832)	47
Groupe Orchestra	JRMT BVBA	799		799
Groupe Orchestra	O CYPRUS LTD	729		729
Groupe Orchestra	BABYCARE SA	721		721
Groupe Orchestra	O ITALIA	720		720
Groupe Orchestra	SWF	345		345
Groupe Orchestra	O DISTRIB MAROC	235		235
Groupe Orchestra	Autres participations	189		189
Autres	Participations hors groupe	345	(136)	209
Dettes rattachées à des participations		(95 217)	0	(95 217)
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	(53 729)		(53 729)
Groupe Orchestra	O ASIA LTD	(20 835)		(20 835)
Groupe Orchestra	HM (Devresse)	(18 609)		(18 609)
Groupe Orchestra	O MADAGASCAR	(911)		(911)
Groupe Orchestra	O HELLAS SA	(546)		(546)
Groupe Orchestra	KAZIBAO LTD	(348)		(348)
Groupe Orchestra	ARD	(152)		(152)
Groupe Orchestra	Autres participations	(86)		(86)

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Données en milliers d'euros	Nom	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients et comptes rattachés		71 918	(1 567)	66 171
Groupe Orchestra	O HELLAS SA	43 600	0	43 600
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	7 046	0	7 046
Groupe Orchestra	OPI	3 556	0	3 556
Groupe Orchestra	O MAROC SARL	3 117	0	3 117
Groupe Orchestra	O SWITZERLAND	1 684	0	1 684
Groupe Orchestra	RONCQ DEVELOP	1 238	(668)	570
Groupe Orchestra	YSBV	696	0	696
Groupe Orchestra	SANDS WEAR	672	0	672
Groupe Orchestra	ORCLOM	560	0	560
Groupe Orchestra	SOGUITEX SAS	504	0	504
Groupe Orchestra	O BELGIUM	499	0	499
Groupe Orchestra	B5A	426	(222)	204
Groupe Orchestra	PREMAMAN LUX	425	0	425
Groupe Orchestra	OMD SAS	416	0	416
Groupe Orchestra	O DEUTSCHLAND	410	0	410
Groupe Orchestra	PUERIS	303	(21)	283
Groupe Orchestra	CARBONNE SAS	295	0	295
Groupe Orchestra	JMT SAS	267	0	267
Groupe Orchestra	NADCO	262	(162)	101
Groupe Orchestra	LANMOR	256	(152)	104
Groupe Orchestra	SDO	252	0	252
Groupe Orchestra	LES DOUDOUS SAS	229	0	229
Groupe Orchestra	CGBB KIDS	218	0	218
Groupe Orchestra	SOKIDS SAS	213	0	213
Groupe Orchestra	Autres participations (créances < 200 keuros)	4 523	(343)	
Autres	IE TRUST INDUSTRY PRIVATE LTD	202	0	202
Autres	YELED INVEST SA	49	0	49
Emprunts et dettes financières divers		(10 140)	0	(10 240)
Groupe Orchestra	OMD SAS	(565)		(565)
Groupe Orchestra	ORCLOM	(560)		(560)
Groupe Orchestra	CGBB KIDS	(521)		(521)
Groupe Orchestra	CARBONNE SAS	(500)		(500)
Groupe Orchestra	PUERIS	(500)		(500)
Groupe Orchestra	STE PICHOUNS	(479)		(479)
Groupe Orchestra	OBKIDS	(200)		(200)
Groupe Orchestra	BONNAILLIE	(437)		(437)
Groupe Orchestra	REPORT	(370)		(370)
Groupe Orchestra	STILPASS	(300)		(300)
Groupe Orchestra	LA BOUTIQUE D'OPHELIE	(291)		(291)
Groupe Orchestra	YSBV	(286)		(286)
Groupe Orchestra	ORC SAINT-JEAN	(283)		(283)
Groupe Orchestra	ORKALYSS	(273)		(273)
Groupe Orchestra	RONCQ DEVELOP	(270)		(270)
Groupe Orchestra	SDO	(267)		(267)
Groupe Orchestra	B5A	(264)		(264)
Groupe Orchestra	SO KIDS MERIGNAC	(250)		(250)
Groupe Orchestra	CRISLOR	(250)		(250)
Groupe Orchestra	BERSO	(230)		(230)
Groupe Orchestra	SOKIDS SAS	(210)		(210)
Groupe Orchestra	ORCAUBIN	(200)		(200)
Groupe Orchestra	Autres participations (dettes < 200 keuros)	(2 634)		(2 734)
Autres créances		888	0	888
Groupe Orchestra	ORLOG	277		277
Groupe Orchestra	SANDS WEAR	346		346
Groupe Orchestra	Autres participations (créances < 200 keuros)	7		7
Groupe Orchestra	VENUS	5		5
Groupe Orchestra	BONNAILLIE	1		1
Autres	FIME HK	159		159
Autres	SCI ARRAS	46		46
Autres	KARINA INTERNATIONAL	43		43
Autres	SCI LE2P	10		10

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Données en milliers d'euros	Nom	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Dettes fournisseurs		(92 278)		(92 278)
Groupe Orchestra	O ASIA LTD	(44 558)		(44 558)
Groupe Orchestra	O HELLAS SA	(23 955)		(23 955)
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	(11 594)		(11 594)
Groupe Orchestra	SWF	(977)		(977)
Groupe Orchestra	ARD	(821)		(821)
Groupe Orchestra	ORLOG	(543)		(543)
Groupe Orchestra	Autres participations (dettes < 200 keuros)	(642)		(642)
Groupe Orchestra	O CHINA	(199)		(199)
Groupe Orchestra	OPI	(130)		(130)
Groupe Orchestra	O ITALIA	(118)		(118)
Groupe Orchestra	O INDIA	(90)		(90)
Groupe Orchestra	PREMAMAN LUX	(26)		(26)
Groupe Orchestra	CLUB AT COST LTD	(22)		(22)
Groupe Orchestra	O BELGIUM	(20)		(20)
Groupe Orchestra	O MAROC SARL	(15)		(15)
Groupe Orchestra	KAZIBAO LTD	(12)		(12)
Groupe Orchestra	O CANADA INC	(5)		(5)
Groupe Orchestra	ORCSAVANNA	(2)		(2)
Groupe Orchestra	BERSO	(2)		(2)
Autres	VEGOTEX INTERNATIONAL	(6 059)		(6 059)
Autres	KARINA INTERNATIONAL	(2 026)		(2 026)
Autres	IE TRUST INDUSTRY PRIVATE LTD	(580)		(580)
Autres	Participations hors groupe (dettes < 200 keuros)	(524)		(524)
Autres dettes (y.c. clients créditeurs)		(25 235)		(25 235)
Groupe Orchestra	OP BELGIUM	(10 040)		(10 040)
Groupe Orchestra	O HELLAS SA	(4 299)		(4 299)
Groupe Orchestra	O CYPRUS LTD	(1 453)		(1 453)
Groupe Orchestra	O MAROC SARL	(1 270)		(1 270)
Groupe Orchestra	OMD SAS	(1 103)		(1 103)
Groupe Orchestra	STILPASS	(483)		(483)
Groupe Orchestra	CARBONNE SAS	(438)		(438)
Groupe Orchestra	ORC SAINT-JEAN	(374)		(374)
Groupe Orchestra	ORCAUBIN	(366)		(366)
Groupe Orchestra	BABY DREAM SAS	(362)		(362)
Groupe Orchestra	CGBB KIDS	(354)		(354)
Groupe Orchestra	ORCSAVANNA	(342)		(342)
Groupe Orchestra	ORCHESTRUN SAS	(318)		(318)
Groupe Orchestra	SOKIDS SAS	(290)		(290)
Groupe Orchestra	OBKIDS	(264)		(264)
Groupe Orchestra	SO KIDS CLERMONT	(203)		(203)
Groupe Orchestra	Autres participations (dettes < 200 keuros)	(3 276)		(3 276)

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
.		
Lettres de crédit	11 781	8 900
Créances cédées non échues	16 366	14 104
Crédits documentaires	48 590	63 657
Avals, cautions et garanties données	28 827	26 214
Autres engagements donnés (1)	168	0
Instruments de couverture de change (2)	209 251	143 828
Gages sur stock	0	23 000
TOTAL	314 973	279 703

(5) *Concerne la provision retraite. Un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 64 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 28 février 2019 et cet actif constitue un engagement hors bilan.*

(2) *Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture.*

Dans le cadre de l'application d'IFRS 16 « Contrats de locations » à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} mars 2019 pour les comptes consolidés du groupe Orchestra, le groupe a recensé l'ensemble de ses contrats de location simple portant essentiellement sur des baux commerciaux. Ceux-ci constituent, pour la société Orchestra Prémaman SA, des engagements de loyer pour un montant de 136,2 m€. L'estimation des impacts est en cours de finalisation.

D'autre part, la marque Orchestra a été donnée en nantissement dans le cadre de l'accord sur l'étalement du passif fiscal (dettes de TVA d'octobre à décembre 2019) signé avec la DGFIP.

Les informations concernant les crédits-baux se présentent comme suit :

	En milliers d'euros			
	Exercice en cours	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	1 833			
Redevances restant à payer		988	563	
Amortissement	1 744	902	509	

Les crédits-bails ci-dessus concernent le matériel informatique et la mécanisation de l'entrepôt (lot 1 et lot 2).

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

1.1 Engagements reçus

Engagements reçus	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Cautions	0	0
Abandon de créance avec retour à meilleure fortune (1)	50 132	25 041
Garanties bancaires	1 120	1 080
Lettres de crédit	400	400
Nantissements	0	0
TOTAL	51 652	26 521

Un abandon de créance a été consenti à la filiale belge, Orchestra Premaman Belgium, pour un montant de 25 041 k€ au 28 février 2019.

Les engagements reçus au titre des abandons de créance avec retour à meilleure fortune se ventilent comme suit au 28 février 2019 :

- Orchestra Premaman Belgium pour un montant de 67 318 k€
- OPI pour un montant de 7 714 k€
- Orchestra Canada pour un montant de 141 k€

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Ventes détail	189 476	182 630
Ventes franchisés et négoce	305 593	265 981
Adhésion club	28 043	24 835
Autres prestations de service	9 534	12 133
TOTAL	532 646	485 579
France	401 537	345 490
Export	131 110	140 089
TOTAL	532 647	485 579

NOTE 10 – TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant du poste transferts de charges (1 757 k€) correspond essentiellement à des indemnités d'assurance et des frais de personnel.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Intérêts et produits assimilés	1 956	1 910
Produits financiers de participation	106	373
Reprise sur dépréciations	25	2 603
Différences positives de change	294	77
Produits cessions VMP	3	1
Total des produits financiers	2 384	4 964
Intérêts et charges assimilés	7 427	11 060
Charges financières de participation	714	1 011
Dépréciations	9 138	3 271
Différences négatives de change	673	1 657
Mali de fusion	0	(12)
Total des charges financières	17 952	16 988
RESULTAT FINANCIER	(15 568)	(12 024)

Le résultat financier est essentiellement composé des différences de change, des intérêts bancaires, des intérêts sur comptes courants des filiales, des dépréciations sur immobilisations financières, des intérêts des obligations ainsi que des dividendes reçus des filiales.

Les charges financières de participation correspondent aux intérêts sur les comptes courants créditeurs.

NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	en milliers d'euros	
	28/02/2018	28/02/2019
Résultat sur opérations de gestion	161	62
Produits de cessions d'immobilisations	1 772	687
Reprises de provisions et dépréciations	1 010	1 725
Total des produits exceptionnels	2 943	2 474
	28/02/2018	28/02/2019
Résultat sur opérations de gestion (1)	5 351	27 585
VNC des cessions d'immobilisations	3 369	2 178
Dotations aux provisions et dépréciations	2 513	2 855
Total des charges exceptionnelles	11 233	32 618
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(8 290)	(30 144)

(1) dont au 28/02/2019 : abandon de créance d' O.P.BELGIUM 25 040K€

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	1- Capital	2- Primes	3- Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	4- Provision réglementées	Somme :
Capitaux propres au 28/02/2019	22 246	52 672	(45 966)	(26 459)	173	2 666
Exercice N					0	0
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(26 459)	26 459		0
Augmentation de capital	6 598	15 347				21 945
Diminution de capital	(16 684)		16 684			0
Imputation pertes		(52 672)	52 672			0
Résultat au 28/02/2019				(89 557)		(89 557)
Amortissements dérogatoires						
Capitaux propres au 28/02/2019	12 160	15 347	(3 069)	(89 557)	173	(64 946)

Le capital est composé de 40 532 750 actions d'une valeur nominale de 0,30 €.

NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Risque de change

Orchestra-Prémaman paie principalement ses achats textiles en dollars, et en euros, et ses achats puériculture en euros et dollars et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euros. Il se trouve donc exposé de façon significative au risque de change pour son activité textile.

La société Orchestra-Prémaman, qui réalise la quasi-totalité des achats textile du Groupe, a effectué des transactions comptabilisées pour un montant de 186,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 28 février 2019 (montant reflétant un effet de réduction de stocks). Ces opérations ont été réalisées, au 28 février 2019, en euros à hauteur respectivement de 25% et en USD à hauteur respectivement de 75% . La répartition des achats textile dans les différentes devises est susceptible d'évoluer, en fonction des sources d'approvisionnement d'une part, et des opportunités de privilégier la devise jugée la plus pertinente pour commercer par la société et ses fournisseurs d'autre part.

Pour cette activité textile, « un cours budget » (c'est-à-dire une fixation de la parité euro/devise d'achat) est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge de la société. Des couvertures sont ensuite mises en place sur la totalité de l'exposition, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée.

Les instruments de couvertures sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations d'achat textile portant sur les 3 saisons futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Pour la partie USD, le montant notionnel des couvertures en cours au 28 février 2019 est de 167,99 millions d'USD pour un engagement maximum de 167,99 millions d'USD, dont la valeur de marché au 28 février 2018 est de +2.84 m€ avec des échéances allant jusqu' 'au 24 février 2020.

Le montant des couvertures en yuan en cours au 28 février 2019 est de 11, 25 millions de CNH (RMB) pour un engagement maximum de 11,25 millions de CNH (RMB), dont la valeur de marché au 28 février 2019 est de 8,6 k€ avec des échéances allant du 23 avril 2018 au 15 juin 2018.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finance du Groupe et son adjoint le Directeur Trésorerie et Financements, directement rattachés au Directeur Général, et se traduit par un reporting régulier des opérations de change en portefeuille.

Risques liés aux taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la société au risque de variation des taux d'intérêt de marché concerne principalement les prêts et emprunts à long-terme de la société et les emprunts à taux d'intérêt variable.

A l'exception des emprunts obligataires, des emprunts BPI à taux fixe (dont le capital restant dû est de 5,5 m€ au 28 février 2019), des autres prêts bilatéraux, ainsi que des comptes courants des parties liées et des dettes de location-financement qui sont à taux fixe, l'endettement à moyen-long terme de la société est à taux variable et est indexé sur l'Euribor pour les tranches EUROS et le Libor pour les tranches USD.

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

La société n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux d'intérêt. Aucune couverture au titre du risque de taux d'intérêt n'est en cours au 28 février 2019.

NOTE 15 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 28 février 2019 est de 1 659 personnes.

	28/02/2018	28/02/2019
Cadre	236	248
Agent de maîtrise	255	271
Employé	1 164	1 140
TOTAL	1 655	1659

NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	28/02/2015	29/02/2016	28/02/17	28/02/2018	28/02/2019
Durée de l'exercice	12mois	12mois	12mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA

Situation financière en fin d'exercice

Capital social (en milliers d'euros)	19 203	19 203	22 245	22 245	12 160
Nombre d'actions émises	3 200 593	3 200 593	18 538 110	18 538 110	40 532 750
Valeur nominale d'action	6.0	6.0	1.20	1.20	0.30

Résultat global des opérations effectuées

(en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes	444 947	487 928	520 538	532 646	485 579
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	33 184	12 369	88 030	13 576	(70 370)
Impôt sur les bénéfices	(4 622)	1 297	825	(332)	(33)
Participation des salariés	(714)	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	8 616	(10 861)	(37 405)	(26 459)	(89 557)
Montant des bénéfices distribués	8 001	8 811	0	0	0

Résultat des opérations réduit à une seule action

(en euros)

Résultat après impôt et participation mais avant amortissements et provisions	8.70	3.86	0.43	0.75	(1.74)
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	2.7	(3.39)	(2.02)	(1.43)	(2.21)

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

Dividende versé à chaque action	2.5	2.75	0	0	0
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	1 442	1 499	1 688	1 655	1 659
Masse salariale (milliers d'euros)	30 822	31 458	35 546	39 185	37 900

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

	en milliers d'euros	
	28/02/2019	Part d'IS
Résultat d'exploitation	(47 423)	0
Résultat financier	(12 024)	0
Résultat exceptionnel	(30 144)	0
Résultat avant impôts	(89 591)	0
Taxe dividendes et Crédits impôt		0
Impôts sur les bénéfices au 28/02/2018		(34)
Résultat après impôts		(89 557)

NOTE 17 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différence temporaires (en milliers d'euros)	28/02/2019
A. Accroissement de la dette future d'impôt	
Ecart de conversion actif	579
Base totale	579
Accroissement de la dette future d'impôt	166
B. Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles (TASCOM, Contribution Sociale de Solidarité)	237
Ecart de conversion passif	1 255
Base totale	1 492
Allègement de la dette future d'impôts	471
Déficit reportable au 28/02/19	73 090

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2019 – Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 18 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres sociaux	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
ORCHESTRA PRENDAS INFANTILES SL	(8 042)	100%	6 000	0	8 712		27 271	(3 227)	
ORCHESTRA BELGIUM SPRL	2 788	100%	3 000	2 928	3 642		3 828	(547)	
ORCHESTRA SWITZERLAND SA	532	100%	2 014	2 014	8 094		29 129	(3 174)	
ORCHESTRA ASIA LTD	54 593	99%	446	446	(0)		5 827	(1 933)	
ORCHESTRA CANADA INC	(713)	100%	0	0	879		805	24	
CLUB AT COST LTD	468	100%	563	457	88		196	(12)	
KAZIBAO LTD	1 139	79%	86	86	0		661	48	
ORCHESTRA HELLAS SA	(4 585)	75%	60	60	77		61 976	(6 457)	
ORCHESTRA TURKEY COCUK GIYIM LTD SIRKETI	(1 088)	100%	772	0	1 579		0	(574)	
ORCHESTRA PREMAMAN BELGIUM SPRL	(7 021)	100%	10 299	171	86 047		128 719	14 786	
ORCHESTRA MAROC SARL	(287)	51%	294	0	4 107		16 439	272	
ORC DISTRIBUTION MAROC SARL	971	50%	5	5	235		4 628	577	373
ORCHESTRA CYPRUS LTD	1 300	100%	1	1	729		6 255	(90)	
ORCHESTRA ITALIA SRL	(544)	100%	10	0	720		1 480	(312)	
ORCHESTRA PARTICIPATION	(1 653)	100%	10	0	12 894		0	(499)	
ORCHESTRA PREMAMAN DEUTSCHLAND GMBH	(1 169)	90%	115	(113)	3 537		4 569	(427)	
ORCHESTRA PREMAMAN VOSTOK	(2 400)	100%	36	(36)	2 994		0	(96)	
ORLOG SAS	1 092	40%	160	0	0		0	208	
Orchestra Madagascar	1 561	100%	0	0	(0)		764	488	
ORCHESTRA USA	(4 512)	95%	85	(85)	5 718		0	(2 565)	
JCG MEDIA	nd	3%	50	0	0		nd	nd	
MAHB	nd	5%	130		0		nd	nd	
KAZIBAO GMBH	nd	100%	25	0	0		nd	nd	
POFRA	nd	50%	4	0	0		nd	nd	
Autres	nd		0	0	0		nd	nd	

NOTE 19 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE

Le montant des rémunérations versées sur l'exercice, pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 1 228 k€ au 28 février 2019 (1 172 k€ sur l'exercice précédent).

Un montant de 32 k€ au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice (33,3 k€ sur l'exercice précédent).

NOTE 20 - AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes :

	AXIOME	Pricewaterhouse Coopers Audit
	Audit et Stratégie	
	Montant HT en k€	Montant HT en k€
Certifications des comptes	206	258
Services Autres	10	
Augmentation de capital	60	61
TOTAL	276	319

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 12.159.825 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

TABLEAU AFFECTATION DES RESULTATS

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice 2017/2018	-47 626 395,73
Résultat de l'exercice précédent 2017/2018	-26 459 003,17
Opérations sur capital	70 578 862,34
Report à nouveau de l'exercice post opérations sur capital	- 3 506 536,56
Résultat de l'exercice 2018/2019	-89 559 575,65

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019

Orchestra Prémaman

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 28 février 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1
10 Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Axiome Audit & Stratégie
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 28 février 2019)

A l'assemblée générale de la société Orchestra Prémaman
200 Avenue des Tamaris
ZAC Saint Antoine
34130 Saint-Aunes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orchestra Prémaman relatifs à l'exercice clos le 28 février 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité

d'exploitation décrite dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Les actifs incorporels figurent au bilan au 28 février 2019 pour un montant net de 58,0 millions d'euros et représentent 10,8% de l'actif du bilan.

Les immobilisations incorporelles sont décrites à la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes annuels. Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément aux normes en vigueur. Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de développement, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, ainsi que des droits au bail. Les marques et droits au bail font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur.

Le maintien à l'actif de ces éléments implique des jugements de la direction sur les futurs résultats de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de trésorerie.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de ces actifs.

- Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction pour établir les prévisions des flux de trésorerie;
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des prévisions de résultats établies par la direction ;
- Nous avons vérifié que la direction a analysé lesdites prévisions eu égard aux budgets récents et aux données réelles de l'exercice actuel ;
- Nous avons apprécié les prévisions de la direction en matière de croissance à long terme en les comparant aux données économiques et sectorielles.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 28 février 2019 pour un montant net de 183,1 millions d'euros et représentent 34,0% de l'actif du bilan. Comme indiqué dans la note 1.1.5 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur prix d'achat majoré des frais d'approche (coûts logistiques et frais de création des collections) ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués et les pertes réellement constatées au cours des périodes de soldes suivant chaque fin de collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement dans les magasins de déstockage du réseau et auprès des soldeurs pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Le marché de l'habillement « enfants » reste sensible aux aléas climatiques et lié aux tendances de la mode. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur coût et donc un risque de surévaluation des stocks que nous avons considéré comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la direction pour identifier les articles à rotation lente et ceux ayant donné lieu à des ventes promotionnelles ;
- Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Nous avons comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison, afin de corroborer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Nous avons identifié, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Orchestra Prémaman par votre assemblée générale du 10 juillet 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 décembre 2001 pour le cabinet Axiome Audit & Stratégie.

Au 28 février 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Axiome Audit & Stratégie dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la

société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

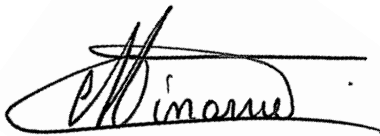
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille et Montpellier, le 26 juin 2019

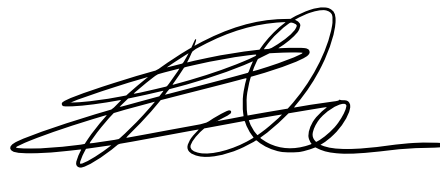
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Minarro

Axiome Audit & Stratégie



Pierrick Belen

7. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

Déclaration de performance Extra-financière

Exercice 18-19



Edito

Notre Concept

« La Market Place du monde de l'enfance »

- Satisfaire les envies et les besoins des parents et de leurs enfants, de la grossesse à la sortie de l'école primaire, avec les plus grand choix de produits, qui allient style, qualité, prix, nouveauté et service.
- Des magasins ludiques pour les enfants et faciles pour les parents, pour apporter du plaisir à toute la famille.



Notre Mission

Donner la plaisir aux parents et aux enfants, en prenant du plaisir.

Notre ambition

Devenir la référence du monde l'enfance*

**sur les marchés où la marque est présente*

Edito	P 2.
Il était une fois Orchestra...	P 4.
Orchestra en bref	P 7.
Stratégie et Pilotage RSE	P 11.
Nos produits	P 14.
<ul style="list-style-type: none">• Innovation et conception des produits• Économie Circulaire• Qualité, santé et sécurité du consommateur• Choix et relation fournisseurs• Relation & Satisfaction client• Valeur sociale de la marque• Marketing responsable• Concept Club• Éthique des affaires• Gestion des déchets	
Nos Salariés	P 41.
<ul style="list-style-type: none">• Attractivité des Talents<ul style="list-style-type: none">○ Diversité et Egalité des chances○ Création de valeur locale• Rétention des talents<ul style="list-style-type: none">○ Talents et Compétences○ Satisfaction salariés○ Dialogue social• Santé, Sécurité et bien être• Respect des droits fondamentaux de l'OIT	
Nos Magasins et Entrepôts	P 53.
<ul style="list-style-type: none">• Énergie / Carbone	
Annexes	P 55.
<ul style="list-style-type: none">• Protocole de reporting• Périmètre de consolidation• Définition des indicateurs retenus• Tableau de correspondance ODD• Rapport de l'organisme tiers indépendant	

Il était une fois Orchestra...

« Créée il y a 24 ans, Orchestra a évolué d'une marque de mode créative pour enfants à un concept unique de one-stop-shopping du bébé et de l'enfant, proposant sous un même toit le plus large choix de mode enfant, maternité et puériculture »

1995

Comme vous, Orchestra aussi a été un bébé.



Chantal et Pierre MESTRE fondent la société Orchestra avec pour objectif la création d'une marque de vêtements pour enfants et d'un concept de distribution unique pour simplifier la vie de parents. Orchestra ouvre d'abord des petits magasins puis se développe dès 1999 vers la périphérie des villes.



En 2006, le concept évolue et fait naître des « Grands Orchestra » qui permettent de proposer à la fois plus de choix de produits mais également plus de services.



Les périodes clés du développement de l'enseigne

2008

Vos enfants n'attendent pas les soldes pour grandir.



Face à des promotions en tout genre qui font perdre aux clients leurs repères sur le juste prix des produits, Orchestra innove en créant le Club Orchestra qui propose, via une cotisation annuelle ou mensuelle, une réduction de 50% toute l'année sur tout le textile et accessoires de marque ORCHESTRA.

2011

Partout en Europe, «Orchestra» se dit «Orchestra».

**PARTOUT EN EUROPE
« ORCHESTRA »
SE DIT
« ORCHESTRA »**

Devant le succès du concept, le Club Orchestra est déployé en Espagne, puis en France, en Belgique et en Suisse. En parallèle, Orchestra continue à faciliter la vie de tous les parents en développant son réseau et en ouvrant un flagship à Paris, puis à Madrid et à Barcelone en 2011.

2012

Voir plus grand pour vos tout-petits.



En 2012, Prémaman, la marque patrimoine de puériculture en Belgique rejoint le groupe Orchestra.

Orchestra ouvre son 1^{er} mégastore français proposant sur 3000m², la mode pour enfant de 0 à 14 ans et le plus grand choix de puériculture.

Les activités d'Orchestra



- Créateur de **mode enfant depuis 1995**
- **Un large choix** de collections originales, gaies et colorées
- Une collection **de la naissance à 14 ans: vêtements, chaussures, accessoires et cosmétiques**
- Plus de **100 nouveautés chaque semaine**
- **60 millions** de pièces textiles vendues par an
- Une garantie du **meilleur rapport qualité / style / prix**
- **100% Marques Propres**



- Une expertise dans la **conception de vêtements pour femmes enceintes** alliant confort et mode
- Une gamme de jeans aux tailles parfaitement étudiées et évolutives, dont **un modèle breveté**
- Des lignes de lingerie fantaisie ou sans couture, douces et extrêmement **confortables**
- **Des vêtements 2-en-1** à porter avant et après la grossesse, pour faciliter l'allaitement.



- **Une expertise** dans la conception, la sélection et la distribution d'articles de puériculture
- Des partenariats forts avec **les plus grandes marques de puériculture**
- **Une gamme propre de produits** : Prémaman, Babycare et Tamboor garantissant aux futurs parents le meilleur rapport qualité / design / prix
- **Tout, tout, tout au même endroit !**
- La gestion de **listes de naissance**, et de nombreux services proposés

ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   



Chiffre d'Affaires
570.8 M€

Nombre de magasins
545

Nombre de pays où Orchestra est présent
40

Nombre d'employés
3093

Nombre de bureaux d'achat Orchestra
6

Nombre d'usines de confections partenaires
310

Implantations (Nos magasins et entrepôts)

545 points de ventes dans 40 pays, via 2 réseaux de distribution complémentaires : les succursales (316) et les commissions-affiliations (229), répartis comme suit : 305 en France, 58 au Belux et 182 à l'international.

Le groupe possède 6 bureaux d'achats dans le monde : Hong Kong, Chine, Inde(2), Bangladesh et Maurice.

Un développement autour de 3 formats de magasins :

- **Vêtements** : Magasin mode enfant (377 magasins)
- **Mixte et Mégastores** : Magasin mode enfant, maternité et puériculture (146 magasins)
- **Magasins de déstockage** : 22 magasins

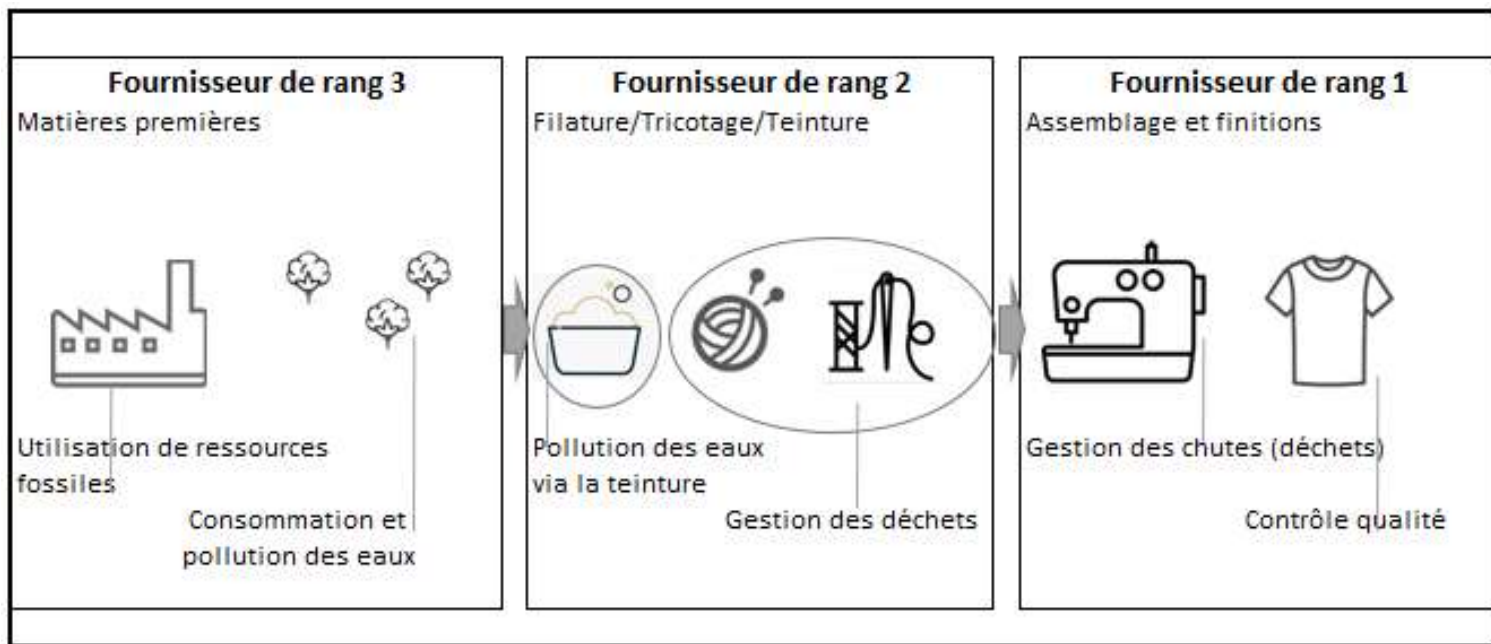
Plateforme logistique

Le groupe dispose d'un outil logistique composé de 3 plateformes permettant d'assurer la réception, la préparation et l'expédition de l'ensemble des produits à travers le monde.

- Une plateforme située à St Aunès (34) est spécialisée dans le réassort et le web. Elle possède une capacité de stockage de 30 000 m².
- L'entrepôt de St Jean de Védas a comme principale activité le stockage et l'expédition de fournitures et mobiliers pour l'aménagement des magasins.
- L'entrepôt situé à Arras, et dont l'activité est confiée à un sous-traitant Orlog, dispose d'une superficie de 52 000 m².

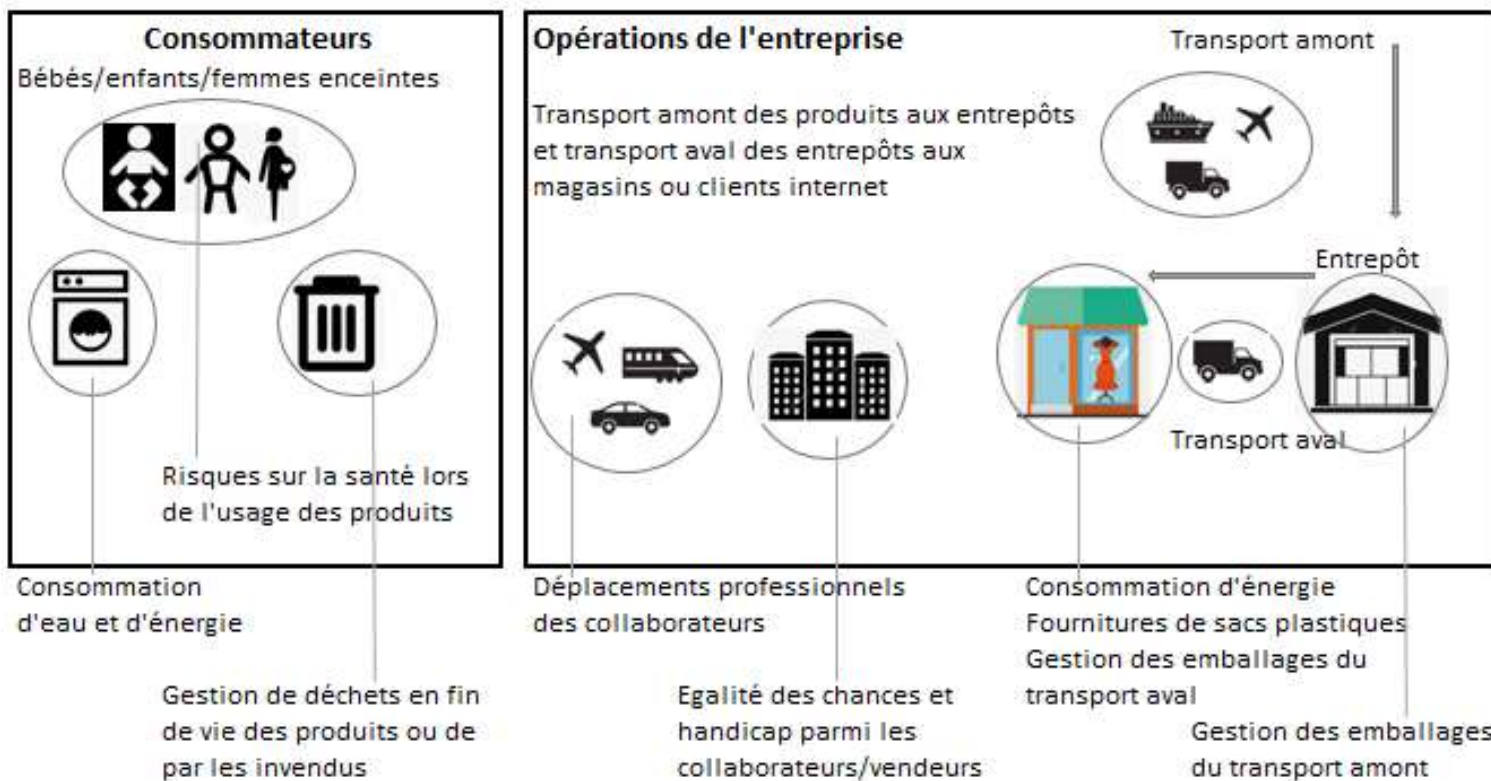


Chaîne de valeur et enjeux RSE



Santé/sécurité des travailleurs.
Consommation d'énergie et de transport

Approvisionnement



ORCHESTRA®

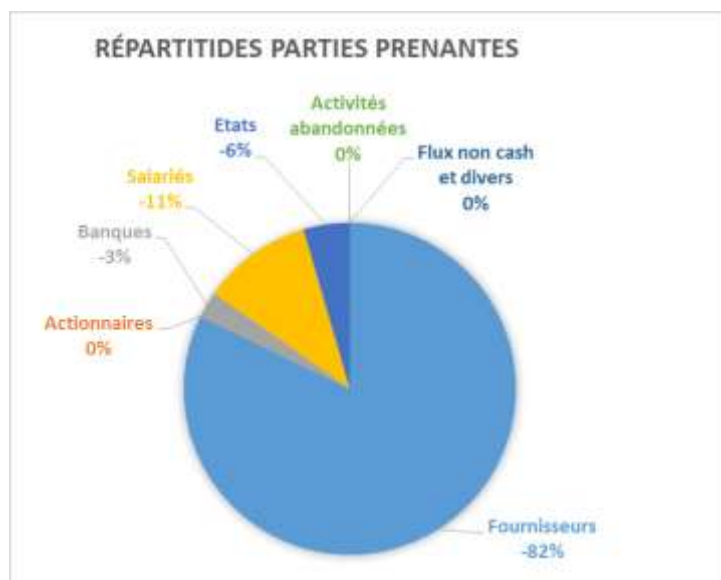
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Présentation des parties prenantes d'Orchestra

Le Groupe s'efforce d'entretenir un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes qu'elles soient internes ou externes.

	28.02.19	
	en M€	En % CA
Chiffre d'affaires	570,88	100%
Fournisseurs	-481	-84%
Actionnaires	0	0%
Banques	-15	-3%
Salariés	-63	-11%
Etats	-26	-5%
Activités abandonnées	0	0%
Flux non cash et divers	0	0%
Autofinancement après dividendes	-14,746	-3%
Investissements nets de cessions	-22,607	-4%
Autofinancement net d'investissements	-37,353	-7%
Augmentations de capital	21,945	4%
Financements externes	0	0%
Variation de BFR	-26,312	-5%



Enjeux et engagements

L'analyse de la chaîne de création de valeur d'Orchestra a permis d'identifier les risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs qu'ils soient au sein de ses opérations, auprès de ses fournisseurs en amont, ou de ses clients en aval.

Ensuite, une analyse détaillée de ces points d'attention nous a permis de dégager des axes de travail prioritaires (calcul d'impact, occurrence et d'intérêt par parties prenantes).

Cette analyse a été validée par les principaux contributeurs émanant de la Direction.

Ces enjeux, structurés en 3 piliers, sont cohérents avec les objectifs du Groupe, l'article 225 de la loi Grenelle, les guidelines des 17 ODD et les pratiques du secteur.

NOS PRODUITS



« Concevoir des produits surs assurant une empreinte environnementale minimisée »

Thèmes

Enjeux RSE identifiés

	Thèmes	Enjeux RSE identifiés
CATEGORIE N°1	Innovation & conception des produits	Intégrer des impacts environnementaux et sociaux dans la conception des produits et emballages. Simplifier la vie des parents avec des produits innovants.
	Economie circulaire	Assurer une seconde vie pour nos produits et emballages.
	Qualité, Santé et sécurité du consommateur	Assurer la sécurité et la santé de nos clients.
	Gestion des déchets	Réduire l'impact environnemental en termes d'emballage et de cartons utilisés pour le transport de marchandises.
CATEGORIE N°2	Relation et satisfaction clients	Satisfaire nos clients par nos produits, services au-delà de l'acte de vente.
	Valeur sociale de la marque	Créer et distribuer des produits et services qui facilitent la vie des parents.
CATEGORIE N°3	Marketing responsable et pratiques non compétitives	Assurer la transparence et faciliter la compréhension des messages liés aux produits et services d'Orchestra.
	Ethique des affaires	Tendre à assurer une activité sans corruption.
CATEGORIE N°4	Concept Club	Proposer une nouvelle donne commerciale
	Choix et relation fournisseurs	Choisir des fournisseurs de qualité, respectant nos engagements

NOS SALARIES



« Assurer l'attractivité et la rétention de nos Talents ainsi que la satisfaction de nos salariés »

	Thèmes	Enjeux RSE identifiés
Attractivité des Talents	Diversité et égalité des chances	Lutter contre toute forme de discrimination
	Création de valeur locale	Apporter un soutien financier ou matériel à une action ou activité d'intérêt général et impacter positive la société civile
Rétentions des Talents	Talents et Compétences	Identifier et Accompagner les collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers
	Satisfaction des salariés	Pratiquer une politique de rémunérations et avantages attractives Ecouter les salariés et répondre à leurs principales préoccupations opérationnelles
	Dialogue social	Assurer un climat social constructif et responsable avec les partenaires sociaux Contribuer à la construction du patrimoine social de l'entreprise
Santé & Sécurité	Santé, Sécurité	Préserver la sécurité et la santé de nos collaborateurs
Respect des droits de l'OIT	Respect des droits fondamentaux de l'OIT	Assurer le respect des droits fondamentaux de l'OIT.

NOS MAGASINS & ENTREPOTS



	Thèmes	Enjeux RSE identifiés
Nos Magasins et Entrepôts	Logistique	Maintenir et améliorer la performance de l'activité logistique
	Energie / Carbone	Optimiser nos consommations

Organisation RSE

A compter l'exercice 17-18, un comité RSE a été mis en place au siège social.

Rôles et missions du RSE

Le comité RSE a pour objectifs

- **D'assurer** la création et le suivi d'indicateurs de mesure de la performance au travers des enjeux RSE du Groupe.
- **De coordonner et de créer** un réseau en interne de contributeurs assurant la collecte et la centralisation des données RSE.
- **De communiquer** les informations présentes dans le Rapport de Gestion, le rapport RSE.

Composition du Comité RSE

Ce dernier est composé d'une part par les contributeurs en interne en charge de la collecte, consolidation, et analyse des données environnementales, sociales et sociétales sur chacune de nos activités et enjeux RSE et d'autre part des responsables de nos principales filiales à l'étranger (Belgique, Espagne, Suisse, Grèce).

En Octobre 2018, création du poste de Responsable Certification et Éthique Groupe dont les missions principales sont :

- Participer à la définition de la politique d'Achats Textile du Groupe
- Être garante de l'image Éthique du groupe notamment sur la mise en place de produits écoresponsables
- Gérer les certifications des usines
- Prendre en charge la partie Production du RSE



Nos Produits



% des achats réalisés par nos bureaux d'achats

66%

Nombre de kg achetés de coton

4 789 648 Kgs

Nombre d'audits réalisés dans les usines au cours de l'exercice

271

Participation de l'Eco-tax / produits

1.42 €



Innovation et Conception des Produits

❖ Notre vision

Notre vision est de pouvoir donner un large choix de produits en favorisant l'accessibilité et en s'adaptant aux particularités des tous nos marchés, pouvoir offrir une mode colorée, lumineuse, généreuse dans son offre.

Notre concept est de répondre à tous les besoins et envies en un lieu unique. Notre mission de rendre les familles heureuses en leur simplifiant la vie.



Mais nous sommes aussi conscients de l'impact de nos choix de création. Car c'est au moment de la création que se détermine les impacts sur les ressources humaines et environnementales. Nous sommes donc en train de repenser notre façon de concevoir les produits en prenant en compte :

- La durabilité, afin que les produits aient une durée de vie plus longue
- Des matières de plus en plus écoresponsables
- Une production respectueuse des hommes et de l'environnement

❖ Où nous voulons aller

Thèmes	Objectifs à Février 2022
Coton	100% de l'offre Hauts Maille Enfant et Maternité en coton plus responsable
Matière recyclée	100% du garnissage de nos grosses pièces en polyester recyclé
Denim responsable	30% de nos grosses pièces en polyester conçues à partir de tissu recyclé
Oeko Tex	30% de notre offre de denim certifié <i>Low Impact</i> et/ou biodégradable/recyclé
Shopping Bag payant	50% de notre offre Textile et Puériculture textile certifiée Oeko-Tex
Réduire l'utilisation du plastique dans nos packagings	100% des sacs fournis lors de la vente payant et vente de tote bags en tissu
Optimiser l'utilisation	100% des produits emballés plastique passés en carton (textile et puériculture) Éviter les suremballages et la démultiplication des packagings pour les produits
	Utiliser au maximum nos packagings comme support de communication

❖ Ce que nous avons fait

Le coton est la matière principalement utilisée par le Groupe. Nous avons achetés près de 5 milles tonnes de coton sur l'année écoulée. Et ceci car le Coton est reconnu pour ses performances en terme de qualité, il est très confortable et respirant et convient tout particulièrement aux bébés et aux enfants.

Cependant, la culture traditionnelle du coton demande une énorme quantité de pesticides, engrais et eau.

Afin de pouvoir améliorer l'aspect environnemental du coton que nous utilisons, nous avons identifié 3 options : Coton Bio, Coton recyclé et « *Better Cotton Initiative* ».

Coton Biologique

Le coton biologique est produit suivant des standards stricts, sans pesticides ou fertilisants synthétiques. Nous traçons la provenance de notre coton bio grâce aux certifications *GOTS (Global Organic Textile Standard)* ou *OCS (Organic Content Standard)*.

Coton Recyclé

Nous avons comme ambition d'utiliser sur les prochaines saisons du coton recyclé provenant soit de vêtements déjà portés et provenant de dons caritatifs, soit de déchets directement produits lors de la fabrication de vêtements.

Better Cotton Initiative

Nous avons le projet de devenir membre de la *Better Cotton Initiative* courant 2019. La *BCI* est une organisation à but non lucratif qui promeut de meilleures normes dans la culture de coton et des pratiques dans 24 pays.

L'initiative forme les cultivateurs de coton sur la meilleure façon de gérer les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la production de coton. L'initiative représente aujourd'hui environ 12% de la production mondiale du coton.

Matière recyclée

Rembourrage des grosses pièces

Nous souhaitons que d'ici la collection Hiver 20, tout le garnissage de nos grosses pièces provienne de

bouteilles de plastique recyclées, aussi chaud qu'un rembourrage classique mais surtout plus respectueux de la planète.



Polyester recyclé

Nous souhaitons que d'ici la collection Été 22, La matière utilisée pour nos grosses pièces en polyester tel que doudoune ou coupe-vent proviennent de polyester recyclé et ce, pour 30% de l'offre en polyester.

En effet, bien que la matière que nous utilisons en majorité soit le coton, certains produits imposent d'utiliser des matières synthétiques qui, nous en avons conscience, proviennent du pétrole, ce qui n'est pas une ressource renouvelable. C'est pourquoi

nous voulons de plus en plus privilégier la piste du recyclé.

Denim plus responsable

Low Impact

Nous en avons conscience, la production du denim, et surtout le lavage/dé lavage est très consommateur d'eau. De nouvelles technologies permettent d'utiliser des techniques innovantes telles que le laser, l'ozone et la technologie « nano-bubble » permettant de réduire considérablement l'utilisation d'eau, de produits chimiques ainsi que d'énergie durant la production. Nous allons commencer par proposer une offre jeans *Low Impact* dans la collection Hiver 19, puis 4 sur Été 20 pour atteindre plus de **10%** d'ici février 2022.

Jeans en polyester recyclé et Coton Biologique

Une autre piste afin de rendre nos jeans plus écoresponsable et de s'orienter vers des jeans soient en coton bio soit en matière recyclée (polyester et coton). Notre objectif est de pouvoir, en l'associant à la technologie *Low Impact*, offrir 30% de notre offre écoresponsable.

Oeko-Tex

A ce jour, nous avons identifié 24 usines qui représentent 24% de nos achats, certifiés *Oeko-Tex*. Le *standard 100 Oeko-Tex®* est un système de certification visant à garantir la sécurité chimique des articles textiles. Ceci, bien en dessus de la réglementation minimale Européenne. Il s'applique aux matériaux de base, aux produits intermédiaires et aux produits finis. Il repose sur un ensemble de tests permettant de mesurer la concentration de plusieurs centaines de substances chimiques interdites. Certaines sont seulement supposées néfastes par l'Union Européenne, sans être interdites.

Les articles pour bébé étant les plus sensibles, les maximums des substances interdites sont les plus bas. On parle de classe I.

Le label repose également sur une surveillance renforcée de la production par des prélèvements aléatoires.

Ce label va donc être introduit pour les productions actuelles à savoir Hiver 19 et Été 20 auprès des fournisseurs identifiés et notre volonté est d'accompagner les autres fournisseurs afin qu'ils se fassent certifiés. Notre objectif étant de proposer une offre à **50%** certifiée *Oeko-Tex* d'ici Février 2022.

Shopping bags payant

A ce jour, tous nos sacs en plastique sont offerts aux clients en caisse pour tout achat. Cependant, afin d'inciter nos clients à réduire leur consommation de sacs plastiques, nous avons prévu courant 2019 de :

- Rendre les sacs en plastique recyclé payants
- Proposer 4 shopping bags en toile (dit tote bag) payants. Ces 4 modèles ont été créés et sont en cours de production.

Réduction du plastique dans nos packagings

Nous avons travaillé en collaboration avec nos fournisseurs sur des alternatives cartons aux packagings plastiques.

Jusqu'à ce jour, notre offre de pyjamas, sous-vêtements et bodys était sous packaging plastique.

Nous allons lancer sur Hiver 2019 un test de packaging carton pour les lots de 5 bodys.

Dès Été 2020, tous ces produits seront emballés soit par des cavaliers en carton soit par des boîtes carton. Cela devrait représenter plus de 800 000 pièces (base achats Hiver18 et Été 19)

En 2019, les nouvelles gammes en puériculture textile utiliseront des emballages cartons recyclés/recyclable, systématiquement accompagnés de l'info tri.



Bien-être animal et animaux bannis

Le Groupe Orchestra n'utilise pas de fourrure d'animaux dans ces produits mais uniquement de la fourrure synthétique.

De plus, le Groupe a supprimé depuis plusieurs années l'utilisation de l'angora provenant du lapin angora ainsi que du mohair provenant lui de la chèvre angora.

❖ Indicateurs clés

- **25%** de nos tee-shirts basic en layette sont en coton issu de l'agriculture biologique
- **94%** de nos produits sont testés entre autre sur leur apparence après lavage.
- **24%** de nos usines sont certifiées Oeko-Tex
- **16%** de coton responsable pour les hauts maille



Economie Circulaire



Montant de l'éco-contributions

730.8K€

Part de l'éco-contribution qui concerne les emballages

47%

Part de l'éco-contribution qui concerne le textile

39%



% des papiers imprimés par Orchestra qui est composé de fibres issues de forêts gérées durablement

97.9%



PRODUITS TEXTILES

❖ Notre vision et stratégie

Des produits conçus pour durer plus longtemps

Choisir la bonne matière et les bons accessoires est crucial lorsque l'on parle de durabilité des produits.

Au moment de la production, tous nos articles sont testés chimiquement mais aussi mécaniquement afin de s'assurer qu'ils correspondent aux normes internationales mais aussi à nos standards qualités (test d'apparence après lavage, stabilité dimensionnelle, dégorgement au lavage, vrillage des coutures,...).

❖ Ce que nous avons fait

Parce que l'entretien d'un vêtement est l'étape dans son cycle de vie qui a le plus gros impact sur l'environnement, le Groupe a décidé de rajouter sur les étiquettes d'entretien le logo *Clevercare*, système qui communique auprès des consommateurs sur la façon d'entretenir de façon plus durable et écoresponsable son linge. De petits gestes comme réduire la température de son lavage peut avoir un impact sur la consommation globale d'énergie et donc un impact positif sur l'environnement. Ce logo *Clevercare* renvoie sur son site internet ou sont donnés des conseils d'éco-entretien.



❖ Où nous voulons aller

Nous allons également et ce, courant 2019 sensibiliser nos clients sur ce sujet sur notre site internet afin de leur expliquer comment laver leur vêtements afin de rallonger leur vie.

Des produits malins et évolutifs

Développer des produits de puériculture avec une durée de vie plus longue. Comment ? En construisant des produits malins qui cumulent diverses fonctions ou qui évoluent avec l'âge et la taille de l'enfant.

La chambre MY STORY a été intégralement conçue de A à Z par Prémaman. Produite en Espagne, cette chambre a été créée pour suivre l'évolution des envies et des besoins de votre enfant.

De la naissance à l'adolescence, d'années en années, sans jamais se démoder grâce à son style contemporain.

La famille compose, module et raconte.

Le lit 4 en 1 MY STORY est à la fois un lit bébé, un lit junior, une cabane et un bureau.

LA commode et son plan à langer peuvent se transformer en commode simple, et le client sélectionne ses caissons et ses couleurs. L'armoire est indémodable.

Les caissons sont réutilisables ensuite en caissons de rangement simples à moduler.

Le choix des usines est également sélectionné avec attention, avec une production européenne, des matériaux respectueux de l'environnement. LE bois est certifié FSC.

C'est aussi proposer des chaises hautes qui se transforme en petite chaise, des transats 2 en 1 etc...

Prémaman élargit également sa gamme de set repas en bambou, beaucoup plus respectueux de l'environnement.

En puériculture sous la marque Prémaman, nous souhaitons développer davantage de produits évolutifs et malins. Devenir une marque reconnue pour ces produits pratiques, utiles et presque éternels

Recyclage des produits

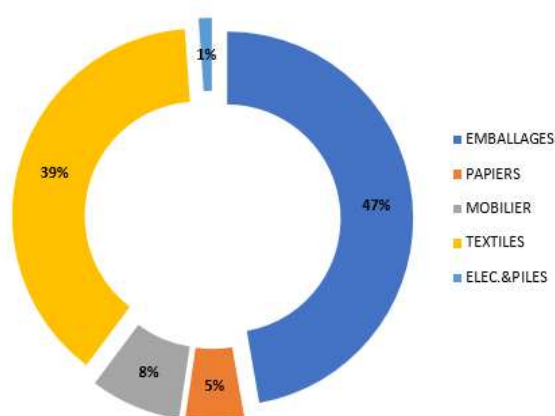
❖ Ce que nous avons fait

Le Groupe participe au financement du recyclage des produits et des déchets d'emballages, via son adhésion aux éco-organismes chargés de la prévention de l'environnement dans les pays Européens dans lesquels les ventes sont significatives (France, Belgique, Luxembourg). Les éco-organismes gèrent la sous-traitance des déchets textiles, mobiliers, piles/batteries, appareils électriques, emballages ménagers et papiers imprimés.

1.42 centimes d'euro (+21% /2017) sont cotisés pour le recyclage de chaque produit.

La somme totale des éco-contributions est de 730.8 k€ (+7.4% /2017)

Les éco-contributions se répartissent comme il suit(1):



(1) Représentent 79% des ventes dans les pays Européens

Focus Emballage

Remplacement des sacs PVC par des sacs PP

Le seul passage de sacs PVC à sacs polypropylène pour les sets bodys et certains sous-vêtements a permis :

- une économie de 7092€ d'éco-contribution France
- une mise sur le marché Français de 11 826kg de matière plastique en moins. Les sacs PP sont plus légers d'environ 50% que les sacs PVC
- une mise sur le marché Français de 49 tonnes de matière non-recyclable en moins. Le PVC n'est pas recyclable.

Apposition d'un message de sensibilisation sur les emballages

Il s'agit d'un message de tri tel que ci-dessous, composé du logo *Triman* et de l'indication si l'emballage peut être placé dans une poubelle de recyclage.



Un message a été apposé sur plus de 50 millions d'unités d'emballage et sacs de caisse mis sur le marché en 2018. Ceci a permis de baisser la contribution emballage France de 23 483€.

Axes d'amélioration

Extension de l'usage de sacs polypropylène à tous produits qui sont vendus en sac plastique.

Extension de l'usage du papier/carton pour remplacer l'usage du plastique.

Focus Papiers Imprimés



97.9% des papiers imprimés par Orchestra(2) sont composés de fibres issues de forêts gérées durablement

(2)Données issues d'Ecofolio, périmètre France uniquement

❖ Où nous voulons aller

Nous souhaitons pouvoir donner la possibilité à nos clients de donner une nouvelle vie à leurs vêtements et chaussures.

Pour cela, nous allons nous associer courant 2019 avec une société de recyclage et proposer à nos clients de venir déposer les produits usagés qu'ils ne souhaitent plus en magasin.

Au travers de ces collectes, 4 pistes de « seconde vie » des produits :

- **Réemploi** : vêtements usagés (43%)
Destinés à être vendus sur le marché national et international, cette activité permet de financer le tri.
- **Valorisation matière** : chiffon d'essuyage industriel (30%)
Distribué aux industries locales types ateliers mécaniques, industrie automobile.
- **Recyclage** : Chiffon destiné à la récupération de fibres (12%)
Transformation de vêtements en fibre et fil pour les retisser (utilisée par l'industrie auto pour l'isolation)
- **Valorisation thermique** : les refus du tri (15%)
Déchets triés, emballés et éliminés.



Focus Orches'Troc

Orchestra souhaite donner une seconde vie aux produits puériculture en facilitant et sécurisant la mise en vente ainsi que la mise en relation entre vendeurs et acheteurs de produits de puériculture d'occasion.

Les objectifs de la démarche ORCHES'TROC sont :

- Donner une seconde vie aux produits puériculture et repartir avec une carte cadeau d'un montant équivalent aux ventes Troc,
- Développer un nouveau service à nos clients,
- Faire connaître notre concept à de nouveaux clients



Déroulement de l'opération

- 1^{er} étape : dépôt des produits d'occasion directement dans le magasin
- 2^{ème} étape : Les vendeurs vérifient les produits puériculture, fixent le prix de vente « TROC » conjointement avec le client et remettent le contrat au client.
- 3^{ème} étape : période durant laquelle le produit est en vente.
- 4^{ème} étape : à la fin de la période de vente, le client retire leurs cartes cadeaux des produits vendus
Le matériel invendu doit être récupéré par le client avant une date fixée.
Au-delà, ils seront offerts à l'association Emmaüs.

Gestion des déchets

❖ Notre vision

Réduire l'impact environnemental en termes d'emballage et de cartons

❖ Indicateurs clés

Siège social et entrepôt logistique à St Aunès

La consommation électrique du siège social et de l'entrepôt logistique a baissé de 6.4% par rapport au précédent exercice.

Entrepôt logistique

La principale plateforme logistique située à Saint Aunès a mis en place un système de recyclage des palettes utilisées.

Par ailleurs, la plateforme dispose de bennes à compacteur qui permet de donner une seconde vie aux cartons utilisés par le groupe.

Entrepôts St Aunès	2017	2018	%
Sachet plastique (DIB) (Tonnes)	84,98	95,85	13%
Carton (Tonnes)	420,67	518,43	23%
Ferraille (Tonnes)	1,58	-	-100%

Magasins

Orchestra-Prémaman participe activement au recyclage de ses matériels informatiques.

En France, Orchestra-Prémaman fait recycler son matériel informatique par l'intermédiaire d'une entreprise adaptée, spécialisée en démantèlement de matériels informatiques avec lequel un contrat de récupération et de recyclage a été signé.

Toutes ces opérations de collecte et de recyclage sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Siège social

Recyclage des consommables

Le siège social du groupe utilise des cartouches d'encre réutilisables et fait appel à une entreprise locale pour le remplissage.

Par ailleurs, les cartouches d'encre usagées sont renvoyées aux fournisseurs afin de procéder à leur recyclage.

Recyclage papier

Afin de recycler les papiers usagés du siège social, Orchestra-Prémaman a signé un contrat de prestation de service avec le Groupe La Poste qui permet de collecter les papiers usagés de bureau via l'utilisation de l'écobelle (contenants individuels en carton remis à chaque salarié) et de procéder ensuite à leur recyclage.

Eco-emballage

L'entreprise adhère aux organismes chargés de la prévention de l'environnement – Sous-traitance des déchets textile, mobilier, emballages ménagers et industriels et papiers imprimés.



PRODUITS PUERICULTURE

❖ Notre vision

Réparer pour lutter contre l'obsolescence programmée

Notre politique des produits puériculture a pour objet d'un côté d'assurer des produits de qualité qui n'ont pas besoin d'être réparés et en parallèle d'assurer des produits durables sur plusieurs cycles de vie.

Ce qui nous pousse à assurer un SAV de petites pièces ou compléments qui permettent cette évolution.

L'équipe en place a poursuivi et optimisé les actions initiées en 2017 :

- **Maitrise du délai** de traitement des SAV, et donc de l'attente client pour nos marques Prémaman et Babycare.
- **Optimisation de la fourniture de pièces détachées** des articles Prémaman/Babycare au détriment de la destruction produit ; en appliquant une gestion des stocks plus précise des pièces détachées à l'entrepôt et en améliorant la communication avec les fournisseurs afin d'anticiper les stocks nécessaires lors des commandes des produits.
- **Information à tous les acteurs du SAV** pour gérer efficacement le SAV des marques nationales : listing contact, conditions SAV, logistique des retours physiques optimisée. Une centralisation de ces informations est appliquée via une plateforme en ligne accessible par tous les magasins, par accès individualisé, et elle est mise à jour quotidiennement pour les tenir informés.

Edition et communication des statistiques SAV fiables et pertinentes : taux de SAV global, taux de SAV marques Prémaman/Babycare,

valorisation/prix d'achat, coût des retours physiques, suivi des avoirs fournisseurs

reçus/attendus, ventes des pièces détachées pour demandes hors garanties, alertes sur le dépassement des taux de retours si nécessaires aux personnes concernées.

- **Suivi précis des avoirs fournisseurs** des marques nationales lors de renvois de box complets de produits défectueux ou de cas spécifiques magasins.

❖ Où nous voulons aller

Notre politique veut continuer d'assurer des produits de qualité qui n'ont presque pas besoin d'être réparés sous couvert d'un entretien correct et durable.

Cela sera possible grâce à la fois par le fait de proposer des produits durables sur plusieurs cycles de vie, et par le Service Après-Vente qui doit revenir au centre de la relation client comme un service et une réelle valeur ajoutée.

Pour cela, l'objectif est de le remettre en avant au sein de l'entreprise au moyen de :

- De continuer d'assurer un SAV de petites pièces ou compléments pour prolonger la durée de vie de nos produits.
- De garantir un stock suffisant de pièces détachées dans les 2 ans après la dernière vente d'une référence.
- D'un emplacement dédié et indiqué pour la réparation des produits et la prise en charge des retours clients dans les magasins du réseau

- Pour l'entretien et la réutilisation de leur produit, d'une plate-forme dédiée pour les échanges entre collaborateurs et clients qui n'ont pas la possibilité de se déplacer en magasin

❖ Indicateurs clés

- **1.7 Jrs de délai** moyen de traitement* contre 1.84 jours en 2017
- **1 099 articles réparés** en 2018 grâce à l'envoi d'une pièce détachée, contre 1 499 articles en 2017
- **79 % de taux de service** sur les pièces détachées(7) des articles Prémaman/Babycare contre **80 % en 2017**.

Catégorie la plus demandée en 2017 : les roues (à 31 %) // en 2018 : la visserie (à 32 %)

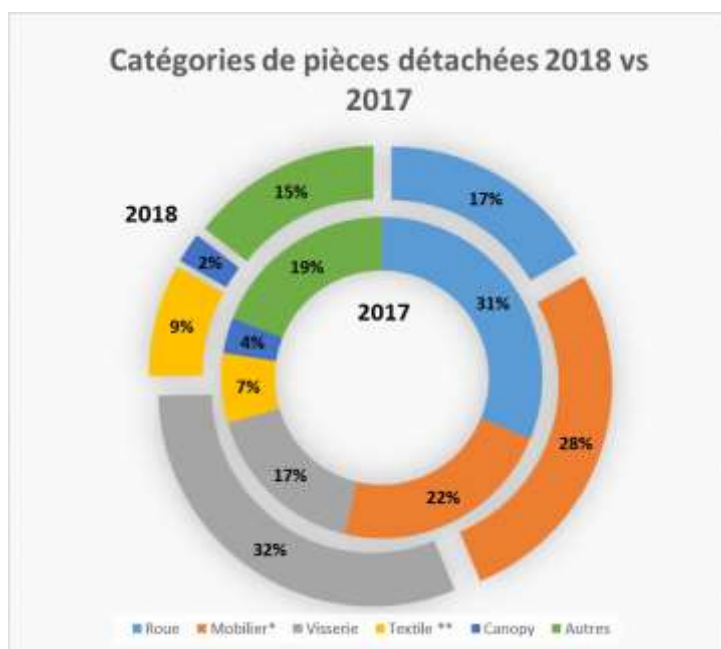
Explication : quantité nécessaire des roues en pièces détachées facilement prévisible lors des commandes des produits, mais visserie non anticipée.

Lors des prochaines commandes des produits de la catégorie « Mobilier », cette donnée sera prise en compte pour prévoir les kits de visserie suffisants et parer aux demandes SAV.

Les articles défectueux centralisés à l'entrepôt d'Arras sont triés par fournisseur. Un box plein = un renvoi chez le fournisseur contre un avoir.

La majeure partie des box pleins non remboursés mais retournés chez les fournisseurs sont partis en fin d'année 2018.

Certains changements de contrats ont ralenti les procédures de remboursement. Des relances régulières sont effectuées pour accélérer le processus.



*Délai entre le jour de la demande formulée par le magasin et le jour de la prise en charge par le SAV
Mois d'octobre 2018 non inclus car changement de personnel

**Nombre de pièces détachées disponibles rapporté au nombre de pièces détachées demandées



Qualité, santé et sécurité du consommateur



Nombre de références testées (soit 94% des références testées sur l'exercice 18-19)
5 677 Références testées

Pourcentage d'inspections des produits Prémaman et Babycare en provenance de pays extra-Européens qui sont réalisées par les bureaux d'Orchestra

84%

*Taux de non qualité à réception**

2.46%

*pourcentage de références défectueuses vs nombre de références reçues.



❖ Notre vision

Garantir la santé et la sécurité des consommateurs des produits du Groupe est un enjeu majeur pour Orchestra.

À ce titre, Orchestra s'attache à poursuivre ses efforts de sécurisation des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.



PRODUITS TEXTILES

En amont de la chaîne

Le produit suit un processus de surveillance spécifique à chaque type de fournisseurs incluant les risques qualité (voir le chapitre « qualité et relation client »).

De plus, chaque article commandé est soumis à des tests expliqués en détail dans le cahier des charges tests. Ces tests permettent à Orchestra de s'assurer de la conformité de ces articles vis-à-vis de la réglementation en vigueur dans les différents pays de distribution (REACH, GB, SASO...) mais aussi de ses propres standards qualité avant la mise sur le marché.

Depuis la saison 'été 17', Orchestra fait également tester ses produits selon les normes américaines. La sécurité et la santé du consommateur est par conséquent renforcée de part certains tests comme la résistance des petites parties, le plomb ou l'inflammabilité.

Aucune marchandise ne peut être expédiée si le rapport de tests n'est pas validé par Orchestra.

Un module « qualité-test » a d'ailleurs été implémenté dans notre logiciel achat afin de pouvoir monitorer ceux-ci.

A réception de la marchandise

Un technicien qualité basé sur la plateforme logistique contrôle les références des fournisseurs à risque. Il contrôle la qualité de plusieurs échantillons de produits des livraisons qui arrivent à l'entrepôt. Si la marchandise n'est pas conforme à notre cahier des charges, celle-ci est immédiatement bloquée et soit réparée, soit détruite.

Un rapport de contrôle est émis et envoyé aux fournisseurs pour chaque défaut rencontré.

❖ Indicateurs clés

- **132** références correspondantes à 2.6% des références ont été pénalisées apr le groupe au cours de l'exercice à l'arrivée entrepôt pour non conformités.

Ces pénalités sont réparties comme suit :

- 63 références (1.2%) ont tout de même été mises à la vente sans réparation ni tri car le défaut était minime.
 - 53 références (1%) ont été mises à la vente après tri ou réparation
 - 16 références (0.3%) ont été entièrement rejetées.
- **8 références (0.2%)** ont été retirées de la vente suite à une remontée magasin ou client.



PRODUITS PUERICULTURE

La sécurité des articles de puériculture repose sur 4 piliers placés dans la chaîne d’approvisionnement. Dans l’ordre chronologique ci-dessous :



⁽¹⁾ Les cahiers des charges qualité décrivent l’ensemble des exigences normatives obligatoires ainsi que **les exigences supplémentaires, internes au groupe**, principalement sur la sécurité chimique et la performance des éléments en textile des articles de puériculture.

⁽²⁾ Les cahiers des charges qualité sont systématiquement envoyés aux fournisseurs des produits Prémaman et Babycare avant la validation produit. La validation produit est réalisée par le recueil des rapports d’essais et la création d’un dossier technique complet : liste des rapports d’essais, fiches techniques, photos détaillées, liste des marquages produit/packaging/notice d’utilisation/montage.

⁽³⁾ Toutes les commandes des fournisseurs des produits Prémaman et Babycare en provenance de pays extra-

Européens sont inspectées. Les inspections prennent place en fin de production. Elles sont réalisées à 84% par les inspecteurs des bureaux Orchestra, à 12% par des inspecteurs d’une tierce partie (SGS, Intertek...), et à 4% en auto-inspection usine.

⁽⁴⁾ Orchestra a renforcé les tests laboratoires effectués sur des échantillons de production. La majorité des articles de puériculture fait l’objet de tests systématiques qui visent à vérifier la sécurité mécanique des produits.

Au total, 27 usines, 126 commandes, 768 000 pièces de marque Prémaman et Babycare.

Les inspections des commandes des fournisseurs des produits Prémaman et Babycare Européens sont traitées par les équipes du fournisseur.

Relation & Satisfaction de nos Clients



Note moyenne de la satisfaction client
NPS* de 58 (vs en 52 N-1)



Taux de réponse aux clients par e-mail
100%



**Le Net Promoter est un score de 100 à -100 obtenu grâce à la question « suite à votre visite, sur une échelle de 1 à 10, recommanderiez-vous (...). Le score est obtenu grâce à la formule suivante : $NPS = \% \text{ promoteurs (note de 9 ou 10)} - \% \text{ détracteurs (note de 0 à 6)}$. Plus vous êtes proches de 100, plus vos clients vous recommandent !*

❖ Notre vision

Relation clients

Le Groupe dispose d'un service clients qui a pour mission de prendre en charge tous les appels, emails et messages chat de nos consommateurs ayant pour objet une réclamation, un suivi de commande, une activation de carte club entre autres.

Les enjeux du service client d'Orchestra sont :

- 1) Fidéliser nos clients
- 2) Recruter de nouveaux clients
- 3) Proposer de nouveaux services avec l'abonnement

❖ Où nous voulons aller

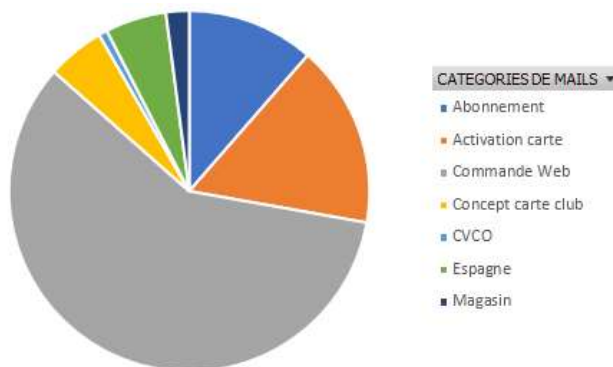
Adopter une stratégie omnicanale et apporter une satisfaction client pour toute demande ou réclamation

- Immédiate par téléphone
- Sous 48h00 par mail (sauf situation d'opérations commerciales)
- Immédiate par chat

❖ Indicateurs clés

- **92 817** Nombre des e-mails traités par le service client
- **82 000** Nombre d'appels reçus par le service client
- **800** Conversations en chat gérées par le service client

Les sujets des requêtes sont les suivants :



Les orientations et volontés pour l'exercice à venir

- Nous souhaitons axer tous nos efforts au service clients sur le « click to chat » avec nos clients qui se connectent sur notre site afin de les accompagner dans leurs recherches d'informations produits, services, suivis de commandes...
- Nous avons un taux de conversion de 24% (en 3 mois) ce qui génère un chiffre d'affaires supplémentaire pour le service clients.

❖ Ce que nous avons fait

Rapport BazaarVoice : satisfaction client Web

Tous les clients web (France, Belgique, Espagne, Grèce) reçoivent 20 jours après le passage de leur commande, un email afin de laisser leur avis. Ceci concerne 95% des avis clients (les 5% restants sont des avis suite au passage des clients sur le site marchand, sans achat finalisé).

Ces avis, notations et commentaires sont récoltés par le biais de la société *BazaarVoice*, où une équipe de modérateurs internes attribue des critères prédéfinis afin pour classer les avis selon une typologie de sévérité. Ceci permet une modération neutre par rapport à Orchestra.

Quel que soit le canal de remontée client faisant mention de danger/insécurité vis-à-vis utilisateurs déclenche une alerte envoyée au service qualité. Une enquête est aussitôt lancée : vérification du défaut, échantillonnage du stock et récupération du produit.

Si nécessaire, un test laboratoire est effectué, de même qu'un arrêt des ventes magasins/web jusqu'à un rappel produit.

Satisfaction Clients : lancement et mise en place du dispositif Wizzville dans les magasins.

Depuis septembre 2017 la solution *Wizzville* a été mise en place dans tous les magasins en France, Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne et Grèce soit 521 magasins.

Ce dispositif est une plateforme Customer Feedback Management en temps réel.

Il permet au Groupe de piloter la satisfaction clients à tous les niveaux de la société, des magasins à la direction Orchestra.

Objectifs et fonctionnement

Un questionnaire est envoyé par email à tous nos clients Club 2 jours après leur achat en magasin. Les clients répondent aux questionnaires en attribuant des notes sur leur expérience en magasin sur des échelles de 0-10.

Cela permet de :

- **Mesurer la satisfaction de nos clients** suite à leurs achats dans un magasin et améliorer leur expérience.
- **Manager cette satisfaction client en magasin** : en félicitant les magasins pour les clients qui sont satisfaits et identifiant les insatisfactions des clients afin de mettre en place des plans d'actions.
- **Gérer les insatisfactions client** : les magasins ont accès aux retours, et contactent les clients insatisfaits (par téléphone ou email) afin de mieux comprendre leur insatisfaction et de mettre en place des actions correctives.
- **Mettre en place des plans d'actions** afin de mesurer la progression de la satisfaction client.



❖ Ou nous voulons aller

Notre objectif est d'atteindre un NPS* de **60** d'ici au deuxième semestre 2019.

Réseaux sociaux au cœur de la relation client

Orchestra est actif sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Instagram*, où sont réunis des « fans »/ « followers », clients et/ou prospects.

A l'usage des réseaux sont associés des enjeux de notoriété et d'image de marque, ainsi que de performance. Les réseaux sociaux sont aussi au cœur de la relation clients, de par les différents points de contact possibles (messages privés, commentaires, tag des comptes marque)

Process modération des réseaux sociaux

Dans le cadre des interactions générées sur les réseaux sociaux de la marque Orchestra, la modération est nécessaire pour apporter notamment des réponses aux commentaires & messages privés de la communauté, mais aussi pour veiller à l'image de marque Orchestra et à sa e-reputation.

Autour de cette mission, le *Community Manager* joue un rôle prépondérant.

Le *Community Manager* intervient en public sur les réseaux sociaux de la marque, Facebook & Instagram.

Il intervient également en privé en réponse aux messages sur les sujets suivants :

- Offres commerciales (conditions d'une offre commerciale, durée, périmètre...)
- Produits (recherche de produits en ligne, demande de nouveautés, question sur les collections...)
 - Info Carte Club / Carte Cadeau
 - Demande ouverture franchise
 - Casting photos enfants
 - Ouvertures / fermetures magasins
 - Stocks produits magasins
 - Autre

Valeur Sociale de la marque

❖ Notre vision

Être au service des parents

Le Groupe crée depuis 20 ans des magasins adaptés aux besoins des parents.

Le monde change. La société change. Les enfants changent. Mais il y a une chose qui ne change pas : c'est un sacré défi d'être parent. Et toute aide est bienvenue.

C'est pour cela qu'Orchestra crée des magasins toujours plus adaptés aux besoins quotidiens des parents :

- En rassemblant dans les mêmes magasins mode enfant, maternité et puériculture.
- En créant des espaces pratiques pour les parents et des aires de jeux pour les enfants.
- En permettant à tous d'échapper à la tyrannie des soldes avec un Club qui offre une réduction de 50% toute l'année sur tout le textile et accessoires de la marque Orchestra.

« ORCHESTRA : partenaire de tous vos premiers pas de parents. »

Orchestra est la première enseigne One Stop Shopping qui facilite la vie de parents au quotidien et depuis 20 ans en réunissant sous le même toit puériculture, maternité et mode enfant de 0 à 14, à des prix accessibles et pour les plus grandes marques.



Désignation d'un Data Protection Officer

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018, le Groupe a désigné un Délégué à la protection des données dont la nomination a été enregistrée auprès de la CNIL.

Un DPO (Data Protection officer) Groupe, a été nommé et déclaré auprès de la CNIL au mois de Juillet 2018.

Son rôle est de mener le chantier de mise en conformité RGPD qui concerne l'ensemble des métiers de l'entreprise et de ses services supports : gouvernance et politique générale de protection des données personnelles, mise en place et suivi des registres des traitements, contractualisation avec les partenaires et sous-traitants du groupe, mise en place des procédures RGPD, cartographie du SI et mise en conformité des sites web et applications.

En parallèle, un audit complet de la politique de sécurité des systèmes d'information du groupe a été mené en 2018.

Un RSSI a été nommé pour piloter le plan d'action résultant de cet audit afin de renforcer notre politique.

Concept Club Orchestra

Une nouvelle donne commerciale

À l'origine du concept Club Orchestra se trouve le constat d'une perte de repères quant à la notion de prix juste. La logique promotionnelle des grandes surfaces comme des petits commerces, agressive autant qu'imprévisible, place le consommateur dans une situation de chasse permanente aux bonnes affaires.

Cette quête de l'achat malin est une préoccupation omniprésente sur le marché de l'habillement pour bébés et enfants, où un vêtement sur deux est aujourd'hui acheté en soldes ou en promotions.

Face à ce phénomène, Orchestra joue la résistance et invente une réelle alternative.

En lançant le Club Orchestra, son fondateur Pierre Mestre réconcilie rapport qualité/prix et rapport bénéfice/prix.

Le principe du Club ? En adhérant au Club moyennant une cotisation annuelle ou abonnement, les membres bénéficient toute l'année de 50% de réduction sur toute la collection Orchestra.

Ce plan s'étalant sur une période de 24 mois s'appuie sur les recommandations de la norme ISO 27002, relative aux codes de bonnes pratiques pour le management de la sécurité de l'information.

Par ailleurs, le Groupe informe ses clients, de manière transparente, sur le type de données personnelles collectées, la finalité de leur collecte, leur modalité de traitement, de conservation ainsi que les modalités aux fins d'exercice des droits des personnes physiques concernée.

En 2009, face à la montée en puissance des promotions incessantes et des soldes flottants et à la perte de repère des consommateurs sur le prix juste des produits Orchestra décide de révolutionner le mode de consommation en proposant un système d'avantages permanents pour ses clients: **le Club Orchestra**.

Un premier test est effectué dans un magasin à Nîmes en France, puis dans 15 autres à partir de 2010.

Devant le succès du concept dans les magasins pilotes, le Club Orchestra est déployé en Espagne, puis en France, en Belgique et en Suisse.

Un programme de fidélisation gagnant/gagnant

Dans la logique d'adhésion au Club Orchestra, le rapport est simple : faire se rencontrer, en toute franchise, les intérêts de chacun. Au moyen d'une cotisation annuelle de 30 euros, le consommateur participe activement à la rentabilité d'Orchestra, qui peut en retour en faire bénéficier ses membres en baissant ses marges. Tous les partis sont assurément gagnants. Pour les membres du Club Orchestra, l'investissement annuel de départ est rentabilisé à partir de 60 euros d'achat seulement. Pour Orchestra, le concept Club lui garantit une fidélisation de sa clientèle ainsi qu'une hausse de ses ventes qui lui permet d'assurer le renouvellement permanent de son offre.



ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

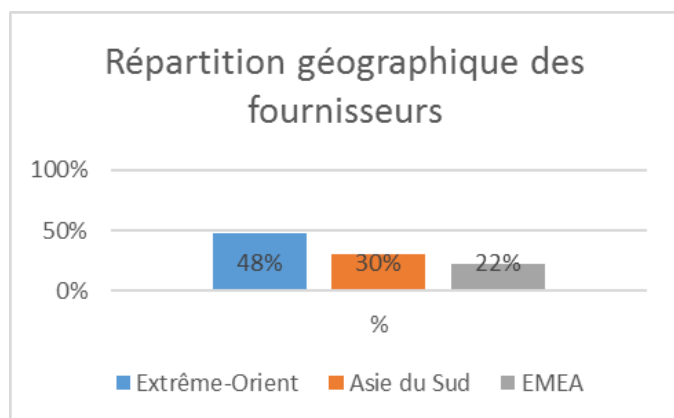
WWW.ORCHESTRA.COM   



PRODUITS TEXTILES

Activité Textile

Achat de produits finis auprès de 83 fournisseurs (283 usines). Conception de 99% des produits (du dossier technique au contrôle final).



Mission et stratégie

Le Groupe recourt majoritairement à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Les fabricants font l'objet d'une sélection rigoureuse car le Groupe est personnellement responsable des activités menées en son nom, et avant tout des personnes qui produisent en son nom.

En effet, le Groupe a de fortes attentes dans la sélection de ses fournisseurs en termes de qualité, prix, délais, conformité et durabilité.

Le Groupe choisit le bon fournisseur dès le départ et sait comment et dans quelles conditions ses produits sont fabriqués.

Cela passe forcément par un partenariat, un travail avec des fournisseurs de longue date et de confiance.

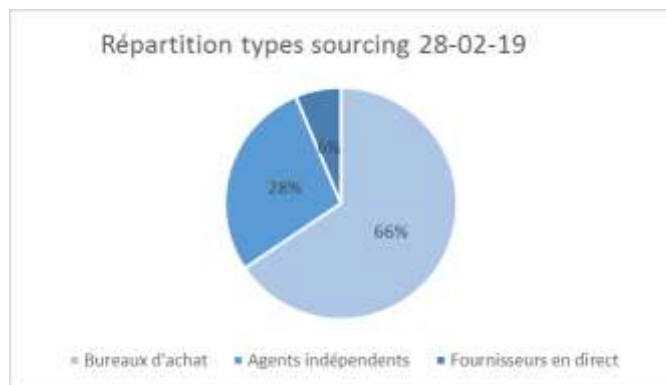
Le Groupe s'engage à travailler ensemble avec ses fournisseurs sur les axes d'amélioration plutôt que de stopper les relations commerciales.

Pour cela, le Groupe a décidé d'être au plus près des usines de fabrication, en implantant des bureaux d'achat sur les sites de production et de s'assurer de la conformité sociale et environnementale des usines en réalisant des audits.

Les relations du Groupe avec ses fournisseurs se font par le biais :

- Des 6 bureaux d'achats (Hong Kong, Chine, Inde, Bangladesh et Maurice) appartenant au Groupe qui doivent s'assurer que les fournisseurs respectent les spécifications des produits et le code de conduite du BSCI (Business Social Compliance Initiative). Les équipes sur place ont donc pour missions, le suivi des commandes, la qualité des produits, la conformité des usines et le respect du Code de Conduite du Groupe.
- D'agents indépendants ;
- Et d'achats directs auprès des fournisseurs.

Répartition des achats entre ces canaux d'approvisionnement



La stratégie du Groupe est de continuer à concentrer ses volumes d'achats auprès de ses bureaux d'achats et agents historiques.

Bureaux d'achats

Les bureaux d'achats du Groupe ont pour but d'assurer le suivi des achats de la production et de la qualité dans le respect des procédures établies par le Groupe.

Ainsi, chaque bureau d'achats dispose de contrôleurs qualifiés qui sont chargés d'inspecter les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les bureaux d'achats sont des leviers déterminants pour intégrer les principes de responsabilité sociétale dans les processus d'achats. Ils s'assurent en particulier que les fournisseurs signent le code de conduite BSCI et procèdent régulièrement à des audits propres au groupe. Jusqu'à 2018, l'audit BSCI n'était pas obligatoire avant le passage de la commande fournisseur, mais juste fortement recommandé.

Depuis 2018, nous avons décidé de faire auditer pratiquement 100% de nos fournisseurs afin d'avoir la vision la plus précise des conditions dans lesquelles nos produits sont fabriqués.

L'audit technique est effectué par les bureaux, en interne.

Les bureaux d'achats sont chargés de procéder à des inspections d'usines des fournisseurs. Pour ce faire, ils disposent sur place de contrôleurs qualité formés aux normes et standards du Groupe. Les bureaux d'achats doivent suivre le processus défini dans le cahier des charges qualité.

Un logiciel permet aux bureaux d'achats de piloter l'activité « contrôle qualité » des usines dont ils ont la charge. L'objectif est que tous les intervenants du processus de contrôle qualité disposent du même outil et données pour évaluer les fournisseurs. Suite aux visites des contrôleurs qualité des bureaux d'achats, des évaluations des fournisseurs sont réalisées (évaluations techniques et sociétales) et des plans d'actions correctifs sont mis en place grâce à un document appelé « Corrective Action Plan ».

Agents indépendants

Le recours aux agents reste un mode d'approvisionnement nécessaire aux activités du Groupe. Ils s'engagent à faire le suivi des références qui leur sont confiées et sont garants du contrôle et de la bonne conformité des produits.

À la demande expresse du Groupe, les agents font également révéifier chaque expédition par un bureau tiers indépendant.

En cohérence avec les objectifs de rationalisation des processus d'achats, le Groupe concentre ses volumes les plus significatifs auprès d'un nombre limité d'agents.

Fournisseurs directs

Le potentiel risque d'instabilité du partenariat fournisseurs est minimisé par la politique du Groupe Orchestra, laquelle consiste à pérenniser les relations avec les fournisseurs qualitatifs. Les déréférencements étant rares, le risque doit être considéré comme quasi inexistant.

Les fournisseurs directs du Groupe ne représentent pas le canal privilégié d'approvisionnement. Un suivi attentif des résultats d'audit BSCI permet au Groupe d'avoir une visibilité et transparence quant à la bonne application des principes fondamentaux des conditions de travail chez ces fournisseurs.





PRODUITS PUERICULTURES

Suite à l'acquisition de Prémaman en juillet 2012, le Groupe a renforcé son activité de distribution de produits puériculture en France.

La gamme puériculture s'articule autour de la marque propre du Groupe, Prémaman et de produits d'autres marques incontournables de la puériculture via des partenariats forts avec les plus grandes marques de la puériculture (Chicco, Bébé Confort...).

Ainsi le Groupe propose l'ensemble des produits indispensables de la puériculture et référence plus de 3 700 modèles en marque propre (dont 125 mobiliers de Chambre,

189 modèles en Biberonnerie et accessoires de repas, 158 en Promenade (poussettes), 114 en articles de Bain, 125 sièges auto et 3000 en articles de puériculture textile tel que Tour de lit, bavoir, draps, turbulettes, peluches).

Le Groupe a également lancé sa marque propre d'hygiène bébé : Tamboor. Composée de 2 gammes de couches, et un site internet avec un service de livraisons mensuelles de couches (Tamboor box).

Répartition géographique des fournisseurs

- Asie : 71.6%
- Europe : 28.1%
- Ile Maurice : 0.1%
- Reste du monde : 0.1%

Canaux d'approvisionnement



Les 8 Piliers de la marque Prémaman

Perspective – Vision, anticiper le besoin client

Rassurante – Mettre en confiance et accompagner les parents dans cette étape importante de leur vie

Emotionnelle – créer un lien durable entre les parents et la marque Prémaman.

Maligne – Proposer des produits évolutifs, pratique et nomade

Affectueuse – Faire que nos clients aient un vrai coup de cœur pour nos produits

Moderne – Travailler avec des designers pour proposer des produits contemporains.

Allocentrique – être ouvert vers le monde et vers les autres : donner et partager

Naturelle – proposer des produits avec des matières Oeko-tex, FSC etc ;

premaman

perspective
rassurante
émotionnelle
maligne
affectueuse
moderne
allocentrique
naturelle

Focus BSCI

Le groupe Orchestra adhère depuis décembre 2013 à la Business Social Compliance Initiative (BSCI). Au-delà de l'encouragement des procédures de diligence raisonnable, l'initiative propose des outils de sensibilisation (pour les acheteurs et les fournisseurs) et incite les donneurs d'ordre à récompenser les fournisseurs les plus engagés. Il n'est pas question d'interrompre les relations commerciales avec les fournisseurs en cas de non-conformité constatée mais de les aider à se mettre en conformité (grâce aux formations dispensées entre autre par le BSCI).



Dans le but d'améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, BSCI exige de ses membres qu'ils audient à minima les deux tiers de leurs volumes d'achats dans les pays à risque. Néanmoins, le Groupe a décidé qu'aucun fournisseur n'était autorisé à travailler avec lui tant qu'il n'avait pas signé le code de conduite BSCI (maintenant inséré au cahier des charges) et si le fournisseur n'avait pas été audité, une demande d'audit devait être faite. Ceci afin de tendre vers 100% de nos fournisseurs audités.

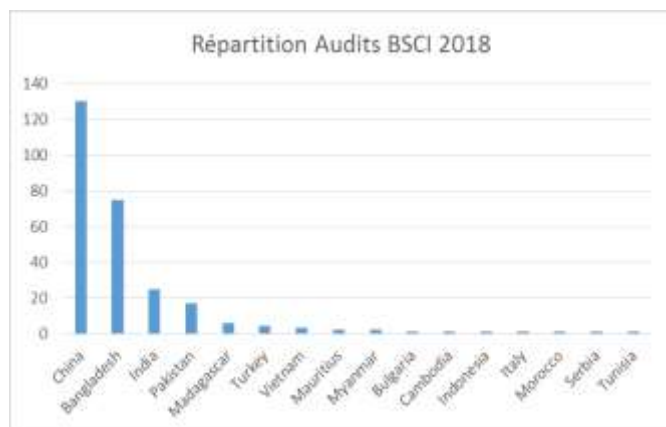
L'audit BSCI porte sur les grands principes internationaux de responsabilité sociétale : convention de l'OIT, déclarations universelles des droits de l'Homme des Nations-Unies, déclaration de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Pacte Mondial de l'ONU et principes directeurs de l'OCDE.

Ces questions couvrent les thématiques suivantes: relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail forcé, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité et garantie du respect des droits de l'Homme.

Depuis 2015, les audits se basent sur le nouveau Code de Conduite BSCI qui a changé sa méthode de notation : A (Outstanding), B (Good), C (Acceptable), D (Insuffisant), E (Unacceptable), Zero Tolerance. Des améliorations mesurables et visibles doivent être constatées à chaque audit.

❖ Indicateurs clés

98% des usines auditées à fin février 2019



des nouveaux fournisseurs parmi BSCI soient des fournisseurs travaillant sur leurs axes d'amélioration, notre target étant bien sûr de 100%.

Résultats Audits BSCI 2018 vs 2017

Score	2018	%	2017	%
A (Excellent)	21	8%	12	6%
B (Bon)	40	15%	10	5%
C (Acceptable)	192	71%	147	72%
D (Insuffisant)	17	6%	35	17%
Total	270	100%	204	100%

94% de nos fournisseurs ont eu au moins un score de C vs 83% en 2017, les 6% restants étant soit












Ce domaine permet entre autre d'évaluer la bonne connaissance de leur empreinte environnementale, ainsi que les actions entreprises par ces fournisseurs pour la réduire. L'amélioration de la gestion des déchets, la préservation des cours d'eau font aussi partie des critères d'évaluation BSCI.

Mais parce que le Groupe doit aller plus loin dans la connaissance et l'évaluation des impacts environnementaux de ses fournisseurs, il a décidé d'adhérer au BEPI (Business Environmental Performance Initiative), organisation internationale créée en 2014 par la FTA, qui regroupe des entreprises de tous secteurs d'activité et dont l'objectif est d'améliorer la performance environnementale de leurs usines dans les pays à risque.

L'approche d'amfori BEPI s'articule autour d'une démarche complète qui comprend notamment un système d'auto-évaluation des sites de production, un accompagnement par des consultants experts pour améliorer les points critiques et des audits menés par des organismes accrédités indépendants.

Le BEPI se fonde sur les normes environnementales existantes qu'il combine avec des audits, des conseils et des mesures d'amélioration. Un conseiller en environnement est envoyé par l'organisation directement sur le site de production pour aider les dirigeants à produire de manière plus écologique.

Les 11 domaines de performance environnementale d'amfori BEPI sont :

-  Système de gestion environnementale (EMS)*
-  Utilisation d'énergie, transport et gaz à effet de serre
-  Utilisation de l'eau
-  Eaux usées/effluents
-  Émissions atmosphériques
-  Gestion des déchets
-  Prévention de la pollution et produits chimiques
-  Prévention et gestion des incidents majeurs
-  Sols/terres contaminés, et prévention de la pollution des eaux souterraines
-  Utilisation des terres et biodiversité
-  Nuisances environnementales

❖ Où nous voulons aller

Thèmes	Objectifs à Février 2020
BSCI	100% des fournisseurs audités (98% pour l'exercice 18-19)
	100% de nos fournisseurs audités ont au moins un score de C (acceptable) – 94% pour l'exercice 18-19
BEPI	Adhérer au BEPI (volet environnemental de Amfori)
	50% des usines auditées (41% pour l'exercice 18-19)

Ethique des Affaires

❖ Notre vision

Volonté d'assurer une activité sans corruption.

❖ Où nous voulons aller

Thèmes	Objectifs à Février 2020
Code de conduite	100% des fournisseurs ont signé le code de conduite (100% pour l'exercice 18-19)
Charte Ethique	Finaliser et diffuser la charte éthique à tous les salariés
	Former 100% des salariés « à risque »

❖ Ce que nous avons fait

Actions engagées pour prévenir la corruption

La qualité des relations commerciales entre le Groupe et ses fournisseurs est intrinsèquement liée à celle du Groupe lui-même. Ces relations doivent être basées sur de la confiance, du « win-win » et de la transparence.

Cependant, afin de lutter contre toutes dérives du type corruption ou bien conflit d'intérêt, le Groupe Orchestra a mis en place des mesures permettant d'encadrer et de contrôler les étapes et les acteurs qui interviennent dans le processus d'achats de marchandises notamment sur la partie textile.

Disposant d'une part d'une équipe achats centralisée en France, et d'autre part de personnel encadrants situant directement dans les bureaux d'achats, ces derniers poursuivent des missions communes notamment :

- Identifier et remonter toutes anomalies
- Favoriser la pluralité des fournisseurs.

En 2018 a été créé un bureau central Asie permettant de piloter et contrôler nos 6 bureaux d'achats étrangers. La direction du bureau Centrale travaille en étroite collaboration avec la direction achats France dont elle dépend.

De plus, toute décision finale revient uniquement à la Direction des achats basée au siège social.

De plus, le Groupe a certaines exigences en terme social et environnemental envers ses fournisseurs, exigences que ceux-ci doivent accepter avant toute collaboration commerciale.

Afin de s'assurer qu'aucune opération commerciale ne puisse être entamée sans la signature du Code de Conduite Fournisseurs, le Groupe a mis en place un système de blocage dans son système Informatique permettant de bloquer tout passage de commande le cas échéant.

Notre Code de Conduite établit les critères minimums pour démarrer ou maintenir une relation commerciale avec un fournisseur.

Ce Code de Conduite se base sur le Code de Conduite BSCI, lui-même inspiré de la convention de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Parallèlement les fournisseurs doivent signer un manuel regroupant les exigences qualité du Groupe, tant chimique que physique.

Afin de nous conformer à la loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », le Groupe vient de rédiger un Code Éthique.

Cette initiative répond à un engagement fort du Groupe : renforcer les liens de confiance avec toutes les parties prenantes, en précisant les règles qui doivent guider les comportements de tous les collaborateurs du Groupe dans leur activité professionnelle et notamment avec leurs partenaires.

Le déploiement de cette charte éthique est prévu courant 2019.

Nos Salariés



Part de l'effectif groupe qui évolue hors du territoire français

44.2%

Part de féminisation dans l'effectif groupe

81.8%



Part des salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

82.7%

Part de l'effectif France en alternance
Age moyen au sein du Groupe

5%

33 ans



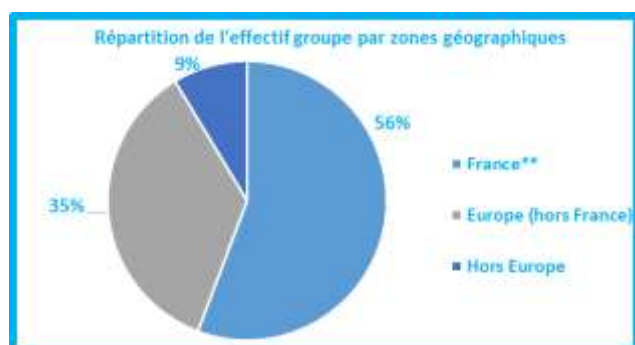
Effectifs et Mouvement du Personnel

Pour l'exercice clos le 28 février 2019, le Groupe Orchestra-Prémaman atteint **3 093 salariés** (hors stagiaires et intérimaires).

L'effectif du groupe est en légère progression par rapport à l'exercice précédent + 1.4% (3 051 salariés) traduisant une phase de consolidation après avoir enregistré de manière successive au cours des derniers exercices des augmentations successives.



La part des salariés du groupe évoluant hors territoire français à la clôture de l'exercice représente **44.2%** de l'effectif groupe.



**incluant les Filiales Françaises et les Dom Tom



Répartition Hommes & Femmes

La répartition entre les hommes et les femmes reste stable avec un fort taux de salariés de sexe féminin (81.8%) ce qui reste conforme au secteur du commerce de détail et notamment dans le domaine du prêt à porter pour enfants et produits de puériculture.

Traditionnellement, les salariés de sexe masculin sont majoritairement représentés dans les métiers de la logistique et sur certaines fonctions supports. Les salariées de sexe féminin sont quant à elles présentes essentiellement en magasin et sur les fonctions supports.

Sur le périmètre France, un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes a été signé pour une durée de 3 ans.

Répartition par unités de travail

La part de l'effectif présente sur le réseau magasin (76%) reste stable avec le précédent exercice (+0.2%).

L'effectif de la logistique reste en progression également sur cet exercice avec +8.9%.

La part de l'effectif des fonctions supports représente 16.8% de l'effectif global.

Répartition par type de contrats de travail

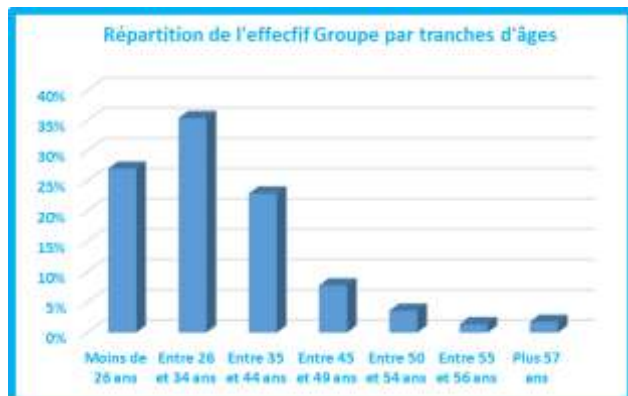
Au même titre que le précédent exercice, le groupe continue de privilégier la pérennisation des salariés au travers de la conclusion de contrat à durée indéterminée (82.7%).

En matière d'alternance, la France reste moteur dans le déploiement de contrats en alternance notamment dans le réseau. Le taux d'alternant représente 5% de l'effectif France au dernier jour de l'exercice.

Répartition par tranche d'âge

La moyenne d'âge du groupe reste relativement jeune (33 ans).

La tranche d'âge des moins de 34 ans représente 62%.



Attractivité des Talents

Dans un environnement professionnel en évolution constante et face à des salariés de plus en plus exigeants et demandeurs de sens dans leur travail, les politiques RH mises en œuvre chez Orchestra poursuivent un double enjeu : Attirer et retenir les talents.

Diversité et Egalité des Chances

❖ Notre vision

La diversité des salariés chez Orchestra est une richesse qui doit être préservée et enrichie.

A travers les politiques notamment d'alternance, d'handicap et de recrutement, la diversité qu'elle soit au niveau des profils ou culture constitue un levier de développement de la politique sociale de l'entreprise.

Politique d'alternance en France

❖ Notre vision

Le groupe continue à s'engager au travers de l'accueil et l'intégration d'alternants au sein des différents secteurs d'activité de l'entreprise.

❖ Où nous voulons aller

Orchestra accueille des étudiants en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'optique de créer un vivier de collaborateurs formés aux techniques et process du Groupe.

Au-delà de l'atteinte d'un taux de recrutement d'alternants au minima de 5 % de son effectif annuel moyen, Orchestra poursuit sa volonté de faire découvrir ses métiers auprès des nouvelles générations.

❖ Les indicateurs clés

- 79 alternants en France
- 6.18% taux d'alternants de l'effectif moyen en février 19 en France
- 72% de l'effectif alternant en France est en Magasins
- 23% de l'effectif alternant en France est au siège

Politique de recrutements des Employés de la plateforme logistique

❖ Où nous voulons aller

L'un des objectifs de la politique de recrutement sur les postes d'employé logistique est de diversifier les profils (étudiants, demandeurs d'emploi sans et avec expérience et intérimaires) et de sécuriser les embauches au travers d'accompagnement et de formation.

❖ Ce que nous avons fait

En 2018, le Service Recrutement a accompagné le Directeur du Site Logistique dans la construction de sa nouvelle organisation : recruter des CDD et des Intérimaires pour faire face aux pics d'activités (ex: Le Black Friday) et des CDI pour augmenter les effectifs au sein des différents secteurs de l'Entrepôt.

Actions réalisées :

- Campagne de communication : communication radio (RTS), presse (20 minutes) et présence d'Orchestra lors de Salon régional pour l'emploi (TAF).

❖ Indicateurs clés

- Recrutement de 69 CDD dont 34 précédés de 4 semaines en AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement),

Recrutement en CDI ce qui a fait passer l'effectif CDI de 80 au 31/12/17 à 93 au 31/12/18.

- Rencontre avec des agences de travail temporaire,
- Participation au salon du CRIJ visant à proposer des jobs étudiants : 11 CDD recrutés.

❖ Où nous voulons aller

Pour 2019, l'objectif est d'atteindre un effectif CDI de 120 Employés Logistique Manutentionnaires à travers un partenariat avec les agences POLE EMPLOI du département.

Un événement autour de la présentation du Groupe et du métier aura lieu en mai 2019, l'objectif est de proposer des contrats en CDI et CDD avec des mesures POLE EMPLOI en amont pour des candidats qui n'auraient pas d'expérience dans le métier via des PMSMP (découverte du métier) et des AFPR (formation au métier).

Politique d'égalité professionnelle

Orchestra est toujours caractérisé par une forte proportion de salariés de sexe féminin 81.8% sur l'effectif total.

Cette particularité se retrouve au niveau du secteur d'activité et plus particulièrement sur le marché du textile enfant et de produits de puériculture.

❖ Notre vision

Dans le cadre de sa politique sociale, la Direction affirme son attachement au principe fondamental de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein de la société.

A travers ses différentes initiatives (principalement sur le périmètre France) la Direction poursuit comme ambition d'assurer un traitement équitable entre les Femmes et les Hommes, et d'encourager la mixité au sein des différentes unités de travail.

❖ Ce que nous avons fait

Sur le périmètre France, des négociations collectives ont permis de signer un accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes pour une durée de 3 ans.

Les engagements et mesures pris dans cet accord ont pour but d'atteindre à terme les objectifs suivants :

- Renforcer la mixité lors des recrutements.
- Favoriser l'accès à la formation professionnelle.
- Faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.
- Respecter le principe d'égalité salariale

Pour illustration, une des actions inscrites dans ce nouvel accord permet de faire du télétravail de manière ponctuelle (dans la limite d'une journée par semaine) pour les salariées enceintes, sous réserve de la comptabilité des missions avec le télétravail ainsi que de l'aval du manager.



Politique Handicap

Avec 1.4% de salariés français en situation de handicap, la Direction a conscience de la marge de progression qui reste à faire en la matière.

❖ Où nous voulons aller

A ce titre, la Direction poursuit comme volonté de signer avec les partenaires sociaux un accord collectif au cours de l'exercice afin de disposer des ressources nécessaires pour permettre la mise en place d'un plan d'actions ambitieux.

Focus : Image de marque employeur

La Direction Générale a initié au cours de l'exercice une démarche autour de l'image de marque d'Orchestra.

Au travers de la constitution de groupes de travail composés exclusivement de salariés volontaires de l'entreprise, ces derniers ont pour missions de mettre en place des actions concrètes autour de 3 axes :

- Reconnaissance
- Management
- Communication

La finalité étant d'impliquer les salariés dans une démarche vertueuse ayant pour objet de promouvoir et de développer l'image de marque employeur d'Orchestra.

Exemples de réalisation:

- Le groupe de travail en charge de l'animation du Siège et logistique réalise chaque mois une animation participative au travers du « J'aime ma boîte » afin que les salariés puissent se rencontrer dans un contexte différent.



- Le groupe de travail en charge du management a lancé un sondage à l'ensemble des managers et managés afin de concevoir un plan d'actions sur mesure.
- Le groupe de travail a finalisé la construction d'un sondage qui a été lancé en septembre 2018 à l'ensemble des collaborateurs. Il a pour objectif d'évaluer le niveau de satisfaction de nos collaborateurs, leurs attentes, les causes d'insatisfaction et les pistes d'amélioration.

Création de valeur locale

La politique de mécénat et de sponsoring en France se traduit principalement par l'octroi de subventions ou de matériels sans contrepartie directe, pour des associations, des partenaires ou une personne.

❖ Notre vision

L'objectif de notre politique de mécénat est d'apporter un soutien financier ou matériel à une action ou activité d'intérêt général (culturel, humanitaire...).

Les valeurs de l'évènement choisies sont aussi importantes: engagement, plaisir, proximité, solidarité, formation, combativité, sportivité, amitié...

❖ Ce que nous avons fait

La majorité des actions ont pour dénominateur commun le monde de l'enfant, ceci se traduisant principalement par:

- Le groupe Orchestra-Prémaman soutient et participe depuis plusieurs années par l'intermédiaire du Rotary club, l'association « Espoir en tête » à travers une opération cinéma. Les bénéfices sont versés à l'association pour la recherche des maladies du cerveau.
- Le groupe a soutenu pour une nouvelle année, la course caritative organisée par l'association « La Montpellier-Reine a du Cœur ». Cette association permet d'aider à lutter contre le cancer du sein en reversant des dons à des organismes qui combattent le cancer du sein.
- Orchestra est partenaire depuis plusieurs années de club sportif de Montpellier: le Montpellier Handball (MHB) au travers le MHB VILLAGE qui réserve des animations aux enfants durant les rencontres sportives.
- Orchestra Prémaman n'a pas transmis cette année le récapitulatif de ces dons de vêtements à des associations.



Rétention des Talents

❖ Notre vision

Dans une démarche de recherche permanente de performances et d'épanouissement, le développement des compétences des collaborateurs et la gestion de leur carrière sont fondamentaux pour le groupe.

❖ Ce que nous avons fait

Identifier et accompagner les Talents de l'entreprise

Comme sur l'exercice 2017-18, Orchestra a réalisé sur le périmètre France les « Talent Review » (revue du personnel). Cette année, le périmètre de la Talent Review s'est élargie. L'ensemble des collaborateurs de la logistique et du siège a été revu. Concernant le réseau magasin, seuls les managers ont été revus.

Objectifs des « Talent Review » :

- Identifier, mesurer et accompagner un salarié dans le cadre du développement de l'entreprise ;
- Mailler les aspirations et caractéristiques des collaborateurs avec les besoins futurs de l'entreprise ;
- Anticiper la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

❖ Où nous voulons aller

Nous utilisons les informations clés récoltées durant les Entretiens Annuels d'Évaluation et les Entretiens Professionnels. Ces éléments nous permettent de faire un point sur

- Les carrières
- Le positionnement dans l'organisation
- Leur potentiel
- La mobilité
- Leurs compétences...

A l'issue de ces entretiens, un plan d'accompagnement personnalisé est co-construit (manager et le service des Ressources Humaines) pour être ensuite présenté au collaborateur.

En termes d'accompagnement, l'École de formation va donner la possibilité à chacun de s'épanouir et d'avancer dans sa carrière.

La vision est claire et la démarche collaborative vise à :

- S'engager pour relever les challenges d'aujourd'hui et de demain.
- Se développer pour vivre une carrière exceptionnelle.
- Performer et surtout se dépasser tous les jours.

Pour cela Orchestra accompagne ses collaborateurs au travers d'une politique de formation qui s'articule en 3 parties :

- Intégration / Découvrir et partager le savoir-faire et savoir-être Orchestra.
- Métier / Développer les compétences.
- Sécurité / Sensibiliser et prévenir chaque collaborateur des risques liés aux différentes activités.

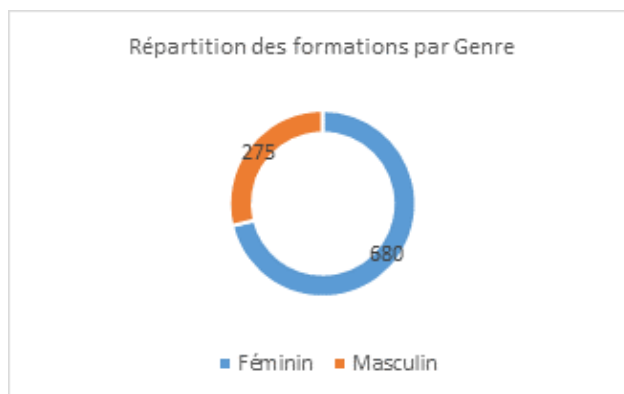
Cette politique a pour objectif de faire monter en compétences tous nos collaborateurs et ainsi fidéliser nos talents.

❖ Indicateurs clés

Les chiffres clés du plan de développement des collaborateurs (France, Belgique et Espagne)

2018	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures
Intégration	244	7540
Métiers	673	5284
Sécurité	38	539
Total général	955	13363

2018	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures
Belgique	155	1090
Espagne	25	533
France	775	11 740
Total général	955	13 363



Les formations « Intégration »

Ces formations sont à destination de l'ensemble des collaborateurs recrutés ou promus du Groupe. Ils sont définis en fonction du poste occupé et du pays intégré.

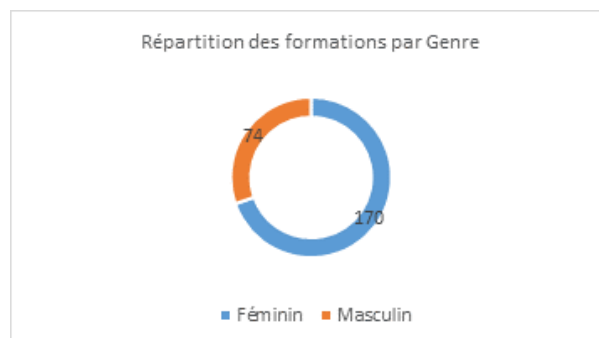
Orchestra porte une importance particulière à l'intégration de ses collaborateurs. Cela signifie, avant tout, transmettre le savoir-faire et le savoir-être Orchestra.

Les cursus sont souvent adaptés afin d'être le plus en adéquation au poste, pays et environnement.

❖ Où nous voulons aller

Les objectifs:

- Viser la performance des formations
- Homogénéiser les outils et mises à jour de ces derniers
- Introduire l'apprentissage Online



Les formations « Métiers »

Les trois principales actions des formations métiers :

Vente des Liste de Naissance

La liste de naissance est un fort levier de chiffre d'affaires pour notre structure. Suite aux remontées terrain, nous avons développé et déployé un

parcours de formation en interne pour l'ensemble de magasins Français.

Les équipes étaient formées sur le terrain sur cette thématique : comment mieux vendre les Listes de Naissance ?

Ce projet a concerné 154 collaborateurs magasins.

M3

Dans le cadre du déploiement de M3, des formations ont été animées par les équipes projet.

Pour rappel, les objectifs de mise en place de cette solution :

- Soutenir la croissance du groupe sur plusieurs années
- Uniformiser les outils et pratiques et ainsi les fiabiliser
- Disposer d'une visibilité accrue sur les flux
- Rationnaliser les activités et fluidifier les échanges d'informations

M3 vise à mettre en place une gestion globale et simplifiée des flux autour d'une base de données unique.

Cette année 87 collaborateurs ont été formés.

Logiciels

En lien avec les axes de notre politique de formation, différents besoins ont été identifiés afin de professionnaliser les équipes :

- 43 collaborateurs ont suivi une formation BO/BI (en lien avec le déploiement de M3)
- 22 collaborateurs ont suivi une formation ITIL
- 20 collaborateurs ont suivi une formation Excel

Depuis 2017, Orchestra digitalise la formation à destination de tous ces collaborateurs !

Le Service Formation d'Orchestra a intégré cette nouvelle méthode d'apprentissage dans le quotidien des différentes entités du Groupe (Logistique, Siège et Magasins).

Avec une offre en e-learning composée d'une multitude de modules de formation accessibles en tous lieux et de manière permanente.

Ce dispositif baptisé « OP TRAINING » par les collaborateurs est dispensé en France, Belgique, Suisse et Espagne, et accessible pour tous les

collaborateurs francophones, anglophones et le sera dans un second temps par les néerlandophones.

Cette année encore nos parcours de formation Online se développent :

Parcours Management :

- Module EAE
- Module Recrutement
- Module Intégrer un nouveau collaborateur

Parcours Vente :

- Module Abonnement

Parcours CBR :

- Module Gestion d'un vendeur
- Module Carte Club non reconnue

Parcours Puériculture :

- Promenade
- Auto

Parcours 'Efficacité au travail' :

- Module Rangement des réserves

Disponibles à tout moment, les équipes peuvent se connecter à OP Training pour professionnaliser leur approche. Les équipes sont autonomes dans leur apprentissage.

Développer les parcours et identifier les Talents

S'appuyant sur le principe que la croissance et la pérennité de l'entreprise sont le fruit du travail des Hommes et des Femmes, le développement des compétences et la gestion de carrières sont fondamentaux pour le groupe.

Au cours de l'exercice 2018-19, il a été réalisé sur le périmètre France les premières une seconde session de « Talents Review » (revue du personnel) pour l'ensemble de l'encadrement tous secteurs confondus (fonctions supports, siège, magasins et logistique).

Objectifs des « Talent Review »

- Identifier, mesurer et accompagner un salarié dans le cadre du développement de l'entreprise ;

- Mailler les aspirations et caractéristiques des collaborateurs avec les besoins futurs de l'entreprise ;
- Anticiper la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Démarches

En s'appuyant sur les entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels, il est réalisé par direction la revue du personnel au cours de laquelle il est abordé les sujets suivants :

- Carrières
- Positionnement dans l'organisation
- Potentiel
- Mobilité
- Compétences...

A l'issue de ces entretiens, un plan d'accompagnement personnalisé est co-construit (manager et le service des Ressources Humaines) pour être ensuite présenté au collaborateur.

Schéma du dispositif



La direction générale a pour volonté d'étendre le dispositif des « Talent Review » à l'ensemble des collaborateurs France au cours de l'exercice 18-19.

En termes d'accompagnement, l'Ecole de formation va donner la possibilité à chacun de s'épanouir et d'avancer dans sa carrière.

La vision est claire et la démarche collaborative vise à :

- **S'engager** pour relever les challenges d'aujourd'hui et de demain.
- **Se développer** pour vivre une carrière exceptionnelle.
- **Performer** et surtout se dépasser tous les jours.

Satisfaction des salariés

Orchestra-Prémaman a initié un projet visant à mesurer son Image Employeur.

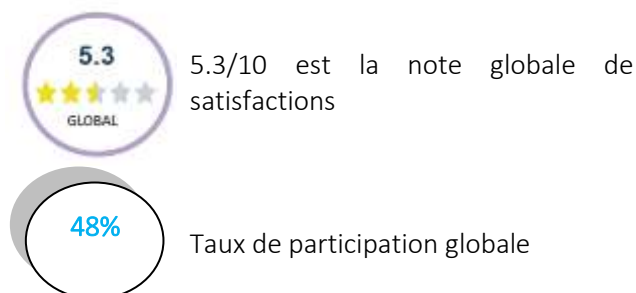
Ce projet a été confié à des salariés du Groupe qui ont élaboré une enquête afin d'évaluer la satisfaction des salariés sur le périmètre France.

De la même manière que WizVille intervient dans l'analyse de la satisfaction des clients, l'Agence accompagne Orchestra-Prémaman dans cette étude orientée vers les salariés et s'engage à l'anonymat des réponses.

Le lancement de l'enquête a débuté le 1^{er} octobre 2018 où le personnel avait la possibilité durant un mois de répondre au questionnaire de satisfaction.

❖ Indicateurs clés

Chiffres clés du résultat de la 1^{ère} enquête sur la satisfaction des salariés :



L'enquête fait ressortir 3 axes de priorités pour lesquelles des groupes de travail verront le jour afin d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles

❖ Où nous voulons aller

Voici la liste des 3 priorités



Dialogue social

La relation entre les partenaires sociaux et la Direction repose sur un dialogue social constructif et recherchant l'équilibre des intérêts en vue d'une performance globale.

Les relations sociales ainsi que la signature des accords collectifs sont gérés au niveau local dans le respect des lois applicables au sein des différents pays.

En matière de représentation syndicale, le périmètre France compte à ce jour des délégués syndicaux venant des organisations syndicales de la CFDT, CFTC et CGT.

L'exercice 18-19 fut une année riche en matière de dialogue social et de conclusion d'accord collectif sur le périmètre France.

Focus : Liste des accords collectifs signés avec les partenaires sociaux français

A ce titre, la direction et les partenaires sociaux ont adressé au cours de l'année 2018 un certain nombre de sujets qui se sont conclus par la signature d'accords collectifs à savoir :

- Accord collectif sur la mise en place des Forfaits Jours le 7 mai 2018.
- Accord sur la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail le 30 octobre 2018.
- Accord sur les astreintes le 22 novembre 2018.

Santé, sécurité et bien être

❖ Notre vision

Le groupe recherche l'amélioration constante des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs ; par conséquent, les questions relatives à l'amélioration des conditions du travail requièrent une attention toute particulière de la Direction.

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont gérées au niveau local dans le plus strict respect des lois applicables au sein de chaque pays.

La politique santé sécurité du Groupe est axée suivant les 3 thématiques ci-contre.

❖ Indicateurs clés

	28 Février 2017	27 Février 2018	28 Février 2019	Variation Ex.17/18 & Ex.18/19
Nbre d'accidents de travail	102,0	123,0	120	2,4%
Taux de Fréquence	24,7	28,0	25	-6,4%
Taux de Gravité	1,1	0,9	1,08	20,0%



Prévention des risques

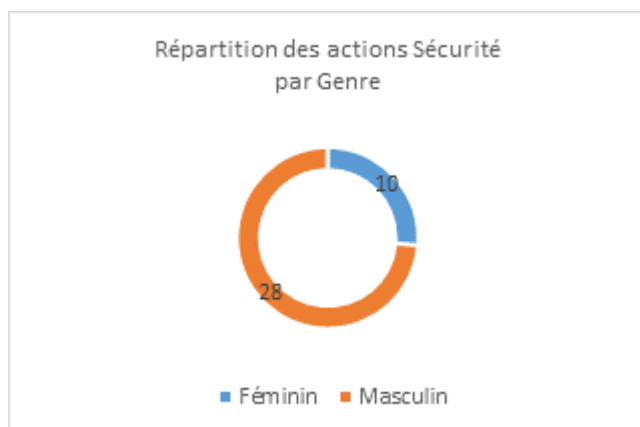
Dans le cadre des missions de prévention Sécurité de notre clientèle et de notre personnel, une procédure de « Gestion de Crise » a été formalisée et partagée à l'ensemble du personnel magasin. Cette procédure énumère les noms et numéros de contact des responsables de la Société susceptibles de pouvoir intervenir en situation de crise. Elle détaille également les actions à mener en cas de conflit, de sinistre ou d'agression.

Sur le périmètre France, et en collaboration avec les membres du CHSCT, un programme de prévention des risques a été établi. Ce programme reprend les mesures de prévention identifiées lors des mises à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

Les formations « Sécurité »

En lien avec les actions mises en place en 2016 et 2017, nous avons continué à déployer des formations sur le thème de la sécurité.

Les actions de formation « Sécurité du Travail » visent à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques professionnels par la diffusion des mesures préventives : la formation est une composante essentielle de l'action de prévention en complément des mesures techniques et/ou organisationnelles, collectives et/ou individuelles.



Evaluation des risques professionnels

Conformément à la législation française, le groupe Orchestra a recensé et évalué ses risques professionnels et mis en place des mesures de prévention. Ces travaux sont centralisés dans un

document s'intitulant « Document unique des risques professionnels ».

Au cours de l'exercice, un travail de refonte de ce document a été réalisé en partenariat avec les membres du CHSCT, afin de prendre en considération l'ensemble des spécificités des magasins en matière de risques professionnels.

A ce titre, il a été question dans un premier temps d'identifier les principaux risques rencontrés en magasin, puis d'établir en complément un questionnaire permettant de prendre en considération les particularités de chaque magasin.

Le questionnaire est en cours de finalisation et il sera diffusé à l'ensemble du réseau au cours de l'exercice 18-19.



Nos Magasins et Entrepôts



Equivalent CO2 (EqCO2) en moyenne par pièce textile

368g

Equivalent CO2 (EqCO2) en moyenne par pièce puériculture

765g

Equivalent CO2 (EqCO2) en moyenne pour la livraison à domicile des articles sur le site E-Commerce d'Orchestra

100T



Equivalent CO2 (EqCO2) import et acheminement pour près de 70 millions de pièces

21 000T

L'empreinte carbone du groupe résulte essentiellement du transport des marchandises : via le réseau d'approvisionnement et de distribution de nos commissionnaires de transport internationaux.

Transport amont

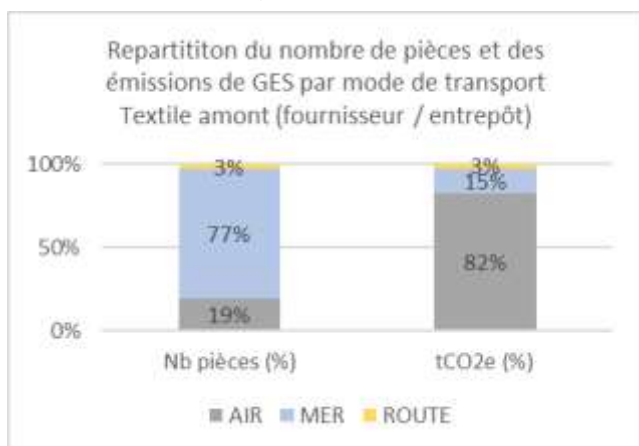
En ce qui concerne l'activité d'import (incoterm à la charge du Groupe), sont prises en compte les importations Textile et Puériculture, du bassin d'activité Asie du Sud Est, Océan Indien, et le Maroc, qui représentent près de 96% de nos achats.

Sur la période de référence, nous avons émis, 13 218 T équivalent CO₂ (Eq CO₂)



Seules les pièces textiles peuvent être approvisionnées en avion, les pièces de puériculture sont systématiquement acheminées par la voie marine.

La répartition par mode de transport de l'acheminement des pièces textiles est la suivante :



L'écart de consommation de GES entre ces 2 typologies d'article s'explique par le caractère hétérogène du référentiel puériculture, touchant aussi bien le domaine du repas avec des tétines, des biberons, en passant par le roulant avec les

poussettes, et enfin le mobilier avec les chambres à coucher.

L'optimisation du taux de remplissage permet d'amoinrir notre empreinte en comparaison avec les années précédentes

Nous tentons de développer des modes alternatifs de transport type « sea-air » qui a pour vocation à partager les avantages des 2 modes ; tout en limitant l'impact écologique, en offrant une solution technique correspondant au besoin d'exploitation.

Une gestion par train a elle aussi été effectuée à la charge d'un de nos fournisseurs. Cette option devra être analysée et éprouvée avant d'envisager un déploiement plus conséquent dans nos flux imports.

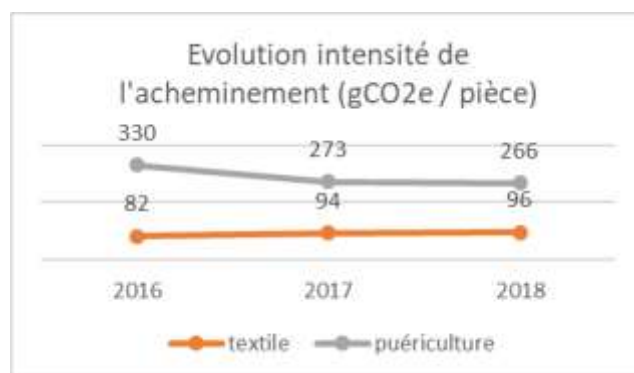
Transport aval

Pour la partie distribution, le périmètre de cet exercice a été étendu afin de présenter les 8 852T de consommations liées aux transports effectués par nos principaux prestataires de transport.

La livraison auprès des particuliers, avec nos services E-commerce à domicile (France et Belgique), représente 100T, avec 142 000 commandes traitées. Distribution de nos produits Textile et puériculture dont le détail est mentionné ci-après

L'écart de consommation de GES entre ces 2 typologie d'article s'explique par le caractère hétérogène du référentiel puériculture, touchant aussi bien de domaine du repas avec des tétines, des biberon, en passant par le roulant avec les poussettes, et enfin le mobilier avec les chambres à coucher.

Nous travaillons constamment à la réduction de notre empreinte en rationalisant les méthodes et moyens de transport. (Centralisation et optimisation)



Energie

Le groupe Orchestra a respecté les contraintes environnementales qui lui sont applicables.

Cependant, le groupe n'a pas entamé de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement en cours de cet exercice.

Consommation d'énergie

Périmètre France	2017	2018	%
Siège+ logistique			
Electricité (KWH)	3 619 656	3 386 323	-6,4%
Gaz (Kwh)	361 141	NC	NC
Fioul (m3)	NC	672	NC
Carburant (Litre)	121 593	112 160	-7,8%
Magasin			
Electricité (KWH)	16 593 851	18 660 781	12,5%
Gaz (Kwh)	52 381	NC	NC

Au cours de l'exercice 18-19, nous observons une baisse de notre consommation d'électricité au siège et à la logistique par rapport à l'exercice précédent (-6.4%).

De plus, l'ouverture de nouveaux magasins au cours de l'exercice entraîne une augmentation de notre consommation électrique sur le réseau (+12.5%).

Annexes

Protocole de reporting

Un référentiel de reporting interne a été mis à jour en 2017 avec la création d'une matrice permettant de consolider les données quantitatives récupérées par l'ensemble des filiales du groupe.

Ce document a pour objet d'apporter une définition claire et non équivoque des indicateurs reportés à l'ensemble des filiales du périmètre consolidé ainsi que de déterminer les sources des informations reportées. Au cours de l'exercice, le comité de pilotage coordonne les différentes actions concernant le recueil, l'analyse et la réalisation du reporting extra-financier. Ce comité est composé des principaux référents et contributeurs internes français et des filiales les plus significatives (Belges, Espagne, Suisse).

Les indicateurs sociaux ont été collectés par l'intermédiaire d'un réseau de contributeurs identifiés dans chacune de nos filiales.

Concernant les indicateurs environnementaux, le groupe ne dispose pas encore d'un dispositif de collecte normalisé au sein des filiales et devra le mettre en place pour les prochains exercices.

Périmètre du rapport extra-financier

Le périmètre de reporting établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3 du Code de commerce est constitué de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales (hors franchise).

Pour le compte de l'exercice 2018-19, les entités du groupe mises en équivalence n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

L'ensemble des données groupe présente dans le rapport sont sur le périmètre consolidé mais dont le périmètre est non comparable par rapport à celui du précédent exercice.

Période de reporting

Pour tous les indicateurs à l'exception de la formation et de la consommation d'énergie, la période de reporting est basée sur l'exercice fiscal. Pour la formation et la consommation d'énergie la période de reporting est basée sur l'année civile.

Cartographie des enjeux et opportunités

Compte tenu de la nature de nos activités (ventes de vêtements enfants / maman et de produits de puériculture), nous considérons que les thèmes suivants : gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable ; ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion. En complément et compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer l'évasion fiscale à notre analyse de risques RSE; ce thème, s'il constitue un risque principal, sera traité lors du prochain exercice.

Périmètre de consolidation

Pour les données sociales

Le groupe Orchestra s'est inscrit dans une dynamique afin de continuer à enrichir le périmètre de reporting social et à vue une progression sur le taux de couverture des données sociales au cours de cet exercice. Cependant le groupe réajuste ses processus en interne afin de tendre à une couverture totale lors des prochains exercices.

Définition des indicateurs retenus

Données sociales

- ✓ Effectif total au dernier jour de l'exercice (28/02/19)

Il s'agit de prendre en compte l'effectif inscrit par individu (non proratisé) au dernier jour de l'exercice comptable à savoir le 28/02/2019.

Effectif à prendre en compte dans le calcul

- Tous types de contrats (CDI, CDD, contrats alternance).

Effectif à exclure dans le calcul

- Tous les autres types de contrats (stage...)

Les salariés sortis au dernier jour du mois sont comptabilisés dans les sorties et non dans l'effectif au 28/02.

- ✓ Effectif total au dernier jour de l'exercice (28/02/19) avec une répartition par unité de travail

Prendre en compte l'effectif inscrit par individu (non proratisé) au dernier jour de l'exercice comptable (28/02/19).

Effectuer une répartition entre unité de travail

- Siège social : tous les salariés qui travaillent sur des fonctions supports.

- Logistique : tous les salariés qui travaillent sur un poste à l'entrepôt logistique.

- Magasins : tous les salariés qui travaillent en magasins.

Sujets	Définition	Tx de couverture
Effectifs	Effectif total au 28/02	100%
	Effectif total réparti par entités	100%
	Effectif total réparti par nature de contrat	100%
	Effectif total réparti par sexe	100%
	Effectif total réparti par âge	99%
	Ages moyen	99%
Emploi	Entrées & Sorties	100%
Rémunération	Masse salariale	100%
Organisation temps de travail	Durée temps de travail	99%
	Absentéisme	93%
Santé & Sécurité	Tx de fréquence	97%
	Tx de gravité	98%
Formation		74%

Effectif groupe au 28 février 19 avec une répartition France / Internationale

Effectif Groupe*	28 Février 2017	% Sal hors France	29 Février 2018	% Sal hors France	28 Février 2019	% Sal hors France
France**	1 693		1 655		1 725	
Europe (hors France)	1 029	44,6%	1 103	45,8%	1 100	44,2%
Hors Europe	335		293		268	
TOTAL	3 057		3 051		3 093	

* Effectif groupe à l'exercice clos du périmètre consolidé à non comparable

** Incluant les Filiales Françaises et les Dom Tom

Répartition de l'effectif Hommes & Femmes

Effectif par sexe	28 Février 2018	%	28 Février 2019	%
Hommes	578	18,90%	563	18,2%
Femmes	2473	81,10%	2 530	81,8%
TOTAL	3 051	100%	3 093	100,0%

Répartition de l'effectif par entités

Effectif par fonction	28 Février 2018	%	28 Février 2019	%	Variation Ex.17/18 & Ex.18/19
Siège (fonctions supports)	502	16,5%	521	16,8%	3,8%
Logistique	202	6,6%	220	7,1%	8,9%
Magasins	2347	76,9%	2 352	76,0%	0,2%
TOTAL	3 051	100,0%	3 093	100,0%	1,4%

Répartition de l'effectif par type de contrats de travail

Effectif par type de contrats	28 Février 2018	%	28 Février 2019	%	Variation Ex.17/18 & Ex.18/19
CDI	2 509	82,2%	2 557	82,7%	1,9%
CDD	425	13,9%	409	13,2%	-3,8%
Alternants	117	3,8%	127	4,1%	8,5%
TOTAL	3 051	100,0%	3 093	100,0%	1,4%

Effectif groupe au 28 février 19

Effectif Groupe	28 Février 2015	28 Février 2016	28 Février 2017	28 février 2018	28 Février 2019	%
Effectif groupe du périmètre consolidé à non comparable	2 708	2 832	3 057	3 051	3 093	1,4%

Pyramide des âges au 28 février 19

	28 Février 2018	28 Février 2019
Moins de 26 ans	837	27%
Entre 26 et 34 ans	1 095	35%
Entre 35 et 44 ans	710	23%
Entre 45 et 49 ans	241	8%
Entre 50 et 54 ans	112	4%
Entre 55 et 56 ans	43	1%
Plus 57 ans	55	2%
TOTAL	3 093	100%

Pour les données environnementales

La consommation énergie

Le périmètre des informations environnementales est limité au périmètre France,

De plus les magasins ouverts ou fermés en cours d'exercice modifient le scope entre cet exercice et l'exercice précédent.













Les informations relatives aux consommations et déchets de carton sont limitées aux bâtiments logistiques de St Aunes. A ce jour, les déchets d'emballages cartons des magasins ne sont pas suivis.

Les données sont répertoriées sur une année civile, permettant d'obtenir les informations complètes.

Tableau de correspondance ODD

Les 17 objectifs de développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par l'ONU, pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète constituent l'agenda 2030 qui fait suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000. C'est une feuille de route universelle intégrant les 3 dimensions du développement durable.

Parmi les 17 ODD, ci-dessous ceux auxquels le Groupe contribue à son échelle.

	Nos Produits	Nos Hommes et Femmes	Nos Magasins et Entrepôts	Développement et Implantations
 1 PAS DE PAUVRETÉ pas de pauvreté	●			
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Bonne santé et bien-être	●	●		●
 4 ÉDUCTION DE QUALITÉ Éducation de qualité		●		
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Égalité entre les sexes		●		
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Eau propre et assainissement	●		●	
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE Énergie propre et d'un coût abordable			●	
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Travail décent et croissance économique		●		
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Industrie, Innovation et infrastructure	●			
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES Inégalités réduites	●	●		
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Consommation et production responsables	●			
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	●		●	
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Paix, justice et institutions efficaces	●			

8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Orchestra

Exercice clos le 28 février 2019

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Orchestra

Exercice clos le 28 février 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 28 février 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur internet...

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : ORCHESTRA PRENDAS INFANTILES SL, ORCHESTRA PREMAMAN SA et ORCHESTRA CHINA LIMITED qui couvrent 61% des effectifs.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre et mai sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, les ressources humaines, les achats, le marketing et la communication, le service après-vente, la logistique et les services généraux.



Conclusion


Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 mai 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Eric Duvaud
Associé développement durable



Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Effectifs Taux de formation Embauche et Sortie Note de satisfaction salariés Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	Actions mises en place visant à favoriser l'alternance Accords collectifs et organisation du dialogue social Actions locales (démarches caritatives et associatives notamment) Process talent review et plan de formation Procédure de gestion de crise SST
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
% de nos usines fournisseurs certifiées Oeko-tex Consommation d'électricité par article vendu (KWh/article) Emission GES du transport amont et aval (tCO2e/article)	Actions low impact et seconde vie des produits textile (coton-bio, denim, matières recyclées, bien-être animal) Actions d'eco-conception des emballages (sensibilisation usagé, remplacement du plastique...) Process service après-vente
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
% de références testées par rapport à notre cahier des charges qualité sur l'exercice Note de satisfaction client % de fournisseurs audités BSCI avec au moins un score de C Pourcentage des usines adhérentes au BEPI (%)	Processus de surveillance qualité et sécurité des produits textiles et puériculture Dispositif de suivi de la satisfaction client et de réponses aux sollicitations Processus de gestion de la sécurité et l'usage des données personnelles Concept club Actions de lutte contre la corruption